



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172504 0



XDM

MEROUHE







# MERCURE DE FRANCE, DEDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

*Le Journal Politique des principaux évènements de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes Célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.*

---

SAMEDI 3 JUIN 1786.

---



A P A R I S

AN Bureau du Mercure, Hôtel de Thou  
rue des Poitevins, N<sup>o</sup>. 17.

---

*Avec Approbation & Brevet du Roi.*

# T A B L E

DU mois de Mai 1786.

## PIÈCES FUGITIVES.

Sur la triste condition de l'Homme,	3
Air de l'Amour Filiale,	4
Réponse d'un Homme de Cour à la Dame de Province,	49
A Mademoiselle Contat,	77
Réponse à la Question,	98
Le Petit Marchand de Laine, Conte,	100
Stances,	145
Air d'Amphytrion,	147
Charades, Enigmes & Logogryphes, 8, 52, 112,	149
<b>NOUVELLES LITTÉRAIRES.</b>	
Camille, ou Lettres de deux Filles de ce siècle,	18
Dix-huitième Livraison de l'Encyclopédie,	11
Etudes Poétiques,	54
Théâtre de M. Rochon de Chebannes,	71

Discours prononcés à l'Académie Française, à la Réception de M. l'Abbé Morelet,	114
Eloge de Gresset,	151
L'Oncle & les Tantees, Comédie,	160
Entretien Socratique sur la vérité & la fidélité à remplir ses engagements,	170
Chansons nouvelles de M. de Pius,	176
Académie Française,	21
<b>SPECTACLES.</b>	
Concert Spirituel,	38
Académie Roy. de Musiq.	179
Comédie Française, 39,	136, 180
Comédie Italienne, 41, 83,	182,
Sciences & Arts,	89
Annonces & Nouvelles, 45,	90, 142, 185

▲ Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT, rue de la Harpe, près S. Côme.

---

# M E R C U R E

## D E F R A N C E .

S A M E D I 3 J U I N 1786.

---

### P I È C E S F U G I T I V E S

#### E N V E R S E T E N P R O S E .

---

*A Madame D U G A Z O N , jouant le  
rôle de Nina.*

**G**RACE à ton air espiègle, à ton fripon langage ;  
On portoit en riant les chaînes de l'Amour ;  
On l'aimoit indiscret, & même un peu volage ;  
Au Public, sous tes traits, il jouoit plus d'un tour.  
Mais aujourd'hui ce Dieu, si léger, si commode,  
Sage dans sa folie, amuse nos loisirs ;

Et tu le remets à la mode

En changeant son visage ainsi que nos plaisirs.

*( Par M. le Chevalier du Puy-des-Iffes. )*



A 2

*ROMANCE de NINA, musique de  
M. d'Aleyrac.*

Larghetto.

QUAND le bien-ai-mé re-vien-dra

près de sa lan-gui-san-te a-mi-e,

le printems a-lois re-nai-tra, l'herbe

se-ra tou-jours fleu-ri-e.

Mais je re - gar - de ,

mais je re - gar - de hé - las !

hé - las ! le bien ai - mé ne re -

vient pas , le bien ai - mé ne re vient pas ,

**OISEAUX , vous chanterez bien mieux ,  
 Si du bien-aimé la voix tendre  
 Vous peindrai ses transports , ses feux ;  
 Car c'est à lui de vous l'apprendre.**

**A in**

Mais... mais j'écoute, hélas! hélas!

Le bien-aimé ne chante pas.

ÉCHO, que j'ai lassé cent fois

De mes regrets, de ma tristesse;

Il revient; peut-être sa voix

Te demande aussi sa maîtresse.

Paix!.... il appelle!.... Hélas! hélas!

Le bien-aimé n'appelle pas.

*Explication de la Charade, de l'Énigme &  
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Vertu*; celui de l'Énigme est *Limacon*; celui du Logogryphe est *Soie*.

### CHARADE.

MON premier chez le sexe est rarement couvert;

Mon second aux vaisseaux tantôt nuit, tantôt sert;

Frère André voudroit bien que mon tout fût ouvert,

( Par un Écolier du Collège d'Harcour. )



## É N I G M E.

**P**OUR être moins énigmatique,  
 J'offre en tout trois acceptions.  
 Combine mes rapports, parcours mes fonctions ;  
 Ami Lecteur : voici pratique.  
 D'abord point d'Artisan qui n'ait besoin de moi  
 Pour instrument d'atelier, de boutique.  
 Puis je couvre le pauvre & le riche & le Roi.  
 Et si plus clairement il faut que je m'explique,  
 Quand je deviens l'objet d'un regard curieux,  
 Mon lustre, mes couleurs me font mille envieux ;  
 Et c'est un grand malheur si je suis socat unique,  
 Enfin je porte un nom célèbre dans les mers,  
 Sous autant de masques divers,  
 A ma honte je suis un bizarre Prothée ;  
 Et si je me montre à l'envers,  
 Je deviens ridicule, & je suis rejetée.  
 J'inspire de l'humeur sitôt qu'on me salit ;  
 Malgré tout, on m'emploie & le jour & la nuit ;  
 L'hiver, l'été, sans moi nul n'oseroit paroître ;  
 C'est sur-tout en diminutif  
 Que je plais au superlatif  
 A l'élégante, au Petit-maître.

( Par un An. Chan. d'Em. )

## LOGOGRYPHE.

**P**our me former il faut du feu :  
 Avec cinq pieds je suis fragile,  
 Avec quatre je suis un jeu ,  
 Avec trois une plante utile ,  
 Avec deux un pronom , avec un seul je suis  
 Le nombre de mes pieds multipliés par dix.  
 (Par un Dragon du Régiment de Noailles.)

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

**LETTRE à MM. de l'Académie Française,**  
*sur l'Éloge de M. le Maréchal de Vauban,*  
*proposé pour sujet du Prix d'Éloquence de*  
*l'année 1787 ; par M. Delaclos, Capitaine*  
*d'Artillerie. A Paris, chez Durand neveu,*  
*Libraire, rue Galande. in-8°.*

**S**I cette Lettre avoit pour objet, comme  
 l'ont prétendu quelques personnes qui ne l'ont  
 peut-être pas lue, de flétrir la mémoire d'un  
 Citoyen recommandable, que de longs ser-  
 vices ont élevé au grade de Maréchal de Fran-  
 ce, & de lui ravir la couronne qu'un Tribunal  
 éclairé lui a décernée, nous ne pourrions pas  
 nous dispenser de mêler nos reproches à ceux

que se seroit justement attirés M. Delaclos.

Les Militaires qui liront avec attention & avec impartialité la Lettre que nous annonçons, y reconnoîtront un motif bien différent. Ce n'est point la renommée de M. de Vauban que l'Auteur s'efforce de détruire : quel intérêt auroit-il à troubler la cendre d'un ancien Général qui a emporté dans le tombeau les regrets de la France & l'estime publique ? Une idée patriotique a conduit sa plume. Il a voulu tenir les esprits en garde contre l'opinion qui s'est élevée en faveur du système de M. de Vauban pour la défense des places. Il a craint que l'éloge proposé par l'Académie Française ne fût pour la génération présente, & même pour la postérité, un acquiescement à la prédominance de ce système, & qu'il n'en résultât une opposition absolue contre tout autre qui pourroit le surpasser par un effet plus utile & moins dispendieux.

Considérée sous ce véritable point-de-vue, la Lettre de M. Delaclos mérite les plus grands éloges. Il y a sans doute du courage à lutter avec ses propres forces, contre une opinion adoptée par un Corps aussi éclairé que l'est celui du génie, & qui s'est consolidée par le temps & même par des succès. On ne peut pas se dissimuler que les raisonnemens avec lesquels M. Delaclos l'a combattue ne soient imposans. On regrette même en lisant ce dernier Ouvrage, qu'il ne se soit pas exercé plus tôt dans un genre plus grave que celui par lequel il s'étoit déjà fait connoître.

La grâce & la décence règnent dans sa Lettre à l'Académie Française. Ce qu'il dit relativement aux prix qu'elle est dans l'usage de distribuer, nous a paru aussi bien pensé que noblement exprimé. « On ne voit point sans » étonnement, je dirai mieux, sans admiration, » qu'une institution qui, dans l'origine, » ne donnoit lieu qu'à des espèces de compositions trop ressemblantes à tous égards à » celles de nos Collèges, soit devenue aujourd'hui un objet vraiment important » pour la Nation entière, & l'un des moyens » les plus puissans peut-être de perpétuer » dans la génération présente le génie & les » vertus qui ont illustré nos ancêtres. » Cette utile & honorable révolution est moins due encore au bel-esprit qui vous distingue, qu'au bon esprit qui vous anime. C'est par lui que rappelant l'éloquence à ses fonctions originelles & sacrées, vous avez voulu que nos jeunes Orateurs missent leur gloire à célébrer celle des grands Hommes dont notre Nation s'honore. De ce moment l'Académie, que des juges sans doute trop sévères n'avoient regardée long-temps que comme une assemblée de beaux-esprits plus enviés qu'utiles, est devenue en quelque sorte le Tribunal auguste qui prononce les jugemens de la postérité; & la Nation semble avoir confié désormais à ce Corps respectable le soin d'acquitter en son nom le tribut d'hommages qu'elle reconnoît devoir à tous ceux qui ont augmenté son bonheur, sa puissance,

ses lumières ou même ses plaisirs.

Après avoir ainsi préparé les esprits à recevoir ses observations, M. Delaclos entre dans le détail des opérations de M. le Maréchal de Vauban. Il prouve que son système de défense étoit connu dès la fin du quinzième siècle, qu'il a été exécuté en 1567 à la citadelle d'Arrvers. Pour démontrer la foiblesse de son plan de fortification, il cite la ville d'Ath, que M. de Vauban avoit fortifiée avec le plus grand soin, & qui ne put tenir que treize jours de tranchée ouverte contre ce même Général, forcé lui-même d'en faire le siège, parce que les ennemis s'en étoient emparés.

Il ne nous appartient pas d'établir une opinion dans une matière qui nous est étrangère. C'est aux gens de l'art à juger du mérite ou de l'insuffisance des fortifications de M. de Vauban, & si après avoir reconnu que son système ne peut arrêter une attaque bien dirigée, il ne seroit pas de la sagesse du Gouvernement d'en adopter un autre qui rempliroit plus parfaitement l'objet qu'on se propose en fortifiant une place de guerre.

Nous croyons seulement pouvoir dire qu'il paroît que M. de Vauban a porté plus loin l'art de l'attaque que celui de la défense, & qu'il a dû par cela seul attirer sur lui les faveurs d'un Roi plus animé de l'esprit de conquête qu'occupé de conserver ses États. Combien Louis XIV devoit chérir un sujet qui le rendoit le maître de toutes les villes devant lesquelles il se présentoit, & fixoit irrévocable.

ment le jour où il y entreroit triomphant.

La raison qui est venue éclairer les hommes sur leurs propres intérêts, leur a fait sentir que le premier des biens est de conserver, d'améliorer celui que l'on a, & que ce qui importe le plus à la prospérité, à la durée d'un Empire, c'est d'en rendre les limites inaccessibles à l'usurpation.

Quel que soit au surplus le jugement que l'impartialité éclairée portera du système de M. de Vauban, d'après la Lettre que nous auvontons, on n'oubliera jamais que ce fut un homme recommandable par ses talens militaires, & plus encore par ses vertus; que la même main qui traçoit des plans d'attaque & de défense, s'occupoit dans les loisirs de la paix, à rédiger des projets dans lesquels se peinoit l'ame d'un bon Citoyen.

Peut être les lumières acquises de son tems n'ont elles pas permis à M. de Vauban de porter plus loin la perfection de son Art; ce n'est donc pas manquer à la vénération qu'on lui doit, que d'en relever les défauts; & quand, après être convenu qu'il mérite nos hommages pour ce qu'il a fait, on prouve que l'on peut encore faire mieux, on n'est point le détracteur d'une grande réputation: on démontre seulement qu'il est possible d'en acquiescir une autre encore plus méritée.

Pour se convaincre que ce n'est point dans un esprit de partialité & d'injustice que M. Delaclos a écrit cette Lettre à l'Académie Française, il suffit de jeter les yeux sur le

morceau qui termine ses observations. « Mais,  
 ajoute-t-il, le même amour de la vérité  
 qui m'enhardit à publier cette critique d'un  
 homme célèbre, ne me permet pas de ne  
 point rappeler en même temps tout ce  
 qu'il eut de louable. M. de Vauban a porté  
 jusqu'à la perfection l'art de l'attaque des  
 places ; & si cet art, généralement funeste,  
 est particulièrement encore plus nuisible  
 qu'utile à la France, dont l'intérêt est bien  
 plus de conserver que d'acquérir, cela peut  
 diminuer le prix, mais non le mérite de  
 l'invention. Il faut y joindre le mérite de  
 près de soixante années d'un service très-  
 assidu, & souvent très-dangereux ; le mé-  
 rite de l'ordre & de l'économie qu'il a su  
 établir dans tous les travaux dont il a eu la  
 direction : avantage d'autant plus grand,  
 qu'il a toujours subsisté depuis ; le mérite  
 de son zèle patriotique & de son attachement  
 à son Roi. Il faut joindre même à ce  
 qu'il a fait de bien, le mérite du bien qu'il  
 auroit voulu faire, & sous ce point de vue  
 on pourra compter pour quelque chose ses  
 nombreux manuscrits. »

Ce n'est pas-là certainement le ton d'un  
 Écrivain que l'envie ou d'autres intérêts ani-  
 meroient contre l'hommage public rendu à  
 un Général qui, par ses talens militaires &  
 ses vertus privées, occipera toujours une  
 place distinguée dans le beau siècle de Louis  
 XIV.

*(Cet Article est de M. de la Croix.)*

## VARIÉTÉS.

*VOYAGE aux Glaciers de Chamouni, en Savoie, & retour par le Valais & les bords du Lac de Genève, par M. Béranger.*

LES Lettres que je vous écris, mon très-cher ami, des différentes villes de la Suisse que je parcours, forment un Volume sérieux qui a besoin de quelques Episodes moins politiques. J'ai imaginé d'en tirer deux ou trois du petit voyage que je viens de faire aux Glaciers de *Faucigni*. Je ressens une extrême envie de vous dépeindre les avenues, les entours & les aspects du *Mont-Blanc*, ce foyer éternel des glaces & des neiges qui alimentent incessamment les fleuves nourriciers de nos plaines, les torrens des profondes vallées de la Savoie, & les rivières qui courent fertiliser l'Italie. Vous me suivrez ensuite, la Carte à la main, à travers les chaînes vraiment alpestrcs qui séparent le Chablais & le *Faucigni*, du Valais; & enfin nous descendrons le Rhône sur une frêle barque, pour cingler avec *Julie & Saint-Preux* des côtes enchantés de *Clarens* & de *Vevay*; aux fameux rochers de *Meillerie* & de la *Chartreuse de Ripaille* aux remparts de *Genève*.

Ce voyage, tant par mer que par terre, dure à-peu-près dix jours, pendant lesquels on peut avancer de toutes les manières, en poste, à cheval, à pied & à voiles déployées. Avec les petites aberrations nécessaires, on parcourt un cercle d'environ cinquante à soixante lieues. On traverse le territoire & les villes de trois Républiques & de deux Monar-

chies. On voit l'homme de la Nature & l'homme civilisé; le Payſan avili par la ſervitude, & le Laboureur ennobli par la liberté. Dans un même jour on deſcend dans des vallées où croiſſent & mûriſſent tous les fruits d'Italie, & quelques heures après on ſe trouve élevé à des hauteurs qui offrent la rigoureuſe température & les affreux ſpectacles du Pole. On gravit, ſi l'on veut, ſur des belveders de glaces ſaillantes à deux mille toiſes du niveau des mers, & dans un ſeul jour on a reſſenti l'influence de toutes les ſaiſons, & embrasſé tous les climats de la terre.

Il eſt vrai qu'il ne faut pas ſ'attendre à parcourir des chemins unis, doux & roulans comme ceux du bois de Boulogne. *Martialo* ne préſide point, à la cuiſine des lieux où l'on gîte \*; enfin l'on ne rencontre aucune ville *Françoïſe* dans des gorges & ſur des monts où l'on reconnoît encore tantôt les deſcendants Aborigènes des anciens Allobroges, tantôt des Bergers Nomades, reſtes des Huns qui ſuivoient *Attila*, & dans les diverſes Bourgades un mélange fortuit d'Helvétiens, de Francs & d'Italiens; réſultat néceſſaire de la poſition de ces Peuples & de leurs diverſes autocraties. Mais en récompenſe on voit des payſages délicieux, des hameaux paisibles, des troupeaux nombreux & ſuperbes, des Bergers qui ne ſont point Pâtres, de vrais Bergers innocens, gais & ſatisfaits. On rencontre à tous momens des lacs purs & tranquilles dans des réduits ignorés & charmans; des caſcades argentées qui vont tombant tour autour de vous de rochers en rochers, ſe cachent, reparoiſſent, ſe précipitent de nouveau, & ſe réſolvent en pluie douce & fraîche. A chaque pas on eſt arrêté par des points de vue tour-à-tour ſau-

---

\* La plupart de ces gîtes n'ont pas même une cuiſine.

vages & rians, doux & fiers, nuds & riches, & toujours neufs, variés, pittoresques. On foule aux pieds des plantes rares & balsamiques; mille fleurs aussi belles que salutaires surprennent, enchantent les regards. Les oiseaux à grand vol y planent dans les airs, les daims timides, les chamois au pied léger y paissent, l'œil au guet, dans leurs inaccessibles retraites, ou, poursuivis par les aigles, semblent voler comme elles de cime en cime, & franchir d'un seul bond des précipices de deux ou trois mille pieds de profondeur; enfin que vous dirai-je, mon bon ami; les mets de l'âge d'or, du lait plus épais que notre crème, des fromages aromatiques, du miel parfumé comme l'ambrosie, des truites délicates, & dont l'émail est aussi vif après la cuisson qu'au moment où la ligne les enlève à leurs ondes maternelles; très-souvent la vraie liberté, l'hospitalité patriarcale, & des services qui n'ont rien de servile; c'en est assez sans doute pour dédommager les Sages des monotones & vénales superfluités, des ragôts incendiaires, des vins sophistiqués, & de tous les ap-pâts qui dans nos hôtelleries

Nous promettent la vie & donnent le trépas.

Mais il est très-vrai que si l'on n'est très-sensible aux beautés de la Nature & à la simplicité des mœurs champêtres & primitives, que si l'on n'apporte ici que des sens & un cœur vuide & blâsé, l'on n'éprouvera point ces voluptés pures, ces jouissances vives dont l'Amant de Julie peint si bien les délices; on rira même de celui qui osera les retracer avec l'enthousiasme qu'elles inspirent encore par le seul ressouvenir. . . . Pour moi, j'avouerai qu'il n'est point de jour où mon imagination ne m'arrête long-temps dans ces vallées fortunées, sur ces dômes hardis tout peuplés de merveilles, & parmi tant de

grands objets d'étude, de reconnoissance & d'admiration.

Nous partîmes de Genève vers les quatre heures du soir pour venir coucher à la *Bonne-Ville*, Capitale du Faucigni. La porte du spectacle (Genevois), salle qu'on a brûlée une fois, étoit assiégée par une foule d'Éléantes, jalouses de voir, non pas la représentation de *Brutus* ou de *Guillaume Tell*, mais nos derniers Opéras-Comiques qui, comme chacun sait, sont, par la liberté qui y règne, dignes des mœurs & des Républiques modernes.

La promenade de *Plein-Palais* (*Plana Palus*) étoit presque déserte; nous en eûmes moins de regrets. Il faut convenir qu'on s'en arrache bien malgré soi le jour où les jeunes Genevoises, en robe blanche & flottante, en simple chapeau de paille, qu'elles savent placer d'une manière très-piquante, viennent, avec les grâces naturelles qui les distinguent, embellir ces longues allées, & fouler en riant les pelouses unies de ce délicieux rendez-vous.

La route est superbe & bordée pendant près d'une lieue de maisons de plaisance, de florissantes cultures, de terrasses, de pavillons; & tout cela respire l'aisance & la propreté. Les voitures qui vont & viennent, ne sont pas à la vérité éblouissantes de vernis & de dorures, ni peintes par les Emules de l'Asselin; elles ne sont pas lestées par derrière de trois ou quatre esclaves bigarrés qui, du haut de l'échafaud qui leur sert de trône, regardent avec un stupide mépris l'Artisan & le Laboureur. . . . Mais le cocher sans livrée a l'air d'un serviteur prudent & fidèle; mais les chevaux sont gras & vites, mais les ressorts paroissent doux & lians; ce luxe-là vaut bien le nôtre: qu'en pensez-vous?

Le village de Chêne, à une petite lieue de la Rome protestante, est partagé par un ruisseau qui sépare les jardins de la République des champs

Savoyards. Le contraste est saillant & la transition brusque: *Gaudet tellus vomere libero*. On résiste malgré soi sur l'influence des Gouvernemens, & l'on parle . . . plus librement qu'on n'écrit.

Le terrain s'élève insensiblement, les monts se découvrent; on ne voit plus le *salève* que de profil. Ses roides escarpemens laissent à nud les assises parallèles de ses bancs calcaires; les vallées s'approfondissent, les angles se correspondent plus fortement. On voit çà & là d'énormes blocs de granit que le grand courant des Alpes a précipités du haut du Mont-Blanc vers le Rhône, lors de la grande débacle des eaux. Tout annonce, tout atteste cette horrible tourmente de notre Planète; tout laisse encore appercevoir les traces à demi effacées *des Epoques de la Nature*.

On arrive bientôt au village de *Contamine*, qui se prolonge entre l'*Arve* & une colline appuyée contre le *môle*.

L'*Arve* est un volumineux & rapide torrent qui tombe des Glaciers voisins du Mont-Blanc. Ses eaux sont blanches comme de l'orgeat jusqu'aux environs de Chamouni & de Serves, où des torrens noircis dans des ardoisieres viennent salir ses flots courroucés. Il couvre d'immenses débris les plaines qu'il submerge & ravage. Plusieurs fois dans ce siècle sa force & sa masse ont fait rebrousser le cours même du Rhône, & tourner à contre-sens tous les moulins établis sur ce fleuve impétueux.

Le *môle* est une grande montagne pyramidale dont le pied est à cinq lieues de Genève. On la prendroit pour un de ces cônes qu'ont soulevés les volcans ou enfantés les laves; mais *M. de Saussure*, qui l'a toute parcourue & sondée, n'a pu y trouver le moindre vestige de feu. Sa croupe est recouverte d'une bouffe magnifique; ce sont de vastes prairies riches de plantes médicinales, & bordées de forêts

sombres. Ces pâturages sont tous extrêmement féconds; les troupeaux s'y plaisent, & leur laitage, y devient exquis. Lorsque l'herbe est séchée, & qu'on veut l'emmagasiner, toute la jeunesse des hameaux voisins se rend sur ces plateaux avec de grands filets: on y renferme le fourrage, & l'on fait rouler ces ballons du haut en bas de la montagne. Cette récolte n'est pas un travail, mais une vraie fête pour les habitans des Chalets: tout est délassément & jeu pour des cœurs innocens.

A l'opposite de la *Bonne-Ville* & de l'autre côté de l'Arve, s'élève à pic le sommet sourcilieux du *Brezon*. Ces deux masses ressemblent à deux forteresses qui défendent les avenues des Alpes.

Je ne vous dirai rien de la *Bonne-Ville*. C'est un triste village triangulaire, dont les maisons entourent une place assez spacieuse, & qui seroit belle si des plantations régulières la décoroient. La plaine du côté de Genève est très-fertile, mais paresseusement cultivée.... Nous ne pûmes tenir deux minutes dans l'Église du lieu, où l'on avoit inhumé depuis peu des cadavres puans capables de méphitiser tout l'air d'une Basilique aussi grande que Saint-Pierre de Rome. Au sortir de cette *Capitale*, qui peut bien renfermer mille citoyens, il faut passer l'Arve sur un pont restauré par la munificence de Benoît XIV, & sur lequel cependant la Cour Ultramontaine n'a point encore établi de péage.

La vallée ou plutôt le détroit de la *Bonne-Ville* à *Chuse* est d'environ trois lieues. Les aspects en sont imposans & variés. Par fois, des rochers qui surplombent le chemin, intimident la route du Voyageur; tout-à-coup de petites plaines verdoyantes & bien cultivées réjouissent la vue; de l'autre côté de la rivière des lisères de bois d'aunes ou de peupliers, de grands rochers verticalement fendus, quelques ruines de vieux Châteaux, dont les bases

sont reconvertes de jeunes arbrisseaux, présentent de beaux tableaux aux Amateurs, & de bonnes *Etudes* aux Artistes.

*Cluse* est encore plus mesquine que la *Bonne-Ville*: on y passe rapidement, & je n'y ai rien remarqué que quelques goitreux à la voix rauque, au regard hébété. Tout y porte l'empreinte & les tristes lésées de la misère. J'ai pourtant vu quelques ateliers d'Horlogers; mais, à coup-sûr, il n'en est pas de cette vallée comme de celle de Vallangin, d'où il sort chaque année de douze à quatorze mille montres, & autant de fromages.

De *Cluse* à *Salanches*, ville adossée contre le *Reposoir*, montagne d'une très-belle forme, on admire les grands pics qui s'allongent dans les nues, les grands débris qui jonchent la vallée, les grands bois qui protègent les pâturages des croupes: tout le paysage en un mot s'empreint de grandeur & de majesté. L'air plus agité s'épure, les torrens courent avec plus de vitesse, les cascades commencent à se déployer sur les flancs des rochers, & entretiennent éternellement à leurs pieds des ruisseaux frais & limpides, où l'on se délaître avec sensualité. Les hommes de ces cantons; à travers leur inculte simplicité, loin des Riches qui les humilient & des Seigneurs qui les écrasent, paroissent enfin naturels & fiers, & plusieurs même sont *Penseurs*.

Les Voyageurs qui nous ont donné des descriptions de *la grôte de la Balme*, à une petite lieue de *Cluse*, ne font pas naître le desir d'y descendre. Les Anglois recommandent dans leurs Itinéraires d'y porter des pétards & des soleils pour en voir scintiller les cristallisations. Cette coutume me paroît étrangement puérile & égoïste. La fumée a bientôt noirci ces brillantes & fines productions de la Nature; & ceux qui ont le malheur d'arriver dans ces souterrains après des soins artificiels, ne trouvent plus qu'un

antre enfumé. Qu'on y porte cinq ou six flambeaux, & l'illumination sera tout aussi resplendissante que si l'on y brûloit des serpentaux & des moulinets. . . .

Au reste, les environs de cette grotte ont de quoi satisfaire la curiosité des Naturalistes. Les rochers y sont dépositaires de plusieurs pétrifications, témoignages vivans du séjour des mers sur les lieux élevés.

Mais ce qui appelle les regards en haut, ce qui les charme & les y arrête, c'est, à une petite lieue de *Maglan*, une belle cascade formée par un ruisseau nommé le *Nant d'Arpenas*. Le point où l'eau s'échappe du rocher, est élevé perpendiculairement au-dessus des prairies, d'environ *neuf cent pieds*. Ce long jet d'eau ressemble de loin à un ruban argenté que le vent ploie & balance mollement dans une oscillation de quinze à vingt toises. La pluie délicieuse qui s'éparpille dans tous les environs, forme le long de la montagne différentes petites cascades glissant de roche en roche, & se réunissant en un clair ruisseau qui, joint au principal courant, semble tomber à regret dans le lit de l'Arve.

Les conches de cette montagne. (supérieurement dessinée par M. Bourrit) forment des arcs concentriques tournés en sens contraires. On diroit qu'une force épouvantable, qu'un bouillonnement volcanique a violemment soulevé les entrailles de cette profonde boursouffure, & creusé dans son centre une immense caverne. Cette montagne & celles d'alentour ne laissent cependant reconnoître aucun vestige d'anciens volcans. Sa structure déordonnée annonce donc nécessairement des commotions furieuses, des déchiremens formidables, & quelque-une de ces terribles *coliques* auxquelles il paroît que notre petit Globe est souvent en proie.

On traverse l'Arve au village de *Saint-Martin*, vis à vis *Salenches*, sur un assez beau pont de pierre. Il ne tenoit qu'aux habitans de le construire en mar-

bre gris ou noir : les gelées des derniers hivers en ont détaché des fragmens rhomboïdaux, dont l'ancienne place est visible au haut de ces rochers pelés, à plus de quinze cent pieds du niveau de l'Arve.

Salenches, où l'on trouve une auberge passable (à cela près qu'on n'y prend nos louis que pour seize div.), Salenches est bâtie dans une situation tout à fait romantique. Des collines boisées qui lui servent de chevet, font le fond de son amphithéâtre, où se dessinent à l'œil ses quartiers, ses Églises & ses brillans clochers. Plus haut s'étendent les verts tapis de pâturages, & plus haut encore s'entassent en petits glaciers les neiges dévallées des rochers pointus qui dominant tout le pays, & semblent lui servir de cadre & de rempart.

La plaine unie qui s'étend devant Salenches, aujourd'hui dévouée aux fureurs de l'Arve, paroît avoir été jadis un lac charmant où ce torrent clarifioit ses eaux bourbeuses ; aujourd'hui qu'il fuit à travers ces terres sans reposer son cours vagabond, il désole tout ce vaste espace, & se fraye cent lits divers au gré de ses fougueux caprices. Que ne permet-on aux industrieux Génevois de faire de ce ravin dévastateur un beau canal navigable qui aviveroit soudainement tous les rivages, & faciliteroit, au profit de trois États différens, l'exportation & l'importation des plus utiles denrées ! Les Génevois ont offert plusieurs fois de construire ce canal à leurs frais, on les a toujours refusés. On m'en a dit tout bas les prétextes : il faut espérer, pour l'honneur de la raison, que ces absurdes préjugés mourront avec le dix-huitième siècle.

Encore un mot sur Salenches. Cette ville est ancienne, & les Bourgeois (on acquiert le droit de Bourgeoisie pour deux louis) en sont les Seigneurs. Elle se divise en quatre quartiers ; le premier commerce en bestiaux ; le second en draps & laines ; le

troisième en ustensiles de cuivre & de fer, & le dernier fournit à la Savoie des Charpentiers, des Maçons, des Corroyeurs & des Moines. Voilà l'image de nos Cités Gauloises au temps de l'invasion des Romains & de l'arrivée des Francs. Du reste on a beau chercher dans les murs, on n'y trouve ni Couffeurs, ni Bijoutiers, ni Faiseurs de Diamans, ni Marchandes de Modes, ni Battons, ni Baquets, ni Clubs, ni Brochures, ni Balliadières, ni, &c. Un petit Maître dira sans doute :

Mon cher ami, je consens de grand cœur

D'être fessé dans les murs de Salanches,

Si je vais là pour chercher le Bonheur.

On revient à Saint-Martin repasser l'Arve; il faut traverser toute la plaine, & après deux heures de marche vous arrivez au petit village de *Chedeles* environs en sont très-agréables. De-là jusqu'à *Passi* tout est vigne ou jardin. De fréquens ruisseaux coupent la route, & vont en hâte abreuver les bas prés de cette montagne. Ces lieux sont fertiles en fruits excellens, & féconds en hommes sains de corps & d'entendement. Trois villages éparpillés parmi ces vergers comptent plus de six cent de leurs enfans à Paris. Un tiers à-peu près revient au Pays tôt ou tard avec ses modiques épargnes; l'autre tiers s'y fixe en condition, & le reste périt dans ce gouffre insatiable. Les Paysans avec qui je causois, & que je questionnois, m'ont paru doux, officieux, gais & doués du plus grand sens. Les femmes, vêtues d'une longue robe brune, & surchargées de longs plis, y sont assez grossièrement agréables; les jeunes filles ont un air riant & naïf plein de grâces & d'attraits. Je crois que c'est dans ces environs (c'est du moins en Savoie & sur cette route) que M. de Saussure étant entré dans un verger pour cueillir quelques poires que la chaleur & la soif rendoient séduis-

santes, la Maîtresse parut : sur-le-champ il s'avance vers elle, & lui dit de ne pas s'inquiéter, qu'il lui payeroit les poires : *Mangez-les seulement*, dit la belle Paysanne, *ce n'est pas pour cela que je viens ; celui qui a fait ces fruits, ne les a pas envoyés pour un seul. . .* Habitans des grandes villes ! Messieurs vos Jardiniers vous ont-ils jamais fait une pareille réponse ?

On vante beaucoup la première vue des pointes glacées qui commencent à dominer le pays ; mais il faut pour les découvrir que le ciel soit parfaitement balayé : d'épais brouillards les voiloient pendant que je gravissois péniblement cette côte escarpée. D'horribles torrens traversent profondément la route de gauche à droite, & vont vomir dans les gouffres de l'Arve d'affreux amas d'une boue noire & mêlée de pierrailles que les gens du pays appellent *nauf sauvage*. Rien de plus hideux, de plus destructeur que ces soudaines éruptions ; heureusement elles sont rares & courtes : les pays qu'elles parcourent restent à jamais frappés de stérilité.

A droite, dans un abysme mugissant, véritable enfer d'eau, roulent tumultueusement les flots écumanans de l'Arve. On entend le bruit sourd des roches qu'elle entraîne, & les siffemens aigus des vagues qu'elle pousse contre les masses qui obstacle son cours. Le rejaillement de ses flots brisés élance dans les airs une bruine perpétuelle, toute couverte d'arc-en-ciel tournoyans quand le Soleil, dans une certaine élévation, les frappe de ses feux.

Bientôt on découvre le *Pont-aux-Chèvres*, planche étroite & peu solide qui ne sert qu'aux Bergers & aux Muletiers. Non loin de ce hardi passage l'Arve se précipite de plus de quatre vingt pieds, & le fracas de sa chute, répété par les échos, retentit au loin dans les bois comme une effrayante tempête, ébranlant les rochers des deux rives opposées.

Mais

Mais au-dessus de ces précipices horribles, la bonne mère *Nature* ménage à ses amis un tableau ravissant qui repose l'ame fatiguée de tant de scènes bruyantes. C'est un vrai coup de théâtre, un spectacle à-la-fois enchanteur & sublime, & peut être le contraste le plus fortement prononcé qui existe dans les Alpes. En voici l'esquisse imparfaite ; c'est aux Buffons & aux Rouchers qu'il appartient de rendre fidèlement ces originales beautés.

Les nuages qui flottoient majestueusement autour du *Mont-Blanc*, s'élevèrent comme une voile de théâtre au moment où j'arrivai sur les bords du joli lac de *Chède* (ou de *Servoz*.) J'étois seul avec mes pensées & ma liberté ; la *Nature* entière étoit dans mon cœur. J'avois laissé dans les basses régions le sentiment, & jusqu'au souvenir de mes douleurs physiques & morales. Je ne songeois aux hommes noirs qui m'avoient voulu nuire, que comme on se représente l'image des ronces & des serpens dont on a toujours tort d'approcher, & avec la nature desquels le Sage ne sent aucun rapport dans son être.

Le réservoir mystérieux dont j'admirois avec ravissement la forme heureuse, les petits golphes verdoyans & la diaphane limpidité, réfléchissoit dans son bassin les neiges éblouissantes des trois principales sommets du grand mont. D'un côté, sous mes pieds, s'étendoient mollement des lits de mousse fine, terminés par des rochers surmontés d'arbustes, & entremêlés de bouquets de jeunes sapins à taille svelte ; de l'autre s'élevoient des moissons ondoyantes, dont les gros épis recourbés & penchans sembloient se mirer orgueilleusement dans le pur crystal de cette source merveilleuse. Un ton de paysage si calme, si gracieux, si suave, en opposition avec tout ce que les Alpes peuvent offrir de

plus colossal, de plus fier, & plus fracassé. . . Voilà pour les yeux.

Vu du site où j'étois placé, ce *Mont-Blanc*, bien plus gigantesque que l'*Atlas* aussi vieux que Saturne, me paroissoit un colosse dont la tête cheüe touchoit aux Cieux, ou plutôt en soutenoit seul la voûte profonde. Ses épaules, ses hautes épaules étoient couvertes d'un manteau d'albâtre, vaste draperie, dont les plis largement & négligemment jetés sur un corps de vingt lieues de base, & de quatorze ou quinze mille pieds d'élévation, descendoient en franges d'argent jusqu'aux bords des pâturages & des blondes moissons des vallées. . . Voilà pour l'imagination.

Mais comment vous décrirai-je, mon bon ami, les idées calmes, les doux sentimens, les délicieuses émotions dont s'enivra mon cœur pendant l'heure extatique que je passai sur les bords fleuris de ce lac ? Heureux du bonheur d'être & de me savoir bon, l'esprit serein, les traits épanouis, je ne sentois plus cette vague & cruelle inquiétude qui empoisonne toutes nos jouissances sociales. Je ne me comparois à personne, j'étois sans envie comme sans pitié ; j'étois rempli d'un bonheur absolu & sans relations. Sans vains desirs, sans craintives espérances, je voyois, je sentois la paix & la joie. La faim, l'avidé faim de mon sensible cœur étoit, sinon apaisée, du moins suspendue pendant ces momens sans durée. Telle est sans doute la béatitude des purs esprits, telle est peut être la félicité de l'Être des êtres, lorsque repié sur lui-même, il est heureux de sa propre contemplation.

Hélas ! il fallut enfin m'arracher à cette solitude Élysienne : je me levai, j'en fis le tour deux fois mélancoliquement. L'amertume du regret vint corrompre ma jouissance : je m'éloignai le cœur gros, l'œil humide, & attachant un long regard sur ces lieux

enchântés que je quittois sans doute pour ne les revoir jamais, & où depuis ce jour l'élan de la pensée me transporte quand je bâis mes projets de félicité\*.

*Di riposo & di pace alberghi veri,*

*Oh! quanto volonzieri*

*A riv. rd. rvi io to neri!*

Il falloit quelque grand accident pour tirer mon esprit de l'absorbement où il étoit resté comme plongé. Les distractions ordinaires ne l'effleuroient pas; les objets du dehors, bien que bizarres & nouveaux, le laissoient immobile lorsque tout-à-coup un des aspects les plus imposans des Alpes vint le réveiller & lui donner une commotion forte. L'image d'une destruction vaste & subite annoncée par un déluge de décombres imprime encore aux passans qui les contemplant, la terreur que ce bouleversement prodigieux répandit en 1751 dans toute la contrée.

Jetez les yeux à gauche, c'est-à-dire, au nord du Village de Servos, & vous verrez si l'expression de ma surprise ne reste pas au-dessous de votre étonnement: considérez cette montagne tronquée, ses flancs nus & profondément sillonnés, les torrens de pierres & d'ardoises brisées & confondues; c'est de-là que s'écrouta un immense plateau avec ses neiges, ses lacs, ses bois, ses pâturages & ses troupeaux. La quantité de rochers & de maïbes tombant à grand bruit, & bondissant lourdement au milieu d'un tourbillon de poussière & de mille avalanches plus formidables que le tonnetre, fut de trois millions de toises cubes. On crut qu'un volcan désolo-

---

\* Ce magnifique aspect du lac de Chède a été découvert & peint par M. Bourrit. Le Tableau original appartient aujourd'hui à M. Neckar, & lui a été donné en présent par la République de Geneve.

lateur alloit paroître au sommet renversé de ce mont; par bonheur ce désastre, vraisemblablement causé par quelque tremblement de terre & par la mauvaise base de cette montagne, ne fut qu'un fléau passager. C'est ainsi que l'édacité du temps rongé lentement ces masses qu'on croiroit éternelles; c'est ainsi que la chaîne-entière des Alpes & de tous des monts, malgré la solidité de leurs vastes charpentes, va, comme les fragiles corps des mortels, de la décrépitude à la caducité... *Heu! nos homunculi indignamur, si quis nostrum interit, cum uno loco nos oppidorum & montium cadavera projecta jaceant.* (Sulp. ad. Cic.)

Il faut encore repasser l'Arve sur un pont non moins léger que hardi, nommé, je crois, le pont *Pelissier*. Je vous fais grâce de mes Notes sur la mine d'argent qu'on fouille dans la petite plaine de *Servos*. Je pénétrai dans ce souterrain, & je vis avec angoisse ces malheureux Savoyards, jadis Bergers & Laboureurs, transformés en taupes, s'ensevelir sous terre, & respirer des vapeurs mortelles pour gagner quelques misérables sous. Dans peu de temps ces mines; qui ne paroissent pas bien riches, s'épuiseront; les bois des environs seront tous consumés, & les hommes deviendront rares, fainéans & fripons; par voilà quels ont été, sont & seront par-tout les funestes effets de la recherche de l'or & de l'argent. Les vraies mines sont sur la surface de la terre, & il ne faut qu'un soc pour les exploiter. *L'Agriculture est une mine inépuisable où la fortune des Particuliers fuit toujours celle de l'État.*

*La fin au Mercure prochain,*

## SPECTACLES.

## CONCERT SPIRITUEL.

LE Concert du jeudi 25 Mai, jour de l'Ascension, a été extrêmement brillant par les morceaux dont il étoit composé. Deux superbes symphonies de M. Haydn; la symphonie concertante de M. Berthoume, à laquelle nous avons déjà donné de justes éloges, ainsi qu'à MM. Berthoume & Grasset qui l'exécutoient; l'hyérodrame de M. le Berthon, qu'on a entendu avec un nouveau plaisir, formoient le remplissage de ce Concert. Les nouveautés étoient d'abord un Morcet del signor Schuster, composé d'un récit & d'un air à passages. Ce morceau, extrêmement agréable, s'approche plus de la forme dramatique que de celle ordinairement employée à l'Eglise; mais il n'en est que plus propre à réüssir parmi nous, qui préférons avec raison le feu d'une composition brillante, mais simple & claire, aux froides recherches des combinaisons d'harmonie. M. Laïs l'a exécuté avec beaucoup d'adresse, de sagesse & de grâce, surtout avec une extrême pureté.

Mlles Descarsin ont exécuté ensuite différens morceaux sur la harpe. On les a déjà

Bij

entendues à ce Concert, & cependant nous les comptons au nombre des nouveautés, parce que l'étonnement qu'on éprouve à les entendre, fait toujours croire qu'on les entend pour la première fois. Il est impossible d'avoir un jeu plus spirituel, plus délicat, plus sensible que l'aînée. La jeune, à qui son âge ne doit pas encore inspirer le goût de ces nuances, y supplée par une force de son, par une précision qu'on ne se lasse point d'admirer. Quand on songe que cette aînée n'a pas quatorze ans, que la plus jeune en a sept ou huit, & qu'elles doivent ces talens prodigieux aux soins d'un père qui, distingué lui-même par un autre talent, celui de la Peinture, a pourtant presque seul formé celui de ses filles dans un art si différent du sien, on ne peut s'empêcher d'en être encore plus surpris. Leur exécution a excité un enthousiasme dont nous ne pouvons nous défendre en en parlant.

La dernière nouveauté étoit un oratoire de M. Sacchini, qu'il a fait à Londres sur des paroles Françaises, avant d'être encore familiarisé avec notre langue, avant de venir nous enrichir de ses charmantes compositions. Il a eu un succès très-brillant, & tel que depuis long-temps on n'en a pas vu de semblable. Un chant toujours noble, toujours rempli d'expression & de grace; une harmonie pure, claire & cependant très-riche; des mouvemens inattendus sans paroître recherchés, & tels que le génie seul

## D E F R A N C E.

les inspire ; un orchestre délicieux, où les instrumens habilement distribués donnent au chant une parure éclatante, sans l'offusquer ni le surcharger ; enfin, le genre de mérite qui distingue le plus particulièrement M. Sacchini parmi les compositeurs célèbres, se trouve porté dans cet oratoire au plus haut degré. Dire qu'il étoit dirigé par M. Rey, c'est dire assez que l'exécution en a été parfaite. Les soins qu'il y a donnés ont été parfaitement secondés par les chœurs, ainsi que par les voix de Mlles Maillard & Dozon, & de M. Lais.

### ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

**L**E Mardi 23 Mai, on a donné à ce Théâtre la première représentation de *Thémistocle*, Tragedie en trois Actes, poëme de M. M\*\*\*, musique de M. Philidor. Voici quel en est le sujet.

Xercès, Roi de Perse, est allé combattre les Parthes. Les Prêtres dans le Temple adressent pour lui des vœux au Soleil, & implorent ce Dieu pour en obtenir la paix. Mandane, fille de Xercès, vient annoncer le retour de son père & de l'armée. Restée seule avec sa Confidente, elle lui avoue le feu secret dont elle brûle pour un Héros inconnu, l'appui de ses États ; cet inconnu est Néocle. Mandane soupçonne qu'elle en est aimée.

Hélas ! du feu qui le dévore

Ses yeux m'ont exprimé l'ardeur,  
Et souvent sur sa bouche un aveu près d'éclorre  
Trahissoit malgré lui le secret de son cœur.

Elle combat en vain sa flamme.

Rappelons ma fierté... Quelle espérance vaine!  
Eh! comment résister au penchant qui m'entraîne,  
Au feu brûlant qui dévore mon cœur?

Néocle paroît ; il a suivi Xercès, & annonce  
sa victoire à la Princesse. Enhardi par les mar-  
ques d'intérêt qu'elle daigne témoigner

Pour un simple Guerrier, un Grec, un étranger,

il hasarde l'aveu de son amour. Mandane,  
qui le desiroit, ne peut le recevoir avec co-  
lère; mais elle n'ose lui donner d'espoir. Xer-  
cès arrive en triomphe. Il fait lui-même de-  
vant sa fille l'éloge de Néocle, qui l'a sauvé  
du plus grand danger, en exposant sa vie pour  
lui. La main de la Princesse doit être la récom-  
pense de ce service. *Ah! qu'il est doux pour  
moi,* dit Mandane,

Pour moi qui vous révère,  
D'obtenir pour époux le vengeur de mon père!

Mais avant d'accomplir cet hymen, Xercès  
veut venger l'affront qu'il a reçu à la journée  
de Salamine; il veut que Néocle l'aide à dé-  
truire Athènes :

Thémistocle sur-tout par ton bras doit périr.

## NÉOCLE.

Thémistocle, mon père!

*Cet à part.* instruit les Spectateurs de la naissance de Neocle; mais elle reste inconnue aux Interlocuteurs; & les bontés de Xercès & de Mandane pour ce jeune Grec, ne font qu'aggraver le tourment de sa situation, par laquelle l'Acte finit.

Il ouvre le second par un monologue dans lequel il apprend qu'au commencement de la guerre entre Athènes & la Perse, Thémistocle voulut l'envoyer dans Argos; mais que, jeté sur les rivages de la Perse par la tempête, il s'est fait connoître par son seul courage, & est parvenu au faite des grandeurs. Le sort qu'on lui propose lui paroîtroit bien flatteur, sans la cruelle condition qui y est attachée. Il finit par s'en rapporter aux Dieux.

Témoins de ma douleur extrême,

Dieux! rendez le calme à mon cœur;

En m'unissant à ce que j'aime,

De mes jours conservez l'Auteur.

Mandane, qui ne fait pas de qui Néocle est fils, le félicite de ce que leur bonheur ne dépend plus que d'une victoire. Son amant lui avoue enfin son secret; & la Princesse, plus amante que politique, prend de ce moment pour Thémistocle l'intérêt que lui inspire son amour. Elle se flatte de fléchir son père, qui arrive. Il vient d'apprendre l'exil de Thémistocle, qu'on croit même dans ses États. Il

B v

n'en paroît que plus disposé à la vengeance ; & sans répondre aux prières que lui font Néocle & sa fille, de calmer son ressentiment, il se livre à l'espoir de satisfaire son courroux.

On lui annonce un inconnu ; il se prétend d'Athènes : Xercès est étonné.

Quelle audace

Ta conduit en ces lieux ?

L'INCONNU.

Vous êtes magnanime & je suis malheureux.

Il offre au Roi de lui livrer Thémistocle. — C'est lui-même. Xercès a peine à retenir sa fureur ; Thémistocle, toujours tranquille, lui dit :

Objet de haine & de clémence,

Le sort te livre ton vainqueur.

Tu devois l'une à ma puissance,

Et tu dois l'autre à mon malheur.

*De moi qu'attends-tu donc ?* dit Xercès. —

*Et moi.* Surpris, & en même-temps charmé de sa vertu, le Roi, par sa générosité, veut tromper son attente ; il lui offre un asyle dans ses États. Il le présente ensuite à Néocle, & le père & le fils se livrent avec transport à la joie que leur causent cette reconnoissance & leur réunion. Thémistocle sur-tout est touché des procédés de ce généreux Prince.

Quel injuste portrai je me faisois des Rois !

On annonce un Ambassadeur d'Athènes ; il vient redemander Thémistocle & offrir la paix. Xercès promet de le rendre, mais à la tête d'une flotte qui sera commandée par lui. Le peuple se réjouit d'avance de l'espoir de se venger des Grecs.

Le troisième Acte commence par une Scène entre Néocle & Thémistocle, dans laquelle celui-ci déploie le noble enthousiasme dont on fait que l'amour de la patrie animoit les Grecs. Son fils lui représente en vain tous les torts d'Athènes ; en vain il lui oppose les sentimens de la Nature & leur propre intérêt ; Thémistocle, inflexible, refuse obstinément de combattre contre elle ; il sort dans l'espoir de fléchir le ressentiment de Xercès. Néocle au désespoir est interrompu par Mandane, qui accuse tour-à-tour Thémistocle & son amant. On apprend que le Héros de la Grèce est dans les fers, & Néocle va tout tenter pour le délivrer. La Princesse plaide la cause de tous deux auprès de Xercès, également courroucé contre le père & contre le fils. Un grand bruit se fait entendre : c'est Thémistocle délivré par Néocle, mais qui s'indigne de la liberté qu'on lui procure, & qui veut se tuer pour punir ses libérateurs d'avoir désobéi au Roi. On le désarme ; Xercès est plus furieux que jamais contre Néocle. Cependant le souvenir de ses services, les larmes, les prières de sa fille, la vertu même de son père parviennent à le fléchir. Il pardonne tout, & unit Néocle avec Mandane, après avoir accordé

la paix aux Grecs. Un divertissement général forme la fête de l'hyménée.

Telle est la marche de ce Drame, que nous n'avons interrompue par aucune réflexion. Nous n'en ferons point encore, jusqu'à ce que l'opinion publique soit mieux fixée qu'elle ne peut l'être après une seule représentation. Nous remarquerons seulement que si le succès n'a pas été d'abord aussi brillant qu'il pouvoit l'être, & qu'il peut encore le devenir, c'est qu'aujourd'hui les Amateurs de ce Théâtre, accoutumés à des émotions très-vives, restent froids devant des intérêts purement politiques; que la beauté des fêtes, la magnificence du spectacle n'est plus ce qu'on cherche à l'Opéra; que la musique même, quoiqu'on ait l'air de la juger seule, n'est pas véritablement la chose dont on est le plus touché aux premières représentations. On trouve en général la musique bonne ou mauvaise, selon qu'on a été plus ou moins affecté par les situations que fournit le sujet. Ce n'est que par la suite qu'on en apprécie justement la valeur intrinsèque.

Les habits & les décorations, sur-tout la dernière, sont de la plus grande richesse & du meilleur goût.

Les Ballets, composés avec soin, sont parfaitement exécutés par les premiers Sujets de la Danse.

L'ensemble de l'orchestre, quoiqu'à la première représentation, a été aussi parfait qu'on puisse l'attendre des soins, du zèle & des ta-

les supérieurs de M. Rey, qui le conduit, & de ceux des personnes qui le composent. Nous insistons sur les éloges qu'on doit à M. Rey, parce que la nature de son talent, très-bien connue des compositeurs, n'est pas également à la portée de tout le monde, & qu'il est bon d'éclairer le Public sur les obligations qu'il lui a.

En parlant de la musique dans les Numéros suivans, nous entrerons dans de plus grands détails à l'égard de l'exécution des Acteurs.

En récapitulant les travaux de l'année dernière à ce Théâtre, on a omis de parler de la retraite de M. Larrivée. Cet Acteur, qui a fourni une très-longue carrière dramatique, a toujours été vu avec le plus grand plaisir, & sa perte doit exciter des regrets. Il débata en 1755, au mois de Mars. Une figure belle, ouverte & théâtrale; un maintien toujours noble & convenable à ses rôles; une prononciation accentuée & très-nette, beaucoup de feu, d'intelligence & de sensibilité, sont particulièrement les qualités qui l'ont fait distinguer. Il a cette double gloire, qu'il fut le soutien de l'ancien genre, & le créateur du nouveau. Enthousiasmé des compositions de M. Gluck, il concourut de tous ses talens à leur succès; & dans un âge où il pouvoit déjà songer à sa retraite, il recommença des études avec toute l'ardeur d'un jeune-Débutant. On doit faire encore en sa faveur une observation très-intéressante. Seul d'entre les Élèves

de M. Gluck, seul des Sujets de la nouvelle école, il a su se défendre d'un défaut essentiel dont on trouve encore des traces dans la manière actuelle de chanter à l'Opéra. Nous voulons parler de ces aspirations continuelles par lesquelles nos Chanteurs separent chaque syllabe, même dans le récitatif, afin d'augmenter l'expression. Ces saccades de la voix qui ne marche plus que par bonds, ces liaisons vicieuses, qui, en confondant le récitatif avec le chant, répandent sur tout un Ouvrage un vernis de monotonie, ces chocs de syllabes qui se heurtent, comme si chacune d'elles étoit séparée de l'autre par une *h*, seroient insupportables à l'oreille, si le bon goût de la musique, né en même-temps que ce défaut, ne lui avoit pas servi de compensation.

En l'attribuant aux Élèves de M. Gluck, nous ne prétendons pas en accuser ce célèbre Compositeur. Une fausse idée de la manière de chanter Italienne, & qu'on a cru imiter ainsi, en a sans doute été la source; & M. Gluck, tout ennemi qu'il devoit être de cette ridicule affectation, avoit d'ailleurs tant de réformes à faire, qu'il s'est trouvé content lorsqu'à la méthode traînante & inaccentuée de l'ancien chant, il en a vu succéder une qui offre au moins l'apparence de l'expression.

M. Larrivée, qui a cru que l'expression devoit moins dépendre de son gosier que de son âme, a conservé une manière franche & pure d'attaquer le son. Aussi, lorsqu'il se permettoit de préparer la note, ce qu'il réservoit

pour le chant proprement dit, il étoit bien sûr de produire de l'effet. Puissent ces réflexions être senties par ceux à qui elles s'adressent ! Nous les exposons d'autant plus librement, que nous reconnoissons aux Acteurs qui peuvent y donner lieu, tous les talens nécessaires pour corriger un défaut dont l'effet pourroit être plus sensible un jour. Il est probable que les nouveaux Sujets de l'École Royale de Musique, dirigés par les plus habiles Maîtres de la Capitale, en auront été garantis par leurs soins. Il seroit donc à craindre que la pureté de leur chant, en éclairant le goût du Public, ne le rendit plus sévère, & qu'il n'en vînt à reprocher à ces Acteurs comme un manque de talent, ce qui n'est que l'abus, & pour ainsi dire, la surabondance du talent.

### COMÉDIE ITALIENNE.

**L**E Mardi 23 Mai, on a donné la première représentation des *Ailes de l'Amour*, Comédie en un Acte & en vers mêlés de vaudevilles.

Simon & Jeannette ont de l'amour l'un pour l'autre. Simon voudroit savoir s'il est aimé, mais la pudeur ne permet pas à Jeannette de lui avouer la tendresse qu'il inspire. L'Amour arrive dans le village: Simon le voit, en a peur, puis prend confiance en lui, & lui demande sa protection qu'il obtient après avoir subi une épreuve dont il sort victorieux. Jeannette

le voit à son tour, en a peur aussi, se familiarise avec lui, ressent en sa présence des mouvemens qu'elle ne dissimule pas, & dont l'aveu effarouche Simon. Le Dieu rapproche les deux amans, il veut les quitter quand il apprend qu'ils vont se marier, parce que, dit-il, l'Amour n'a rien à faire avec les époux. Simon & Jeannette veulent le retenir, ils le saisissent par ses ailes; le Dieu leur échappe. Il est vraisemblable que les ailes du fils de Vénus ont une influence fatale sur les flammes amoureuses; car Simon & Jeannette ne sentent plus rien l'un pour l'autre. Quand l'Amour leur amène tout le village pour témoin de leurs noces, ils sont froids, tristes & sombres; mais ils regrettent leurs premiers sentimens, & le Dieu consent à les leur rendre, en y ajoutant la grâce de passer avec eux la première nuit de leur mariage.

Le fonds de cette Fable n'est pas bien neuf; mais il est traité d'une manière neuve & très-originale. La gaieté, la simplicité, le goût, l'esprit, la grâce & l'imagination se succèdent tour-à-tour dans les couplets que chantent les différens personnages. On en a fait répéter plusieurs; nous avons principalement remarqué celui où, sous le prétexte de faire le portrait de Vénus, l'Amour fait un compliment très-flatteur, très-spirituel & très-galant à toutes les femmes qui sont présentes à la représentation. Il est difficile de citer une suite de madrigaux plus neufs, plus piquans & plus agréables; le ton de l'Ouvrage varie suivant le

caractère des Interlocuteurs: Simon est d'une naïveté très-franche & très-gaie; Jeannette est sensible & maligne; l'Amour est adroit, séduisant & voluptueux. Ces trois physionomies contrastent heureusement ensemble, & forment un tableau très-varié; car on y trouve toutes les nuances, hors celles du genre sublime, qui y sont étrangères.

L'Auteur est M. B. de R., plus connu sous le nom du *Cousin Jacques*. Peu d'Écrivains ont une imagination plus féconde, des idées plus fraîches & plus riantes. Nous l'invitons à se fâcher quelquefois contre sa facilité: ses productions en acquerront plus de prix, & il forcera du moins au silence les gens qui n'aiment plus à rire. Parmi les vaudevilles, on a distingué de jolis airs nouveaux; le plus grand nombre est de la composition du joyeux Cousin, qui a pour tous les Arts un amour dont il sera payé par des succès.

L'Ouvrage est fort applaudi: il est très-bien joué. Mlle Desbrosses est pleine d'intelligence & d'adresse dans le personnage de Jeannette; la manière dont Mlle Carline joue l'Amour, feroit sourire le Dieu à son image, & M. Trial est dans le rôle de Simon aussi gai, aussi plaisant, aussi original que l'est le Cousin dans ses piquantes facéties.

---

Le Vendredi 26, on a donné pour la première fois le *Danger de la Prévention*, Comédie en trois Actes & en prose.

M. Dorvigny & M. Dalainval, Négocians associés, ont fait leur fortune ensemble. Le premier est resté à Paris, s'est brouillé avec Ergaste son neveu, parce que celui-ci n'a point voulu quitter un commerce avantageux. Pour venir demeurer avec lui; & le second, après avoir tout tenté inutilement pour rapprocher l'oncle du neveu, est parti pour l'Amérique. Depuis son départ, Ergaste, qui a été très-peu vu de son oncle, s'est présenté chez lui, au lieu & sous le nom de M. Dumont, homme de confiance, proposé à Dorvigny par Dalainval à son départ de France. Par ses soins tout est en ordre, tout prospère. Il a trouvé chez M. Dorvigny une Mme Desroches & sa fille Julie. Ces deux femmes sont d'un caractère très-opposé; Julie est sensible & confiante; Mme Desroches, aigrie par le malheur, est inquiète & soupçonneuse. Elle regarde Dumont comme un hypocrite qui trompe son bienfaiteur, & l'accuse même d'infidélité, parce que pendant la nuit elle l'a vu faire enlever des sacs d'argent à l'insçu de M. Dorvigny. Dumont aime Julie, & il en est aimé; mais on destine Julie au Président de Folleville, jeune insensé qui a donné dans tous les excès. Déjà ce mariage est résolu; Dumont fuit pour n'en pas être témoin. Dalainval arrive de l'Amérique, on accuse devant lui Dumont. Avant de croire, Dalainval veut des preuves; on cherche les papiers, les fonds de M. Dorvigny; on ne

trouve rien : voilà Dumont reconnu coupable ou à-peu près ; on fait courir après lui , on donne son signalement partout. Sur ces entrefaites la ruine de Dorvigny dégoûte le Président de l'alliance projetée ; il se retire. Dumont reparoit de son plein gré , il avoue la cause de sa fuite. Dalainval rentre , apprend que Dumont a tout déposé chez son Notaire par des raisons secretes ; il reconnoît Ergaste dans le faux Dumont. Tout s'explique ; on apprend que non seulement Ergaste a été fidèle , délicat & sensible , mais encore qu'il a été généreux , puisqu'il a consacré à la satisfaction particulière de son oncle , une somme de cinquante mille écus , que son ami Dalainval lui a envoyée de l'Amérique. L'oncle & le neveu se réconcilient , & Julie épouse Ergaste.

La marche de cette Comédie est lente & longue : le style est pénible & contraint ; l'intérêt en est toujours foible , & souvent nul ; l'action est embarrassée par des détails , & même par des personnages inutiles ; les incidens sont peu vraisemblables , ou leur possibilité est trop apprêtée ; le dénouement n'est qu'un échafaudage de sentimens romanesques : voilà ce qu'on peut penser du *danger de la Prevention* ; ouvrage qui n'a point eu de succès , & que le Public a repoussé sans humeur , sans bruit , sans rigueur , & avec autant de justesse que de modération.

---

 ANNONCES ET NOTICES.
 

---

**D**ISSERTATIONS sur les Fièvres infectieuses & contagieuses, Ouvrage dans lequel on examine la nature de ces maladies, & où l'on démontre qu'il ne peut résulter aucun danger de l'usage d'enterren dans les Eglises & dans l'enceinte des Villes; par M. O-Ryan, Docteur-Médecin de l'Université de Montpellier, Professeur en Médecine, Agrégé au Collège de Lyon, 1785, in-8°. Prix, 1 liv. 16 sols broché. A Lyon; & se trouve à Paris, chez Perisse le jeune, Libraire, rue & en face du Marché-Neuf, à l'entresol.

Le but de l'Auteur de cette Brochure est de nous rassurer sur des craintes qui se sont souvent renouvelées. Nous laisserons aux gens de l'Art à décider si la sécurité qu'il veut nous donner est fondée sur la raison & l'expérience.

*PROJET nouveau sur la manière de faire utilement en France le commerce des grains, par M. Boudron Desplanches, ancien premier Commis dans les Finances. A Bruxelles; & se trouve à Paris, chez la Veuve Esprit, Libraire, au Palais Royal, sous le vestibule du grand escalier.*

Le sujet de cet Ouvrage est important. L'Auteur nous paroît avoir des principes sains: nous ne prononcerons point sur les inductions qu'il en tire & sur les moyens qu'il propose; mais il prouve que son but est l'utilité publique.

*DESCRIPTION générale de la Chine, ou Tableau de l'état actuel de cet Empire, contenant,*

1°. la Description topographique des quinze Provinces qui le composent, celle de la Tartarie, des Isles & autres Pays tributaires qui en dépendent, le nombre & la situation de ses Villes, l'état de sa population, les productions variées de son sol, & les principaux détails de son Histoire Naturelle; 2°. un Précis des Connoissances le plus récemment parvenues en Europe sur le Gouvernement, la Religion, les Mœurs & les Usages, les Arts & les Sciences des Chinois; Volume *in-4°.*, rédigé par M. l'Abbé Grosier, Chanoine de Saint Louis du Louvre. Prix, 30 liv. broché, 12 liv. relié. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

Le titre de cet Ouvrage, tel que nous venons de le transcrire, en fait connoître le plan; & la rédaction en est faite avec autant d'exactitude que de précision.

*CLARISSE HARLOWE, Traduction nouvelle & seule complète*, par M. Letourneur, seconde Livraison, formant les Tomes 4, 5, 6 & 7 *in-8°.* Prix, 12 liv. 12 sols brochés, & les Tomes 8, 9, 10 de l'Edition *in-16.* Prix, 7 liv. brochés, avec des Planches en taille-douce & le Portrait de Richardson. Il y a aussi une Edition en papier fin Format *in-8°.* & *in-16.* A Genève, chez Barde, Mauger & Compagnie, Imprimeurs-Libraires; & se trouve à Paris, chez Buiffon, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n°. 13.

*NOUVEAU Manuel d'Épictète*, extrait des Commentaires d'Arrion, & nouvellement traduit du Grec en François, deux Parties *in-16.* Prix, 5 liv. les deux Parties brochées. (Il y en a quelques Exemplaires en papier fin.) Prix, 8 liv. brochées. A

Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR, chez Didot le jeune, Libraire, quai des Augustins.

Cet Ouvrage est reconnu pour un chef-d'œuvre de morale. Ce Philosophe, quoique modeste, eut une telle réputation qu'après sa mort on acheta trois cens écus de notre monnoie une lampe de terre dont il se servoit. Il ne se bornoit pas à écrire sur la Philosophie; il la pratiquoit, & l'on cite de lui un trait de modération assez rare. Son Maître (car il étoit Esclave) en jouant avec lui ne ménageoit pas assez une jambe malade de ce Philosophe. Vous me casserez la jambe, lui dit ce dernier. En effet cela arriva. Alors se tournant vers lui : *Je vous l'avois bien prédit*, lui dit froidement Epictète, *que vous me casseriez la jambe.*

Cette Traduction nous a paru estimable, & l'impression méritée des éloges.

*THÉORIE des Machines mues par la force de la vapeur de l'eau*, Ouvrage qui a remporté le Prix proposé par l'Académie Impériale des Sciences de Saint-Petersbourg pour l'année 1783, par M. de Maillard, Capitaine-Lieutenant au Corps Impérial & Royal du Génie, in-8°. Prix, 3 liv. broché. — *Traité de la Peste*, contenant l'histoire de celle qui a régné à Moscou en 1771, par Charles de Merleux, Docteur en Médecine, &c., Ouvrage publié d'abord en Latin, actuellement mis en François, & augmenté de plusieurs Pièces intéressantes par l'Auteur, in-8°. Prix, 2 liv. 10 sols.

Ces deux Ouvrages utiles se trouvent à Vienne; & à Strasbourg, chez les frères Gay, Imprimeurs-Libraires; & à Paris, chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques, près Saint Yves.

*HISTOIRE de la Vie de Jésus-Christ*, où l'on trouve dans une narration suivie, & d'une manière

claire, la concorde & l'explication des quatre Evangelis, le développement de plusieurs Prophéties, &c., par M. Compans, P. D. L. M. 2 Vol. in-12. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Gaillande; Berton, Libraire, rue Saint Victor; Prevost, Libraire, Place Saint Michel.

Cet Ouvrage a paru au Censeur « digne d'être  
 » donné au Public par la clarté & l'onction du  
 » style, la pureté de sa morale, l'ordre des faits  
 » Evangeliques, & la vaste étendue de l'érudition  
 » que l'Auteur a puisée dans les sources de l'Anti-  
 » quité. »

*AMUSEMENT du Sultan*, Estampe de 14 pouces sur 18, exécutée à la manière noire, par Bonnieu, Peintre du Roi, d'après le Tableau du même Auteur. A Paris dans les nouveaux bâtimens du Palais Royal, n<sup>o</sup>. 29, au deuxième. Prix, 18 liv.

Cette Estampe est d'une heureuse composition, & l'Auteur, qui l'a gravée avec beaucoup de soin, a su conserver l'effet de son Tableau.

*PORTRAIT de M. Sigaut de la Fond*, peint par Mme Fillieul, gravé par C. F. Letellier. A Paris, chez Letellier, Graveur, maison d'un Boutonnier, rue des Vieilles Etuves-Saint Honoré.

*ÉLITE de Chansons & Aïettes decentes, avec Accompagnement de Basse*, recueillies des Opéras & autres Ouvrages des meilleurs Auteurs, dédié aux Demoiselles. Prix, 12 liv. A Lyon, chez Guera, Place des Terreaux; & à Paris, aux Adresses ordinaires.

Ce Recueil, entrepris à la sollicitation des Religieuses & autres Personnes chargées de l'Éducation des Demoiselles, remplit parfaitement son objet. Les

paroles, auxquelles la pudéur la plus austère ne peut rien trouver à reprendre, sont soutenues par la musique choisie avec goût de MM. Gluck, Piccini, Sacchini, Paisiello, Philidor, Grétry, &c. Il nous paroît à cet égard très-utile, & nous ne doutons pas qu'il n'ait un débit considérable.

*E R R A T A* du dernier *Mercur*.

N. B. On a oublié deux lignes entières dans le compte rendu du *Portrait*, article *Comédie Française*, page 181. Il faut rétablir ainsi la première phrase de l'analyse.

*Une femme qui préparoit à son mari une surprise agréable, en se faisant peindre à son insçu, pour lui faire ensuite hommage de son portrait, est trahie par un indiscret qu'elle a mis dans sa confidence.*

Page 184, ligne 10, ne devoient pas toujours ;  
Allez : ne doivent pas.

T A B L E.

<i>A</i> Mme Dugazon,	3	<i>Variétés,</i>	14
<i>Roman</i> de Nina,	4	<i>Concert Spirituel,</i>	29
<i>Charade, Enigme &amp; Logo</i>	6	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	31
<i>gryphe,</i>	6	<i>Comédie Italienne,</i>	39
<i>Leure à MM. de l'Académie</i>	8	<i>Annonces &amp; Notices.</i>	44
<i>Françoise,</i>	8		

A P P R O B A T I O N.

J'AY lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 3 Juin 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 2 Juin 1786. GUIDL

---

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 10 JUIN 1786.

---

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

---

### ODE SUR L'INSENSIBILITÉ. \*

**F**RANKLIN, dont le vaste génie  
Dirige un nouvel Univers,  
Et dont la main sage & hardie  
De l'esclavage rompt les fers ;  
Sparte à ta voix va reparoître ;  
La paix que l'on a vu renaître,  
La paix dans ton sein a germé ;

---

\* *Note de l'Auteur.* L'Auteur de l'Ode, en mettant à la tête le nom de Franklin, a voulu rendre hommage au mérite. L'insensibilité stoïque suppose la force d'âme & la constance ; vertus qui ont brillé dans M. Franklin, & qui le rendent autant recommandable, que ses lumières & ses talens l'ont rendu célèbre.

N<sup>o</sup>. 23, 10 Juin 1786.

C

Lorsque je chante le vrai sage,  
 — Apollon m'offre ton image;  
 Après Socrate il t'a nommé.

DIEU des vers, à ma voix stoïque  
 Prête d'harmonieux accens;

Vois Zénon qui, sous le portique,  
 S'adresse aux Sages de son temps,  
 Je ne viens point avec Lucrèce,  
 Plein de la coupe enchanteresse,  
 Vanter la douce volupté.

J'oppose aux malheurs de la vie  
 La suprême philosophie,  
 La froide insensibilité.

COMME on voit une tour antique  
 Braver l'aquilon irrité;  
 Telle on voit une ame stoïque  
 Triompher de l'adversité,  
 Que l'on dégrade Bélisaire,  
 Qu'on le prive de la lumière,  
 Sa constance égale ses maux;  
 Sénèque meurt, mais sans murmure;  
 La mort, l'effroi de la Nature,  
 Ne peut altérer son repos.

LES vents qui soufflent les orages,  
 La foudre qui brise les tours,  
 Sont dirigés par des loix sages

Comme l'astre qui fait les jours,  
 Du monde créé le système  
 Atteste de l'Être Suprême  
 Et la sagesse & la grandeur ;  
 La sensibilité de l'homme  
 De tous ses maux forme la somme ;  
 Le mal physique est une erreur.

L'ERREUR a régné d'âge en âge  
 Sur notre globe ténébreux ;  
 Par les sens elle se propage ;  
 Au cœur elle arrive par eux ;  
 L'erreur égare le génie ;  
 Vainement la philosophie  
 Dans son sein porte le flambeau ;  
 Les yeux du mortel insensible,  
 Aux passions inaccessible,  
 Peuvent seuls percer son bandeau.

Sous le rampart de la sagesse,  
 Dans l'ombre d'un réduit sacré,  
 Où l'homme cache sa foiblesse,  
 L'Amour a souvent pénétré.  
 Il vole au séjour d'Uranie ;  
 Au Lycée il suit Polymnie ;  
 Il poursuit Mars dans ses exploits.  
 Un sage \* monte au rang suprême,

---

\* Marc-Aurèle.

Vainqueur de l'Amour, de lui-même ;  
Et l'Univers reçoit ses loix.

Au sein d'une douce apathie,  
De moi-même je fais jouir ;  
Je vois les trésors sans envie ;  
La gloire ne peut m'éblouir.  
A mes yeux la chimère expire ;  
Les vaines terreurs qu'elle inspire  
Ne troublent point mes jours sereins ;  
La perfidie au doux sourire  
Qui feint d'aimer pour mieux séduire,  
Tend à mon cœur des pièges vains.

INSENSIBILITÉ propice,  
Base éternelle du bonheur,  
Premier appui de la justice,  
Reçois l'hommage de mon cœur ;  
Tu me couvris de ton égide,  
Et d'une colombe timide  
Tu fis un lion courageux ;  
Je vois planer l'aigle superbe,  
L'affreux serpent ramper sous l'herbe ;  
Je marche ferme devant eux.

SUR un rocher tu fis ton temple :  
Là, j'apperçois au sein de l'air,  
Le sage Franklin qui contemple,  
Bravant & la foudre & l'éclair ;

Daphné va s'y changer en arbre ;  
 Niobé s'y transforme en marbre.  
 Pour éterniser son pouvoir.  
 Là, mon cœur devenu de glace,  
 A su se choisir une place  
 Où rien ne pourra l'émouvoir.

*V E R S sur l'Arrivée de M. le Comte  
 DE NELLEMBOURG à Paris.*

**L**A Samaritaine éplorée \*  
 De n'avoir pu sur tous les tons  
 Célébrer l'heureuse arrivée  
 Du Prince que nous possédons,  
 Se plaignoit, quand la Gloire, embouchant la trom-  
 pette,  
 Lui dit avec fierté : profane, souviens-toi ;  
 Qu'un mortel adoré, qu'un frère d'Antoinette  
 Ne doit être en ces lieux annoncé que par moi.  
 ( Par M. le Marquis de Caraccioli.

\* La Samaritaine, qui carillonnait dans les événemens  
 joyeux, est arrêtée depuis long-temps.



*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Couvent* ; celui de l'Énigme est *Manche* ; celui du Logogryphe est *Email*, où l'on trouve *mail*, *ail*, *il*, *L* (chiffre romain qui exprime cinquante.)

### C H A R A D E.

**A**U bruit de mon premier le Chasseur se réveille ?

Mon second plaît en tout sans être merveilleux ;

• Dans les discours frappe l'oreille,

Et dans les Arts fixe les yeux.

Mon tout, terme d'architecture,

Est un oiseau dans la Nature.

(*Par M. de la L... ancien Mousquetaire.*)

### É N I G M E.

**D**ANS le monde, vit-on jamais chose pareille ?

Lecteur, j'ai le talon à côté de l'oreille ;

Tantôt blanc, tantôt gris, & le plus souvent noir.

La dépouille des morts forme tout mon espoir ;

## D E F R A N C E .

Mes flancs sont un cachot d'une noirceur extrême,  
Où mon prisonnier vient s'enfermer de lui-même,  
Je ne le quitte pas ; avec lui tout-à-tour  
Je vais à la campagne , à la ville , à la Cour.  
Je me prête à ses goûts ; il marche sur ma trace ;  
Mais je trouve bien dur de le suivre à la chasse ;  
J'en reviens harassé ; ce turbulent plaisir ,  
S'il revient trop souvent , me fait en fin périr .  
Mais brisons là-dessus , ... Il est temps de paroître .  
Frappe du pied , Lecteur , & tu vas me connoître .  
( Par M. le Vicomte de Gal. . . )

---

## L O G O G R Y P H E .

**A**D M I R E , ami Lecteur , l'inconstance du sort :  
Ici , de toutes parts je fais voler la mort ;  
Là , bravant les rigueurs du temps & de la Parque ,  
Je fais vivre mille ans le Héros , le Monarque .

Les six pieds qui forment mon nom  
Peuvent souffrir mainte combinaison .  
Retranche le second , & vois un solitaire  
Qui , dans certain pays mène une vie austère ;  
Je t'offre encore un chiffre , un vêtement ;  
Un espace sur terre ainsi qu'au firmament ;  
Un nombre ; un Patriarche ; une illustre Amazone ;  
Le nom latin d'un cruel Empereur ,

Qu'on vit à Rome sur le Trône;

Et ce métal puissant... Mais tu me tiens, Lecteur.

(Par M. Gillat, *Etudiant en Droit des Facultés de Rennes.*)

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*COLLECTION Universelle des Mémoires Historiques relatifs à l'Histoire de France, Tomes XIV, XV & XVI. A Londres, & se trouve à Paris, rue d'Anjou - Dauphine, n<sup>o</sup>. 6.*

**N**ous avons rendu compte des premiers Volumes de cette Collection. Les Rédacteurs ne négligent rien pour en faire un monument authentique, & une ressource pour tous ceux qui auront à travailler sur l'Histoire.

Ces trois Volumes que nous annonçons, contiennent les Mémoires de Guillaume de Villeneuve, de la Tremoille, du Chevalier Bayard & de Louise de Savoie. Les Éditeurs paroissent embarrassés de savoir d'où venoit Guillaume de Villeneuve, ce qu'il étoit, & à quelle famille il appartenoit.

Guillaume-Louis de Villeneuve descend de l'ancienne Maison de ce nom, alliée à la

Maison Royale, & distinguée par l'illustration des grandes dignités. Romée de Villeneuve, un des ancêtres de Guillaume, avoit été premier Ministre de Raimond Bérenger, Comte de Provence, mort en 1250 : c'est à lui qu'on doit le mariage de Béatrix de Provence avec Charles de France, Comte d'Anjou, qui procura la reunion de ce Comté à la Couronne. Guillaume de Villeneuve, Auteur des Mémoires, étoit Chambellan de Charles VIII, & commanda ses Armées Navales. Sa famille subsiste encore, & s'est divisée en plusieurs branches, dont les principales sont établies en Provence, & connues par les dénominations de Trans, de Bargemont, de Flayok, d'Esclapon, &c. &c. &c.

Nous connoissons les Mémoires de Guillaume, & nous sommes persuadés du travail que les Rédacteurs ont dû faire pour les rectifier. Il y a une espèce de service qu'ils rendront à l'Histoire, en relevant chemin faisant les erreurs géographiques, en substituant à de vieilles dénominations les noms modernes des Villes, & en marquant les métamorphoses que tous les lieux ont subies. Des Villages sont devenus de grandes Cités; celles-ci, désertées & dépeuplées, ont été réduites en Bourgades. Les Mémoires de Guillaume de Villeneuve commencent en 1494, & finissent en 1497. Ce n'est précisément que le récit de la conquête de Naples, & de la manière dont les François en furent chassés. Il les rédigea durant sa captivité & pour éviter l'oisiveté. Le

style en est cependant naïf, coulant & d'une concision peu commune.

Les Mémoires de Louis II, sieur de la Tremoille, dit le Chevalier sans reproche, sont joints aux précédens. Les Éditeurs annoncent que l'Historien appartient à une des plus illustres Maisons de France. « La Tremoille » (disent-ils), né en 1460, a vécu sous cinq » & porté les armes sous quatre Rois. Élevé » dans le Palais de Louis XI, il sortoit à » peine de l'enfance quand il entendit les cris » de douleur que le remords arracha trop tard » à la conscience de ce Prince. Charles VIII » l'auroit comblé de bienfaits, si une mort » inopinée n'eût enlevé ce Monarque à la » fleur de son âge. Louis XII qui lui succéda, » auroit pu se souvenir que la Tremoille » l'avoit vaincu, & qu'une longue captivité » avoit été la suite de sa défaite; mais on fait » que Louis XII oublia les torts qu'on avoit » eus envers le Duc d'Orléans; aussi ne donna-t-il à la Tremoille que des témoignages de » confiance & d'estime. »

Qu'on nous permette de faire un rapprochement entre Hugues-Capet & Louis XII, à l'occasion du pardon généreux de ce dernier. Hugues Capet, parvenu au Trône, laissa croire qu'il étoit disposé à venger les insultes qui lui avoient été faites. On l'avoit qualifié d'usurpateur, on s'étoit ligué contre lui, on lui avoit contesté sa descendance. Capet, après avoir joui de la terreur qu'il inspiroit, déclara hautement dans une Assemblée pu-

blique, que ce n'étoit pas au Roi de France à venger les inimitiés des Comtes de Paris & d'Anjou. Voyez Favin, page 556. Louis XII a sans doute le mérite d'avoir senti la générosité d'un si beau pardon ; mais il en avoit reçu l'exemple ; & ce qu'il fit pour la Tremoille, Capet l'avoit fait en faveur de Gerbert, Ecolâtre de Reims.

Revenons à la Tremoille, qui sous le règne de ce Roi, commanda les Troupes envoyées dans le Milanès, dont il fit la conquête ; qui eut la gloire d'avoir fait reculer l'Armée du grand Gonsalve, & qui mourut à la bataille de Pavie avec le surnom de Chevalier sans reproche, surnom qui paroît un peu gratuit toutes les fois qu'on se ressouvient du massacre qu'il ordonna des Capitaines faits prisonniers après la défaite du Duc d'Orléans.

Les Editeurs ont accordé la préférence aux Mémoires rédigés par Jean Bouchet, dont ils ont retranché les accessoires inutiles. Ils ont si bien réussi, qu'une lecture confuse & pénible a été rendue claire, facile, susceptible de grâces & de beaucoup de naïveté. On doit leur savoir gré d'un travail qui donne une idée pratique des motifs qui les ont engagés à composer leur Collection. « Bouchet (disent-ils) a mis une attention particulière à la peinture des mœurs de son siècle, par la foule d'anecdotes que lui seul a recueillies. Peut-être nous blâmera-t-on de n'avoir pas affoibli les tournures trop poétiques qu'il emploie ; mais nous voulions

» faire connoître la manière, & nous n'au-  
 » rions pu y toucher sans crainte de l'al-  
 » térer. »

Les Éditeurs ne doivent point craindre  
 d'être blâmés de respecter les personnalités  
 des Auteurs, & de conserver à chacun son at-  
 titude. Le morceau qui suit prouve qu'ils  
 ont bien conçu leur tâche & le peu d'éten-  
 due qu'elle doit avoir. « Nous avons été  
 » bien plus hardis quand il s'est agi de réta-  
 » blir des dates fautive, & elles n'étoient  
 » que trop fréquentes dans le texte.... Nous  
 » avouons que nous nous sommes arrêtés  
 » avec une sorte de complaisance sur les évé-  
 » nemens qui appartiennent aux six pre-  
 » mières années du règne de Charles VIII,  
 » autant parce qu'à cette époque la partie  
 » chronologique de notre Histoire est con-  
 » fuse & ténébreuse, que parce que les Au-  
 » teurs des Mémoires ne remplissent point  
 » cette lacune. Ceux de la Tremoille sont  
 » même les seuls où l'on trouve quelques  
 » détails satisfaisans sur l'administration  
 » d'Anne de Beaujon, & sur les différends  
 » qu'elle eut avec le Duc d'Orléans. » Les  
 Mémoires de la Tremoille comprennent une  
 période d'environ cinquante ans, depuis 1460  
 jusqu'en 1525. Il fut tué à la bataille de Pavie  
 le 24 Février. Il avoit alors soixante-cinq ans.  
 Nous observerons comme une singularité re-  
 marquable, que la bataille de Pavie fut singu-  
 lièrement funeste aux vieux Généraux. Ils y  
 périrent presque tous. Les jeunes Guerriers

furent faits prisonniers. Bonivet fut parmi ces derniers. Un Général y perdit la vie.

Les Mémoires de Bayard remplissent la moitié du Tome XIV & le Tome XV. Il n'est aucun de nos Lecteurs qui ne tressaille de joie au nom de Bayard, qui ne compte sur un plaisir en lisant les Mémoires du Chevalier sans peur & sans reproche. Les Éditeurs ont adopté la traduction faite par Guyard de Ber-ville, « & y ont ajouté tout ce qu'offroient » d'intéressant les annotations de Godefroi, le » supplément d'Expilly, les remarques du » Président de Boissieu. Les Éditeurs ont com- » paré les Mémoires de Bayard avec les Histo- » riens de son temps, rectifié les erreurs qui » s'y étoient glissées; on a éclairci les portions » de l'Ouvrage qui avoient besoin de déve- » loppemens. » C'est ainsi qu'ils donneront des preuves de leur érudition, & que par une concordance bien éclaircie entre les divers Historiens, ils auront le mérite d'avoir épuré des faits que les Auteurs avoient défigurés par ignorance, par méchanceté, ou par adulation. Nous ne saurions trop inviter les Éditeurs à continuer ces rapprochemens entre les différens Historiens. Ils ont un modèle dans l'Ouvrage qui a pour titre la Concordance des temps pour l'intelligence des Auteurs Ecclésiastiques des huit premiers siècles.

Il nous semble qu'ils se sont trompés en assurant que la Maison du Terrail n'existe plus; celle de Chatelard en descend par femmes en ligne directe. Nous croyons même qu'il y a

encore des descendans du nom de Bayard. Nous sommes bien fâchés qu'ils n'ayent point eu connoissance d'un manuscrit ayant pour titre: Admonitions de Messire Georges du Terrail, *adressées par lui en forme de Leçons Chevaleresques, à son neveu Pierre Bayard, qui fut notre Chevalier*; ils auroient retrouvé les mœurs du temps, l'éducation qu'on donnoit aux Gentilshommes dans leurs modestes châteaux, & l'affection des vieux Chevaliers pour leurs enfans. Ils auroient peint ce bon Evêque de Grenoble, oncle de Bayard, qui se chargea des frais de son équipage, disant à son neveu: — Écoute-moi, tu me répondras ensuite en conscience comme au Chapelain qui te confesse.... — Ils auroient annoncé le trisayeul de Bayard, contemporain de du Guesclin & de Clisson, se distinguant contre le méchant Roi de Navarre, contribuant à placer sur le Trône de Castille Henri de Transjamaire, & suivant la fortune de Charles VI, à l'occasion duquel l'oncle de Bayard fait cette réflexion, qui caractérise si bien le cœur des François: « Il faut qu'un Roi soit bien nécessaire à la France! il faut qu'il soit bien identifié avec elle, puisqu'elle tomba en languueur avec son Roi languissant! tous nos Braves avoient perdu leur énergie. Hélas! quand les François n'ont rien à faire, ils s'amuseut à faire du mal. On se vendoit publiquement aux Anglois.... » Le bisayeul de Bayard fut, sous le règne suivant, l'ami de Poton & de la Hire, servit glorieusement

l'État, laissa un fils qui se signala sous Louis XI, & fut le père de notre Chevalier Bayard. On trouve dans les Admonitions que son oncle l'Évêque de Grenoble lui donna, tout ce qui peint le temps & la véritable grandeur. Je n'ai jamais pu retenir de mémoire, dit-il, que trois mots latins: les voici, retiens-les bien aussi: *nobilitas sola atque unica virtus*. Mon enfant, sois noble comme tes pères, comme ton trisayeul, qui fut tué aux pieds du Roi Jean à Poitiers; comme ton bisayeul, qui eut le même sort à Azincourt; comme ton père, qui s'acquitt tant de gloire en défendant la patrie, & fut si souvent blessé.

Ce manuscrit est dans une bibliothèque de Moines à Grenoble; il est relié de velours violet, avec des agraffes de cuivre. Nous ne sommes point assez injustes pour en vouloir aux Éditeurs de ce qu'ils ont ignoré l'existence de ce manuscrit. Nous serions tentés bien plutôt de nous récrier contre les Bibliomanes, qui ont la manie d'enfourer dans leurs bibliothèques des trésors inutiles, & qui ne jouissent que du bonheur honteux de l'avare.

Pierre du Terrail, appelé le Chevalier Bayard, naquit sous le règne de Louis XI. Son oncle le présenta à Philippe, Comte de Beaugé, qui devint depuis Duc de Savoie, & qui étoit alors Gouverneur de Lyon. Ce Prince le reçut Page. Charles VIII passant par Lyon pour sa brillante expédition de Naples, le demanda à M. de Beaugé, & le mena en Italie en 1495. C'est ce que les Éditeurs ont

omis dans leurs Notices; ils ont omis de dire qu'il gagna l'estime de Dunois, de Gié, de la Tremoille à la bataille de Fornoue, & que le Duc d'Orléans crut voir un du Guesclin dans ce jeune homme. Ce Duc, devenu Roi sous le nom de Louis XII, voulut avoir Bayard dans l'armée qu'il conduisit en Milanès, l'an 1499; de-là il l'envoya à Naples, où il résista seul sur un pont à deux cents hommes; ce qui le fit surnommer le *Coclès François*. Il ne revint en France qu'en 1514, qu'il fut récompensé de la Lieutenance-Générale du Dauphiné. La bataille de Marignan (en 1515), connue sous le nom de la bataille des Géans, fut due à la sagesse & à la valeur de Bayard, & nous ajouterons à celle du malheureux Connétable de Bourbon. François Premier voulut après le combat être armé Chevalier par Bayard. Il seroit trop long d'entreprendre le récit des belles actions de ce Chevalier, dont les Éditeurs auroient pu remplir leurs Notices. Il brilla au siège de Pampelune, vint ensuite défendre Mézières contre une armée de cinquante mille hommes, commandée par Charles-Quint. Enfin, à la retraite de Rebec il reçut un coup de mousquet qui lui brisa l'épine du dos. Il tomba en s'écriant : *Jésus mon Dieu, je suis mort!* Il fit un acte de contrition, baïsa la croix de son épée; & ne trouvant point là de Chapelain; il se confessa à son Écuyer, & pria qu'on le mît sous un arbre, qu'on lui posât la tête sur une pierre, & qu'on lui tournât le visage contre l'ennemi. ■

supplia M. d'Alègre de dire au Roi qu'il mourroit content, puisqu'il mourroit pour lui. Ensuite il fit son testament militaire; il le finissoit quand il vit arriver à lui le Connétable de Bourbon, qui lui dit: Ah! mon pauvre Capitaine Bayard, que je suis marri de vous voir en cet état! — Monseigneur, ce n'est pas moi qu'il faut plaindre; je meurs en homme de bien; vous êtes bien plus digne de pitié. — Puis d'une voix mourante il l'exhorta à se réconcilier avec son Roi. Le Marquis de Pescaire, ce fameux Général de Charles-Quint, survint, & donna des larmes au plus redoutable de ses ennemis. Ainsi depuis, Montéculli pleura notre immortel Turenne. *Bayard*, disent les Éditeurs, *s'abandonna à certains écarts*. Ces expressions sont un peu hasardées. On ne lui a connu qu'une foiblesse; ce fut dans la seconde campagne d'Italie. On sait de quelle manière il se vainquit, & comment il mérita d'être comparé au plus grand des Scipions, qui renvoya à ses parens cette belle Espagnole si connue dans l'Histoire. On peut dire de lui ce que Tite-Live écrivoit de son Héros. Il remporta cette grande victoire à l'âge de vingt-quatre ans, & *juvenis & caelebs & victor*. Quoique nous ayons une histoire particulière de Bayard, nous pouvons assurer que son âme n'est pas encore assez connue; c'est l'Épaminondas de la France. Qui sera son Plutarque?

Le Tome XVI commence par les Mémoires du Maréchal de Fleuranges. Les Éditeurs

teurs semblent donner à entendre qu'il s'attacha au service de la France; mais son père y avoit déjà servi, & en avoit reçu de grandes récompenses. On trouve dans les manuscrits de Dupuy, n°. 743, " un don à M. de Fleu-  
 » ranges, fils aîné de Messire Robert de la  
 » Marck, de la Ville de Château-Thierry, sa  
 » vie durant seulement; c'étoit en 1521. Le  
 » Roi le fit dans la même année Capitaine  
 » des Suisses de sa Garde, lequel Office étoit  
 » vacant par la mort de Messire Guillaume  
 » de la Marck, fils de feu la Grande-Barbe,  
 » qui étoit son parent. » Les Éditeurs pou-  
 voient placer un rapprochement qui eût été  
 instructif, entre ce Sickingen, partisan Alle-  
 mand, qui contribua tant à procurer la nomi-  
 nation de Charles-Quint à l'Empire, & É-  
 rard de la Marck, d'abord Évêque de Char-  
 tres, ensuite Évêque de Tournay & de Liège,  
 qui s'attacha à Charles-Quint pour se venger  
 de François Premier, qu'il accusoit d'avoir  
 engagé le Parlement à lui faire saisir son tem-  
 porel, faute de résidence & à défaut de paye-  
 ment des aumônes accoutumées. *Manuscrit*  
*de Dupuy, n°. 392.* Un procès enleva à la  
 France le Connétable de Bourbon, victime de  
 la jalousie de la Duchesse d'Angoulême, & du  
 système dangereux du Chancelier Duprat, qui  
 persuadoit au Roi que les biens & les per-  
 sonnes de ses sujets lui appartenoient. Un  
 procès conduisit au gibet le Sur-Intendant  
 Semblançay. Combien de maux les procès  
 n'ont-ils pas faits à François Premier! Les

Éditeurs ont parfaitement caractérisé le mérite & le ton des Mémoires de Fleuranges. Les observations qu'ils y ont ajoutées, les rapprochemens qu'ils en font avec ceux de la Tremoille & de Bayard, épurent d'une manière certaine les faits majeurs sur lesquels il est important de n'être point trompé.

Les Mémoires ou Journal de Louise de Savoie, Duchesse d'Angoulême, terminent ce Volume, qui présente le tableau de trois règnes agités, souvent malheureux, dans lesquels on trouve de grandes vertus, des vices & de brillantes folies.

Louise de Savoie (selon les Éditeurs) influa sur la plupart des grands événemens du règne de son fils. Elle eut des partisans & des ennemis. Les premiers ont flatté son portrait, les autres ont cherché à en ternir les couleurs. Les Éditeurs gardent une juste mesure, qu'on peut presque nommer timidité, en parlant de cette Reine, dont la conduite est suffisamment connue: sa galanterie, sa jalousie, l'ambition de gouverner, tout cela auroit été une source de vertus, si Louise n'avoit pas eu un mauvais cœur, si le desir de la vengeance ne lui avoit fait sacrifier l'intérêt de l'État & sa propre renommée; mais elle eut une vertu dont on n'a point assez parlé: elle aima son fils avec excès, & lui inspira ces principes d'une aimable & respectueuse galanterie, ce ton de loyauté chevaleresque qu'il porta trop loin au détriment de la France. La conduite de Louise de Savoie après la bataille de Pavie,

annonce l'énergie de son caractère, dans un moment où elle entendoit mille voix qui l'accusoient des malheurs de la France, pour avoir persécuté le Connétable de Bourbon. Elle maintint tous les Corps dans l'obéissance, & sollicita des secours avec vivacité. Il est vrai que tous les François allèrent au-devant de ses desirs, & que le Parlement de Paris se signala par sa sagesse & par sa fermeté. La France étoit consternée; chacun partagea le deuil de la Régente; on n'eut pas de peine à obtempérer à l'Édit du 20 Avril 1525, qui ordonnoit de quitter les habits de soie, défendoit de porter au-delà de la valeur d'une demi-once d'or, & d'aller en carrosse. Les Romains n'avoient fait la loi *Opia* que dans une circonstance aussi désastreuse.

Quand les Éditeurs seront parvenus à la Régence de Catherine de Médicis, ils seront étonnés des ressemblances que ces deux Reines ont entre-elles dans le génie, dans la tendresse maternelle, dans l'intrigue, dans la galanterie; ils ne négligeront point de recueillir dans les manuscrits de Dupuy, les lettres qui servirent à accuser & à justifier en même temps Catherine de Médicis, & qui dans l'un & l'autre cas donnèrent la plus haute idée des ressources de son génie, de sa facilité à écrire, & de la profondeur de ses plans politiques. Les Mémoires de Louise sont peu instructifs; mais ils sont curieux à lire, & remplis de naïveté. « L'an 1519, le 5 Juillet (dit-elle) Frère François de Paule, des Frères

» Mendians Évangélistes, fut par moi cano-  
 » nisé, à tout le moins j'en ai payé la taxe. —  
 » Et ailleurs elle dit : En Août 1520, le jour  
 » Saint Laurent, à deux heures après midi, à  
 » Saint-Germain-en-Laye, sortit du ventre  
 » de la Reine ma fille, Madelaine, troisième  
 » fille du Roi mon fils, &c. &c. &c.»

Nous ne ferions que nous répéter en ajoutant que cette Collection précieuse nous manquoit. On pourra l'opposer à l'Histoire, dont elle est tout-à-la-fois la preuve & la critique. Nous invitons les Éditeurs à suivre leur concordance, & à être très-décisifs sur les généalogies. Nous désirons sincèrement que tous les dépôts leur soient ouverts, & qu'ils trouvent toutes les facilités dont ils ont besoin. C'est à la bienveillance publique à les soutenir dans leur entreprise.

*LES Deux Mentors, ou Mémoires pour servir à l'Histoire des Mœurs Angloises du dix-huitième siècle, Traduction libre de l'Anglois de M. \*\*\* , par M. D. la P... 2 vol. in-12. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.*

ON s'apperçoit bientôt, en lisant ce Roman, qu'il part d'une main exercée dans ce genre de Littérature. L'Homme-de-Lettres à qui nous le devons, ne s'est pas borné à ce seul bienfait ; c'est par lui que nous possédons l'excellent Roman de *Tom Jones*. M. D. la P...

nous semble avoir arrangé ces *Deux Mentors* d'une manière *libre*, qu'il pourroit bien prétendre à quelque chose de plus qu'au titre d'*imitateur*. Les événemens y sont disposés de façon à suspendre l'intérêt sans l'affoiblir; & les aventures y sont multipliées avec cette adresse qui soutient l'attention sans la fatiguer.

Le Héros du Roman, *Saville*, se trouve placé entre deux Tuteurs, dont les mœurs offrent le contraste le plus marqué, & qui s'efforcent de tout leur pouvoir, l'un, à le bien conduire, l'autre à l'égarer. On sent combien cette situation doit faire trembler sur le sort du jeune *Saville*.

L'un de ses Tuteurs, *Richard Munden*, le présente d'abord dans une maison qui est bien propre à nourrir ces craintes. Il l'abandonne aux soins éducateurs d'une Lady *Belmour*, qui, en professant le bon ton, enseigne les mauvaises mœurs; qui, prétendant à la gloire de rendre aimables les jeunes gens, leur apprend à cesser d'être estimables; qui enfin non contente de les attacher aux vices par ses leçons, travaille à former de ses propres mains leurs criminelles chaînes.

Les sages leçons du second Tuteur, *Johnson*, lui offrent un préservatif; mais on fait que les leçons sont foibles contre l'exemple, & que des yeux frappés des prestiges de la volupté, ne laissent guère à l'oreille la faculté d'entendre la voix qui ordonne de la fuir.

Le cœur de *Saville* demeure incorruptible.

Assez sage pour deviner les pièges qu'on lui tend, il est assez courageux pour s'y dérober. Il fait plus : non content d'échapper à la corruption, il avertit deux jeunes cœurs des dangers qui les menacent; & il a le bonheur de rendre inutiles pour eux comme pour lui, les odieuses manœuvres de Lady *Belmour*.

*Saville*, qui ne puise point sa force dans un cœur froid & insensible, ne se trouve pas à l'abri d'un amour honnête. Miss *Belcombe*, jeune personne aussi vertueuse que belle, fruit d'un mariage secret, mais reconnue à la fin par un père riche, & puissant par son nom, lui inspire les plus tendres sentimens. L'histoire de la naissance & de l'éducation de Miss *Belcombe* est très-attachante. Mais l'intérêt croît bien encore, lorsqu'un enlèvement forcé la jette dans les plus vives alarmes, & livre son amant au plus cruel désespoir.

Quand *Saville* est parvenu à la délivrer, l'intérêt s'affoiblit alors, parce que les obstacles ont cessé. Mais l'Auteur sait le renouveler bientôt. La manière dont Miss *Belcombe* retrouve son père, & dont elle réussit à se faire reconnoître publiquement, malgré des motifs d'intérêt qui engageoient son père à cacher ce mariage, fait couler de douces larmes, & achève de remplir le but de ce Roman, dont le fonds est moral & les détails intéressans.

**BIBLIOTHÈQUE Physico - Économique**,  
*Instructive & Amusante ; cinquième année,*  
*ou année 1786, contenant des Mémoires,*  
*Observations pratiques sur l'économie ru-*  
*rale & civile ; les nouvelles Découvertes les*  
*plus intéressantes dans les Arts utiles &*  
*agréables ; la description & la figure des*  
*nouvelles machines, des instrumens qu'on*  
*doit y employer ; les pratiques, procédés,*  
*médicamens nouveaux qui peuvent intéresser*  
*la santé des hommes & des animaux ; les*  
*moyens d'arrêter les incendies, & en gé-*  
*ral sur tous les objets d'utilité & d'agré-*  
*ment dans la vie civile & privée, &c. avec*  
*des planches en taille-douce. A Paris, chez*  
 Buiffon, Libraire, rue des Poitevins, hôtel  
 de Mesgrigny, N<sup>o</sup>. 13.

CET Ouvrage continue depuis cinq années de jouir d'un succès proportionné à son extrême utilité. On l'a d'abord composé de tout ce que les papiers Nationaux ont publié de découvertes importantes ; l'Éditeur, dont les efforts ont été encouragés, a bientôt étendu son plan, & l'a enrichi du relevé des Ouvrages étrangers ; ainsi, tout ce qui se publie de nouveau en Europe sur les différentes branches de l'Agriculture, de l'Économie, des Sciences & des Arts, est maintenant de son domaine.

On ne peut nier que ce ne soit une idée fort heureuse que de recueillir ainsi, & de rassembler

rassembler en corps d'ouvrage le résultat des efforts de l'Artiste & du Savant ; leurs découvertes confiées à des feuilles fugitives, courent souvent le risque de devenir inutiles, faute des moyens de les retrouver au besoin. Ici, réunies, par le moyen des tables, dans un ordre alphabétique, on est, dans quelque temps que ce soit, à portée de les consulter & d'en faire usage.

Cet Ouvrage est divisé en quatre parties pour y établir plus d'ordre. La quatrième contient les annonces de substances, compositions, machines, opérations, dont ceux qui les vendent font des secrets pour le Public ; & l'Éditeur ne les donne que pour ceux qui aiment à croire, & qui veulent avoir tout ce qui se publie en ce genre.

Il se justifie du reproche d'avoir publié quelques procédés dont l'expérience faite par les Lecteurs n'a pas eu l'effet annoncé. Il est possible que l'exposé n'en ait pas été fait d'une manière assez exacte par l'Auteur, ou même que son mauvais succès vienne du peu de soin de celui même qui l'a tentée. Il voudroit bien qu'il lui fût possible d'éprouver lui-même d'avance tous les procédés qu'il annonce ; mais souvent le temps s'y refuse ; tout ce qu'il peut faire, c'est d'accueillir avec reconnoissance & de publier les notes & instructions que voudront bien lui envoyer les personnes que l'amour du bien public & de la vérité aura engagées à tenter ces essais. C'est ce que l'on trouve en effet dans un avertissement à la tête

du second volume de cette année. On y lit aussi des réflexions très-sages sur le magnétisme animal, qu'on y voit apprécié à sa juste valeur.

Indépendamment du mérite connu de cet Ouvrage, les deux nouveaux volumes que nous annonçons, ont encore celui de renfermer les Mémoires & Instructions que le Gouvernement & la Société Royale d'Agriculture de Paris ont publiés l'année dernière sur les grains, sur les moyens de suppléer les fourrages en temps de disette, &c. On les verra sans doute ici avec satisfaction rassemblés dans ces deux nouveaux volumes.

L'Ouvrage complet forme actuellement 6 vol. in-12. avec 17 grandes planches en taille-douce; savoir, l'année 1782, 1 vol.; 1783, 1 vol.; 1784, 1 vol.; 1785, 1 vol.; 1786, 2 vol.; les cinq années se vendent ensemble ou séparément. Le prix de chaque volume est de 2 liv. 12 sols broché, rendu franc de port par la poste dans tout le Royaume. On affranchit l'argent & la lettre d'avis, qu'on voudra bien envoyer à l'adresse désignée plus haut,



---



---

 V A R I É T É S.
 

---

*SVITE du Voyage aux Glaciers de Chamouni en Savoye , & retour par le Valais & les bords du Lac de Genève , par M. Béranger.*

**E**NFIN nous voici sur des montagnes *primitives* ; nous voici véritablement dans les Alpes. Un air balsamique & frais, plus respirable, plus pur, fait ressentir une alacrité nouvelle.

« Droite & roide est la côte, & le sentier étroit. »

On peut cependant y monter en cariole ; mais je ne conseille à personne de s'y hasarder en *Phaëton du matin*, comme l'osèrent entreprendre dernièrement quelques jeunes gens de Paris, en *culotte souffrée & manchettes de filet brodé*. La culbute seroit certaine ; & le char fracassé n'arriveroit qu'en pièces au bas de l'effroyable précipice où l'Arve s'est creusé son lit dans le roc. Des arbrisseaux charmans, des fleurs éclatantes & parfumées croissent dans ces déserts. L'aigle à queue blanche s'élançant de son aire, semble planer tranquillement sur vos têtes, & fond comme la foudre sur les marmottes qu'il enlève dans ses serres, tandis que son bec tranchant les déchire en lambeaux. On monte, on s'élève de plus en plus ; il est des momens où les précipices sont à pic sous vos pas. Le chemin se trouve çà & là pratiqué sur des espèces de corniches en saillie, & si juste que la petite voiture l'occupe en entier, & sillonne quelquefois à hauteur d'appui le côté de la montagne à droite. Presque par-tout le sol est âpre & taillé en

D ij

pointes de diamant. De noirs sapins, de tristes mélèzes ombragent lugubrement ce sombre chemin, & toute la décoration d'alentour est étrange & sévère, comme pour rendre plus saillant le contraste qui va paroître.

En sortant de ce coupe-gorge on tourne à gauche, & l'on voit devant soi la vallée de *Chamouni*. Ses vertes prairies, ses bois religieux, les glaciers qui l'entourent, & les hautes pyramides qui la menacent de leur chûte, forment le coup-d'œil le plus frappant & le plus neuf.

Quelle scène nouvelle étonne mes regards !

Un éternel hiver blanchit ces boulevards.

J'aperçois sur les rocs les longs flots des cascades

Durcis & suspendus à l'urne des Nymphes....

J'aime de ces rochers la sauvage fierté,

Leur front ceint de frimats par le nitre argenté,

Et le pin conservant sa verte chevelure

Près du chêne honteux de régner sans parure.

Cette vallée, devenue si intéressante depuis les descriptions de MM. de Saussure, Coxe & Ramond, doit désormais compléter un Voyage en Suisse. Tout ce que j'y ai vu & observé m'a paru fait pour justifier l'enthousiasme de ces Auteurs célèbres: son aspect a vraiment exalté ma verve. Aussi, pour éviter l'espèce de ridicule que les sots ne manquent pas de jeter sur l'expression *poétique*, qui devient cependant l'expression naturelle de tout homme sensible qui décrit *en présence* ces magnifiques objets, j'ai affecté de marquer les hauteurs, les profondeurs des pics & des abysses, des cascades & des glaciers que j'ai vus, afin qu'on pût comparer, s'il est possible, de telles dimensions avec celles qui nous sont familières. Au reste, j'avertis encore qu'en tout ceci j'ai pour garants & pour guides MM. de Luc & de

Saussure, dont je lisois les Ouvrages en parcourant ces déserts, qui furent le théâtre de leurs périlleuses expériences & de leurs utiles découvertes.

Rien de plus fraîchement décoré, de plus heureusement entremêlé, de plus élégamment agreste, que cette nouvelle *Tempé*. Des prairies couvertes d'une herbe drue & forte, de longs champs de seigle & de méteil, des carrés de lin & de pommes de terre entourés de petites clôtures; plus loin des lisières où s'élèvent le napel en fleur & la gentiane purpurine; de distance en distance des ruisseaux charmans qui s'échappent du pied des rochers & courent vers le canal de l'Arve; de jolis plateaux de verdure bordés d'auricules, d'œilliers, de violettes & d'anémones, fleurs simples il est vrai, mais exhalant les parfums du lys, de la vanille & du gérosle; un air de vie, un tableau pastoral, des cadres riches & singuliers; enfin, un monde d'un aspect tout nouveau réveillent ici l'idée des jardins les plus fabuleux, & forment de cette vallée un asyle unique où la sagesse & l'amour devroient seuls habiter.

On découvre successivement les trois hameaux & les trois glaciers qui meublent les côtes de ce long & étroit berceau. La vallée en effet n'a guères qu'une petite lieue de large, sur cinq à six de longueur. Ses trois principales Paroisses, qui sont celle des *Ouches* à l'occident, l'*Argentière* à l'orient, & le *Prieuré* au milieu, contiennent à-peu près trois mille habitans. La bonne foi, le bon sens, la bonté paroissent distinguer ces bonnes gens. Ils ont de l'esprit, & même des connoissances, du courage & de la gaieté. Je leur ai trouvé beaucoup de physionomie, du caractère, & sur-tout de la probité. Les femmes y sont ce qu'elles devroient être partout, laborieuses, douces, honnêtes, sensibles & fécondes. L'hiver elles silent & jalsent; l'été elles chantent & travaillent aux champs. La première

saïson commence en Octobre, & finit en Mai; la seconde est courte, assez chaude le jour, mais toujours fraîche, & souvent froide la nuit. J'arrivai au Prieuré le dernier de Juillet; il survint un vent froid, & je fus couvert de neige & transi, malgré la peau de chevreuil qui me servoit de manteau ducal. Heureusement ce temps extraordinaire ne dura pas; le soleil parut, & dans l'instant le bas de la vallée fut déblanchi; alors nous jouîmes pleinement des pompeuses scènes qu'elle étale de toutes parts.

Je vis d'abord le glacier de *Taconal* suspendu sur une pente rapide; bientôt celui des *Buïssons*, qui descend directement du Mont-Blanc, arrêta mes yeux émerveillés; enfin j'aperçus en face le *grand glacier des Bois*, où les bancs de glace ont jusqu'à cent pieds d'épaisseur, & cinq à six lieues d'étendue en remontant vers les *Aiguilles*. Je ne pouvois me lasser de contempler ces longs fleuves dont les vagues solides circulent parmi de hauts sapins que leurs blancs obélisques dominent. Je suivois leurs divers contours, & je les voyois s'approcher des *moïssons* au point qu'en certains endroits on touche les épis d'une main, & la glace de l'autre. Deux ou trois torrens furieux m'arrêtèrent sérieusement; l'un sur-tout, nommé, je crois, le *Nant-Nayin*, grossissoit à vue d'œil; pendant que je m'amusois à chercher du jaspe, des pyrites & du crystal sur la rive gauche, il emporta brusquement son pont de bois & les pierres qui l'étoyoient, & il fallut attendre que son éruption fût rallentie, pour le passer sans risque, ce qui ne me retarda pourtant que deux petites heures.

Arrivé au Prieuré, chez Mme *Couteran*, Hôteſſe attentive & respectable, je n'eus rien de plus pressé que de courir à la fameuse source de l'*Arveron*. Je pris un jeune guide, & je m'avançai vers la tête de la vallée, le long de l'*Arve*, dont il fallut

franchir les ondes tortueuses pour la sixième fois.

Je traversai le village de *Pras*, où je rencontrai deux manières d'Albinos fort laids, que la Nature a eu le caprice de coëffer d'une espèce de soie blanche. Je parvins au bois de sapins qui protège ce hameau & sa petite plaine contre le ravage des avalanches, & la chute des blocs de glace qui, dans les dégels, se détachent des aiguilles voisines, & tombent comme des bombes dans les moissons de ces habitacles marécageux.

En entrant dans ce bois, dont les arbres s'élancent à plus de cent pieds sur des tiges droites & robustes, on sent subitement une fraîcheur vive & délectable, produite par le courant de l'Arveron, & par le mouvement qu'impriment à l'air deux ou trois cascades qui se précipitent du haut du glacier. On arrive bientôt dans un labyrinthe inextricable, formé par d'immenses décombres que les glaces ont constamment poussés devant elles ou charriés sur leur dos depuis la cime du *Montant-Vert* jusqu'au plan le plus bas de la vallée. Il y a là telle pièce de granit de dix à douze toises cubes, qui fut jadis perchée sur la pointe de ces fameuses aiguilles (dont plusieurs ont quinze cent toises d'élévation.) Ces blocs s'écartent, tombent & dévalent d'autant plus facilement que, selon M. de Sauffure, leurs couches ne sont pas horizontales comme dans les bancs calcaires, mais perpendiculaires & en forme de grand *artichaut*. La plus grande des pyramides d'Egypte, mise à la place de ces pyramides de la Nature, feroit, je pense, un effet très-mesquin, & n'auroit plus que l'apparence d'un sommet émoussé; car enfin la plus grande des trois qui restent au Caire, n'a que 500 pieds de hauteur perpendiculaire, & environ 2600 pieds de circuit; (M. Bourrit donne à l'aiguille du *Dru*, qui tranche le ciel de sa cime, environ dix-neuf cent toises d'élévation,) & cependant cent mille ou-

vriers travaillèrent trente années de suite; on à pré-  
 parer les matériaux, ou à construire l'ouvrage des  
 Egyptiens; & une inscription apprenoit que pour les  
 dignons dont on les avoit nourris, il en avoit coûté  
 à ces imbécilles Souverains près de sept millions de  
 notre monnoie. « Petits hommes, hauts de six pieds,  
 tout au plus de sept, faut-il s'écrier avec la  
 Bruyère, qui vous donnez sans pudeur de la hau-  
 tesse & de l'éminence, qui est tout ce que l'on  
 pourroit accorder à ces montagnes voisines du  
 Ciel, & qui voient les nuages se former au-  
 dessous d'elles; espèce d'animaux glorieux &  
 superbes, qui méprisez toute autre espèce, qui ne  
 faites pas même comparaison avec l'éléphant & la  
 baleine, approchez, hommes, répondez un peu à  
 Démocrite. . . . Quand je vous vois marcher à vos  
 combats, vous me faites souvenir de ces quatre  
 puces célèbres que montrait autrefois un Charla-  
 tan, subtil ouvrier, dans une fiole où il avoit  
 trouvé le secret de les faire vivre; il leur avoit mis  
 à chacune un casque en tête, leur avoit passé un  
 corps de cuirasse, mis des brassards, des genouil-  
 lères, la lance sur la cuisse; rien ne leur man-  
 quoit, & dans cet équipage elles alloient par sauts  
 & par bonds dans leur bouteille. Feignez un  
 homme de la taille du mont Athos: si cet homme  
 avoit la vue assez subtile pour vous découvrir  
 quelque part sur la terre avec vos armes offensives  
 & défensives, que croyez-vous qu'il penseroit de  
 petits marmousets ainsi équipés, & de ce que vous  
 appelez guerre, cavalerie, infanterie, un siège  
 mémorable, une fameuse journée, &c. ! »

Mais je m'apperçois que j'imite, sans le vouloir,  
 je ne sais quel Voyageur François en Suisse, lequel,  
 avant de parler de son objet, disserte pendant cin-  
 quante pages sur les pyramides d'Egypte, & sur la  
 pierre philosophale, &c. Revenons à la source

de l'Arveron, & renonçons aux Episodes, lorsqu'ils n'ont pas pour but d'utiles vérités.

Après avoir erré dans ces sentiers & grimpé sur tous ces bancs de sable, de gravier & de *morraine*, on arrive enfin vis-à-vis de l'arcade, du fond de laquelle l'Arveron sort en furie, sifflant, rejailissant, poussant mille débris de glaces & de pierres qui roulent pêle-mêle en s'entrechoquant sous ses eaux. Je n'ai jamais rien vu, rien admiré de plus hardi, de plus solidement irrégulier que cette architecture des Fées. Représentez-vous une ouverture béante tranchée en entonnoir dans un mur de glace vive, deux lourds massifs de même matière dont le ceintre soutient un diadème pyramidal hérissé de mille pointes de glaces, des arceaux surbaissés vers le fond de cet antre magique, & qui en dégradent la suite enfoncée, le jeu des couleurs que tous ces prismes brisent & resèntent en cent façons au moment que le soleil les effleure de ses rayons d'or : telle me parut cette grotte enchantée. Les parois en sont d'une glace pure, dense & bleuâtre, ou plutôt d'un vert-d'eau clair & transparent comme la plus brillante porcelaine. Son bizarre entablement est couronné de longs festons de glaces minces par leurs bases, & laissant échapper çà & là des files d'eau qui ressemblent à une pluie de vis-argent. Je m'avançai d'isle en isle, de bloc en bloc jusqu'au-devant de cet admirable portail de crystal. Environné de périls, je me glissai, soutenu d'un long bâton ferré, au pied du massif qui est à droite. J'interrogeai l'écho; je bus de ces eaux restaurantes, & dont la salutaire fraîcheur est le plus excellent des toniques. Je ramassai des *quartz* d'une éblouissante blancheur, de petits fragmens de *schorl* transparent comme du crystal de roche, & quelques paillettes d'or. . . . Je m'étois assis sur un quartier de glace

pour lire un fragment de Thompson sur les fleuves... Tout-à-coup j'entends un bruit pareil au retentissement d'un tonnerre lointain... Un des obélisques de glace rangés par milliers sur la surface du glacier, avoit été miné par la chaleur du jour ; il se détache, & tombant sur des rochers saillans, rejailit au loin brisé en mille éclats ; quelques sapins en furent ébranchés ; plusieurs morceaux plats & tranchans coulèrent jusqu'à la rivière, & mon visage fut couvert d'une pluie de glace pulvérisée qui me fit sentir ma témérité. Je quitterai bien vite une place où j'étois assiégé par une aussi formidable artillerie, & je revins au logis après avoir inutilement essayé de gravir la glissante croupe que les glaces élevoient sous le *chapeau*, le long de l'escarpement qui monte vers le hameau d'*Etine*.

En rentrant dans le village, nous vîmes la porte de l'auberge assiégée par une foule de jeunes filles endimanchées, qui nous apportoit dans des corbeilles garnies de feuillage, des monceaux de fraises & de gros bouquets de violettes ; quelques-unes nous offroient avec empressement des assiettes d'une glace pure & vierge comme elles ; d'autres vanzoient leurs petites bottes de *génippi des Alpes*, (espèce d'absynthe soyeuse, odorante & souveraine, dit-on, pour les pleurésies.) Leur nombre augmentoit d'un moment à l'autre ; elles apportoit de l'amiante, du crystal noir & blanc, des cornes de bouquetins, des rayons de miel (le miel de Chamouni égale en blancheur & en parfum celui de Narbonne) ; enfin nous nous débarrassâmes des instances de ces pauvres enfans, en achetant quelque chose à chacune d'elles, & nous soupâmes délicieusement auprès d'un bon feu, buvant à la glace & nous trouvant très bien des mets des Patriarches... *Festins des Rois, vous n'êtes rien auprès!*

Le lendemain dès la pointe du jour, éveillé par

Le bèlement des vaches & les sonnettes des chèvres qui se rassembloient pour regagner les hauteurs, je partis seul pour le *Montant-Vert*, afin de voir la fameuse mer de glace étendue dans cette horrible vallée.

Cette sombre montagne, couverte entièrement de mélèzes & de sapins, est coupée vis-à-vis le Prieuré par une cascade qui tombe des appendices du Mont-Blanc & des amas de neiges qui ceignent la base des Aiguilles. Sa pente scabreuse est de deux grandes heures de traversée. Mais combien n'est-on pas dédommagé de ses peines lorsqu'on arrive à son sommet (1) ! Le Ciel se découvre ; l'horizon s'agrandit ; on voit devant soi un innombrable amas de vagues hérissées qui donnent l'idée d'une mer subitement congelée dans l'instant même où les aquilons soulevoient ses flots. De profondes crevasses traversent en tout sens ces courans immobiles ; des ruisseaux fluides comme l'éther fuient dans ces fentes

---

(1) « Avec un peu de courage & quelques précautions, les Dames qui vont à Chamouni peuvent jouir de ces belles vues. Quatre guides forts & adroits les aident à monter, en formant un étroit quarré avec leurs bâtons ; ou bien l'on ajuste un fauteuil à bras en forme de chaise à porteur, observant d'employer de gros écheveaux de fil crû en guise de bretelles. Par ces moyens faciles elles arrivent au haut du Montant-Vert, ou au dessus du village d'Etine, d'où l'œil embrasse à la fois les horreurs des glaciers, les neiges du Mont-Blanc & la vallée entière de Chamouni avec ses prairies, ses rivières & ses villages. C'est ainsi que l'été dernier (1785) Mesdames les Duchesses de Bourbon & de Valentinois, attirées par la plus louable curiosité, parvinrent avec leur suite au sommet de ces montagnes, & firent connaître les grâces & la bienfaisance Françoises aux pauvres Habitans de ces déserts, qui crurent voir dans ces jeunes Princesses ces Fées & ces Sylphides à la puissance desquelles tous les Montagnards Suittes attribuent les décorations merveilleuses de leurs grottes & de leurs crystallières. »

polies ; quelques-unes sont creusées en ravin, & aboutissent à des espèces de fenêtres rondes par où les eaux s'épanchent dans le vallon. Plus loin l'on apperçoit les neiges entassées par les avalanches des Aiguilles. Ce chaos de montuosités touche aux âpres déserts qui défendent les approches du Mont-Blanc. On admire avec effroi, on se plonge dans un océan de pensées ; on marche en tremblant sur cet inerte amas de ruines qu'entassent les ouragans, & que les glaces cimentent. « *A mesure qu'on avance vers les régions supérieures, cette mer est calme & sillonnée seulement par de vastes ondes : s'échappet-elle par un étroit vallon, c'est un torrent furieux dont les flots se pressent & se poursuivent ; tout à cette vue rappelle l'idée du mouvement & du bruit, & cependant le silence & l'immobilité vous environnent (1).* »

C'est ici qu'il faut s'asseoir, & accueillir avec une religieuse terreur les grands pensers qui vous élancent dans les Cieux, & vous font planer sur l'abysme des temps. On croit assister aux mille révolutions de ce Globe ; on voit les pas de la destruction empreints sur toutes ces masses augustes & difformes, de même qu'on avoit vu sur les montagnes secondaires les traces d'un océan régénérateur qui roule autour du Globe, & en baigne lentement & successivement toutes les parties (2).

Cependant cet incalculable amas de neiges & de glaçons, cet immense linceul qui paroît n'ensevelir que le cadavre, ou plutôt les ossemens de la

(1) M. Ramond, Note sur les Glaciers.

(2) Le savant Astruc & M. le Baron de Servières ont supputé que l'étendue des côtes de France depuis la mer ne s'est guère accrue par les dépôts du Rhône, de plus de trois lieues en trois mille ans. Si l'on pouvoit certifier la justesse de ce calcul, on auroit une idée de la lenteur des opérations de la Nature.

mère commune des êtres, n'est qu'un voile mystérieux sous l'ombre duquel la Nature prépare en silence ses intarissables ressources. Là, elle rassemble dans ses laboratoires éternels ces grands fleuves qui, précipités de ces dominantes régions, vont porter par-tout l'abondance & la vie, avec la substance des monts & des principes fertilisans qu'ils épandent : là, la décomposition des métaux sulfureux produisant une chaleur foible, mais égale & continue, opère en grand dans les entrailles de la terre les merveilleuses combinaisons que l'Art obtient en petit par les fourneaux du Chimiste : là, se forment les cristaux prismatiques ou cubiques, transparens comme l'air, ou empourprés de tous les feux du soleil, soit que les rayons paternels de cet astre échauffent & vivifient le sein de la terre à travers les glaces & les rochers, soit qu'un feu central soit le principe fécond de cette éternelle fermentation des corps. . . . Honneur, gloire, louanges à l'éternel Architecte de l'Univers! C'est ici qu'est élevé le Sanctuaire de son Temple sublime; c'est ici qu'il se rend sensible au cœur & à l'intelligence par la magnificence des objets dont on est entouré, & par l'infailible sagesse des moyens qu'il a choisis pour perpétuer l'harmonie & la durée de son Ouvrage.

« La méditation, dit J. J., prend sur ce théâtre  
 « aérien je ne sais quel caractère grand & sublime  
 « proportionné aux objets qui nous frappent, je ne  
 « fais quelle volupté tranquille qui n'a rien d'âcre  
 « ni de sensuel. Il semble qu'en s'élevant au-dessus  
 « du séjour des hommes, on y laisse tous les senti-  
 « mens bas & terrestres, & qu'à mesure qu'on ap-  
 « proche des régions éthérées, l'âme contracte quel-  
 « que chose de leur inaltérable pureté. » N. Hel.

Ce seroit ici le lieu d'expliquer l'origine de ces immortels glaciers, ou du moins de choisir parmi les explications qu'on en donne, celle qui paroît la

plus vraisemblable. M. Ramond, Commentateur éloquent de M. Coxe, m'a séduit par son système. Il est pensé en grand, & exposé avec la plus noble lucidité. Les raisons de M. de Saussure paroissent cependant plus plausibles. Il observe, il compare, & ses résultats ont la force des démonstrations qu'on appuie sur l'évidence même. Ce Philosophe qui va si sagement à la quête des faits, nous donne la chaleur de la terre comme la cause naturelle & constante de la fonte des neiges & des glaces. Il démontre, par une foule d'observations savantes, les admirables proportions que la Nature a établies entre les forces génératrices & les forces destructives par-tout où elle a voulu entretenir une certaine uniformité.

M. Ramond représente ces amas de neige qui s'accumulent sur les têtes du Mont-blanc, comme obligées par leur poids de rouler incessamment dans les vallées voisines, où le soleil commence à les fondre légèrement. Peu-à-peu ces masses poreuses s'imbibent d'eau, se gèlent, se durcissent & se compriment toujours en tendant vers les lieux bas, toujours plus imbibées, & de nouveau surprises par les froids de la nuit & des hivers. C'est dans les abîmes creusés par le temps & les orages le long de ces grands rochers décharnés, que les neiges s'entassent à des hauteurs prodigieuses, poussées, pressées par le poids toujours agissant des amoncellemens supérieurs, & attirées par la rapide pente des ravins qui leur servent de lit. C'est dans ces vallons qu'aboutissent toutes les branches des glaciers; & les crevasses profondes qui les sillonnent, sont autant de canaux qui versent dans le grand torrent, toujours creusé vers le milieu, des glaces, & roulant emprisonné sous une croûte épaisse en certains endroits de cent toises. Plus ces masses se condensent, plus elles résistent aux chaleurs de l'été, qui, dans ces froides & sombres régions, ne sauroient jamais ba-

lancer des gelées de près de dix mois. Aussi les glaciers s'étendent & se multiplient de jour en jour, parce que les entassements des neiges s'accablent dans des puits où le soleil ne sauroit pénétrer. Des contrées entières, jadis couvertes de hameaux & de moissons, sont envahies par les modernes débordemens des glaciers. Il est des cantons en Suisse & en Savoie où le progrès de ces usurpations est de quatorze toises par an : vitesse énorme & terrible, qui heureusement n'est pas universelle, & que le caprice des saisons anéantit en grande partie après un période de temps qu'on estime, *pour le flux & reflux, d'environ deux fois sept années.*

Quittons, il est temps, ces régions désolées ; franchissons cette chaîne de monts altiers qui nous séparent de l'Italie & du Valais : descendons vers le Rhône, & voyons ce qu'il faut rabattre des séduisantes relations d'un homme de génie qui échauffoit de tout le feu de son cœur le théâtre même des hivers, & savoit embellir des grâces de son imagination le séjour dégoûtant de la misère & de l'imbécillité.

---

## S P E C T A C L E S.

---

### ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

ON a continué à ce Théâtre les représentations de *Thémistocle*. La beauté de la saison & le peu d'enthousiasme que la première représentation a excité, concourent à diminuer l'affluence & à s'opposer à un plein succès. On ne fait point de reproches marqués à cet Ou-

vrage ; seulement on le reçoit avec froideur ; & cette froideur même sert à expliquer pourquoi il n'a pas plus réuſſi : c'est que le ſujet en lui-même laiſſe l'ame tranquille ; & qu'à ce Spectacle , depuis ſur-tout qu'on en a banni le merveilleux , ce ne ſont plus les beautés de détail qui intéreſſent , c'eſt un enſemble attachant ; ce ſont des ſituations fortes , des caractères vigoureux , des paſſions violentes ; beaucoup de mouvement , même de tumulte & de défordre ; en un mot , un ſujet ſuſceptible de grands effets. C'eſt-là qu'il faut , encore plus qu'ailleurs , *frapper fort* plutôt que de *frapper juſte*. On a pu juger , par l'extrait que nous avons donné de cet Opéra , que la marche en eſt ſage ; on ne peut nier que le ſtyle général de la muſique ne ſoit excellent ; qu'il n'y ait beaucoup de morceaux de muſique charmans , tels que le duo & les derniers chœurs du premier Acte ; l'air de Néocle au ſecond , celui de Mandane ; celui de Xercès , *fière Athènes* , qui a excité les plus grands applaudiſſemens ; le morceau de Thémistoſcle , dont le motif eſt répété pluſieurs fois très-heureuſement ; le chœur qui termine cet Acte ; un air de Thémistoſcle & un de Néocle au troiſième Acte ; un autre duo , dont l'accompagnement eſt très-extraordinaire , & qui a produit beaucoup d'effet ; enfin , tous les airs de danſe & de divertiffement. On conviendra encore que le ſpectacle en eſt ſuperbe ; les habits ſomptueux & magnifiques ; les décorations très-belles ; les ballets

## D E F R A N C E.

bien dessinés, pas trop longs, & parfaitement exécutés par les Sujets les plus chéris. Si tant d'avantages réunis n'ont produit qu'une foible sensation, c'est donc au sujet seul qu'il faut s'en prendre, & c'est un nouvel exemple qui doit rappeler à ceux qui suivent cette carrière, combien il leur est important d'être sévères dans leur choix.

Les Acteurs ont très-bien rempli leur rôle. Mme Saint-Huberty a prouvé que si dans des situations violentes elle fait se montrer excellente Actrice, elle ne fait pas moins bien, dans des situations plus calmes, chanter avec infiniment de goût & d'art. M. Rousseau a mis beaucoup de grâces dans le rôle de Néocle, & M. Chardini beaucoup de noblesse dans celui de Xercès. Cet Acteur, que son zèle inépuisable rend propre à tout, a fait voir, par la manière dont il a chanté l'air *fière Athènes*, qu'il ne lui manque que d'être plus encouragé pour être compté au nombre des Acteurs les plus distingués. M. Laïs s'est très-bien acquitté du rôle de Thémistocle. On connoît tout le prix de sa voix intéressante & de son excellente manière de chanter.

Peut-être, & nous l'espérons, la reprise de cet Opéra sera-t-elle plus heureuse. Ce ne seroit pas le premier qui, dans des circonstances semblables, & avec les mêmes avantages, auroit ramené les suffrages à un second essai. C'est du moins le vœu que doivent inspirer les talens très-estimables de M. Philidor, à qui l'on n'a peut-être pas de plus grands repro-

ches à faire, que celui d'être un Compositeur National, & de s'être laissé trop long-temps oublier.

## ANNONCES ET NOTICES.

**O**RAISON Funèbre de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, prononcée dans l'Eglise Royale de Saint Aignan d'Orléans, le 10 Mars 1786, en présence des Compagnies assemblées, par Messire François-Benoît Rozier, Prêtre, Chanoine de ladite Eglise, in-4°. A Orléans, de l'Imprimerie de Charles-Abraham-Isaac Jacob, rue Bourgogne, vis-à-vis Saint Sauveur; & se trouve à Paris chez la Veuve Valade, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, & chez les différens Libraires du Palais.

De la sagesse dans les idées & de la correction dans le style: voilà le caractère & l'éloge de ce Discours.

*NOUVEAUX Mémoires de l'Académie de Dijon pour la partie des Sciences & Arts, premier semestre, 1785.* A Dijon, chez Causse, Imprimeur-Libraire de la même Académie, Place Saint Etienne; & à Paris, chez D dot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins, & chez Barrois jeune, Libraire, même quai. Prix, 6 liv. 12 sols, & 7 liv. 10 sols franc par la poste.

*RICHARD BODLEY, ou la Prévoyance malheureuse, par Mme de Malarme, 2 Vol. in-12. A*

## DE FRANCE. 91

Londres, chez Thomas Hookham's; & à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

Il seroit impossible de présenter l'analyse de ce Roman. Richard Bodley & Nancy sont élevés comme frère & sœur par des raisons inutiles à rapporter. Ils deviennent amoureux l'un de l'autre sans le savoir. La mère de Nancy, qui ne s'oppose pas à leur union, mais qui veut éprouver leur amour, fait voyager Richard; mais cette prévoyance livre les deux Amans aux plus grands malheurs, qui finissent néanmoins par leur hymenée.

Voilà l'action principale de ce Roman; mais elle est croisée par tant de fils étrangers, que l'attention la plus scrupuleuse en est souvent déroutée. Il y a de l'imagination & un intérêt de curiosité. L'Auteur est connu par d'autres Ouvrages.

*ÉLÉGIE sur la mort de Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, par M. l'Abbé Amphoux de Marseille, ancien Aumônier des Galères du Roi, Auteur de plusieurs Ouvrages de prose & de poésies. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Hardouin & Gattey, Libraires, au Palais Royal.*

*MÉMORIAL de l'Europe, ou Tableau Chronologique des principaux Evénemens arrivés dans cette partie du Monde, in-12. A Paris, chez Leroy, Libraire, rue Saint Jacques.*

Cet Ouvrage offre un choix raisonné des principaux faits épars dans tous les Journaux de l'Europe. Le Volume que nous annonçons contient le Tableau Politique, Historique & Philosophique de l'année 1785. Il en paroîtra dorénavant tous les premiers Février deux Volumes, dont l'un comprendra le Tableau Historique de l'année, & le second divers Mémoires sur des sujets de Physique,

d'Histoire Naturelle, de Médecine, d'Economie Rurale &c. On prie ceux qui voudront contribuer à la perfection de ce Mémoial, de faire passer au Libraire leurs Mémoires francs de port.

*Essai sur le Bureau Typographique, ou véritable Méthode de M. Dumas pour apprendre à lire aux Enfans, &c.* approuvée de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, par le sieur Bruneteau d'Embreine, ancien Instituteur & Directeur d'une Maison d'Education Nationale & Militaire, in-12. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Tour-d'Auvergne, & Leroy, Libraire, rue Saint Jacques.

On souscrit pour les Bureaux de l'Auteur à six prix différens. Le Bureau de six rangs coûte 144 liv., celui de quatre 96 liv., & la Capsule de huit logettes, à laquelle on joindra les Essais & le Syllabaire, 18 liv. Ces trois genres de Bureaux sont expliqués dans le Prospectus qu'on trouve chez le même Libraire. La moitié des diverses sommes mentionnées est payée en souscrivant, l'autre moitié en recevant le Bureau.

*Traité sur les abus qui subsistent dans les Hôpitaux du Royaume, & les moyens propres à les réformer, afin de rendre les Maisons de Charité des Etablissmens utiles à l'humanité, & glorieux à la Nation,* par M. l'Abbé de Recalde, Chanoine de Comines.

Cet Ouvrage intéresse tout Citoyen vertueux. Il indique les abus les plus dangereux qui se commettent dans les Hôpitaux du Royaume, en développe les suites, & fait voir combien il seroit glorieux & utile à l'Etat de soulager efficacement l'indigence; enfin il propose, pour secourir la misère & les infirmités, des moyens qui, sans être onéreux à l'Etat, l'acquitteront envers le pauvre.

*Maisons des Pays froids, ou Construction de Maison propre à garantir des froids rigoureux de l'hiver, & même des grandes chaleurs de l'été, avec les moyens de les échauffer au meilleur marché possible, in-4°. de 16 pages, avec Plan. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez la Veuve Valade, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers*

Ce Mémoire est conforme aux principes d'une saine Physique, & d'ailleurs il a un objet d'utilité sensible: c'est ce qu'atteste l'Approbation de l'Académie Royale des Sciences.

*ALBA, ou le Triomphe de l'Innocence. A Eleutéropolis; & se trouve à Paris, chez la Veuve Gueffier, Libraire, rue du Bouloir.*

C'est une espèce de Roman Mythologique en quatre Parties. L'Héroïne est une Bergère qui échappe à plusieurs dangers que lui suscite Vénus, parce que ses parens, à sa naissance n'ont pas invoqué pour elle la divinité. L'Ouvrage, que l'Auteur a dédié à sa fille, respire l'honnêteté & les bonnes mœurs.

*FIGURES de l'Histoire Romaine, accompagnées d'un Précis Historique au bas de chaque Estampe; cinquième Livraison. Prix, 15 liv.*

On souscrit toujours pour cet Ouvrage intéressant, imprimé sur papier vélin, au Palais Royal, passage de Richelieu, n°. 2, chez l'Auteur, M. de Myris, Secrétaire des Commandemens de Mgr. le Duc de Montpensier.

*GALERIE du Palais Royal, gravée d'après les tableaux des différentes Écoles qui la composent, avec un abrégé de la vie des Peintres, & une description historique de chaque tableau. Deuxième Livraison.*

Cette Livraison a été mise au jour le 15 du mois

dernier. Les personnes de Province peuvent la faire retirer ; ou si elles desirent qu'on la leur envoie, il faut ajouter aux 12 liv. 15 sols pour la boîte. On y trouve le *Jugement de Paris*, de Pierre-Paul Rubens ; le *Repos en Égypte* de Frédéric Baroche ; la *Procession du Saint-Sacrement*, d'Annibal Carrache ; *Moïse Sauvé*, de Dom Diègue Vélasquez de Silva ; *S. Jean prêchant dans le Désert*, de François Albane, & la *Tonte de Moutons*, de Jean Breughel, dit Breughel de Velours. Ce second Cahier, par son exécution, répond à la beauté du premier, & tous deux sont dignes de l'importance de cette riche Collection. L'explication du texte, qui est fort bien faite, est de M. l'Abbé de Fontenay.

*La Reconnoissance de Fonrose*, peint par Étienne Aubry, Peintre du Roi, & gravé par R. Delaunay le jeune. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue & porte S. Jacques, la porte-cochère près le Petit Marché, N°. 112.

Cette Estampe, dont le sujet est tiré de la *Bergère des Alpes*, est la cinquième de la jolie suite connue sous le titre de *Mariage rompu, mariage conclu, &c.* Elle est gravée avec le même soin. La seizième paroîtra sous un mois.

*L'Amour Ramoneur.* — *Les Amours d'été*, deux Estampes dessinées par Leroy, gravées par P. L. Legrand. Prix, 4 liv, 10 sols, 9 liv. imprimées en couleur. A Paris, chez l'Auteur, rue du Plâtre-Saint-Jacques, n°. 13.

Ces deux Estampes, gravées avec soin, sont d'un effet agréable, sur tout celle de l'Amour Ramoneur.

*Aux Mânes de Louis-Philippe d'Orléans.*

Cette Estampe, qui représente un Mausolée du feu Duc d'Orléans, dans lequel on voit un Portrait

fort ressemblant de ce Prince si regretté, est l'ouvrage d'une jeune Artiste déjà connue avantageusement par son Estampe de la *Fécondité*, dédiée à Mme la Comtesse de Vergennes.

Elle se trouve chez l'Auteur, rue de l'Arbre-sec, n<sup>o</sup>. 77, à côté du Café Fagard.

On lit au bas le Quatrain suivant :

Que Philippe en effet mérite bien nos pleurs !  
 Digne par ses vertus du Sang qui le fit naître,  
 Il sut être à-la-fois noble & simple en ses mœurs,  
 Père, ami, citoyen, tendre époux & bon maître.

*ARLEQUIN Roi dans la Lune*, Comédie en trois Actes & en prose, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre des Variétés, au Palais Royal, le 17 Décembre 1785. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

Il y a de la gaieté & des traits saillans dans cette Comédie. Elle a eu des représentations aussi nombreuses que suivies.

**NUMÉRO I.** *Symphonie concertante à deux Alto principaux, Violons, Alto & Basse, Cors & Haut-Bois ad libitum*, par M. Prot, Musicien de la Comédie Française. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur (où l'on trouvera ses Œuvres III, V & VI de Duos de Violon pour des Commencans & des Amateurs), rue Saint Honoré, près celle Saint Nicaise, maison de M. Roblatre, Epicier, & à la Comédie Française pendant le spectacle.

Cette Symphonie est la première qui ait paru de ce genre.

**NUMÉROS 1 à 16 de la Muse Lyrique**, ou *Journal de Guitare*, dédié à la Reine, par M. PORRO,

contenant des Aïts de Pénélope, de Dardanus, de la Dor, de Richard, &c. Chansons de Caroline & autres. On souscrit à Paris, chez Mme Baillon & M. Porro, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu. — *Recueil d'Airs nouveaux François & Étrangers en Quatuors concertans; ou Journal de Violon, Flûte, Alto & Basse, Numéros 8 & 9.* Abonnement de vingt quatre Cahiers, 21 & 24 liv. Chaque Cahier séparément 2 liv. — *Les Délassemens de Polymnie, ou les petits Concerts de Paris, contenant l'Ariette du jour, les Romances & Chansons de société, Violon & Basse chiffrée.* Le Journal qui fait partie du précédent, se vend aussi séparément. Abonnement, 12 liv. franc de port. Chaque Numéro 1 liv. 4 sols. A Paris, même Adresse que ci-dessus. — *Ouverture, avec les Chœurs & Ballets, de Richard-Cœur-de-Lion, par M. Grétry, en Quatuor pour Violon, Alto, Flûte & Basse, par M. Porro.* Prix, 3 liv. Même Adresse.

## T A B L E.

<b>O</b> DE sur l'Insensibilisé, 49	<i>l'Histoire de France,</i>	56
Vers sur l'Arrivée de M. le	<i>Les Deux Mentors,</i>	69
Comte de Nellenbourg, 53	<i>Bibliothèque Physico-Econo-</i>	
Charade, Enigme & Logogry-	<i>mique,</i>	72
phe, 54	<i>Variétés,</i>	75
Collection Universelle des Mé-	<i>Acad. Royale de Musiq.</i>	77
moires Historiques relatifs à	<i>Annonces &amp; Notices,</i>	80

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 10 Juin 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 9 Juin 1786. GUIDI.

---

---

**M E R C U R E**  
**D E F R A N C E .**

**S A M E D I 17 J U I N 1786.**

---

---

**P I È C E S F U G I T I V E S**  
**E N V E R S E T E N P R O S E .**

---

---

*R É P O N S E à l'Épître de M. DE C.*

J'AI lu ton Épître légère ,  
Le plus aimable de tes dons ;  
Je vois que , certaine de plaire ,  
Ta Muse est faite à tous les tons ;  
Soit qu'aux bords où les fiers Bretons  
Jadis ont allumé la guerre ,  
Elle chante , au bruit des clairons ,  
Ou les exploits des Washingtons ,  
Ou les malheurs de l'Angleterre ,  
Ou les triomphes des Bourbons ;  
Soit que , loûé des champs de Bellone , I  
Pour un joli chapeau de joncs ,

N<sup>o</sup>. 24 , 17 Juin 1786.

E

Troquant son casque d'amazone,  
 Aux doux accords de ses chansons,  
 Elle anime sur les gazons  
 Les pas de quelque jeune Faune.

Cependant, toi que je chéris,  
 Pardonne-moi, je t'en conjure,  
 Si j'ai ri de ton aventure.

Eh quoi! nos Dames de Paris  
 Sont donc sujettes au parjure?  
 Cela m'étonne infiniment;  
 Car depuis peu l'on nous assure  
 Que la mode, en ce lieu charmant,  
 A fait un nouveau réglement  
 Sur les devoirs de chaque amant,  
 Sur les femmes à sentiment,  
 Sur la constance... & la parure.

MAIS je crains qu'à tes sens aigris  
 Ceci ne paroisse un outrage.  
 Eh bien! laissons le perfiffage,  
 Ressource des méchans esprits,  
 Qui de bons mots sans cesse épris,  
 Du cœur ignorent le langage,  
 Et se font un pur badinage  
 Des douleurs des amans trahis.

DANS le fond de cet hermitage,  
 Asyie aimable du repos,

Séjour riant dont un Héros  
 A fait la demeure d'un Sage ; \*  
 Des loisirs qui sont mon partage,  
 Tu me demandes donc l'usage ,  
 Et de mes passe-temps nouveaux  
 Tu veux que je t'offre l'image ?  
 Ami , c'est un malin propos ;  
 Et tu les devines , je gage.

DANS la lice ouverte aux talens ,  
 Belle , mais trompeuse carrière ,  
 Je forme-encor des pas tremblans :  
 Je fais qu'à des yeux indulgens  
 Un jeune Auteur de dix-huit ans  
 Peut-être a quelques droits de plaire ;  
 Ami , je le fais ; mais enfin  
 Le croiras-tu ? cet Art divin  
 Qu'exerçoient Racine & Voltaire ,  
 On le regarde avec dédain.  
 Oui , de son arme meurtrière  
 Le ridicule l'a frappé ;  
 Je l'ai vu servir de matière  
 Aux mauvais plaisans d'un soupé ,  
 Où maint petit-maître attroupe ,  
 A maint calembourg éclopé .  
 Accordoit liberté plénière.

MAIS le Poëte doit trouver

---

\* Or...., maison de camp. de M. le Marquis de.....

Son bonheur dans sa propre estime:  
 Ces détracteurs d'un Art sublime,  
 Il doit tous les savoir braver ;  
 Sa gloire, sa gloire suprême,  
 C'est de ressentir en lui-même  
 Qu'il est fier de le cultiver.

IL se peut qu'un rimeur stérile  
 Se vove à bon droit rejeter ;  
 Mais pour des vers que fait Zoïle,  
 Faut-il aux Muses insulter ,  
 Et moins aimer ceux de Virgile ?  
 Laissons lourdement végéter  
 Des Cotins la troupe imbécile,  
 Et songeons, pour la supporter,  
 Que parmi nous l'on peut compter  
 Des Saint-Lambert & des Delille.

ABJURE ton dépit jaloux ,  
 Oublie une femme volage ;  
 Si Vénus t'a fait un outrage ,  
 Apollon t'offre un sort bien doux ;  
 Des bras de ta fausse maîtresse  
 Vole dans les bras des Neuf Sœurs  
 Ce ne fut jamais leur foiblesse  
 Qui décida de leurs faveurs ;  
 Et qui jouit de leur tendresse ,  
 Ne la doit point à des erreurs.

(Par M. Sarin.)

*Bouts-rimés qu'on avoit proposés.*

## I.

**U**N savant nuit & jour pâlit sur un vieux *marbre*;  
 Coryne à chaque instant sourit à son. . . . *miroir*;  
 Thibaut fait à son art assujétir un . . . . *arbre*;  
 L'avare soupçonneux compte matin &. . . *soir*;  
 Jeune épouse souvent importune . . . . *Lucine*;  
 Mais chacun doit payer un tribut à son . . *tour*;  
 Et quel que soit l'état, le goût, l'âge, la . *mine*,  
 Tout a connu, connoît, ou connoîtra l'. . *Amour*.

## I I.

Qu'un Juge se morfonde à sa table de . . *marbre*;  
 Que Life s'extasie auprès de son. . . . . *miroir*;  
 Qu'un Berger tout le jour se gîte au pied d'un *arbre*;  
 Moi je saute & je ris du matin jusqu'au . . *soir*;  
 Et fillette inconnue à Madame. . . . . *Lucine*,  
 Aux joujoux, aux leçons je me plais tour-à- *tour*.  
 Si quelque sot un jour vient se prendre à ma *mine*,  
 Je l'envoie à Leucate éteindre son. . . . . *amour*.

(*Par Mlle Elvire de C\*\*\*, de Metz.*)

## I I I.

**P**LUS heureux sous mon toit qu'en un palais  
 de. . . . . *marbre*,  
 Le crystal d'un ruisseau m'offre un simple. . *miroir*;  
 E iij

Sur un lit de gazon , à l'ombre de cet . . . *arbre* ;  
 La gaité du matin me conduit jusqu'au . . . *soir* .  
 Là , tout plein d'un objet cher aux Dieux , à *Lucine* ,  
 Ma femme , mes enfans m'occupent tour-à- *tour* :  
 Dans un doux entretien chaque jour se ter *mine* ;  
 Et chaque soleil voit renaître mon . . . *amour* .

( *Par M. le Chevalier de Thui. . .* )

## I V.

UNE fille à douze ans possède un cœur de *marbre* ;  
 A treize elle commence à sourire au . . . *miroir* ;  
 Un Roman , à quatorze , assise au pied d'un *arbre* ,  
 Lui donne à réfléchir du matin jusqu'au . . . *soir* ;  
 A quinze , on fait déjà ce que c'est que . . . *Lucine* ;  
 Crainte , trouble , desir se croisent tour-à- *tour* ;  
 A seize , tout est dit : grands parens font la *mine* :  
 Mais qui peut résister au pouvoir de l' . . . *Amour* ?

( *Par un Habitant de Migneaux. . .* )

## V.

BIEN digérer , avoir un cœur de . . . *marbre* ,  
 Du vrai bonheur c'est le parfait . . . *miroir* ;  
 L'hiver au feu , dans l'été sous un . . . *arbre* ,  
 Le verre en main , j'attends en paix le . . . *soir* ;  
 Puis à ma porte , Amour , Hymen . . . *Lucine*  
 Sont consignés , de peur de quelque . . . *tour* ;  
 Car trop souvent lorsqu'un souci vous . . . *mine* ,  
 Qui le produit ? .. Femme , enfans ou l' *Amour* .

V I.

**T**ELLE affecte à vingt ans d'avoir un cœur de *marbre* ;  
 Qui s'en repent à trente , & lit dans son . . . *miroir*  
 Que chaque jour ôte une fleur à l' . . . *arbre* ,  
 Qu'au matin de la vie on plaît mieux que le *soir*.  
 Vous qui n'abjurez point le culte de . . . *Lucine* ,  
 Tout passe , & vos attraits passeront à leur *tour* :  
 Sexe fier , au bon temps prévoyez la fa . . . *mine* ;  
 Épousez par raison , si ce n'est par . . . *Amour*.  
 ( *Par M. D. D. de Lyon.* )

V I I.

**Q**UI pourroit , me voyant , avoir un cœur  
 de . . . *marbre* ;  
 Disoit le beau Lindor , consultant son . . . *miroir* ?  
 Chaque jour mainte Belle , à l'ombre de cet *arbre* ,  
 Scupire en m'attendant au ren lez-vous du *soir*.  
 En leur faisant ma cour , je la fais à . . . *Lucine* ;  
 Je comble leurs desirs ; & chacune à son . . . *tour* ,  
 Affrontant l'œil jaloux d'un mari qui ful . . . *mine* ,  
 Le fait père en mes bras des enfans de l' . . . *Amour*.  
 ( *Par Mme la Marquise de Sainte-Huruge.* )

V I I I.

**J**E ne suis point tenté du jaspe ni du . . . *marbre* ;  
 Le crystal d'un ruisseau me tient lieu de . . . *miroir* ;  
 J'admire la Nature , assis au pied d'un . . . *arbre* ;  
 De plaisirs en plaisirs le jour me mène au *soir*.

J'ai grand soin que *Vénus* se passe de . . . *Lucine* ;  
 Je suis un fin routier expert en plus d'un . . . *tour* ;  
 En secret & sans bruit je fais jouer la . . . *mine* ;  
 Je montré l'*Amitié*, mais je cache l' . . . *Amour*.

( Par un Célibataire retiré à la campagne. )

## I X.

LISE en un sein d'albâtre enferme un cœur de *marbre* ;  
 Lise ne veut que plaire, & devant son . . . *miroir*  
 Son buste satisfait est planté comme un . . . *arbre* ;  
 Se parer est son soin du matin jusqu'au . . . *soir*.  
 De la Cour de l'Hymen elle écarte . . . . *Lucine* ;  
 Lise se montre sage & folle tour-à- . . . *tour* ;  
 C'est le sot ou le fat qui se prend à sa . . . *mine* ,  
 Et vient mettre à ses pieds le *Desir*, non l' *Amour*.

( Par M. Guichard. )

*Bouts-rimés à remplir pour le mois de Juillet.*

PAQUEBOT ,  
 SOUTANE ,  
 FAGOT ,  
 SARBACANE ,  
 MIGNON ,  
 GALÈRE ,  
 GUIGNON ,  
 CHÈRE .

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Corbeau* ; celui de l'Énigme est *Soulier* ; celui du Logogryphe est *Bronze*, où l'on trouve *bonze*, *zero*, *robe*, *Zône* ; *onze*, *Noë*, *Eon*, *Néio*, *or*.

CHARADE.

DANS les jardins, l'on trouve mon premier ;  
 Dans les jardins, l'on trouve mon dernier ;  
 Dans les jardins, l'on trouve mon entier.

*( Par la Fille d'un Militaire de Châlons-sur-Saone. )*

ÉNIGME.

JE suis un meuble utile

A la campagne ainsi qu'en ville ;

Un chacun me recherche & desire m'avoir,

Non pour le seul plaisir de m'admirer, me voir.

Un Prince de mon nom, mais de l'Empire indigne,

Quoique sorti d'un Prince & si sage & si digne,

Fut un monstre, un fléau

Qu'on eût bien fait d'étouffer au berceau.

*( Par M. de L. G. )*

## L O G O G R Y P H E.

**L**ECTEUR, fais-tu le nom d'une femme charmante  
 Qui joint à la jeunesse, à l'aimable candeur,  
 Une figure intéressante,  
 L'esprit, la gâité, la douceur ?  
 C'est le mien. J'ai huit pieds, & n'en suis pas moins  
 belle;

Un seul de mes regards enivre tous les cœurs ;  
 L'amant dont je fais le bonheur  
 Acquiert une gloire immortelle.  
 On trouve en me décomposant,  
 Cinq villes de la France ;  
 Un bien qui, par la jouissance,  
 Nous attache plus fortement ;  
 Des Chrétiens & du Musulman  
 Ce qui forme la différence ;  
 Nom que l'on donne à ce qui nuit ;  
 Surnom qu'on donne au bord d'une rivière ;  
 Pronom bien doux, quand un hymen prospère  
 A l'objet aimé nous unit ;  
 Meuble transparent & fragile  
 Qui nous transmet la lumière du jour ;  
 Matière molle & ductile  
 Qui peut éclairer à son tour ;  
 Ce qu'on fait mal dans les ténèbres ;  
 Un animal qui n'a point de vertèbres ;

Un métal précieux ;

Une herbe très-piquante.

C'est assez , je t'impatiente ;

Je ne dis plus qu'un mot ou deux.

Dans le siècle brillant de la Chevalerie ,

Temps heureux de fidélité ,

De courage , de loyauté ,

De constance & de courtoisie ;

Preux Chevalier s'attachoit à mes pas ;

Il ne cessoit de me poursuivre ;

On lisoit sur l'écu qu'il portoit à son bras :

*L'obtenir ou cesser de vivre.*

( Par M. de Launoy , Officier au Régiment  
de Cambresis. )

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*DISCOURS prononcés dans l'Académie  
Françoise , le Lundi 13 Février 1786 , à  
la reception de M. le Comte de Guibert.  
A Paris , chez Demonville , Imprimeur-  
Libraire de l'Académie Françoise , rue  
Christine. in-4°.*

C'EST une distinction vraiment honorable pour M. de Guibert , d'avoir été appelé à l'Académie , comme un Homme de Lettres particulièrement propre à dignement célébrer

la mémoire de son prédécesseur. On fait que ç'a été là un motif de plus dans l'adoption de l'Académie ; & cette attention , en quelque sorte pieuse , pour la gloire de ses Membres qui ont le plus mérité ses regrets , est bien propre à faire encore mieux ratifier ses choix au Public.

Il n'est pas nécessaire de ressembler de talent & de caractère à un homme illustre , pour le bien louer ; il suffit d'avoir en commun avec lui des passions qui ayent le même but , des ordres de pensées qui se répondent. Tel est le genre de rapport qui existe entre M. Thomas & M. de Guibert. Ce dernier a marché avec gloire dans les deux carrières où la gloire a le plus d'éclat ; il a étendu les talens militaires par ceux de l'Homme-de-Lettres ; & dans ces deux carrières , la voix publique le désigne comme un de ceux sur qui la Nation peut fonder de grandes espérances. Comme M. Thomas , il a établi sa réputation sur un monument de fortes méditations , de vastes connoissances , un monument d'un esprit supérieur , d'une utilité publique ; & , ce qui lui est particulier , cet Ouvrage est la première production de sa jeunesse. Comme M. Thomas , il a cultivé l'éloquence dans le genre des éloges : & il s'est toujours montré égal à ses sujets , en peignant un grand Législateur & un grand Général , un sage parmi le bruit des armes & l'éclat d'un règne de splendeur , & un sage assez intrépide , pour tenir ferme contre les

vices de la Cour la plus corrompue , au sein des discordes civiles; comme M. Thomas, il cultive aussi la poésie; mais il lui faut des sujets qui ayent toute l'énergie du sentiment de l'honneur , de celui de la liberté, ou toute la véhémence des passions. Ni en vers ni en prose, il n'écrit comme M. Thomas; mais par-tout il montre de la verve, l'enthousiasme des grandes choses & des grands hommes, un ardent amour du bien public, un profond attachement aux Sciences & aux Lettres, fondé sur tout le bien qu'elles peuvent faire, un amour de la gloire né des sentimens qui y conduisent; s'il l'ambitionne avec plus d'impétuosité, elle convient à son âge, à sa principale profession, à une force de caractère qui est le garant des succès, comme le mobile des efforts. Enfin, les défauts qu'on a reprochés à l'un & à l'autre, tiennent à une sève trop abondante, qui a besoin de se calmer, pour donner les plus beaux fruits. Je ne fais s'il n'est pas des hommes à qui les éloges qui caractérisent le vrai mérite déplaisent; je fais seulement qu'on ne peut louer le vrai mérite qu'avec une estime sentie; & je ne songe ici qu'à exprimer ce que je pense.

Le Discours de M. de Guibert auroit pu être fait sur un autre plan. L'examen des Ouvrages de M. Thomas pouvoit être rapporté à plusieurs vues différentes, par lesquelles ils auroient été séparés & rapprochés. M. de Guibert, par une autre marche, en s'arrêtant

ſucceſſivement ſur les travaux de ſon prédéceſſeur , à meſure que l'ordre des temps les lui préſente, s'eſt ôté les moyens de grouper les objets , de les offrir dans une ſucceſſion moins attendue. Il a ſans doute connu les inconvéniens de ce plan ; mais il y trouvoit un avantage qui lui étoit précieux , celui de pouvoir former de toutes les parties de ſon ſujet autant de grandes maſſes. Pour cela , il falloit une grande étendue , une grande variété d'idées , & un ſtyle plein de verve & d'un éclat naturel ; & ce ſont ces qualités qui rendent à ſon Diſcours cette élévation oratoire que ſon plan ſembloit lui ravir.

C'eſt par une réflexion auſſi noble que touchante , & par un heureux mouvement , qu'il entre dans ſon ſujet.

« De même que pluſieurs d'entre vous , Meſſieurs , pour leſquels ce jour eſt une cérémonie funèbre , je n'ai pas le malheur d'avoir à pleurer dans M. Thomas un ami particulier ; mais l'eſtime & l'admiration ont auſſi leur douleur. Je le connoiſſois beaucoup , je le rencontrais ſouvent , je le recherchois toujours : je m'honore de l'amirié d'une des perſonnes du monde qu'il aimoit le plus. Enfin , qu'il me ſoit permis de me parer ici d'un ſouvenir qui me flattera toute ma vie ; il étoit un des Académiciens qui m'avoient le plus ſouvent invité à me préſenter ; & ſi cette idée touchante de M. d'Alcembert , que les Académiciens euſſent , en mourant , le droit de donner leur voix , avoit eu ſon exécution , je puis croire que M. Thomas , qui n'avoit jamais trahi la vérité , qui n'avoit jamais fait des témoignages de ſon eſ-

time une monnoie infidelle, m'auroit assuré ce degs honorable. »

» Je me hâte, Messieurs, de vous parler de lui seul ; car vos regrets, je le sens, doivent plus vous occuper que ma reconnoissance. Mais qui suis-je, pour louer dignement M. Thomas, au milieu de ces murs qu'il a si souvent fait retentir d'applaudissemens, en présence d'une assemblée pénétrée d'estime pour sa mémoire, devant des amis désolés, qui trouveront toujours mes expressions au-dessous de leur perte ? Qui suis-je, pour le célébrer comme Poète & comme Orateur, à côté du talent qui va prendre la parole après moi, & qui, sous ces deux rapports, pourroit si bien le juger & le peindre ! Oh ! si l'ame tenoit lieu de ces facultés !... Mon imagination mesure du moins toute l'étendue de la tâche qui lui est imposée ; elle s'enflamme à sa vue ; l'Élyée s'ouvre devant moi ; je me sens pressé par ces grands Hommes que M. Thomas a loués lui-même avec tant d'éclat : leurs ombres reconnoissantes m'environnent ; elles me crient : *Acquitte notre dette ; nous sommes-là pour nous plaindre ou pour t'applaudir.* »

Les amis de M. Thomas n'auroient pu exprimer leurs regrets avec un sentiment plus profond & plus tendre. Il y a pour lui dans ce morceau une sorte d'enthousiasme religieux, qui ne va pas moins au cœur que les accens de l'amitié. L'Orateur explique cet effet, qu'il produit par ce mot charmant, qui plaira sur-tout à tous les adorateurs des talens & de la vertu : *l'estime & l'admiration ont aussi leur douleur.* Je ne sache pas qu'on ait encore exprimé cette affection qui nous attache personnellement à ces hommes d'un mé-

rite éminent, qui ont vécu étrangers à nous. Il est glorieux à M. de Guibert d'avoir trouvé dans son ame un sentiment si honorable au cœur humain.

En commençant par les premiers Ouvrages de M. Thomas, ( ses éloges ) son successeur en agrandit encore la renommée, en développant combien ce nouveau genre d'éloquence a répandu d'éclat & d'utilité sur les Prix de l'Académie; & combien il étoit nécessaire à l'établissement de ce genre d'éloquence, de trouver un homme comme M. Thomas, c'est-à-dire, qui joignit des connoissances si diverses, si profondes, à un talent si élevé.

Parmi tous ces éloges, il détache le plus beau, un des Ouvrages supérieurs de ce siècle par la force de tête & la vigueur de coloris qui s'y font sentir jusqu'à l'admiration, l'éloge de Descartes. Par les idées, les sentimens qu'il lui inspire, M. de Guibert s'approche du talent qui l'a produit. Je ne puis rien retrancher de ce morceau.

« Entre ces cinq éloges que vous avez couronnés, quel Ouvrage sur tout que l'éloge de Descartes! quel superbe monument élevé aux Sciences! jusques-là, ces sujets sévères & abstraits sembloient interdits à l'éloquence. Qu'il fallut à M. Thomas & d'art & d'esprit, qu'il eut besoin de posséder profondément son sujet, pour allier avec succès des genres en quelque sorte ennemis, pour prêter des couleurs brillantes à des vérités froides, pour associer des images à des faits, des comparaisons à des calculs; pour

faire jaillir du milieu de l'explication d'un système aussi prodigieux, aussi compliqué, aussi universel que celui de Descartes, tant de grandes idées qui appartiennent à l'Orateur, & qui cependant ne sont point étrangères au grand Homme qu'il célèbre! A travers ce chaos de tourbillons, de soleils, de mondes, d'immortelles vérités ou d'erreurs sublimes encore, quels heureux repos pour la pensée du Lecteur. quelles belles masses de morale & de philosophie jetées par intervalle, que ces morceaux sur l'éducation de Descartes, sur ses voyages, sur la persécution qu'il essuya en Hollande, sur sa vie privée, sur cette insatiable curiosité qui lui fit tout étudier, tout examiner, tout connoître, pour arriver à douter & ensuite à créer! Comme M. Thomas agrandit, par tous ces détails accessoires le mérite principal de Descartes, & sur tout l'idée qu'on avoit de son génie! Comme il fait sentir que Descartes, en étant tout ce qu'il fut, auroit pu être aussi tout ce qu'il auroit voulu, si le hasard ou son choix lui eussent donné une autre destinée! Comme il fait tour-à-tour estimer le caractère de Descartes & aimer son cœur! Comme on jouit de son affliction, quand il apprend la mort de son père & des tendres & pieux remords qu'il éprouve de ne pas lui avoir fermé les yeux! Comme on pleure avec lui cette Francine, cette enfant, fruit d'une foiblesse qui la lui rendoit encore plus chère! Descartes, le grand Descartes, abysmé dans sa douleur, au point que la Nature entière resta pendant quelques mois éclipcée pour lui, donne l'idée d'un Souverain qui dans son désespoir, abdiqueroit l'Empire. Par tout dans cet éloge, M. Thomas laisse percer ce sentiment si rare dans un Orateur, & qui l'unit d'une manière si touchante à son Héros. cet attrait personnel d'admiration & d'amour pour Descartes. On sent qu'il loue celui dont il se seroit fait le disciple & l'ami, s'il eût

vécu de son temps. Enfin, au lieu que les talens ordinaires s'épuisent dans leur sujet, & n'arrivent vers la fin qu'avec des forces consumées, le génie de M. Thomas se trouve encore trop à l'étroit dans ce bel éloge; il y ajoute, en forme de notes, un supplément peut-être supérieur à l'Ouvrage même; & dans ce supplément, il prend une autre marche, un autre ton; il se dépouille de tout l'appareil de son éloquence, comme d'une force ou d'une parure superflue à son talent; il devient le rival de Fontenelle; il en prend la simplicité, la finesse & l'ingénieuse clarté; en sorte que si l'Académie des Sciences se fût réunie à l'Académie Française, dans la pensée d'honorer aussi Descartes par un éloge public, M. Thomas, par un Ouvrage analogue à chacune d'elles, auroit pu remporter les deux couronnes. »

L'Orateur parle de chacun des objets qu'il parcourt avec le ton qui leur est propre; chacun de ses morceaux paroît avoir reçu une heureuse influence de l'écrit de M. Thomas, auquel il s'applique. Écoutons-le sur le Discours de réception à l'Académie de son vertueux prédécesseur.

« Vous rappellerai-je, Messieurs, le jour où M. Thomas fut admis parmi vous? Cette réception eut tout le caractère & tout l'éclat d'un triomphe; ses titres étoient vos jugemens, ses succès vos propres palmes. Les Sciences, la Magistrature, l'Armée, la Flotte, toutes ces professions sur lesquelles son éloquence venoit de jeter un nouvel éclat, l'avoient unanimement recommandé à vos suffrages. Il entra ici comme les anciens vainqueurs montoient au Capitole, précédés de leurs trophées, & aux acclamations de tous les ordres des Citoyens. »

» Vous rappellerai-je la belle fin de ce Discours.

cette péroraison peut- être inusitée, cette espèce d'élan chevaleresque, (car tous les enthousiasmes nobles doivent se rapprocher dans leurs formes) par lequel il jura dans vos mains de se dévouer à jamais à la vérité & à la vertu? On osa, dans le temps, accuser ce mouvement d'emphase & de faste; mais quand un pareil serment n'étoit que l'expression de ses principes, quand il en fit la colonne sur laquelle il s'appuya toujours, quand à sa mort il ne laisse ni une action ni un écrit qu'on ne puisse placer à côté de ce serment; chargé de l'honorable fonction de faire son éloge, je dois sans doute en retracer ici le souvenir. Appelé à lui succéder, je voudrois plus: je voudrois avoir le droit de le renouveler pour moi-même, & de prononcer les mêmes paroles sur son tombeau. »

On doit savoir gré à M. de Guibert d'avoir ainsi vengé la vertu de l'outrage qu'on lui avoit fait, en tournant en dérision ce noble serment qu'elle avoit inspiré. Avec quelle dignité l'Orateur le retrace! comme il le consacre par le souvenir de la vie entière de M. Thomas qu'il en rapproche! & comme il s'associe lui-même, *sans faste & sans emphase*, à la vénération que ce serment imprime, en désirant d'avoir le droit de le répéter pour lui-même! On ne peut mieux honorer l'homme de bien, qu'en s'engageant publiquement à lui ressembler. J'oserai faire ici l'application d'une idée que je présenterai dans un morceau qui suivra cet extrait. Des Discours, qui ne seroient que des complimens, excluroient ces élans, ces épanchemens de l'ame, & par conséquent ce qu'il y a de plus

beau dans le talent de bien dire, qui sient si intimement aux sentimens qui portent à bien faire.

*L'Essai sur les Femmes* est apprécié avec une justice parfaite; ce qui suppose l'aveu de ce qui manque à cet Ouvrage. M. de Guibert, pour faire rendre à cet ingénieux & intéressant Ouvrage l'estime qu'il mérite, a soin d'en rappeler plusieurs traits de la finesse la plus piquante, de la délicatesse la plus aimable; ce qui étoit la meilleure manière de le remettre en faveur. Ce morceau, plein d'esprit, mériteroit encore d'être cité tout entier, ainsi que celui qui regarde le Poëme de Pierre-le-Grand, dont M. de Guibert présente le plan & annonce les principales beautés.

C'est sur-tout vers l'éloge de Marc-Aurèle que se porte l'admiration dans l'éloge de M. Thomas; c'est aussi un des morceaux que M. de Guibert a le mieux traités. Il emploie ici une éloquence toute dramatique, pour peindre une belle création dans ce genre.

J'avoue que je ne trouve pas dans le morceau de *l'Essai sur les Eloges*, tous les développemens que ce monument principal du grand talent de M. Thomas pouvoit inspirer à la philosophie & à l'éloquence de son successeur. Il semble avoir affecté la précision sur cet objet, pour en mieux embrasser tous les mérites. Mais je crois qu'il n'y a pas assez de proportion entre un éloge si court, & un Ouvrage qui présente toute l'histoire de l'éloquence, comme l'observe M. de Guibert

lui-même, entre un examen si rapide d'un Ouvrage étendu, & des appréciations plus détaillées sur les autres Écrits de M. Thomas. Je dois cependant à la justice de remarquer que ce sont les développemens & non les vues qui manquent dans ce morceau.

Au milieu de cette noble & touchante revue des travaux de son successeur, l'Orateur s'arrête pour nous le montrer enlevé à ses amis, au Public, à ses travaux, à ses espérances, à tout ce qu'il pouvoit encore mériter de gloire & de bonheur; & cela, au moment où une santé toujours chancelante paroïssoit se raffermir, où son ardeur se ranimoit avec ses forces! c'est l'homme qu'il lui reste à peindre dans M. Thomas; c'est son portrait personnel qu'il trace, pour adoucir ses regrets, ceux de l'Académie & du Public, & pour laisser un modèle d'un des plus respectables caractères dont les Lettres puissent s'honorer.

« Comment rendrai je donc assez d'hommages à la vie sans tache de M. Thomas, à ses mœurs toujours conformes à la beauté de sa morale, à ce caractère élevé qui ne se démentit jamais, à ce respect pour l'ordre, qui en même-temps ne dégénéra point en servitude, & n'encensa jamais ni les préjugés ni les abus; à cet amour de la paix, qui est peut-être la vraie philosophie, & qui l'empêcha constamment de s'engager ni dans aucun parti ni dans aucune querelle d'opinion; sans doute aussi parce qu'il avoit réfléchi que l'esprit de parti égare bientôt le jugement, & que les opinions soutenues avec éclat finissent toujours par manquer de mesure ou de justice.

Homme excellent sous tous les rapports & dans toute l'étendue de ce mot universel, en louant tes vertus connues, je ne te rends encore qu'une partie de ce qui t'est dû ! Je voudrois que, comme dans l'éloge de Marc-Aurèle, tes amis, tes parens, tout ce qui eut avec toi quelque relation, eût le droit de venir ici révéler, & tant de mouvemens intimes, & tant de nuances précieuses de ta belle ame. Je ne touche à ton image qu'en tremblant; je crains d'affoiblir ce que je connois, je regrette ce que j'ignore. Que de traits cachés par la modestie, ou perdus dans la solitude où il vivoit ! Une femme de ses amies, que l'ingénieuse finesse de l'observation suivante & la pureté du sentiment qu'elle renferme, ne manquera pas de faire nommer, me parloit, il y a quelque temps, de la vigilance continuelle de M. Thomas sur ses défauts. *Par exemple, me disoit-elle, il aimoit trop la gloire pour n'être pas quelquefois agité par les succès des autres; mais je ne surprenois cette belle foiblesse de son ame que par l'excès des éloges dont il accabloit alors ses heureux rivaux. Il en étoit de même de toutes les imperfections qu'il pouvoit avoir; elles lui faisoient toujours embrasser avec exagération les qualités opposées; en sorte que je ne me suis jamais apperçue de ses défauts que par ses vertus.*

Je crains que certaines personnes ne trouvent qu'en m'arrêtant sur les principales parties de ce Discours, je loue toujours & beaucoup. Je ne puis que leur souhaiter autant de sincérité dans leur répugnance à admettre mes éloges, que j'en mets à les écrire. Mais je plaindrois celles qui ne goûteroient pas particulièrement ce dernier morceau, qui n'en receyroient pas une vive impression de

respect pour l'homme qui y est peint, & pour l'Orateur qui en parle d'une voix si touchante. Quelle onction dans cette invocation aux amis de M. Thomas! quelle vérité! quel charme dans la simplicité de ces expressions d'une profonde estime: *Je ne touche à ton image qu'en tremblant; je crains d'affoiblir ce que je connois, je regrette ce que j'ignore!* Il est doux de sentir ainsi le mérite; il est beau de le louer ainsi.

On a pu reprocher des défauts à ce Discours; trouver, par exemple, que le morceau sur la gloire qui le termine n'est pas assez lié au sujet, qu'il est trop long; & que, malgré de beaux traits, il n'a pas tout l'effet que promet l'objet éclatant auquel il est dédié. J'abandonne ces critiques à ceux qui veulent que tout soit également beau; & je consens qu'ils n'aiment que des Ouvrages parfaits, s'ils en trouvent de tels. Pour moi, si j'ose ici rendre compte de mon sentiment, il me semble qu'un Discours où M. Thomas est mis à sa hauteur par la conviction que l'on imprime dans les éloges & la sensibilité dont on les anime, où l'on trouve à chaque instant un esprit supérieur & une ame éloquente, où l'on rencontre des morceaux qu'on admireroit dans les meilleurs Livres, donne un titre de plus aux honneurs Académiques, & mérite de survivre à la cérémonie dont il a été l'occasion.

Quand on loue avec la confiance de faire partager les émotions qu'on éprouve, on ou-

blie aisément les bornes de l'espèce d'Ouvrage qu'on écrit. Ce plaisir, auquel je viens de me livrer, va me faire sentir le regret de ne pouvoir assez m'arrêter sur la réponse de M. de Saint-Lambert.

Le ton tout différent qui la distingue me fait appercevoir un principe de goût que je dois réunir aux idées sur ce genre d'Ouvrages, que j'oserai présenter.

Le mérite & le succès tiennent ici à des convenances qu'il faut saisir avec un esprit fin, & manier avec un talent délicat. Il est naturel à celui dont un contentement modeste remplit l'ame de se livrer avec enthousiasme au sujet que sa situation lui donne à traiter. En louant dans son prédécesseur un beau talent, un noble caractère, il peut, il doit prendre un ton élevé, & répandre toute l'abondance de ses pensées & de ses sentimens. Le Directeur présente au Public des hommages plus calmes, l'appréciation plus réfléchie de ses confrères; il admire moins, il juge davantage; l'épanchement d'une longue estime, les regrets plus tendres de l'amitié, ces détails personnels que la confraternité révèle, donnent une autre sorte d'intérêt à son Discours. Comme il loue le prédécesseur avec cette dignité qu'inspire la fonction qu'il remplit, il apprécie le successeur avec cette satisfaction qu'on éprouve, lorsqu'on récompense; avec cet intérêt qui anime une cérémonie, mais aussi avec cette mesure & cette précision nécessaires pour justifier un choix; il peut rendre sa louange plus

plus piquante par ces tours fins & aimables qu'emploie souvent la politesse d'un esprit qui veut plaire; mais il doit donner à la louange même, le poids de la justice. Enfin il parle le second sur un même objet; il ne doit plus dire les mêmes choses, ni sur-tout les dire de la même manière. Alors l'attention de l'Auditeur, qui échappe aux répétitions, à l'uniformité qu'il craignoit, se rattache par la surprise. La perfection d'un tel Discours est d'éviter la ressemblance avec un Ouvrage qu'on goûte & qu'on fait goûter. Je pose ici les principes que m'inspire le Discours plein de goût & de talent de M. de Saint-Lambert. Il est en quelque sorte de sa destinée de porter dans tout ces deux mérites qui naissent de l'heureuse alliance d'une imagination poétique & d'une philosophie toujours vraie, qui font le caractère de tout ce qu'il a écrit en prose & en vers.

« Quand vous avez composé votre Livre, M. ; ce Livre, regardé aujourd'hui comme l'un des meilleurs sur l'Art de la Guerre, vous aviez vingt-quatre ans; il obtint les suffrages les plus estimables; & ce qui les vaut tous, celui du Roi de Prusse. Quelques Lecteurs, qui confondoient l'expérience avec le long cours des années, supposèrent que vous ne pouviez avoir les lumières qu'elle seule peut donner; mais l'expérience est l'effet de l'emploi du temps, & non de sa durée. Le jeune Guerrier, amoureux de son métier & de la gloire, qui, dans la guerre, toujours inspiré par sa noble passion, toujours éclairé par la raison, voit, observe, médite & combat; celui qui, pendant la paix, parcourt nos frontières pour y voir

les terrelins sur lesquels Turenne, Condé, Luxembourg, Maurice ont fait mouvoir leurs Armées, ont préparé & remporté des victoires; celui qui, après avoir vu dans le même esprit la Saxe, la Bohême, la Silésie, se rend aux camps de Postdam, y voit les manœuvres & y entend les ordres du plus grand des Capitaines; celui qui passe les jours de son repos à lire César, & qui se transporte avec les Historiens aux champs de Leuctre & de Mantinée; voilà celui qui a de l'expérience. »

*Ce que j'aime le mieux de ma victoire*, disoit Épaminondas après la bataille de Leuctre, *c'est de l'avoir remportée du vivant de mon père & de ma mère.* M. de Guibert goûtoit ce bonheur, en recevant la couronne des talens sous les regards d'un père, dont il peut s'honorer, & qu'il honore à son tour. M. de Saint-Lambert, digne de mêler son ame à cette scène domestique, l'a bien heureusement transportée dans la cérémonie du jour; il a de plus procuré au Public l'occasion de témoigner toute son estime à un de nos plus respectables Guerriers: plaisir auquel on peut remarquer que le Public n'est pas moins sensible qu'à la jouissance des talens.

« Sans doute les leçons & les exemples d'un père respectable ont dirigé vos premiers pas; il a fortifié en vous cet amour des devoirs qui a conduit sa vie entière; il recueille aujourd'hui le prix de ses vertus, il voit les vôtres; & pour prix de ses services, il a le bonheur de rendre heureuse la vieillesse de ces braves Guerriers avec lesquels il a combattu. »

Le Public n'a pas paru moins touché d'un

des plus beaux traits de piété filiale, en apprenant ce fait de la jeunesse de M. Thomas.

« Ses succès dans ses études firent penser à la famille qu'il pourroit se distinguer au Barreau ; mais l'amour des Lettres le poursuivit au milieu des formes de la Jurisprudence. Tantôt il commençoit une Tragédie, tantôt il terminoit une Ode, il s'essayoit dans l'Épopée, il composoit des harangues ; ses amis étoient charmés de ses essais ; & dans l'âge où le talent doute si peu de lui-même, il entievoit la gloire. »

« Il étoit enivré de ses espérances, lorsque sa mère vint le trouver & lui reprocher d'oublier l'étude des loix. Comment pouvoit-il négliger les moyens de parvenir à une fortune qu'il auroit partagée avec elle & avec les autres enfans ? Elle versa quelques larmes. M. Thomas les vit couler. Il rassembla tous ses Ouvrages, il les jeta au feu en présence de sa mère, & les vit brûler, en fondant en larmes. Il n'a jamais fait de sacrifice qui lui ait autant coûté ; mais n'a dit, & il faut l'en croire, que le souvenir de cette action avoit été, pendant toute sa vie, le plus précieux de ses souvenirs. »

Je suis obligé, pour ne pas sortir des bornes d'un extrait, de supprimer un grand nombre de traits intéressans, d'idées nobles & fines, de morceaux aimables qui s'offrent à moi, en relisant le Discours de M. de Saint-Lambert.

Pendant que plusieurs Hommes-de-Lettres s'occupent à l'envi de payer un tribut d'estime & de regrets à M. Thomas ; la reconnaissance que je lui devois, & l'amitié dont il m'honoroit, m'ont dicté aussi un morceau sur ses Ouvrages & son caractère ; mais son

érendue ne permet pas de l'offrir au Public dans le Mercure:

( *Cet Article est de M. de L. C.* )

*MÉMOIRES d'Anne de Gonzague, Princesse Palatine, 1 Volume in-8°. Prix, 3 liv. broché. A Paris, chez la Veuve Valade, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers,*

IL n'est pas douteux que les Mémoires n'éclaircissent d'un grand jour tous les secrets de l'intrigue & ceux de la politique que l'Histoire dédaigne, ou dont elle parle trop rapidement; mais il est encore plus sûr que le Rédacteur aliène presque toujours les Lecteurs par sa manière de voir & par sa partialité. Sully lui-même n'est point à l'abri de ce reproche: en général, on doit lire ces sortes d'Ouvrages avec circonspection.

Une seconde réflexion arrête encore le Lecteur; c'est que comme il est assez difficile de montrer l'autographe d'un Mémoire qu'on imprime un demi-siècle après la mort de l'Auteur, il arrive souvent qu'on attribue à un homme qui fut en place, un Ouvrage qu'il auroit pu composer, & que certainement il n'a pas fait. Le testament politique du Cardinal de Richelieu, celui d'Albéroni, le codicile du Maréchal de Belle-Isle, &c. &c. peuvent être rangés dans cette hypothèse, ainsi que beaucoup d'autres. Le Public enfin désabusé de ces supercheries, par

toit avoir découragé par son incrédulité tous les Éditeurs à venir.

Quelques uns ont osé dans la suite courir le même hazard, & nous avons eu les Lettres de Mme de Maintenon, de Mme de Pompadour, &c. &c. &c. &c. La Princesse Palatine étoit, par sa naissance & par le rôle qu'elle a joué, un personnage qu'on pouvoit ressusciter avec une sorte de confiance, & il étoit facile de lui attribuer des Mémoires.

Le Cardinal de Retz l'avoit peinte ainsi. — Madame la Princesse Palatine estimoit autant la galanterie qu'elle en aimoit le solide. Je ne crois pas que la Reine Élisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un État, Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, & je lui ai trouvé par-tout également de la sincérité. — A la comparaison près que le Cardinal fait de la Princesse à la Reine Élisabeth, le portrait est ressemblant. Bossuet est moins flatteur sans être moins vrai, & avoit confirmé ces éloges. Il n'en falloit pas tant pour promettre des succès à un Éditeur.

Les Mémoires de la Princesse Palatine ne sont relatifs qu'aux troubles de la Régence, & ne s'écartent point des petites intrigues qui firent monter sur la scène le Cardinal de Retz-Mazarin, les Princes, le Duc de Beaufort, Monsieur, quelques intrigans obscurs, le Parlement & la Régente, & rentrent dans les Mémoires du Cardinal de Retz, dans ceux de Joly, même dans ceux de Mme de Motte-

ville, de Villars; & dans cette foule de libelles connus sous le titre de Mazarinades. Nous pouvons assurer qu'on ne trouve dans les Mémoires de la Princesse Palatine, rien qui ne soit déjà dans les Livres que nous venons de citer. Nous irons plus loin; nous dirons que les rapprochemens, les détails, les ressemblances sont si frappantes qu'on est bien vite convaincu qu'ils ont été composés avec le secours seul de ces Livres. C'est de ce point qu'il falloit partir pour juger de la fausseté des Mémoires, bien plutôt que de la qualité trop moderne du style. Il est bien vrai qu'en 1668 on avoit des tournures & des expressions dont nous ne nous servons plus. On écrivoit alors que pour lorsque, lors pour alors, dedans & dessus pour dans, sus, sous. Fontenelle même n'écrivoit pas comme on écrit aujourd'hui; & à cet égard il est évident que les Mémoires sont de notre siècle, parce qu'on n'y trouve que des locutions assurément très-pures, & cette correction moderne qui caractérise nos bons Écrivains. Le style est ferme, concis, mâle; les pensées sont fortes, nerveuses, & présentées avec cet art qui n'est particulier qu'à nos Auteurs Philosophes, qui pensent fortement, & qui savent bien écrire.

Le commencement des Mémoires est conforme à l'Histoire. Les caractères y sont peints avec vérité. La Princesse donne d'elle & de la Princesse Marie sa sœur, une idée vraie. Il est certain que celle-ci n'étoit pas éloignée d'épouser le grand Écuyer, malgré la dispo-

portion de naissance; mais il n'est pas prouvé, comme l'Éditeur l'assure, que les obstacles apportés par le Cardinal de Richelieu à ce mariage, auquel il avoit des raisons de consentir, parce qu'il n'aimoit point Madame de Guise, tante de la Princesse, ayent conduit le malheureux Cinq-Mars à l'échafaud. Ce courtisan, trop léger & trop brouillon pour garder long-temps sa faveur, avoit déjà à cette époque épousé la fameuse Marion de l'Orme, dont le mariage fut cassé, & donna lieu à l'Édit sur les mariages clandestins. La Princesse Marie épousa à cette époque le Roi de Pologne. L'Éditeur auroit dû nous parler de sa grande beauté, & nous apprendre que sa sœur Anne de Gonzague, avec presque autant de charmes, avoit plus d'esprit qu'elle, & montra peu, dans les premiers temps de son entrée à la Cour; cette justesse, cet esprit de conduite, ce bon sens que le Cardinal de Retz lui donne, & qu'elle mit très-tard en usage; elle eut cependant l'adresse de choisir parmi tous les partis celui de la Reine quand elle fut Régente, & celui de son Ministre; qu'elle ne quitta jamais, & pour qui elle fit tout.

Son amour pour le Duc de Guise, qui la porta à une démarche plus que hasardée, n'est ni assez développée, ni assez caractérisée. L'Éditeur lui fait écrire: *Je lui fis une promesse de mariage, & je reçus la sienne écrite de son sang.* L'Éditeur est instruit à-demi. Il y eut plus qu'une promesse. Celle-ci est datée (60

que l'Éditeur ne dit point ) du 29 Juin 1636 ; mais il y eut une célébration de mariage en 1638, dans une Chapelle de l'hôtel de Nevers, par un Chanoine de Reims, après que le Duc eut obtenu du Pape la dispense, parce qu'il étoit parent de la Princesse au troisième degré de consanguinité; car elle étoit fille de Catherine, fille du Duc de Mayenne. Henri II, Duc de Guise, étoit le fils de celui qui avoit dû épouser l'Infante d'Espagne, & partager avec elle le Trône de France. Il possédoit quatre cent mille liv. de revenus ecclésiastiques, jouissoit de l'Archevêché de Reims par un Bref du Pape, qui lui en avoit accordé la permission pour un nombre d'années sans être obligé de changer d'état. Le Cardinal de Richelieu, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, être Légat du Saint-Siège, envioit l'Archevêché de Reims; & pour contraindre le Duc à l'abandonner, il lui suscita tant de tracasseries, qu'il le rendit rebelle. Le Duc se ligua avec le Comte de Soissons, le Duc de Bourbon & l'Espagne, & se retira à Sedan; de-là il passa à Bruxelles, où il devint amoureux de la Comtesse de Bossu. Une lacune & des points ont mis l'Éditeur à son aise, & il a cru devoir se dispenser d'entrer dans ces détails. Il y eut un procès contre la validité du second mariage. Les Mémoires sont volumineux, & ont été cités dans celui en cassation du mariage de Gaston de France. Elle fut mariée en 1645, à Édouard de Bavière, Comte Palatin du Rhin, non sans quelque répugnance de la part du Prince, qui étoit alarmé

de la réputation de galanterie qu'elle s'étoit faite.

Il nous semble que l'Éditeur, auquel on ne peut certainement point reprocher le talent de faire des portraits, a oublié celui de la Régente, dont l'excessive bonté faisoit dans les commencemens de la Régence le charme principal, & qui avoit donné lieu à Beautrou de dire, on ne fait plus à la Cour que ces quatre mots de la langue : *La Reine est si bonne!* Elle étoit jusqu'à un tel excès qu'elle ne savoit rien refuser, même les demandes les plus extravagantes. Un courtisan eut l'impertinence de lui demander la permission de lever un impôt sur la Messe, & elle en expédia le privilège, que le Parlement ne voulut point passer.

L'origine des troubles de la fronde, le caractère des différens personnages sont fidèlement tracés, & avec des vues qui supposent que l'Auteur peut aller loin dans la carrière Historique. La réflexion suivante est profonde. — Ce fut, dit l'Éditeur, le bonheur de la France que personne ne se trouvât doué du caractère & d'un génie propres à servir une grande ambition. Les projets n'avoient rien de fixe; des qualités brillantes, le courage, l'esprit éclatoient dans quelques personnes. Il y avoit des gens habiles dans l'intrigue, mais pas un chef de parti. — Voilà la fronde définie en peu de mots. Si le Lecteur veut faire un rapprochement, il verra que les règnes de Charles IX. & de Henri III. ne

devinrent si défastreux, que parcé que les mêmes causes trouvèrent plus de moyens dans les Chefs des différens partis. Il y avoit alors un Guise. La fronde n'avoit qu'un Duc de Beaufort. Le Cardinal de Retz étoit peut-être le seul homme qui eût assez d'ardeur, assez de mauvaise foi; mais il n'eut point assez de ténacité. La Régente trembloit toujours, & n'otoit se rendre responsable de rien. Mazarin n'avoit pas l'audace insolente du Cardinal de Lorraine, qui avoit un nom, une clientèle puissante, trois Reines pour cousine & pour nièces, & qui étoit à sa place. Mazarin ressembloit trop à un aventurier honteux de sa faveur, auquel personne ne se fioit, & qui croyoit voir dans le Parlement un Cromwel prêt à s'élever. Madame de Chevreuse parloit trop, & menoit trop ouvertement ses Intrigues, dans lesquelles l'amour jouoit le premier rôle. Si jamais des courtisans reçurent des leçons terribles capables de les dégoûter d'embrasser le parti des Princes, ce furent tous ceux qui se prêtoient à l'ambition de Monsieur. C'est une des leçons que l'Histoire n'a pas assez développée, Ce tableau reste à finir.

Nous reprocherons à l'Éditeur d'avoir trop resserré les narrations, & de s'arrêter là où le fil de l'intrigue a besoin d'être dénoué ou présenté. Des lacunes ne sont pas une excuse suffisante. Ce moyen, qui pouvoit donner un air d'autographe à son manuscrit, est non-seulement usé, mais peut faire pour nous tromper. Il y auroit eu beaucoup de mérite à ache-

yer ce que la Princesse Palatine étoit censée avoir commencé. Il s'affranchissoit par-là du reproche qu'on lui fera de n'avoir dit que ce que nous avons déjà lu, & d'avoir trop abrégé ce qu'il disoit.

Son cadre étoit heureux; car en effet la Princesse fut aimée de la Régente, qui ne lui cachoit pas même ses galanteries, ses rendez-vous, ses aventures & ses sentimens pour le Cardinal Mazarin. Que de choses il auroit pu nous apprendre de ces confidencés secrètes, & des légers motifs qui, dans deux jours, troubloient & calmoient, soulevoient & réprimoiént les Courtisans, les femmes, le Cardinal & le Parlement. La conduite de Monsieur est bien connue; mais ses motifs le sont-ils? En fouillant dans les manuscrits de M. Dupuy on les auroit trouvés. Anne de Gonzague étoit Sur-Intendante de la Maison de la Reine. Cette place de faveur étoit alors plus active qu'elle ne l'est. C'étoit une espèce de Mairie du Palais, & avoit été la récompense de toutes les négociations & des succès de la Princesse, dont l'Éditeur n'a développé qu'à demi le caractère: on la voit moins intrigante, moins vive, moins coquette qu'elle n'étoit; on la voit agir, on ne fait souvent pas quel intérêt ni à quelles fins; on la voit trop peu en relation avec le Cardinal Mazarin, qui la pratiquoit, qui la consultoit, qui l'aimoit, qui lui rendoit de si bons offices auprès de la Reine, & qui par-là lui procuroit un ascendant certain sur le Cardinal de

Retz, & sur Mesdames de Chevreuse & de Longueville; il ne fait point assez connoître le cœur de la Princesse, si ouvert à l'amour, si fidèle à l'amitié; que les ménagemens qu'elle crut devoir à l'intrigue, ne firent jamais soupçonner d'oublier ses amis; qui put les servir ouvertement sans déplaire à personne; & qui fut respectée même dans ces libelles qui ménageoient si peu tous ceux qui étoient en évidence.

L'Éditeur avance, dans une note, que la Princesse a été long-temps incrédule, & paroît placer l'époque de sa conversion à la fin de sa carrière. Il se trompe. Anne de Gonzague n'avoit voulu épouser le Prince Palatin, en 1645, qu'après qu'il eut été converti à la foi; & avant cette époque, elle avoit déterminé sa sœur Louise, qui fut Abbessé de Maubuisson, à faire son abjuration.

La mort de la Reine-Mère la détermina à la retraite. La manière édifiante avec laquelle le Cardinal de Retz, à qui elle étoit très-attachée, avoit fini ses jours, avoit réveillé sa dévotion, jusques-là étouffée par les agitations de l'intrigue, & par les rêves de la plus haute faveur. Le Cardinal, après avoir scandalisé son Église, devint un modèle des vertus Épiscopales. Il avoit adressé au Pape une lettre, dans laquelle on eût dit que S. Charles avoit lui-même tracé le portrait du parfait Cardinal; il avoit poussé l'humilité jusqu'à vouloir renvoyer son chapeau. Il avoit payé ses dettes, qui se montoient à environ quatre

millions; & enfin il avoit ordonné que son corps fût porté à S. Denis par un seul Prêtre, & enterré sans cérémonie hors du chœur. C'étoit en 1679, & ce fut l'époque de la retraite & de la fervente dévotion de la Princesse. Elle mit entre-elle & la Cour une telle distance, & fut se rendre tellement solitaire, qu'elle ne recevoit personne; les enfans n'étoient admis qu'à certains jours de la semaine, ainsi que Monsieur & Madame, qui avoient pour elle la plus haute estime. Son unique occupation étoit de répandre d'abondantes aumônes sur les indigens. Elle vendit dans l'hiver de 1683, une quantité de meubles, de tableaux, de bijoux précieux, pour secourir les pauvres. Elle multiplia dans son testament les legs aux orphelins, aux hôpitaux, aux prisons, aux Églises, à ses domestiques. Sa portion de l'héritage qu'elle avoit recueilli de Charles I<sup>er</sup>, Duc de Mantoue, fut presque entièrement consacrée à de semblables fondations. Sa dernière maladie dura onze mois, pendant laquelle elle a souffert des douleurs incroyables. Elle avoit défendu toute pompe; mais sa volonté ne fut point suivie. Son corps fut inhumé dans le cloître de la maison du Val-de-Grâce, à côté de la Princesse Bénédicte, sa sœur, Abbessé d'Avenay. Son cœur fut porté à Farmoutier, où elle avoit été élevée. Bossuet ne prononça l'Oraison Funèbre qu'au bout de l'an, dans l'Église des Carmelites S. Jacques.

Nous aurions eu gré à l'Éditeur de nous

avoir dispensé de le suppléer dans ces détails, qui étoient intéressans, & nous aurions été bien plus flattés de n'avoir eu qu'à sourire à son travail, s'il avoit voulu déployer toutes les forces que nous lui soupçonnons. Nous l'encourageons à tenir la plume de l'Histoire, & à abandonner des supercheries qui ne peuvent que l'enfermer dans un cercle trop étroit, destiné à ces esprits bornés qui suivent un nom à la piste, le deshonnorent par des fables, & lui paîtrissent une tête, un cœur, lui prêtent des sentimens qu'ils n'ont jamais eus, & lui font transmettre à la postérité des mémoires dénués de vérité & de convenance, & des lettres écrites dans un style d'anti-chambre ou de pendant de collège. L'Éditeur des Mémoires d'Anne de Gonzague a sa place, marquée loin, bien loin de tous ces pitoyables Éditeurs que nous voulons désigner.

*L'HYPOCRITE démasqué, ou Félix & Colombe.* 2 vol. in-12. A Londres, & à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

L'IDÉE, & sur-tout le dénouement de ce Roman, présente un but moral. M. de K\*\*\*, scélérat hypocrite, tient sous son pouvoir une pupile, Colombe, qui doit la vie à un inceste que son infâme Tuteur a commis par un horrible stratagème. Le jeune Félix, égaré un moment, est rendu à la vertu par l'amour que lui inspire Colombe; mais il est éloigné

de la maîtresse par l'indigne Tuteur, qui ne surveille la jeune personne que par une jalousie criminelle & digne de lui.

Le Marquis d'Orchène, ami de *Félix*, mais qui revient souvent à ses anciennes erreurs, avant d'y renoncer tout-à-fait, veut servir les amours de son ami, dont il doit lui-même épouser la sœur. Sans confier son projet à personne, il habille en veuve, même en dévot, une Demoiselle *Victorine Danzel*, jolie personne avec laquelle il a conservé des habitudes très-peu exemplaires. Son dessein est de l'employer à séduire le Tuteur, & à le rendre par-là favorable à l'hymen de *Félix*. La séduction a lieu en effet sur le très-combustible Tuteur; mais *Victorine* n'a ni le temps ni le besoin de consommer le projet; car une autre maîtresse du Tuteur le fait assassiner; & *Colombe*, libre par sa mort, épouse son amant.

Nous n'avons cité & nommé que les faits & les personnages dont nous avons besoin pour faire connoître en peu de mots l'action de ce Roman, dont le plan nous semble défectueux.

On est fâché que ce soit le Marquis qui se charge, à peu-près seul, de mener l'action à son dénouement; on est fâché qu'il emploie un Agent tel que la Demoiselle *Victorine Danzel*. Ajoutons que les ressorts qu'il fait agir, deviennent invraisemblables par le peu de développemens que l'Auteur leur a donnés. Il faudroit bien plus de temps pour

les faire réussir, pour faire donner le Tuteur dans le piège qui lui est tendu. Un fourbe qui l'a été si long-temps sans être démasqué, n'annonce pas un homme qui se laisse duper si vite; il doit se défendre long-temps par la méfiance & la réserve.

Encore un autre reproche à faire au caractère de ce Tuteur. L'horrible tentative qu'il fait auprès de l'innocente *Colombe*, par des pastilles soporifiques, dont il possède le secret, n'est-elle pas déplacée? Il la fait, cette tentative, dans le moment où la fausse veuve lui a inspiré une passion dont il doit être occupé. N'est-il pas invraisemblable qu'il choisisse ce moment-là précisément pour ce criminel essai? Ou il devrait déjà l'avoir fait, ou il ne devrait pas le tenter dans cette circonstance. Cela demanderoit au moins à être motivé.

Enfin, le dénouement, qui n'est opéré ni par *Félix* ni par sa famille, ni même par l'Agent que le Marquis a voulu employer, ne satisfait point le Spectateur. Que l'Auteur y réfléchisse, & il verra que ses personnages principaux ne font rien pour faire marcher l'action; & les personnages secondaires qui s'en occupent, n'y influent en rien, ou n'y influent que par hasard.

Nous ne serions pas entrés dans ces détails si l'Auteur, malgré l'irrégularité de son plan, ne nous avoit semblé annoncer un talent réel. Son style est souvent incorrect, quelquefois même il pèche contre le goût; mais il

est presque toujours ingénieux, quoique laissant voir trop souvent l'envie de l'être. Il y a des détails très piquans, & même une aptitude à tracer des caractères; ceux qui ont le plus de vérité & d'originalité, sont ceux de *Colombe* & de l'oncle de *Félix*. Enfin, nous croyons que si l'Auteur veut se bien convaincre de la nécessité de méditer long-temps le plan d'un Ouvrage, il peut prétendre à des succès dans ce genre de Littérature.

---

## ANNONCES ET NOTICES.

---

**T**RADUCTION nouvelle de l'*Optique* de *Newton*, faite sur la dernière Edition originale, ornée de vingt-une Planches, dédiée au Roi, approuvée par l'Académie Royale des Sciences, & dont M. *Beauzée*, de l'Académie Française, est Editeur; Ouvrage proposé par souscription sans exiger aucune avance.

Parmi le petit nombre d'Ouvrages consacrés par l'admiration publique & les suffrages de l'Europe savante, le *Traité* de *Newton* sur les Couleurs tient sans doute le premier rang. Ce bel Ouvrage ne peut être traduit sans la réunion des profondes connoissances des Langues & de l'*Optique*: aussi l'a-t-il toujours été fort mal; mais la plus défectueuse des Traductions qu'on nous en ait données, c'est la Traduction Française.

Celle que l'on propose, a mérité l'approbation de l'Académie Royale des Sciences, & elle est l'Ouvrage d'un Savant aussi versé dans l'art d'écrire que familier avec les expériences de *Newton*.

On a donné dans le Prospectus un aperçu du travail du Traducteur, qui doit établir le préjugé le plus avantageux ; & il paroît qu'on peut se flatter de voir enfin ce chef-d'œuvre traduit d'une manière utile aux Sciences & digne de son Auteur. Le nom de l'Editeur doit y ajouter un nouveau degré d'intérêt.

L'Ouvrage sortira des Presses de M. Pierres, premier Imprimeur du Roi, en 2 Vol. in-8°, & sera sur papier vélin & sur grand carré double & superfine d'Angoulême. On souscrit pour l'Édition sur papier vélin broché à raison de 20 liv., & pour l'Édition sur papier d'Angoulême à raison de 12 liv. Le prix augmentera d'un tiers de la souscription pour ceux qui n'auront pas souscrit. On donnera à la tête de l'Ouvrage la liste des Souscripteurs. On n'exige d'eux qu'un simple engagement de payer lorsque l'Ouvrage paroîtra.

La souscription sera ouverte chez Leroy, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie, & chez les principaux Libraires de la France & de l'Europe, à compter du 15 Juillet 1786, jusqu'au premier Septembre suivant.

L'Ouvrage sera délivré aux Souscripteurs dans le cours du mois de Décembre de la même année. Ceux qui désireroient le recevoir par la poste, ajouteroient vingt sols par Exemplaire.

*THÉÂTRE Moral, ou Pièces Dramatiques nouvelles*, par M. le Chevalier de Cubières, des Académies & Sociétés Royales de Lyon, Dijon, Marseille, Rouen, Hesse-Cassel, &c. &c. Tome second, contenant cinq Comédies & un Méodrame. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande, N°. 64 ; Bailli, Libraire, rue S. Honoré, près de la rue des Petits-Champs ; Belin, Libraire, rue S. Jacques, près S. Ives.

Les six Pièces qui contiennent ce volume sont

précédées d'un *Dialogue entre l'Auteur & un Homme de Gout*, qui peut leur servir de Préface. Le Dialogue & les Pièces sont également intéressans, & nous ne tarderons pas à en rendre compte.

*ÉSOPE aux Boulevards*, Pièce épisodique en un Acte & en vers, par M. Gabiot de Salins, représentée, pour la première fois, sur le Théâtre de l'Ambigu-Comique, le 15 Octobre 1784. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, près S. Yves.

Cette Pièce a été jouée avec succès. Le ton en est un peu trop uniforme. On y désireroit des Scènes plus Dramatiques, & quelques-unes moins sérieuses. Mais tout y est d'une bonne morale, & il y a quelques Fables agréables.

*DISSERTATION sur les Cornes antiques & modernes*, Ouvrage philosophique, Brochure de 48 pages. A Paris, chez Mme Veaufleury, Libraire, Jardin du Palais Royal, près le bassin, & chez les Marchands de Nouveautés.

*ÉLOGE de M. Prost de Royer, ancien Echevin & Lieutenant-Général de Police de la Ville de Lyon, &c.*, prononcé à l'ouverture des Audiences de la Sénéchaussée de Lyon, le 30 Novembre 1784, par M. Baron du Soleil, Procureur-Général, Honoraire de la Cour des Monnoies de Lyon, Procureur du Roi en la Sénéchaussée, de l'Académie des Sciences, &c.

*GALERIE Historique universelle*, par M. de P\*\*\*.

Il paroît déjà deux Livraisons de cet Ouvrage qu'on propose par souscription, & elles doivent pré-

venir très-favorablement pour la suite du Recueil.

La fidélité des Portraits tirés des meilleures sources, leur parfaite ressemblance, le genre de gravure fait pour plaire aux Artistes & aux véritables Amateurs, & le choix impartial, mais scrupuleux, des faits historiques qui les accompagnent, font le mérite de cet Ouvrage, auquel on a joint celui de la partie typographique, qui laisse d'autant moins à désirer qu'elle appartient à M. Didot le jeune. Il n'est point de Collection de ce genre aussi considérable, & dont l'exécution soit plus soignée; & ce qui est à remarquer, c'est que Dessins, Gravures, Extraits, tout est de la même main.

La Collection complète sera de mille Portraits, divisés en dix Volumes, composés chacun de cent Portraits & de trois cent pages de Discours. On ne demande qu'une soumission pour payer les Livraisons à mesure.

La souscription sera ouverte jusqu'au premier Janvier 1788. Chaque Livraison, composée de huit Portraits & de vingt quatre pages de Discours, également encadrées comme les Portraits, telles que sont celles déposées chez les Libraires où l'on souscrit, se payera 3 liv. 12 sols pour les Souscripteurs, & 4 liv. 10 sols pour les Personnes qui n'auront point souscrit. On souscrit à Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins; à Valenciennes, chez Giard, & chez les principaux Libraires des Villes du Royaume & de l'Europe.

*Vies de Jean d'Estrées, Duc & Pair, Maréchal de France, Vice-Amiral & Vice-Roi de l'Amérique; & de Victor-Marie d'Estrées son fils, &c.*  
par M. Richer, in-16. Prix, 1. liv. 10 sols br. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques.

*RECUEIL d'Autorités & Réflexions sommaires*

## DE FRANCE 121

*sur les faux & vrais Principes de la Jurisprudence en matière de Dîmes, & sur leurs conséquences,* par feu M. Gabriel, Doyen & ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement de Metz. A Bouillon, aux dépens de la Société Typographique; & à Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, près Saint Yves, in-12. Prix, 3 liv. broché.

L'Auteur de cet Ouvrage s'est proposé d'examiner si la Jurisprudence actuelle en matière de Dîmes, ne se ressent pas des anciennes erreurs, & si elle n'est pas susceptible d'être perfectionnée.

*HISTOIRE générale des Animaux, des Végétaux & des Minéraux qui se trouvent dans le Royaume, représentés en gravure & dessinés d'après nature, avec l'explication aussi gravée au bas de chaque Planche de ces différentes substances, pour servir d'intelligence à l'Histoire générale & économique des trois règnes; Partie première, représentant les Quadrupèdes de la France: par M. Pierre-Joseph Buc'hoz, de Metz, Auteur de différens Ouvrages de Médecine, d'Art Vétérinaire, d'Histoire Naturelle & d'Économie Champêtre. Prix, 8 liv. le Cahier, & 15 liv. colorié. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, presque vis-à-vis la Place Sorbonne.*

*TRAITÉ des Injures dans l'ordre judiciaire, Ouvrage qui renferme particulièrement la Jurisprudence du petit criminel, par M. F. Dareau, Avocat au Parlement & au Présidial de la Marche, à Guéret, avec des Observations par M. Fournel, Avocat au Parlement in-12. Prix, 6 liv. les deux Volumes reliés. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinnet, quartier Saint-André-des-Arcs.*

Cette nouvelle Édition d'un Ouvrage estimé reçoit un nouveau prix des Notes & Observations instructives de M. Fournel.

*HISTOIRE & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres de Toulouse, Tome II, in-4°. A Toulouse, chez D. Desclaux, Maître-ès-Arts, Imprimeur de la même Académie; & se trouve à Paris, chez Crapart, Libraire, Place Saint Michel, à l'entrée de la rue d'Enfer.*

Quoiqu'on ait long-temps discuté si les diverses Académies sont utiles ou nuisibles aux Sciences & aux Lettres, il n'en est pas moins vrai qu'elles offrent au moins quelques moyens de plus à l'émulation, & les Recueils qu'elles publient peuvent tourner au profit de la Société. Il suffit de jeter les yeux sur la Table du Volume que nous annonçons, pour sentir combien la publicité peut en être utile.

LE SIEUR BURLANDEUX, Perruquier privilégié, rue du Pa-le-la-Mule, Place Royale, Inventeur des nouvelles Perruques annoncées dans plusieurs Papiers publics, prévient qu'il fournira aux Amateurs les nouvelles Perruques toutes peignées moyennant le prix convenu, & qu'à quelque distance que l'on demeure on sera servi aussi exactement que si l'on habitoit le quartier du sieur Burlandoux.

À l'égard des Personnes qui voudroient faire peigner leurs Perruques chez elles par leurs Valets-de-Chambre, le sieur Burlandoux leur fournira les Perruques aussi à prix convenu.

Les nouvelles Perruques du sieur Burlandoux, dont la coëffe est à jour, n'ont aucun des inconvéniens que présentent les Perruques ordinaires, ni même les Perruques à jour connues depuis environ trente ans.

Les Perruques nouvelles du sieur Burlandoux, dont la coëffe est à jour, sont soutenues par trois ressorts très minces & très légers qui assurent parfaitement les Perruques sur la tête, dont ils suivent

les mouvemens ; elles se serrent & se relâchent d'elles-mêmes par le moyen d'une mécanique que l'Auteur a substituée à la boucle ordinaire, & sans le secours de la pommade forte, qui nuit à la santé en arrêtant la transpiration ; elles ne peuvent point se déformer ; les bordures en sont très-minces ; & le choix des cheveux que l'Auteur emploie, & qui n'ont été ni bouillis ni séchés au four, empêche les Perruques de changer de couleur.

Le sieur Burlandeux, en fait de même pour les Dames. Il a aussi imaginé des Toupets, auxquels il a adapté des ressorts qui les fixent sur la tête sans le secours de pommade ni de gomme, & dont les bordures sont si minces qu'on ne peut pas reconnoître l'artifice.

*Les Rudimens de la Musique, ou Principes de cet Art mis à la portée de tout le monde, par demandes & par réponses, par M. Cardon, Pensionnaire du Roi. Prix, 6 liv. A Versailles, chez l'Auteur ; & à Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies.*

Cet Ouvrage contient, outre les principes déjà connus pour le chant & l'intonation, le diapason des voix & des instrumens à corde & à vent.

*NUMÉROS 25, 26 & 27 des Feuilles de Terpsichore pour la Harpe & pour le Clavecin. Il paroît tous les Lundis un Cahier pour chaque Instrument. Prix, séparément 1 liv. 4 sol. Abonnement pour chacun 30 liv. A Paris, chez Cousineau, même Adresse.*

*NUMÉROS 27, 28 & 29 du Journal Hebdomadaire, composé d'Airs nouveaux, avec Accompagnement de Clavecin, par les meilleurs Maîtres. — NUMÉROS 17, 18 & 19 du Journal de Harpe, par*

les meilleurs Maîtres. L'Abonnement de cinquante-deux Cahiers pour chaque est de 15 liv. Il en paroît un tous les Dimanches. On souscrit chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6.

*CHRONOMETRE inventé par le fleur Renaudin, & agréé par l'Ecole Royale de Chant, &c.* Nous avons fait connoître plusieurs fois dans le Journal les avantages du Chronomètre, savoir de fixer invariablement les mouvemens dans la Musique, & de s'assurer qu'on l'exécutera dans l'intention de l'Auteur, Nous ajouterons que beaucoup de Professeurs & tous les Journaux de Musique en ont déjà adopté l'usage. Prix du Chronomètre 60 liv., Pendule à la main 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Mauconseil, vis à-vis la Halle aux Cuirs, & chez les principaux Marchands de Musique.

---

## T A B L E.

<i>RÉPONSE à l'Eptre de M. de C.,</i>	97	<i>cadémie Françoisé,</i>	107
<i>Bous-rimés,</i>	101	<i>Mémoires d'Anne de Gonzague,</i>	124
<i>Charade, Enigme &amp; Logo</i>	105	<i>L'Hypocrite démasqué,</i>	134
<i>gryphe,</i>	105	<i>Annonces &amp; Nouvelles,</i>	139
<i>Discours prononcés dans l'A-</i>			

---

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Gardé des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 17 Juillet 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 16 Juillet 1786. GUIDI.

---

---

MERCURE  
DE FRANCE.

SAMEDI 24 JUIN 1786.

---

---

PIÈCES FUGITIVES  
EN VERS ET EN PROSE.

---

*CONSEILS à mon jeune Ami.*

**E**NFIN élevant vos regards  
Vers le temple habité des Belles,  
Vous voulez sous mes étendards  
Faire la guerre aux infidèles.  
Qui ne doit se glorifier  
De vous avoir pour camarade ?  
Par mes mains armé Chevalier,  
Recevez gaiement l'accolade....

SUIVEZ, la lorgnette à la main,  
Ce monde si gai, si fantasque,  
Qui change du soir au matin  
D'esprit, de costume & de masque.

N<sup>o</sup>. 25, 24 Juin 1786.

G

On y voit l'Amour à l'écart ,  
En seveli dans le silence ,  
Et d'enfant devenu vieillard ;  
Il pleure encor son innocence ;  
Mais , hélas ! il pleure un peu tard !  
L'art d'aimer , de plaire , est un art  
Plus difficile qu'on ne pense ,  
Et que , pour le bien de la France ,  
Barthe , sur les pas de Bernard ,  
Vient d'esquisser par complaisance.  
C'est peu dans la société  
D'avoir de la naissance , un grade  
Qui nous annonce à la Beauté ;  
Il faut aux traits d'Alcibiade  
Joindre l'esprit , l'aménité.  
Jadis paroissant au Pyrée ,  
Sur lui s'arrêtoient tous les yeux ;  
Mais par ses chants délicieux  
L'ame encore étoit enivrée ,  
Quand le théorbe sous ses doigts ,  
Plus doux que le chant des sirènes ,  
Enflammoit les Dames d'Athènes ,  
Et rangeoit les cœurs sous ses loix.  
De l'amour sur un luth sonore  
Exprimez le charme infini ,  
Et que chacun de nous encore  
Croye entendre un autre Parny  
Chanter une autre Éléonore.

Les billets doux , tracés en vers ,  
Dorment peu dans le porte-feuille ;  
Un Dieu volage les recueille ,  
Et dès lors , vains jouets des airs ,  
On les imprime , on les répète ;  
Ils courent les boudoirs divers ;  
Et leur fortune est bientôt faite.  
Quelle est la Muse qui regrette  
D'avoir un si joli travers ?  
D'une louange délicate  
La fleur-présentée au grand jour  
Fléchit même la plus ingrate ;  
Et l'amour-propre que l'on flatte  
Pardonne d'avance à l'Amour.  
Gardez -vous pourtant dans le monde  
D'avoir le visage d'Auteur ;  
Ce personnage est peu flatteur ,  
Et l'on rit tout bas à la ronde  
De l'air empesé d'un Docteur.  
Dans le matin de votre vie  
Alliez les Arts au bon ton ;  
Songez qu'Euterpe & Polymnie  
Sont dignes du sacré vallon ,  
Et que pour l'honneur du génie ,  
En France l'on veut qu'Apollon  
Soit encor bonne compagnie.  
Pour aiguïser la volupté ,  
Il faut même de la parure ,

Et quelquefois de la Nature  
 Elle corrige l'âpreté.  
 D'une toilette enchanteresse  
 L'apprêt avec art concerté,  
 Dit qu'on veut plaire à la Beauté,  
 Et séduit l'œil d'une maîtresse ;  
 Car il ne faut rien négliger  
 Pour mieux s'affuter de sa proie ;  
 La femme est un oiseau léger  
 Qu'on prend dans des filets de soie.  
 En amour soyez méfiant,  
 Et ne réveillez pas la brigade,  
 Que le succès le plus brillant  
 N'ait déjà couronné l'intrigue.  
 Du monde on devient l'ennemi  
 Sitôt qu'on a l'honneur de plaire ;  
 Quand sur le trône de Cythère  
 Un amant se croit affermi,  
 . . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .  
 Des Céladons du temps jadis  
 Sachez vous faire des amis ;  
 Souvent ils nous font trouver grâce  
 A la toilette de Cypris.  
 Comme on écoute le Marquis!  
 De Paris il conte la fable,

Berce en cheveux blancs les Amours ;  
Et malgré ses vieux calembours ,  
Et son âge très-respectable ,  
Nos femmes le trouvent toujours  
Délicieusement aimable.

SUR le char des illusions  
Transporté d'une aile rapide ,  
Foible, & n'ayant , hélas ! pour guide  
Que le feu de mes passions ,  
J'errai quelque temps près de Guide ,  
Lorsqu'enfin la vieille Sylphide ,  
Fixant de près un étourdi  
Qui la lorgnoit d'un air timide ,  
Par distraction se décide  
A le rendre un peu plus hardi.  
Conduit de délice en délice ,  
Je voyois tout chez elle en beau ;  
L'Amour, usé par le caprice ,  
Me paroissoit , dans son berceau ,  
Simple , ingénu , sans artifice ,  
Et le front couvert d'un bandeau.  
Je l'admirois avec ivresse ;  
Mes yeux étoient émerveillés ;  
Mais par les soins de la Prêtresse  
Ils furent bientôt defiliés ,  
Et , grâce à son heureux manège ,  
L'Amour devenu plus malin ,

Aidé de son riant cortège,  
Plia bagage un beau matin.  
Quoique mon succès fût très-mince,  
Pour le payer de ses faveurs,  
Je l'honorai de quelques pleurs;  
Car il partoit pour la Province.  
Bien ôt égayant mon dépit,  
Je volai d'un aile légère  
De l'innocente qui rougit,  
A la coquette qui veut plaire,  
Et de la prude atrabilaire  
Jusqu'à la femme bel-esprit,  
Qui, s'enchaînant à son pupitre,  
Par l'ingénieux talisman  
D'un Livre utile, d'un Roman,  
Dont l'amour honnête est le titre,  
Se fait corriger galamment  
Par l'époux, la bêtante Épître  
Qui doit favoriser l'amant.  
A leurs vœux feignant de me rendre,  
J'avois l'air, sous des traits cachés,  
De plaindre un amour aussi tendre;  
Mes sens n'en étoient point touchés,  
Et je bégayois leurs péchés  
A ceux qui vouloient les entendre.  
Maintenant que le Dieu du jour  
A marqué mon cinquième lustre,  
Je ne songe plus à l'Amour;

Sur un théâtre plus illustre  
 Venez briser à votre tour,  
 Venez jouer un plus beau rôle ;  
 Et si quand d'un monde frivole  
 Vous connoîtrez le vain écueil,  
 Quelque veuve bien inspirée,  
 Pour vous quittant l'habit du deuil,  
 Des Amours reprend la livrée ;  
 Fièrè d'adoucir votre orgueil,  
 Vous présente un doux esclavage  
 Embelli de vingt mille écus ;  
 Pardevant l'Amour & Plutus,  
 Signez vite le mariage.

( Par M. le Chevalier du Puy-das-Islets. )

### LETTRE au Rédacteur du *Mercur*.

CONNOISSEZ-VOUS, Monsieur, le *Voyageur Sentimental* ? Je ne le crois pas : cet Ouvrage, sorti des presses de Neufchâtel, a paru trop récemment pour avoir eu le temps de percer à Paris. Le titre vous rappelle sans doute le *Voyage Sentimental* de Sterne ; & la copie, si vous la lisez, ne vous sembleroit pas absolument indigne de l'original. L'Auteur est un jeune homme ( M. Vernes ), le lieu de la scène, le pays de Vaud ; le sujet est une course faite de Morges à Yverdun pour un bal ; la durée trois jours ; le style..... Vous aillez en juger vous-même.

« Chemin faisant, je m'accostai d'un homme

21 dont les habits, avant que le jour naissant me  
 22 permettoit de le voir, portoient l'enseigne de la  
 23 misère; enseigne dont tant d'hommes détournent  
 24 les yeux, parce qu'elle leur donneroit la tenta-  
 25 tion d'une bonne œuvre; & que tant d'hommes  
 26 méprisent, parce qu'ils ne savent pas voir le mé-  
 27 rite que souvent elle cache.

28 La figure de cet homme, ainsi que celle d'un  
 29 mouton qui le suivoit, me prévint en sa faveur.

30 — Ne venez-vous pas de Morges, mon ami?..

31 — Oui, Monsieur; j'étois Boucher dans cette  
 32 ville. — Quelle raison vous en a fait sortir? —

33 Hélas, Monsieur, ce mouton!... Ce début piqua  
 34 ma curiosité; je le pressai de me dire son histoire,  
 35 ce qu'il fit de la manière suivante.

36 Je suis né de parens pauvres; on m'obligea  
 37 d'embrasser la profession de Boucher, à laquelle  
 38 je répugnois fort; mais de six enfans que nous  
 39 étions dans la famille, aucun n'avoit déobéi aux  
 40 ordres de mon père; je ne voulus pas être le pre-  
 41 mier. Tant que mon père vécut, je fis assiduellement  
 42 mon devoir: je l'enfais toujours rempli de même,  
 43 si mon maître n'eût trop exigé de moi. Dans le  
 44 troupeau que je gardois, je m'étois attaché à un  
 45 mouton, il m'aimoit aussi, (dans cet endroit de  
 46 sa narration, il donna sur le dos de l'animal qu'il  
 47 conduisoit, deux petits coups qui me disoient:  
 48 c'est lui; la bonne bête leva benigne-ment la tête  
 49 vers son maître, & lui lécha les mains d'un air  
 50 qui répondoit: c'est moi.) Il me suivoit par-  
 51 tout, il me tenoit lieu d'amis, de parens; je lui  
 52 donnois la moitié de mon pain, & je croyois  
 53 l'avoir mangé: il étoit si bon, le pauvre animal,  
 54 que vous n'auriez pu vous empêcher de lui don-  
 55 ner du vôtre. Aussi, quand il falloit conduire une  
 56 bête à la tuerie, n'étoit-ce jamais lui que je pre-

nois. Peu-à-peu le troupeau s'épuisa, & malgré mes prières, mon maître voulut me forcer à égorger mon mouton. En vain tentai-je d'obéir, quand j'avançois le couteau, le pauvre animal me regardoit d'un air l... Il sembloit me faire des reproches, puis il me léchoit, les larmes m'en venoient aux yeux, & le couteau me tomboit de la main.

Enfin je dis à mon maître qu'on m'égorgeroit plutôt moi-même que de me porter à cet assassinat; ces mots l'irritèrent, il me traita de gueux, de misérable; je le traitai d'homme dur, sans miséricorde... Je faisois peut-être mal, mais c'étoit par amitié pour ma pauvre bête. Mon maître me donna mon congé, j'avois gagné quelque argent, j'en eus assez pour acheter mon mouton. Je suis bien pauvre, ajouta-t'il en le caressant, mais je ne te le reproche pas.

Je ne crois pas, Monsieur, que Sterne eût désavoué ce morceau; malheureusement ils ne sont pas tous de la même force.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble & très-obéissant  
 Serviteur, MALLEY, *Avocat à*  
*Genève.*



*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Chou-fleur* ; celui de l'Énigme est *Commode* ; celui du Logogryphe est *Victoire* , où l'on trouve *vie, Vire, Vitri, Vitré, Roie, Vic, vite, vice, rive, toi, vître, cire, voir, ver, or, ortie.*

### C H A R A D E.

**M**ON premier fait l'amusement  
 De la folle jeunesse ;  
 Mon second du hasard dépend  
 Bien plus que de l'adresse ;  
 Mon tout est un pesant fardeau  
 Qui maint objet comporte ;  
 Ma promenade est un traîneau ;  
 Quelquefois on me porte.

### É N I G M E.

**I**DOLE des François,  
 Chez qui je pris naissance,  
 J'ai l'art de les fixer par ma seule inconstance ;  
 Avec zèle chacun se conforme à mes loix,

Et la Grifette & la Comtesse,  
Et la Bourgeoïse & la Duchesse.

Je suis d'un grand crédit à la Ville, à la Cour ;  
On ne me voit guère au village ;  
J'aime l'éclat & le grand jour ;  
Briller & plaire est mon partage.

( Par un Étudiant en Rhétorique au  
Collège de Nevers. )

## L O G O G R Y P H E.

**D**U temps de nos aïeux, la superstition  
Me donnoit bonnement don de prédiction ;  
Ma foi dans ce temps-ci bien autre est mon usage ;  
A la table, aux amâns mes devoirs je partage.  
Lecteur, pour me voir clairement,  
Ote-moi successivement  
Quelques membres divers de ma demi-douzaine ;  
Par ce moyen tu trouveras sans peine  
Ma mère, qui souvent sert de comparaison  
A ces petits Messieurs tranchant du fanfaçon ;  
Ce qu'on prétend plus rare en France qu'en Espagne ;  
Ce qui de l'Italie arroté la campagne.

( Par M. le Chevalier de Bel-Orme. )



---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**


---

*Essais, choix de petits Romans, imités de l'Allemand, suivis de quelques Essais de Poesies Lyriques, dédiés à la Reine, par N. de Bonneville. in-12. A Paris, chez Théophile Barrois & chez Royez, Libr., quai des Augustins, 1786.*

Ce Recueil, piquant par sa variété & par le choix des principaux morceaux qui le composent, est précédé d'une *Préface*, ou plutôt d'une introduction, qui ne ressemble aucunement aux préambules de cette espèce. C'est l'anti-chambre lugubre d'une maison fort gaie, dont le Maître a gravé au frontispice l'inscription infernale du Dante, *Vol ch'entrate, lasciate ogni speranza*. Nous reviendrons sur cette élégie littéraire; après avoir parcouru succinctement les différentes pièces de ce volume.

M. de Bonneville est un des Gens de Lettres qui ont cultivé les langues étrangères avec le plus d'assiduité: grand moyen d'étendre ses connoissances, de fortifier son talent, d'écarter les préjugés de routine auxquels sont entraînés les meilleurs esprits, lorsque l'habitude leur a inculqué le fanatisme exclusif du goût national. Cette étude du génie des

autres Peuples, est pour le Littérateur. ce que les voyages sont pour les Philosophes.

Avantageusement connu par une Traduction du théâtre Allemand, qui lui appartient presque en entier, M. de *Bonneville* prouve dans ses *essais*, qu'en ce genre il a droit de prétendre à des succès. Tous ces morceaux n'ont pas, il est vrai, un mérite égal: par exemple, un grand nombre de lecteurs rejetteroient volontiers de ce Recueil les *lettres d'un Gentilhomme Allemand*; mais il est quelquefois pardonnable de se tromper sur une pierre fausse.

Ce n'en est point une, que l'anecdote originale d'*Albertine*, qui a fourni le sujet de l'ingénieux roman de *Caroline*. Elle est narrée avec autant de précision que d'intérêt, & le Traducteur lui a bien conservé ces deux mérites. On avoit affecté de répandre que *Caroline* étoit un plagiat de l'Allemand; qu'on nous donne souvent de pareils plagiaires. Le meilleur éloge du roman est dans la traduction de l'anecdote; ces deux ouvrages prouvent deux talens rares, celui de l'Auteur Allemand, & celui de Madame de \*\*\*\*.

Le meilleur conte de ce Recueil, conte qui ressemble beaucoup à un trait historique, est celui d'un Général Allemand couvert de blessures, & de la gloire inutile de dix actions valentueuses, oublié quinze ans dans une place de Major; enfin, élevé au grade éminent de Feld-Maréchal, pour avoir sauvé

du cours d'un torrent, la chienne de la Favorite. » Il seroit très-facile, dit le héros, » qui raconte lui même ce coup de fortune, » de représenter cette belle action dans un » magnifique tableau. Une rivière assez large, » sur le bord quelques femmes de la Cour » en pleurs, & moi, à cheval au milieu de » la rivière, tenant un petit chien, vieux » & borgne, je crois, presque noyé, & dé- » gouttant d'eau de toutes parts. » Des services d'un autre genre avoient remporté aussi d'autres récompenses. » Ce bras estropié que » voici, dit le Feld Maréchal à son fils, est » un gain fait dans cette bataille, où avec » autant de génie que de bonheur, je lançai » mon drapeau dans les rangs ennemis. Par » cet heureux stratagème, j'arrêtai mon aile » gauche qui fuyoit, au moment où la droite » commençoit à plier à son tour; & je vis » des prodiges de valeur: les ennemis furent » taillés en pièces. Alors je n'étois que » Major, & — je restai Major. Mon Général, un des premiers qui, pour conserver » sa précieuse vie, songeoit à prendre la » fuite, reçut une pension considérable pour » cette journée, où il avoit si noblement » exposé ses jours à la tête de son Armée » étonnée de son courage. Dans cette bataille, où je tombai de cheval, noyé dans » mon sang, je fus fait prisonnier, malgré » guéri de ma blessure; dans l'échange, on » m'oublia; enfin ma rançon a été payée... » par moi-même. »

M. *Meißner*, Auteur de cette anecdote, a aussi fourni au Traducteur celle d'une operation hardie, faite sur Auguste premier, Roi de Pologne, par son Chirurgien, Jean Frederic *Weisse*, élève du célèbre *Petit*, & digne d'un tel maître. Le Roi ayant négligé un mal d'aventure au doigt du pied, *Weisse* apperçut les symptômes de la gangrène; il proposa de couper le doigt; les Médecins rejeterent cet avis, pour adopter celui d'envoyer un courier à M. *Petit*, à Paris, en le priant d'arriver en diligence. Pendant ce long retard, le mal empire, la vie même du Monarque est menacée; *Weisse*, tourmenté d'inquiétudes, prend une résolution de vigueur. Il veilloit auprès du lit du Roi: après l'avoir endormi par une dose d'opium, il ferme à clef la porte de la chambre, s'approche doucement du lit, sort ses instrumens, & prend le pied malade. A ce mouvement Auguste se réveille à moitié; il se plaint d'un pansement fait à contre-temps; *Weisse* le rassure, le rendort, & coupe le doigt avec autant d'adresse que de courage.

Éveillé par la vivacité de la douleur, le Roi repète ses plaintes; son Sauveur l'apaise encore, attribue à l'effet du baume cette souffrance momentanée, & bientôt l'opium replonge le Prince dans un profond sommeil.

En en sortant, Auguste ressent des douleurs aiguës; il demande à être pansé, & ordonne à son valet de chambre de lui ap-

porter une glace pour y voir son doigt malade : au premier coup-d'œil, il s'apperçoit de l'amputation. » Qui a fait cela ? demande-t-il d'un ton de douleur & de colère à faire trembler les plus hardis. *Moi, Sire !* répond le Chirurgien, & il tire de sa poche le doigt coupé. *Le voici !* Téméraire ! à mon insçu, & contre ma volonté ! — *Pardonnez, Sire : si l'on eût attendu l'arrivé de Petit, la gangrène mortelle eût attaqué le pied de V. M. L'amputation étoit la seule ressource ; Petit le dira, j'en répons sur ma tête.* »

A ces mots, le Roi se calme, ordonne le secret, enferme le doigt dans une boîte. Douze jours après, arrive Petit : au seul récit des symptômes, il ordonne l'amputation : la confusion des Médecins fut extrême, lorsque Weisse ouvrant la boîte, justifia son courage & l'opinion du Chirurgien François.

Quelques pièces tirées de l'Anglois, entr'autres les fameux monologues d'*Hamlet*, & de *Rich. rd III*, dans Shakespeare, suivent ces traductions de l'Allemand. Chacun fait que Voltaire a imité en vers élégans le premier de ces monologues ; il a également versifié en François celui de Caton, dans la Tragédie d'Addisson. M. de Bonneville observe judicieusement que le célèbre Auteur de *Mahomet* a traduit ces deux morceaux de la même manière, & que dans tous deux c'est le langage épuré du Portique & de l'Académie. Or, il est certain non-seulement

qu'un jeune Prince de Danemarck, & l'avant dernier des Romains, ne doivent point délibérer de même sur un suicide dont les motifs sont très différens; mais encore que Shakspeare a très-bien saisi cette différence. Hamlet parle en homme ordinaire; Caton en Stoïcien. Chez le premier; on voit des combats, des incertitudes, des irrésolutions: le Poëte Anglois, par ses hémistiches coupés, par le passage brusque des sentimens, marque ces nuances qui disparoissent entièrement de la palette symétrique de Voltaire.

Mais M. de Bonneville enjambe sur cette vérité, & passe à une remarque qui nous paroît fautive. De cette diversité de style entre Hamlet & Caton, il conclut que le monologue de celui-ci *part de la tête, & non du cœur; que c'est le courage qui parle, & non la Nature; que tous ces beaux discours ne conviennent point à un monologue; où l'on ne doit parler qu'à son cœur, &c.* Il nous semble, au contraire, que c'eût été un énorme contre sens de faire tenir au disciple de Platon le langage d'un *payfan*, & de le préparer à la mort par les réflexions d'un jeune homme de vingt ans. Abusera-t-on éternellement des mots? Ce n'est pas la *Nature* qui parle! Assurément Caton s'exprime très-conformément à sa *nature*, à son caractère, à son génie, aux principes de sa secte, de son parti, de son temps. Ainsi, ces *beaux discours* sont autant en place qu'ils le seroient peu dans la bouche d'Hamlet. L'on

ne trouve d'ailleurs dans ce monologue ni recherche de philosophie, ni apprêt, ni réflexions métaphysiques. Celles de Caton découlent naturellement de la lecture dont il est occupé.

M. de Bonneville a rendu au monologue d'*Hamlet* son véritable sens, sans s'écarter de la littéralité. On peut juger par ce morceau, combien Voltaire étoit peu exact dans ses travestissemens de Shakespear, qu'il appeloit des traductions, dans ces jeux de mots burlesques, à l'aide desquels il a fait des plus belles expressions du Poëte Anglois, des caricatures dont il rioit lui-même, surtout en voyant une foule d'écrivains dupes de cette plaisanterie, la commenter, en tirer des argumens en faveur de *Racine & du goût*, &c.

Quelques poésies lyriques, dont la plupart étoient déjà connues, terminent ce recueil. On y relit avec plaisir le dialogue du Payfan & du Seigneur, & la *Prophétie contre Tyr*, où se trouve entr'autres, une très-belle strophe, qui finit par ces vers adressés à la Ville de Tyr :

Et saisis à ton nom, de respect & de crainte,  
Les peuples & les Rois marquoient dans ton enceinte  
Le rendez-vous de l'Univers.

La piece intitulée *Chants sur la ruine de Jérusalem*, nous semble dépourvue de cette élévation & de cet enthousiasme. C'est une

espèce de dialogue continuellement interrompu, entre des Israélites désespérés, & qui ne se désespèrent ni assez clairement ni assez simplement. Un de ces Israélites dit au soleil.

*Ton sourire insultant, exécration de soleil!*

*Trouble un songe d'horreur qui n'a point de réveil!*

Ce n'est pas là, je crois, une heureuse apostrophe. Des malheureux ne s'amusent pas à des execrations de cette espèce : elles sont fréquentes dans ce morceau, que la forme rend amphigourique, & dont le style manque de simplicité.

La préface de M. de Bonneville, à laquelle nous avons promis de revenir, est une diatribe chagrine, quelquefois éloquente, vraie à quelques égards, peu réfléchie à d'autres, sur le malheur & l'abandon où on laisse les talens littéraires, principalement les Poètes naissans. Au debut de cet épisode, l'Auteur se plaint de ce que *les Journalistes s'en tiennent à l'examen des ouvrages, & ne font jamais connoître le personnel de l'Auteur. C'est un silence funeste aux jeunes Écrivains.* Mais, comme à son avis, *les Journaux François sont des frivolités ou des libelles pleins d'ignorance & de calomnie*, il seroit trop dangereux, je crois, de confier à de pareils éditeurs le ministère auquel M. de Bonneville les appelle. Ce seroit ajouter au droit de calomnier le talent, celui de calomnier la personne.

En Angleterre, cet usage existe. Comment l'abus en est-il prévenu ou expié? Par la sauve-garde de la liberté de la presse. Ni intrigues, ni protecteurs, ni sollicitations, ni crédit, ni intérêt de corps, ne peuvent arrêter la justification de l'Offense. Elle est prompte, péremptoire, efficace; parce qu'on ne suppose pas qu'il se hasarde à mentir, lorsque le lendemain mille bouches de vérité peuvent s'ouvrir & le confondre. La liberté de la presse est ici la lance d'Achille; elle guérit les blessures qu'elle a faites. D'ailleurs, les Gens de Lettres en Angleterre ne formant point, comme en France, une classe distincte & isolée, étant très-fréquemment appelés aux emplois civils, il importe au Public de les connoître; la Nation doit exercer sur eux la censure à laquelle sont soumis tous les Ordres de l'Etat.

M. de Bonneville retrace avec sensibilité, & beaucoup de feu, le malheur des Écrivains indigens, leur dépendance des Libraires, les manœuvres des *entrepreneurs*, des frélons qui n'ayant pas assez de talent pour écrire, en ont beaucoup pour spéculer, & qui se font une fortune, quelquefois même une réputation, aux dépens des jeunes gens dont ils ont exprimé les sucs. Il voudroit que tous les hommes compatissent à cette indigence, qu'ils y arrachassent de bonne heure les *Poètes naissans*, & qu'on payât ou qu'on soutînt les talens à leur aurore, afin de leur donner la liberté de se développer.

C'est avec amertume, il faut en convenir, qu'on voit les Gens de Lettres implorer ainsi la commisération publique. Quoi! parce qu'un adolescent aura rimé quelques épitres ou hasardé une comédie, il devra réveiller des bienfaiteurs sourds aux cris de tant de familles malheureuses, d'Artisans, d'Artistes utiles & négligés! Remettons les choses à leur valeur. Ceux qui concourent à l'amusement d'une partie de la société, n'ont pas le droit d'en exiger les bienfaits, qu'elle réserve à ceux qui la soutiennent & qui la servent. *Gray*, dit M. de Bonneville, *n'a fait pendant sa vie que trois Odes & une Élégie. Je demande si avec la vente de ses Poésies, Gray eût pu subsister de son ouvrage? Gray n'eût pas subsisté; & tant mieux. Un homme qui au bout d'une carrière de 50 ans, ne peut montrer à ses semblables d'autre emploi de ses facultés que trois Odes & une Élégie, est indigne d'avoir vécu. J'ose le dire, quiconque a pensionné & enrichi un génie aussi inutile, a commis un délit de lèse-société.*

Il est des époques où il faut aux talens des encouragemens, des pensions, des récompenses. Ce sont celles où l'esprit humain commence à prendre l'essor, où il est nécessaire d'animer cette émulation naissante, où les lettres ont peu de courtisans, les écrivains peu de lecteurs, le génie une gloire tardive à espérer. Mais lorsque la littérature est devenue un métier vers lequel mille ar-

traits séduifans entraînent la Jeunesse , au préjudice des professions utiles , il importe peut-être d'arrêter ce débordement ; il importe d'épargner des gemiffemens à tant de familles honnêtes , des repentirs amers à tant d'Auteurs aveuglés , qui s'imaginent à tort qu'il est beaucoup plus beau de montrer de l'esprit que de faire de bons fouliers , & dont la vie infortunée se dilipe trop souvent entre l'indigence & l'inutilité.

Si *Chatterton* , \* dont M. de *Bonneville* déplore la destinée , eût été plus sage , il ne fût pas mort aliéné , & de ses propres mains. Il devoit rester dans la maison paternelle , suivre son état , mépriser moins injurieusement ceux qui lui en donnoient le conseil , & ne pas croire qu'à dix sept ans , on doit désespérer de tout , parce que de beaux vers ne nous ont pas mis au-dessus des besoins.

Je prends la liberté de déduire ces objections au vœu de M. de *Bonneville* , parce qu'il me semble partager avec trop de chaleur une opinion qui peut achever de précipiter les lettres dans le dernier avilissement. Sous la livrée d'une mendicante , elles perdront toute dignité , toute énergie. Elles font des victimes , il est vrai ; le nombre en est même effrayant ; il faut en gémir : mais quel est donc l'état à l'abri de ces vicissi-

---

\* Poète Anglois plein de génie , né à Bristol en 1752 , & qui se tua à Londres à l'âge de 18 ans.

tudes ? quel en seroit le remède , sinon une moindre affluence d'athlètes sur une arène baignée de leurs pleurs ; sinon plus de réflexions avant de s'y jeter de préférence à des états d'où le travail écarte les besoins plus sûrement ; plus d'application aux études solides , sans lesquelles le talent avorté reste incapable d'emplois intéressans ? Où est d'ailleurs l'homme de génie qu'ont enfanté les gratifications , les largesses , les rentes viagères ; moineaux de chaînes qui accablent l'esprit & l'âme , en enlevant à l'homme de Lettres sa plus belle récompense , sa plus sûre consolation , le sentiment de son indépendance ?

La culture des talens embrasse par-tout deux objets ; des travaux qui contribuent à l'ornement & aux plaisirs du monde ; des services rendus aux hommes & à l'État. Ces derniers méritent tous les secours des Gouvernemens. Ainsi , en Angleterre , où M. de *Bonneville* gémit de rencontrer un *Dryden* , un *Chatterton* , un *Isaïe* tués par la misère ; on a vu huit Chanceliers portés à la seconde dignité du Royaume par des talens littéraires : *Prior* , *Addisson* , *Newton* , *Locke* , cent particuliers élevés aux premières places par l'influence de leur génie. Londres voit à la tête de son Clergé un Évêque dont le mérite & la science ont fait l'avancement , & qui n'a pas dédaigné de composer une grammaire ; *Robertson* , *Cumberland* , *Gibbons* , *Burke* , un homme d'État employé en ce moment à la plus importante négociation , & vingt

autres moins célèbres, ont passé de leur cabinet consacré aux Muses, dans les bureaux d'Administration. Voilà les *pensions* & les *bienfaits* que doivent ambitionner les Gens de Lettres qui respectent leur état. Heureux ceux qui le respectent encore après les récompenses, & dont on ne peut jamais dire: Chemia faisant, il vit le cou du chien pelé.

Au reste, ces réflexions générales n'ont d'autre motif que l'amour des Lettres, & le zèle de leur véritable dignité. M. de *Bonneville*, de qui la jeunesse s'annonce sous des auspices si favorables, a été inspiré par les mêmes sentimens. Si je diffère d'opinion avec lui, je n'en respecte pas moins ses intentions, & je finis par lui dire:

*Si quid novisti rectius istis,  
Candidus imperti; si non, his utere mecum.*

(*Cet Article est de M. Mallet du Pan.*)

**ŒUVRES** de M. de Saint-Marc, de l'Académie de Bordeaux. Troisième Édition, dédiée au Roi de Suède. 2 vol. in-8°. A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR.

ON a rendu compte dans ce Journal d'une précédente Édition des Œuvres de M. de Saint-Marc, & l'on s'est plu à donner à son talent aimable des éloges qui n'ont pas trouvé de contradicteurs. Cette Édition nouvelle est améliorée

arrivée par des corrections, & augmentée de nombre d'ouvrages estimables.

Quand on lit l'Opéra d'*Adèle de Ponthieu*, & qu'on apprend le succès qu'il a eu, on est surpris que l'Auteur ait sitôt abandonné la carrière lyrique. Sans revenir sur le bien qui en a été dit, nous ajouterons que M. de Saint-Marc a prouvé, par ses *réflexions sur l'Opéra*, que ce genre lui est devenu familier par la méditation; il paroît même s'être fait une idée exagérée du talent lyrique, disposition d'esprit qui décèle le génie d'un art, & qui est peut-être nécessaire aux grands succès. En effet, voici ce qu'on lit dans ces réflexions:

« Ne pourroit-on pas dire que la Tragédie  
 » Lyrique demande autant de talent que la  
 » Tragédie simple, si l'on compare le nom-  
 » bre des Auteurs couronnés dans l'un &  
 » dans l'autre de ces Drames, si l'on se rap-  
 » pelle que des hommes de génie, & l'on  
 » peut hardiment les nommer sans blesser  
 » leur réputation immortelle, que les deux  
 » Corneilles, & de nos jours, Voltaire,  
 » après les succès les plus brillans, les plus  
 » répétés dans la seconde, ont paru très-juste-  
 » ment au-dessous d'eux-mêmes dans l'au-  
 » tre, sur laquelle La Fontaine & Boileau  
 » n'ont fait que d'inutiles essais? »

Cette opinion est un peu hyperbolique. Si la Tragédie Lyrique demande autant de talent que la *Tragédie simple*, & si Corneille & Voltaire y ont échoué, il s'ensuivra que Bernard est au-dessus de Corneille, & que Vol-

taire est au-deffous de Danchet : or, on auroit de la peine à se décider à cette étrange conclusion. Cependant il seroit peut-être vrai de dire que nos grands Maîtres ayant attaché trop peu d'estime à l'Opéra, y ont travaillé avec trop de négligence. Ce genre nécessite un travail minutieux, exige infiniment de soins à cause de la coopération du Musicien, & des autres Arts que le Poète doit seconder, faire valoir par des sacrifices personnels ; & il faut convenir que si un Poème lyrique suppose moins de talent qu'une Tragédie, il donne aussi plus de peine à son Auteur.

Parmi les Poésies ajoutées à cette Édition, on distinguera deux grandes Épîtres ; l'une, *aux François détracteurs de la France*, l'autre, *sur la vie de Paris & de la Campagne*. Parmi les morceaux qui nous ont le plus frappés dans cette dernière, on remarquera sans doute ce tableau de Paris :

Eh ! qu'est-ce que Paris ? Qu'une image fidelle  
L'expose aux gens du monde, ou plutôt le rappelle.  
Se défaire au matin de quelques créanciers,  
Et, couché dans un char en quittant ses foyers,  
Aller chez Dorimène, Orphanis ou Delphire,  
Barler amour, pompons, calomnier, médire ;  
De vingt façons ouïr la nouvelle du jour,  
Et par déscrivrement la conter à son tour ;  
Se rendre chez Florise, où se lit un Ouvrage  
Qui de l'orgueil prié doit avoir le suffrage ;  
Rencontrer des Midas qu'enceuse l'intérêt ;

Un Magistrat au bal méditant un arrêt ;  
 Des femmes dont l'honneur acheté par la brigue  
 Va se prostituer au succès de l'intrigue ;  
 Plus d'un adolescent , perroquet érudit,  
 Qui dit tout ce qu'il sait & ne fait ce qu'il dit ;  
 Voir de sots jeunes gens , plus vains , sans politesse ;  
 Ces beaux esprits si fiers , qu'un oubli , qu'un mot  
 blesse ;

D'importans grands Seigneurs , des singes de la Cour ;  
 Des bouffons sans gaîté , des amans sans amour ;  
 Tel Guerrier qui , mettant ses services à gages ,  
 Demande sans pudeur l'impôt de dix villages ;  
 Au sortir du spectacle , aller se mettre au jeu ,  
 Qu'interrompt un souper où l'on demeure peu ;  
 Jouer , jouer encor , se retirer ensuite  
 Pour revoir chaque jour tout le train que l'on quitte , &c.

C'est l'Épître *aux Détracteurs de la France* ,  
 imprimée d'abord séparément , qui rappela  
 le dévouement sublime du Chevalier d'Assas ,  
 & qui par-là donna lieu aux honneurs ren-  
 dus à ce Héros.

M. de Saint-Marc qui , faisant taire l'amour  
 paternel , a supprimé de son Recueil une  
 trentaine de Pièces fugitives , une Comédie  
 & trois Opéras , y a ajouté aussi deux Comé-  
 dies qui font partie d'un petit Théâtre à  
 l'usage des jeunes gens , à l'instar des char-  
 mantes Pièces de Mme la Comtesse de G\*\* ,  
 à qui il rend un juste hommage.

L'une de ces deux nouvelles Comédies est

*la Répétition*, qui retrace dans la plus grande vérité les petites rivalités & la conversation des filles de couvent. L'autre est l'*Amour Fictif*, dont nous allons donner ici une légère idée.

La Scène se passe dans une pension que le Ministre vient visiter, pour juger de la capacité des Elèves. Parmi eux se trouve un jeune homme, Damis, élevé aux dépens du Roi, & qui, par ses qualités & son exactitude à ses devoirs, est le modèle de la pension. Mais ses succès & l'estime de ses maîtres ne peuvent dissiper en lui un fond de tristesse habituelle, dont on ignore la cause. Ce qui l'attriste ainsi, c'est que ses parens sont plongés dans une misère dont le souvenir le poursuit sans cesse. Ce n'est qu'avec peine qu'on parvient à lui arracher son secret. « Quand je suis à table, » dit-il, quand j'y vois servir de bons mets, » puis-je ne pas penser, ne pas me dire: quoi! » je me trouve dans l'abondance de tout; » & peut-être mon père, ma mère, mes » frères, mes sœurs ont à peine du pain pour » vivre! — Comment pouvoir ou vouloir » éloigner ces cruelles alarmes? Je pense au » contraire que le morceau que je prends » sur mon assiette, je l'enlève à la subsistance » de mes parens. Mon cœur alors, mon triste » cœur se serre; mes yeux se remplissent de » larmes, & je n'ai plus de besoin que celui » de m'abandonner à ma douleur. »

Le maître de Damis est touché, attendri de son bon naturel, & il en parle au Ministre,

qui accorde une pension pour le père ; & des gratifications pour le fils.

L'action de ce petit Drame est aussi développée que ce genre le permet ; le caractère & la situation du jeune Damis intéressent ; & les personnages accessoiress jettent du charme & de la variété dans les détails.

Toutes les anciennes Pièces de ce Recueil, soit Drames, soit Poésies, sont retouchées avec soin ; la critique pourroit peut-être indiquer quelques autres suppressions ou corrections ; mais on y retrouve par-tout ce genre de talent qui fait aimer également & l'Ouvrage & l'Écrivain.

## VARIÉTÉS.

*Sur le S E C R E T, traduit de l'Anglois.*

*Commissumque teges & vino tortus & irâ. HOR.*

*And let not wine or anger wrest*

*Th' intrusted secret from your breast. FRANCIS.*

*Ne vous laissez arracher votre Secret ni par le vin ni par la colere.*

**Q**UINTE-CURCE rapporte que les Perses eurent toujours le plus grand mépris pour celui qui avoit violé les loix du Secret ; car ils pensoient qu'un homme, quelque dépourvu qu'il fût de vertus, pouvoit au moins éviter les défauts ; & que s'il lui étoit

impossible de bien parler, il lui étoit facile au moins de ne point parler du tout.

Puisqu'ils regardoient le Secret comme une chose si aisée, l'indiscrétion leur paroïssoit sans doute non une perfidie, mais une légèreté. Ils voyoient dans l'indiscret un homme qui laisse échapper ce qu'il ne peut retenir; qui, sans être intimidé par des menaces ou séduit par des promesses, cède uniquement au plaisir de parler. A la distance où nous sommes des Perses, il ne nous est pas aisé de savoir s'ils possédoient eux-mêmes éminemment cette vertu, dont ils faisoient un si grand cas. Nous avons trop peu de Mémoires de la Cour de Persépolis, pour connoître la vie & le caractère de leurs Commis, de leurs Dames d'Honneur, de leurs Hommes d'Affaires, de leurs Femmes-de-Chambre ou de leurs Valets.

De nos jours on n'estime pas plus les indiscrets que chez les Anciens; mais on ne leur témoigne pas le même mépris & la même haine. Il est si peu ordinaire parmi nous de garder le Secret, qu'on peut croire que les Perses se sont beaucoup trompés lorsqu'ils ont jugé qu'il étoit si facile de se taire; il semble en effet qu'un Secret est quelque chose de subtil & de volatil qui s'échappe de nos ames au moindre mouvement qui les agite; & le desir de le communiquer, une passion qui fermente avec violence, & toujours prête à étouffer le cœur qui voudroit le retenir.

Ceux qui étudient le physique ou le moral de l'homme, voient souvent la théorie la plus importante & la plus flatteuse s'évanouir au jour de l'expérience; & leur orgueil, qui trouvoit tant de plaisir à conclure les effets d'après les causes, finit toujours par être réduit à remonter aux causes d'après les effets. Un spéculateur, du fond de sa retraite, peut prouver qu'il est facile d'être secret, & se croit en

conséquence autorisé à accorder sa confiance. L'homme du monde voit que cela est très rare, & il cherchera plutôt pourquoi une vertu si facile & si importante à la société, manque à tous les hommes.

C'est la vanité de faire voir qu'on n'a pas craint de nous accorder de la confiance, qui nous porte sur-tout à la trahir; car quelque absurde qu'il paroisse de se vanter d'avoir reçu un secret, au moment où on le viole on consent à se montrer un homme sans vertu pour se montrer un homme important; on aime mieux étaler avec orgueil le cas que les autres font de nous, que de jouir dans le secret de sa confiance d'une fidélité qui ne peut être connue & louée que de celui à qui on l'a promise.

Il y a plusieurs manières de dire un Secret, qui semblent épargner à un homme les reproches de sa conscience, & qui satisfont son orgueil sans diminuer la bonne opinion qu'il a de lui-même. Ce que son protecteur ou son ami lui a confié, il le dira seulement aux personnes à qui il ne cache pas ses propres affaires; il le dira à des personnes qui n'ont aucun intérêt de trahir sa confiance; il le leur dira après les avoir menacées de la perte de son amitié, si ce qu'il leur révèle devient jamais public.

C'est très-souvent dans la première ardeur de la bienveillance ou de l'amour, que se divulguent les Secrets; on veut prouver par un si important sacrifice, qu'on est tendre ou sincère; mais ce motif, quoique puissant en lui-même, ne marche pas sans la vanité, puisque tout homme desire d'être souverainement estimé de ceux qu'il aime, avec qui il vit, avec qui il passe ses momens de plaisir, où chez qui il va se reposer des soins & des affaires.

Quand il est question de découvrir des Secrets, il faut bien distinguer entre les nôtres & ceux d'autrui, entre ceux qui ne peuvent compromettre que notre sort & notre bonheur, & ceux qui peuvent com-

promettre le bonheur des personnes qui nous ont confiés leur confiance. En général, c'est une folie de dire les nôtres même ; mais cette folie est sans crime : révéler ceux qui nous ont été confiés, c'est perfidie & folie tout-à-la-fois.

Il est bien vrai qu'il y a eu des fanatiques d'amitié assez peu raisonnables pour soutenir & peut-être pour croire qu'un ami a droit à tout ce qui est au pouvoir de son ami, & que par conséquent c'est un manque d'affection d'excepter un seul Secret de cette confiance sans bornes. C'est d'après cette maxime, qu'une Femme Ministre d'État, n'a pas rougi de nos jours d'informer le monde, que quand elle vouloit tirer quelque chose de sa Souveraine, elle lui rappeloit le raisonnement de Montaigne, qui a prononcé que dire un Secret à un ami, ce n'est pas manquer à la confiance, parce qu'un homme & son ami n'étant réellement que la même personne, ce n'est pas augmenter le nombre de ceux qui le savent.

Un raisonnement si vain & si trompeur pourroit-il faire illusion à quelqu'un ? Et l'Auteur qui peut Pavaneot montrer-il autre chose qu'un déclamateur jaloux de faire voir jusqu'où il peut étendre son imagination, & avec quelle force il peut pousser sa thèse ; c'est ce qu'on auroit peine à croire si cette Dame n'eût eu la bonté de nous montrer jusqu'à quel point on peut en imposer à la foiblesse, & amuser l'indolence. Mais puisqu'il paroît qu'un sophisme même de cette espèce soutenu d'une forte envie de se reposer tranquillement sur les lumières d'un autre a été capable de surprendre des intentions honnêtes & un esprit qui n'est pas ordinaire, il peut n'être pas inutile d'observer qu'entre amis il n'y a de vraiment commun que ce que chacun possède de son propre droit, & peut aliéner ou détruire sans faire de tort qu'à lui. Sans cette distinction la confiance s'étendra à l'infini. La seconde personne pourra

dire le Secret à une troisième sur le même principe qu'il lui a été confié par la première, & la troisième pourra le faire passer jusqu'à une quatrième, & ainsi il circulera dans un monde d'amis jusqu'aux personnes mêmes à qui on avoit voulu d'abord le cacher.

Valcour révèle à Florimond qu'il estime le Secret de Blanzé; mais Blanzé méprise Florimond, & son Secret se trouve précisément dans les mains auxquelles il auroit voulu plus le dérober. Quelles que soient les conséquences de cette indiscrétion, Valcour a compromis le bonheur de son ami sans nécessité & sans permission; il a remis aux mains de la fortune un dépôt qui n'avoit été confié qu'à la vertu.

Un homme qui dit les affaires d'un autre, doit s'appercevoir, pour peu qu'il réfléchisse, combien les motifs sur lesquels il se repose sont incertains, puisqu'il les voit sans effet sur lui-même. Quand il donne sa confiance, il devroit penser qu'il trompe lui-même celle qu'on lui a donnée; qu'il attend des autres une vertu dont il est lui-même incapable, & que sa conduite est absolument en contradiction avec les principes.

Chacun sent qu'en pareil cas il regarderoit comme peu fait pour la confiance un homme qui se croiroit libre de dire tout ce qu'il sait au premier qu'il lui plairoit d'en croire digne; c'est pourquoi Valcour en partageant avec Florimond un Secret qui ne fut confié qu'à lui, doit savoir qu'il manque à sa foi, puisqu'il va contre l'intention de Blanzé à qui il l'a donnée; car les promesses de l'amitié sont, ainsi que toutes les autres, inutiles & vaines, si elles ne sont également obligatoires pour les deux parties.

Je n'ignore pas qu'on peut élever beaucoup de questions sur l'obligation de garder le Secret dans les affaires publiques, qu'on peut croire que de circonstances particulières modifient quelquefois ce

devoir & en changent la nature ; que la manière dont le Secret fut confié diminue l'obligation de le garder, & que les motifs d'après lesquels on choisit un homme pour confident ne le lient peut-être pas toujours également. Mais ces distinctions, quand elles ne seroient pas trop compliquées, demandent un examen trop étendu pour l'objet que je me propose actuellement ; elles ne sont pas non plus de nature à se rencontrer bien souvent dans le commerce ordinaire de la vie ; & quoique la théorie des cas de conscience soit utile en de bonnes mains, il ne faudroit pas cependant laisser indistinctement à tout le monde le droit de s'en mêler, puisque plusieurs s'en serviroient bien plus pour endormir que pour réveiller leurs consciences ; & les fils du raisonnement auxquels est suspendue la vérité, sont souvent si déliés qu'ils échappent à des yeux & à un tact ordinaires.

Le Secret est quelque chose de si embarrassant & de si dangereux qu'après celui qui est obligé de se fier, je n'en vois pas de plus malheureux que celui à qui on se fie ; car il se trouve souvent enveloppé dans des difficultés sur lesquelles il n'a pas la liberté de s'éclairer ; il est souvent entraîné dans le crime sous l'apparence de l'amitié & de l'honnêteté ; d'autres pourront révéler ce qu'il ne révèle point, & leur crime l'exposera à tous les soupçons ; car celui qui a un confident en a communément plusieurs ; & quand il est trahi, il ne sait qui il en doit accuser.

Les règles que j'ai à proposer sur ce sujet important, & dont je crois qu'il est dangereux de s'écarter sans un long & mûr examen, se bornent donc à ne jamais demander un Secret ; & quand on nous l'offre, à ne pas nous en charger légèrement, & sans bien des restrictions ; enfin, quand on l'accepte, à le regarder comme un dépôt de la plus haute conséquence, aussi important que la Société, & aussi

facré que la vérité, qu'on ne doit pas violer pour de légers intérêts ou à la première apparence d'une obligation contraire.

( Cet Article est de M. Perrière. )

---

## S P E C T A C L E S .

---

### COMÉDIE FRANÇOISE.

**L**E 30 Juillet 1727, l'Abbé Pellegrin fit représenter à la Comédie Italienne une pièce en trois Actes & en vers, intitulée *l'Inconstant, ou les trois Epreuves*. Nous allons donner une idée de cet ouvrage, qui n'a point été imprimé. Nos Lecteurs, en comparant sa marche à celle de la Comédie dont nous rendons compte ensuite, verront comment deux Auteurs peuvent traiter le même caractère, & lui donner une physionomie toute différente.

Valère aime Dorimène; celle-ci, veuve d'un homme dont l'humeur volage l'a rendue malheureuse, veut éprouver la fidélité de son amant. A l'ouverture de la Pièce, Valère subit la première épreuve, qui consiste à ne point sortir, pendant huit jours, de l'hôtel garni où il demeure avec Dorimène. Valère ne sort point, mais d'abord il conte fleurette à Marton, ensuite, pour distraire ses ennuis, il relit les lettres de ses anciennes maîtresses. Parmi ces lettres il retrouve un billet d'une certaine Bélise.

H vj

qu'il a connue en Bretagne, & qu'il a très-cavalièrement cédée à son ami Dorante. Son amour éteint se réveille, & Dorimène, qui étoit sortie pour aller rendre visite à cette même Bélise, devenue son amie depuis quelque-temps, rentre à l'instant où Valère laisse éclater les transports amoureux que lui inspire le souvenir de son amante Bretonne. Une ruse de Lolive, son valet, tire l'Inconstant de ce mauvais pas. Dorimène inquiète, demande une seconde épreuve. Il faut voir Bélise sans l'aimer. *Osez*, dit Dorimène à Valère,

Osez braver ces yeux dont vous fûtes charmé :

Mon triomphe est douteux ; il sera confirmé.

Valère, qui avoir promis à Dorante de ne point revoir son ancienne maîtresse, cède aux ordres de Dorimène ; parce que l'amour, dit-il, doit l'emporter sur l'amitié ; mais cet amour, quel en est le véritable objet ? Il l'ignore.

Bélise, Dorimène,

Je doute, en ce moment qui de vous deux m'entraîne.

Ah ! que j'aime entre vous à voir mon cœur flottant !

Et voilà les plaisirs que goûte un inconstant :

Avant que de choisir, il pèse, il examine ;

Doucement suspendu rien ne le détermine,

Au lieu qu'un cœur fidèle, en esclave enchaîné,

N'a plus rien à choisir sitôt qu'il s'est donné.

La vue de Bélise rend Valère infidèle à Dorimène ; mais l'intention de la première

est de ne ressaisir son captif que pour l'accabler de mépris, & pour le démasquer aux yeux de sa nouvelle conquête. Dorimène aime; par conséquent elle est crédule & foible, elle ne croit pas que son amant puisse lui manquer de foi. On propose une troisième épreuve: c'est de tenir Valère en suspens entre la main de Bélise & celle de Dorimène. La Bretonne parle la première; la proposition est acceptée: Dorimène vient en suite, & l'offre que Marton fait en son nom, jette Valère dans un embarras dont il cherche si mal-adroitement à se tirer, qu'il est convaincu d'inconstance. Dorimène le quitte, en lui défendant de la revoir jamais; il croit s'en consoler avec Bélise, mais celle-ci épouse Dorante en sa présence. Valère est d'abord un peu piqué; il prend néanmoins son parti, & finit la Pièce en disant:

Deux maîtresses de moins! plaisante bagatelle!

Je puis offrir mon cœur à mille autres appas:

Viens, Lolive, demain il n'y paroîtra pas.

Nous ignorons quel a été le succès de cet ouvrage, aujourd'hui presque ignoré, mais qui, malgré ses défauts, nous paroît très-supérieur à beaucoup de Comédies plus modernes. Passons à l'analyse de *l'Inconstant*, Comédie en cinq Actes & en vers, qu'on a représentée, pour la première fois, le mardi 13 de ce mois.

Florimon étoit amoureux d'une veuve Angloise, nommée Éliante. Entraîné à Bress

par les devoirs de son état, il y a vu Léonore, fille d'un marin nommé M. Keranton, a oublié ses premiers feux, a demandé sa main, a obtenu l'aveu du père; puis tout-à-coup désenchanté, a quitté le père, la fille, Brest & l'état militaire, pour revenir à Paris. Il arrive dans un hôtel garni, où il retrouve Éliante, que des circonstances particulières ont amenée dans la Capitale: la revoir, reprendre sa première chaîne, reparler de ses feux, plaire, en être instruit, tout cela est l'affaire de quelques minutes. Ivre de bonheur, il reçoit la visite d'un oncle qui lui a cent fois reproché l'inconstance de son caractère, & dont il apaise l'humeur, en lui faisant part du projet qu'il a formé d'épouser une femme raisonnable & sensible. L'oncle enchanté promet son aveu à cet hymen, si Éliante est digne de Florimon, & il va prendre les informations nécessaires chez l'Ambassadeur de la Cour de Londres. Il revient avec les meilleurs nouvelles, & fait sur le champ la demande d'Éliante au nom de son neveu; mais pendant son absence tout a changé. Florimon a été voir un de ses amis nommé Valmon; il a vu la sœur de ce Valmon, & son cœur volage a tout oublié pour elle. Éliante est abandonnée; l'oncle indigné abandonne à son tour Florimon pour jamais. Valmon, prêt à partir pour la campagne avec sa sœur, a mis Florimon de la partie: celui-ci est ravi, transporté. Une lettre le prévient qu'on part le lendemain: son ivresse redou-

ble , mais elle s'évanouit absolument quand la fin de la même lettre lui apprend que la sœur de Valmon est mariée. L'Inconstant veut retourner à Eliante , mais celle-ci a renoncé sans retour à un perfide , & le laisse confondu. Cependant M. Kervanton , que des affaires personnelles ont amené à Paris , & qui habite le même hôtel que Florimon , s'est proposé de ne point retourner en Bretagne sans avoir dit deux mots au fugitif amant de sa fille. Il le rencontre : la conversation devient vive. Duél , dans lequel Kervanton est désarmé ; retour de Florimon , excuses , aveu de ses torts , nouvelle demande de la main de Léonore ; consentement de Kervanton , & convention de partir pour Brest aussitôt que le marin aura vu le Ministre. Tout change encore dès que Florimon est seul avec ses réflexions : il ne se croit pas propre à un lien tel que celui du mariage ; il ne fait comment il reprendra sa parole. On lui annonce que sa chaise est prête ; & comme , dans un de ses accès d'inconstance , il avoit résolu de voyager en Europe & en Asie , & demandé des chevaux afin de partir sans délai , il se lève , décidé , dit-il , à s'embarquer pour commencer ses voyages par le nouveau monde.

L'action de cette Comédie , dont l'auteur est M. Collin , déjà connu par de très-jolies pièces fugitives , est un peu nue , & l'intérêt en est foible. On peut s'étonner que l'Auteur n'ait pas tiré un parti plus utile de

l'arrivée de M. Kervanton à Paris, & qu'il n'ait pas employé la rivalité de Leonore & d'Eliaute, pour fortifier son intrigue & pour exciter la curiosité. Le dénouement, si l'on peut donner ce nom à l'incident qui amène l'avant-dernière scène du cinquième Acte, & au brusque parti que Florimon prend à la dernière, est romanesque & peu satisfaisant; enfin, l'ouvrage n'offre point de résultat moral: & cependant il est certain qu'on a, ou qu'on doit avoir un but quand on fait une Comédie de caractère. C'est sans doute une entreprise délicate, difficile & dangereuse, que celle d'une Comédie de ce genre, en cinq Actes & en vers; sans doute elle demande de l'indulgence, sur-tout quand c'est par elle qu'un écrivain se présente pour la première fois dans la carrière dramatique. Aussi sommes-nous très-éloignés de vouloir étendre les observations critiques. D'ailleurs, M. Collin débute d'une manière si brillante, & sa Comédie, malgré les reproches qu'on peut lui faire, donne de si grandes espérances, que nous nous reprocherions non-seulement de l'affliger, mais encore de ne lui pas donner tous les encouragemens qu'on doit à la naissance du talent. Le personnage de l'Inconstant annonce infiniment de ressources dans l'esprit, dans l'imagination, & une connoissance fort étendue des traits qui, au Théâtre, dessinent, développent & prononcent les caractères. On aime à le voir adopter & repousser tour-à-tour

tous les goûts & tous les sentimens; parler avec ivresse d'abord, & ensuite avec dégoût de la ville, de la campagne, des plaisirs bruyans, des plaisirs tranquilles; prendre, quitter, reprendre, quitter encore les mêmes idées, & toujours avec l'apparente résolution de les adopter ou d'y renoncer sans retour. Pour faire connoître à nos Lecteurs combien le personnage de l'Inconstant fait d'honneur à M. Collin, il faudroit pouvoir citer des détails, des développemens, des Scènes même qui mettent son caractère en jeu, qui ne tiennent pas bien nécessairement à l'action, & dont en conséquence nous n'avons pas pu parler dans notre analyse; mais ce qu'il nous est impossible de faire aujourd'hui, nous le ferons dès que l'Ouvrage sera imprimé. Le dialogue a de la vérité, de la précision & de la rapidité. Le style est brillant, spirituel & facile; en un mot, on doit encore plus d'éloges à M. Collin qu'on ne lui peut faire de reproches.

Le rôle de l'Inconstant est joué par M. Molé avec une supériorité de talent bien rare: la facilité avec laquelle ce Comédien, toujours plus aimable, parcourt tous les degrés, la souplesse avec laquelle il se plie à toutes les nuances, à toutes les variations de son caractère, sont faites pour étonner les Amateurs les plus familiers avec les ressources de son talent. Pour tout dire, le jeu de M. Molé est la fable de Protée réalisée. L'idée de cet éloge n'est rien moins que neuve; mais nous osons dire qu'ici elle a un mérite réel, celui de la vérité.

---

 ANNONCES ET NOTICES.
 

---

**L**es *Terriers rendus perpétuels*, &c. Ouvrage utile à tous Propriétaires de terres ou fiefs, à tous Notaires, Régisseurs, Géomètres, Féodistes, & autres enfin qui se destinent à la partie des Terriers.

L'utilité de cet Ouvrage se fait sentir de plus en plus. Toujours plein de son objet, toujours attentif à ne pas s'en écarter, on voit que l'Auteur cherche moins à tout dire qu'à nous présenter ce qu'il y a de plus intéressant dans la matière. Les modèles de cette Livraison sont exécutés avec le plus grand soin. Troisième Livraison. A Paris, chez M. Aubry de Saint-Vibert, rue des Blancs-Manteaux, N<sup>o</sup>. 37.

L'*Atlas perpétuel* qui en fait partie, n'est pas moins intéressant que le Cueilloir. On est étonné de voir qu'un moyen aussi simple n'ait pas été employé depuis long-temps. On voit bien que, semblable au développement progressif de la végétation, les Sciences ne sont que le fruit tardif de l'observation la plus continue. Combien de temps en effet M. de Fréminville n'a-t-il pas fait admirer sa pratique universelle des Terriers? elle laissoit pourtant beaucoup à désirer! Mais on doit à ce dernier la justice de le considérer comme le premier qui ait eu le courage d'écrire sur une matière aussi aride; & c'est un titre qu'acquiert de plus M. A. D. S. V. à notre reconnaissance, puisqu'ayant eu les mêmes difficultés à surmonter, il a su se frayer une route nouvelle.

Le retard qu'a éprouvé cette troisième Livraison vient de la quantité de Gravures qu'elle contient; nous en avons compté soixante-deux pages *in-folio*;

ce qui a dû exiger un temps considérable tant pour l'exécution que pour l'impression.

Le prix de l'Ouvrage entier, en six Livraisons, est toujours de 48 liv. pour les Souscripteurs, & de 60 liv. pour ceux qui n'ont pas souscrit.

*Les Confessions d'un Anglois, ou Mémoires de Sir Charles Simpson, rédigés sur le manuscrit original.* A Paris, chez Regnault, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre; 2 Vol. in-12. Prix, 3 liv. brochés.

Sir Charles Simpson joue un rôle très-noble dans un Roman intitulé : *Le Vice & la Foiblesse*, dont nous avons rendu compte il y a quelques mois; celui-ci contient les Aventures de ce Philosophe estimable, qui étoient promises par le premier. Parmi ces Aventures, il y en a de simples qui n'en développent pas avec moins de vérité les funestes effets des liaisons équivoques, de l'inexpérience, & les causes de la première dépravation des mœurs; il y en a de gaies qui font connoître jusqu'à quel point la crédulité peut égare les hommes, & les rendre dupes de ces femmes auxquelles on veut bien accorder le nom décent de femmes galantes; enfin, il y en a de touchantes, dont le but peut éclairer sur les ravages que produisent dans les grandes Villes la vanité, l'orgueil du luxe, l'envie & la jalousie. Les épisodes qu'on y rencontre sont liés avec beaucoup d'art au fond du sujet. Nous avons distingué ceux du Baron de.... & de Mme G\*\*\*. Le caractère du premier est un modèle de fermeté pour ceux qui ont le malheur d'être en butte aux fureurs du crédit & de la persécution. L'histoire de Mme G\*\*\* offre un tableau effrayant des indignités auxquelles certaines gens ne rougissent pas d'attacher leur protection & leurs faveurs. Cet Ouvrage, écrit avec force, se fait lire avec intérêt.

*L'Éducation Publique, Ode*, par M. Duvi-  
quet A Compiègne, chez Bertrand, Imprimeur du  
Roi; & se vend à Paris, chez Varin, Libraire, rue  
du petit Pont, au bas de la rue Saint Jacques.

On reconnoît dans cet Ouvrage un jeune Ecri-  
vain nourri de l'étude des bons modèles. Deux  
strophes suffiront pour justifier cet éloge. Le Poëte  
s'adresse à l'Instituteur :

Tu vois ce Magistrat dont l'amour ou la haine  
Fléchit au poids de l'or la balance incertaine ;  
Qui foule aux pieds l'Honneur, la Justice & la Loi ?  
Il eût été l'appui du juste qu'il opprime ;  
Toi seul tu l'as perdu ; sa bassesse est ton crime ;  
Les vertus qu'il n'a pas font des forfaits pour toi.

Si tu n'es point aimé, tu n'as rien fait encore ;  
C'est peu d'être obéi, je veux que l'on t'adore ;  
Que ton titre auprès d'eux soit toujours oublié :  
Pourquoi sans cesse un joug, des fers, de la contrainte ?  
L'esclave dégradé n'obéit qu'à la crainte ;  
Mais le cœur de l'enfance est fait pour l'amitié.

*FIGURES des Fables de La Fontaine*, gravées  
par Simon & Coigny, douzième Livraison, chez les  
Auteurs, au Bureau du Voyage de la Grèce, rue  
Pagevin, n°. 16.

Nous avons annoncé que le Texte de ce charmant  
Ouvrage s'imprime actuellement chez Didot l'aîné.

On trouve à la même adresse la seconde Livraison  
*des Tableaux des Maisons & Jardins de plaisance*,  
*Anglois*, avec l'explication de chacune de ces  
*Vues*, traite par M. Havy, Interprète du Roi. Cet  
Ouvrage est d'une exécution très-soignée.

*TRAITÉ de Trigonométrie rectiligne & sphérique*,  
contenant des Méthodes & des Formules nouvelles,

avec des applications à la plupart des problèmes de l'Astronomie, par M. Cagnoli, Citoyen de Vérone, Membre de la Société Italienne, &c. traduit de l'Italien par M. Chompré, & imprimé par Didot l'aîné avec ses nouveaux caractères. A Paris, chez Didot fils aîné & Jombert jeune, Libraires, rue Dauphine, près du Pont-Neuf, n°. 116, 1 Vol. in-4°. 1786. Prix, 15 liv. relié.

Le Rapport de l'Académie Royale des Sciences, du 11 Février 1786, doit fixer l'opinion du Public sur l'importance & le mérite de cet Ouvrage. On y trouve un grand nombre de choses nouvelles qui ne peuvent qu'exciter l'attention publique, & le rendre utile aux Savans. Le Libraire a fait imprimer séparément le Rapport de l'Académie, qui prouve le cas qu'on doit faire de cet Ouvrage.

*ŒUVRES complètes d'Homère, Traduction nouvelle, dédiée au Roi, avec des Notes Littérales, Historiques & Géographiques, suivies des Imitations des Poètes anciens & modernes*, par M. Gin, Conseiller au Grand-Conseil, nouvelle Edition en huit Volumes in-4°. papier d'Annonay, de l'Imprimerie de Didot l'aîné, ornée de cinquante Estampes en taille-douce & de deux Cartes Géographiques. Le premier Volume est en vente chez Didot l'aîné, Imprimeur-Libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs. Il n'en a été tiré que 325 Exemplaires. Prix, 36 liv. chaque Volume broché en carton. On ajoutera à la liste des Souscripteurs les noms des Personnes qui se feront inscrire chez M. Didot avant la publication du deuxième Volume, passé lequel temps le prix de chaque Volume sera de 48 liv. au lieu de 36, & avec le texte Grec de 72 liv. au lieu de 54. Les mêmes grand in-8°, papier ordinaire tirés à 600 Exemplaires, enrichis des Cartes Géographiques : Prix, 7 liv. 10 sols brochés. Il en a été tiré en ouve

125 Exemplaires papier d'Annonay du prix de 12 liv. broché en carton.

Nous avons parlé dans le temps de cet Ouvrage estimable, & le nom de l'Imprimeur répond de la beauté de la nouvelle Edition.

*Œuvres de Plutarque*, traduites du Grec par Amiot, avec des Notes & des Observations de M. l'Abbé Brottier neveu, Tome XVIII, & le premier des Œuvres mêlées. A Paris, chez J. B. Cussac, Libraire, rue & Carrefour S. Benoît.

Le même Libraire vient de livrer le troisième Volume du *Théâtre des Grecs*. Nous avons parlé de ces deux Ouvrages, toujours très-bien exécutés.

*Hospice de Saint Jacques du Haut-Pas. — Hôtel de la Monnoie. — Vue du Théâtre Italien. — Vue du Théâtre François. — Vue de l'intérieur de l'Ecole de Chirurgie. — Vue de l'extérieur. — Vue de l'intérieur de la Salle au bled. — Vue de l'extérieur.*

Ce sont autant de petites Gravures en couleur faisant partie d'une suite dont nous avons déjà parlé, des Monumens de la Capitale; elles se trouvent à Paris, chez les frères Campion, rue Saint Jacques, à la Ville de Rouen.

*ANTIQUITÉS Étrusques, Grecques & Romaines*, gravées par F. A. David, imprimées & coloriées sur du papier de Hollande, Tome I, Numéros 5 & 6, composé chacun de douze Planches & Discours. Prix, 9 liv. chaque, l'in 4°, & 6 liv. l'in-8°. A Paris, chez M. David, Graveur de la Chambre & du Cabinet de MONSIEUR, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

Cet Ouvrage, pour la facilité des Acheteurs, est

réduit aux formats *in 4°.* & *in 8°.* comme l'ont été par le même Auteur les Antiquités d'Herculanum.

*CARTE de la Généralité de Poitiers, avec les Provinces adjacentes, divisée dans ses neuf Elections, & offrant le Tableau des grandes Routes nouvellement ouvertes, les chemins des Troupes & ceux de communication, dressée & perfectionnée par les Ingénieurs de la Province, publiée par les ordres de M. de Blossac en 1784, en une feuille grand aigle. A Paris, chez M. Dupain-Triel, Cloître Notre-Dame. Prix, 3 liv.*

*MÉMOIRES de M. le Baron de Tott, in-4°., 2 Vol. avec figures. Prix, 33 liv., papier fin 45 liv. A Paris, chez Laurent, Libraire, rue de Tournon, ainsi que quelques Exemplaires de l'Édition originale, qu'il ne faut pas confondre avec les Éditions contrefaites, qui sont remplies de fautes très-grossières, & même de contre-sens.*

Nous avons parlé dans sa nouveauté de cet Ouvrage très-piquant. Cette Édition nouvelle est d'une belle exécution pour les figures & la partie typographique.

Le même Libraire vient de recevoir de Londres quelques Exemplaires du *Siège de Gibraltar, in-4°.* Prix, 36 liv., le même, grand papier 48 liv.

Il vient aussi d'acquérir quelques Exemplaires de premières Épreuves du *Portrait d'Oudry*, Dessinateur des Figures de la belle Édition des Fables de La Fontaine, *in-folio*, 4 Volumes, & que les Amateurs joignent à cette superbe Édition. Prix, 3 liv.

Les Personnes qui ont souscrit pour le premier Volume du *Théâtre de M. Ronsin*, imprimé au

profit de sa belle-mère, sont prêtés de l'envoyer chercher chez l'Auteur, rue de Seine, Faubourg Saint Germain, n°. 78.

*VARIÉTÉS Musicales pour le Piano, avec Accompagnement de différens Instrumens à volonté, choisies dans les meilleurs Ouvrages étrangers & nationaux, mêlées de chant avec paroles Italiennes & Françoises. Il en paroîtra tous les trois mois un Cahier de cinquante à soixante pages. Prix, 9 liv. port franc. Les Personnes qui se feront inscrire ne payeront que 6 liv. par Cahier en le recevant. A Paris, chez M. Wenck, rue de la Michodière, maison de M. Garnier; M. Boyer, Marchand de Musique, rue de Richelieu, passage du Café de Foy, & M. Baillon, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.*

---

## T A B L E.

<b>C</b> ONSEILS à mon jeune			
Ami,	141	mans,	156
Lettre au Rédacteur du Mer-		Œuvres de M. de Saint-Marc,	168
cure,	153	Variétés,	173
Charade, Enigme & Logogry-		Comédie Françoisse,	179
phe,	154	Annonces & Notices,	186
Essais, choix de petits Ro-			

---

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercur*e de France, pour le Samedi 24 Juin 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression, A Paris. le 23 Juin 1786. GUIDI.



# SUPPLÉMENT AU MERCURE,

CONTENANT les Prospectus & Avis  
particuliers de la Librairie.

---

*LETTRE du Bréveté du Mercure à MM.  
les Gens de Lettres, les Imprimeurs &  
Libraires.*

MESSIEURS,

LES Prospectus de toutes espèces se sont singulièrement multipliés depuis quelque temps. Leur étendue & leur grand nombre sont cause qu'on ne peut en parler dans les Journaux que d'une manière très-vague ou très-abrégée. Aussi les Gens de Lettres & les Libraires, sentant l'impossibilité où l'on est de les satisfaire à cet égard, ont-ils pris le parti de les joindre à presque tous les Journaux & Affiches qui se distribuent à Paris & dans les Provinces; mais cette distribution ne peut encore remplir qu'imparfaitement l'objet qu'ils ont en vue. Toutes ces Feuilles volantes se perdent; & la plupart ne sont pas lues du Public, parce qu'elles ne sont pas

*Supplém. N<sup>o</sup>. 25. 24 Juin 1786. \**

corps avec les Ouvrages périodiques auxquels on les joint. Si ces Prospectus, par exemple, faisaient partie du Mercure, il est probable que le Public, qui les néglige presque toujours dans l'instant de leur arrivée, y reviendrait, & pourrait s'en occuper dans les momens où il serait plus libre. Frappé de l'indifférence que l'on témoigne aujourd'hui pour toutes ces Feuilles volantes & Prospectus, & désirant d'être utile à la Littérature & à la Librairie, j'offre à toutes les personnes qui sont dans le cas de publier des Prospectus d'Ouvrages nouveaux, de Musique, d'Estampes, d'ajouter toutes les semaines au Mercure une Feuille, sous le titre de *Supplément au Mercure, contenant les Prospectus & Avis particuliers de la Librairie*. Ainsi chaque Libraire sera libre désormais de faire imprimer son Prospectus en entier, ou par partie, à la fin de ce Journal, d'y joindre son Catalogue, ses nouvelles acquisitions, & tout ce qui pourra intéresser son commerce.

La Partie littéraire du Mercure n'étant composée que de deux Feuilles, on ne peut aussi y parler que très-superficiellement des Ouvrages nouveaux, concernant *les Sciences & les Arts*. Les Gens de Lettres & Libraires pourront, dans leurs Prospectus, s'étendre particulièrement sur ces objets, & en donner des Extraits, des Analyses aussi étendus qu'ils le jugeront convenable. On les prie seulement de se borner à en exposer

le plan & l'objet; les éloges sont très-déplacés dans un Prospectus, & préviennent rarement le Public en leur faveur. Il y a de l'indécence à louer soi-même l'Ouvrage dont on est l'Auteur ou l'Imprimeur. On doit se borner à le faire connaître.

Comme cette Feuille, jointe au Mercure, n'augmentera point le prix de la souscription, elle ne pourra être que très-agréable au Public, puisqu'elle lui mettra sous les yeux tous les mouvemens de la Littérature, toutes les nouveautés de la Librairie & de l'Imprimerie.

Par cet arrangement, les Prospectus se conserveront au moins autant que chaque Mercure; & non seulement les Souscripteurs pourront les lire; mais comme les Journaux se prêtent, & qu'il n'y a pas un Mercure qui ne soit lu par dix personnes, on sera assuré que quatre-vingts à cent mille personnes en prendront connaissance toutes les semaines. Il y a plus, les frais de ces Prospectus & Annonces se trouveront considérablement diminués; car chaque Feuille pouvant en contenir plusieurs, une partie de la composition, du tirage, des frais de pliage, de brochure, &c. deviendront une dépense commune pour chacun de ces Prospectus.

En proposant cet arrangement, je ne prétends pas m'en faire un objet utile, & il sera aisé de s'en convaincre à l'examen du Tableau de la dépense. On pourra voir chez M. MOUTARD ce Tableau, par lequel il est

arrêté que les frais d'impression, de papier & de distribution de la Feuille entière, pour onze mille, reviendront à 504 livres; mais il n'en coûtera aux personnes qui n'emploieront qu'une demi-feuille ou douze pages, que 252 livres; pour six pages 126 livres; pour quatre pages 84 livres, & pour deux pages seulement 42 livres. Chaque objet nouveau doit composer au moins deux pages, ou payer comme s'il les employait.

J'ai prié M. MOUTARD de se charger de l'impression de ce Supplément: c'est à lui seul qu'il faut s'adresser pour l'insertion des objets, ainsi que pour le paiement.

Outre le prix ci-dessus, on donnera au Rédacteur du Mercure un exemplaire des *objets nouveaux*, annoncés dans chaque Prospectus.

---

## PROSPECTUS.

---

**CHOIX DE CAUSES CÉLÈBRES,**  
*contenant les cent douze premiers Numéros du Journal des Causes célèbres, réimprimés avec des changemens & des corrections, en 5 vol. in-12 de 300 pages ou environ, au prix de 37 liv. 10 s. br. ou 45 liv. rel.*

PROPOSÉ PAR SOUSCRIPTION.

**D**EPUIS quelques mois, ces cent douze Numéros manquent; ainsi on n'a pu faire

faire aux demandes qui en ont été faites; On s'occupait des moyens de donner une nouvelle Edition avec des changemens & des corrections, lorsqu'on a appris que des Libraires étrangers avaient osé annoncer une Contrefaçon de ces volumes. Outre que leur Edition ( quoique proposée à un rabais apparent ) coûterait plus cher que celle de Paris, elle serait encore privée de l'avantage des corrections & des changemens que la nature de l'ouvrage exige. On s'est donc aussi-tôt déterminé à faire la nouvelle Edition que le Public paraît désirer; mais pour remplir ses vûes, on a fait les retranchemens & les corrections nécessaires. Parmi ces changemens, qui augmenteront l'intérêt de cette nouvelle Edition, on doit remarquer celui de placer les Causes dans leur ordre chronologique, ce qui était impossible dans un Journal; ainsi, au moyen d'économies typographiques, qui ne changeront rien au caractère, au format & au papier qu'on a employés jusqu'ici, on renfermera ce qu'il y a de plus intéressant dans les cent douze premiers Numéros qui manquent, dans quinze volumes in-12 d'environ cinq cents pages chacun. Ces volumes, qui se délivrent successivement tous les mois, ne coûteront aux Souscripteurs que 37 liv. 10 s. brochés, & 45 l. reliés. On en délivre actuellement onze volumes, le douzième sera délivré en Juillet prochain, & ainsi de suite chaque mois jusqu'à la fin de la nou-

velle Edition , qui sera terminée par une Table alphabétique. L'on trouvera les Numéros qui ont paru depuis le cent douzième , au Bureau du Journal , chez *M. des Essarts* , Avocat , rue du Théâtre Français.

On souscrit pour la nouvelle Edition , chez le sieur *Moutard* , Imprimeur-Libraire de la Reine , de Madame , & de Madame Comtesse d'Artois , rue des Mathurins , Hôtel de Cluni , qui se chargera de faire remettre les volumes , à mesure qu'ils paraîtront , à l'adresse des Souscripteurs , à Paris seulement , en lui faisant payer 37 liv. 10 s. pour les quinze volumes brochés , ou 45 liv. si on les veut reliés. Les personnes de province qui voudraient souscrire , sont priées de s'adresser aux Libraires des principales villes du royaume , qui se chargeront également de recevoir leurs Souscriptions , & de remettre les volumes à mesure qu'ils paraîtront.

Celles qui sont éloignées des grandes villes , & qui voudraient être servies par la Poste , auront la bonté de payer 7 l. 10 s. pour le port des 15 vol. broch. car la Poste ne se charge pas de Livres reliés.

Le prix de chaque volume sera de 3 liv. br. & de 3 l. 10 s. rel. pour les personnes qui n'auront pas souscrit , & qui ne voudraient payer les volumes qu'à mesure qu'ils seront imprimés.

**TROISIÈME VOYAGE** abrégé du Capitaine **COOK**, dans l'Océan Pacifique, avec une Carte générale & l'Estampe représentant la mort de ce Capitaine; ou Histoire des dernières découvertes dans la mer du Sud, pendant les années 1776, 1777, 1778, 1779 & 1780. Trois vol. in-8°. br. 15. liv. 12 s., rel. 18 liv. A Paris, chez **MOUTARD**, Imprimeur-Libraire de la **REINE**, de **MADAME**, & de Madame Comtesse **D'ARTOIS**, & de l'Académie des Sciences, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

**L**ES deux premiers Voyages du célèbre **Cook** avaient déjà enrichi la Géographie d'une multitude de découvertes : jamais Navigateur n'employa plus d'ardeur, de talens & d'intrépidité pour agrandir la sphère des connaissances humaines; mais les progrès de la Géographie exigeaient encore l'éclaircissement d'un point infiniment intéressant. Le passage tant discuté de la mer Pacifique dans l'Atlantique par le nord-est, ou celui de la même mer dans la mer du Nord par le nord-ouest, étaient encore un objet de doute. C'était à l'immortel **Cook** qu'il était réservé de le résoudre.

Pour la troisième fois cet illustre Navigateur a parcouru l'Océan Pacifique. Il a rectifié les erreurs échappées dans ses premiers Voyages; des observations nouvelles ont été

ajoutées aux observations déjà faites; la découverte de plusieurs Isles inconnues, & surtout du grand Archipel, nommé *Isles de Sandwich*, a couronné ses travaux. Il a relevé avec le plus grand soin vingt-six degrés, ou environ douze cents lieues de la côte occidentale d'*Amérique*, depuis la *Californie* jusqu'aux montagnes de glaces, qui ferment le passage au nord. Il a reconnu une partie de la côte des *Tschutskis*, & fixé le gisement des Isles situées entre le *Kamtchatka* & l'*Amérique*. Les Relations Espagnoles étaient infidelles, les Cartes des Russes fourmillaient d'erreurs. Elles ont disparu, & avec elles ces Isles imaginaires, ces terres supposées de *Gama*, de *Staten-Island*, & l'Isle de *Jeso*, qui n'avaient existé que dans l'opinion des Géographes.

Ni les travaux les plus pénibles, ni les dangers les plus susceptibles d'étonner le courage, n'ont pu arrêter ce grand Homme; il s'est avancé jusqu'au soixante-onzième degré de latitude; son audace dans des mers dangereuses & inconnues, où le naufrage ne laisse aucun espoir, intéresse autant qu'elle étonne; & s'il n'a point trouvé de passage pour sortir de cette mer par le Nord, il en résulte ou qu'il n'en existe pas, ou que les montagnes de glaces, qui y sont permanentes, le rendent absolument impraticable.

C'est l'histoire de ce Voyage, le plus intéressant de tous, qu'on présente au Public; de ce Voyage, où rempli tout à la fois d'é-

tonnement, d'admiration & de la reconnaissance qu'inspirent les travaux hardis de ce grand Homme, le Lecteur se trouve tout à coup spectateur de sa fin tragique, & voit l'infortuné *Cook* terminer ses jours au milieu d'une carrière qui doit l'immortaliser.

Le Journal d'un Marin n'offre en général que des matériaux à l'Histoire. Les Rédacteurs de l'Abrégé de ce Voyage ont cherché à faire un corps d'Histoire de ce qui n'était qu'un Journal. Ils se sont appliqués à faire connaître tous les gifemens des Isles, les relevés des côtes, les manœuvres principales & essentielles, les vents, les marées & les courans. Ils ont rapporté avec exactitude les observations astronomiques, ainsi que tout ce qui concerne les mœurs & l'Histoire naturelle des contrées que notre célèbre Auteur a parcourues.

Il ne faut pas confondre cet Abrégé en trois volumes in-8°. avec un prétendu Abrégé, en un volume, qui a paru, il y a quelques années, avant même que le grand Ouvrage de *Cook* fût publié. L'Abrégé actuel, dont on a fait un corps d'Histoire, est extrait en entier du troisième Voyage du Capitaine *Cook*, en 4 volumes in-4°. Cet Abrégé forme une lecture rapide & suivie, à l'usage de cette partie du Public qui n'est pas dans le cas de se procurer le grand Voyage.

C'est d'accord avec M. PANCKOUCKE,

\* ▼

propriétaire du Privilège du troisième Voyage de *Cook*, que nous publions cet Abrégé, afin de mettre le Public à portée de se compléter, & de ne pas l'exposer à acheter deux ou trois fois le même Livre sous des titres différens.

---

**D**ICIONNAIRE UNIVERSEL DE  
**P**OLICE, contenant l'origine & les progrès de cette partie importante de l'Administration civile en France ; les Loix, Réglemens & Arrêts qui y ont rapport ; les droits, privilèges & fonctions des Magistrats & Officiers qui exercent la Police ; enfin, un Tableau historique de la manière dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe. Par M. DES ESSARTS, Avocat, Membre de plusieurs Académies.

**L**E Traité de la Police, du Commissaire DE LA MARRE, est, sans doute, un excellent Ouvrage ; mais, outre que le Plan du Dictionnaire que nous annonçons est beaucoup plus vaste, nous pouvons ajouter que le Traité de la Police est plus curieux qu'utile ; il est d'ailleurs incomplet (\*) sur

---

(\*) On peut juger de l'étendue des recherches & du travail que ce Dictionnaire exigeait, par l'idée générale du Plan que le Commissaire DE LA MARRE avait conçu, mais qu'il n'a pas exécuté. Son Traité de la Police devait être divisé en douze Livres. Les cinq premiers, qui sont retournés

une multitude de parties importantes , malgré le Supplément qu'on a publié depuis

dans trois volumes *in-folio* , ont pour objets , savoir : le premier Livre , l'origine & les progrès de la Police ; le second , la Religion ; le troisième , les Mœurs ; le quatrième , la Santé ; & le cinquième , les vivres. Son Continuateur , M. le CLERC DU BRILLET , a donné depuis un quatrième volume *in-folio* , digne des trois qui l'avaient précédé. Ce volume contient le sixième Livre , concernant la Voirie. Il restait par conséquent six Livres à publier , pour compléter le Traité de la Police du Commissaire DE LA MARRE. Voici les matières dont il devait s'occuper dans ces six derniers Livres. Le septième était destiné à tout ce qui a rapport à la tranquillité publique ; le huitième , aux Sciences & aux Arts libéraux ; le neuvième , au Commerce ; le dixième , aux Manufactures & aux Arts mécaniques ; l'onzième , aux Domestiques & aux Manouvriers ; le douzième enfin , aux Pauvres. Si le Commissaire DE LA MARRE eût vécu assez long-temps pour exécuter toutes les parties de son Plan , la France posséderait un des meilleurs Ouvrages qui aient paru sur la Police ; mais la mort l'a enlevé trop tôt , & son Traité est resté imparfait.

Le Dictionnaire universel de Police , dont on imprime actuellement le second volume , contiendra non seulement les matières traitées dans les volumes du Commissaire DE LA MARRE & de son Continuateur , mais encore tous les objets qui devaient entrer dans le Plan du Traité de la Police , & qui auraient dû y entrer. Il offrira en outre des additions considérables sur les parties dont le Commissaire DE LA MARRE s'est occupé , & tous les changemens qui sont arrivés dans la Police , depuis près d'un siècle que son Ouvrage a paru.

la mort de l'Auteur. Ainsi nous avons cru qu'on nous saurait gré de faire paraître un Dictionnaire universel, qui renfermerait, sous une forme commode pour routes sortes de Lecteurs, un dépôt général des connaissances nécessaires à l'homme de Loix & au citoyen, sur une branche de l'administration de la Justice, qui intéresse aussi essentiellement la tranquillité publique & la sûreté des individus.

Quel est en effet le but des fonctions des Magistrats de Police? Ils doivent maintenir l'ordre & l'harmonie, procurer l'aïssance & la commodité, prévenir les abus & les réprimer par des exemples utiles; ils doivent enfin faire le bonheur d'une population immense, sans que chaque particulier s'aperçoive, pour ainsi dire, qu'une Providence terrestre s'occupe sans cesse de lui.

C'est dans les Capitales, & sur-tout dans Paris, que les fonctions du Magistrat de Police sont grandes, importantes & difficiles. Il faut, pour les remplir, une réunion de qualités précieuses & de talens rares. La connaissance des Loix, une attention suivie, & le désir de faire le bien, suffisent pour former un Lieutenant de Police d'une Ville de Province: mais le Magistrat de Police de la Capitale a une carrière bien plus vaste. Pour la parcourir avec succès, il faut qu'il offre dans sa personne l'assemblage de tous les talens & de toutes les vertus.

qui peuvent concourir au bonheur public.

C'est à lui en effet qu'une vaste Cité, qui renferme dans son enceinte un million d'habitans, doit l'ordre & l'harmonie qui y règnent. Aussi ne peut-on mieux comparer les avantages de cet établissement sublime, qu'à ceux qui résultent des mouvemens des corps célestes. L'homme jouit des effets attachés à leur régularité sans en connaître la cause, comme l'habitant de la Capitale jouit des bienfaits du Magistrat de Police sans connaître ses peines & ses travaux.

„ Entretien ( dit un de nos meilleurs Écrivains ) dans une Ville, telle que Paris, une consommation immense, dont une infinité d'accidens peuvent tarir la source; réprimer la tyrannie des Marchands à l'égard du Public, & en même temps animer leur commerce; empêcher les usurpations mutuelles des uns sur les autres, souvent difficiles à démêler; reconnaître dans une foule innombrable tous ceux qui peuvent si aisément y cacher une industrie pernicieuse; en purger la Société, ou ne les tolérer qu'autant qu'ils peuvent lui être utiles dans des emplois, dont d'autres qu'eux ne se chargeraient ou ne s'acquitteraient pas si bien; tenir les abus nécessaires dans les bornes de la nécessité, qu'ils sont toujours prêts à franchir; les renfermer dans l'obscurité à laquelle ils doivent être condamnés, & ne les en tirer pas même par des châtimens trop éclatans; ignorer ce qu'il vaut mieux igno-

per que punir, & ne punir que rarement & utilement; pénétrer par des conduits souterrains dans le sein des familles, & leur garder leurs secrets qu'elles n'ont pas confiés, tant qu'il n'est pas nécessaire d'en faire usage; être présent par-tout sans être vu; enfin mouvoir ou arrêter à son gré une multitude immense & tumultueuse; & être l'ame toujours agissante & presque inconnue de ce grand Corps... Voilà quelles sont les fonctions du Magistrat de Police de la Capitale. La tranquillité, la salubrité, la propreté, l'abondance & la sûreté en sont les heureux effets «.

Quiconque partage les bienfaits d'une institution aussi précieuse, sans payer au Magistrat qui se dévoue généreusement au bien public, le juste tribut de reconnaissance que ses talens, son courage & ses vertus méritent, est indigne de jouir des avantages d'une Administration aussi utile: c'est un ingrat, dont l'indifférence pour le bonheur de la Patrie devrait être réprimée, comme dans le temps des Censeurs, par une de ces peines d'opinion qui étaient un des germes les plus féconds des vertus républicaines du Peuple Roi.

Toutes les Nations, tant anciennes que modernes, ont senti la nécessité d'établir une sage Police; &, en effet, sans elle il est impossible qu'une société nombreuse d'individus agités par des passions différentes & mus par des intérêts opposés, puisse

subsister avec harmonie. Aussi, qu'on remonte aux temps les plus reculés, on verra les Souverains & les Peuples s'occuper de cet objet important. Si les monumens de leur Police sont grossiers, il faut en accuser la barbarie des siècles qui les ont élevés; mais ils ne prouvent pas moins que, dans tous les temps, tous les Peuples civilisés ont reconnu la nécessité d'une Administration particulière, qui fût chargée de veiller à la tranquillité publique & à la sûreté des individus dans l'enceinte des Villes.

Les Égyptiens avaient des Magistrats de Police; les Hébreux en avaient également; les Grecs avaient leurs Archontes; les Lacédémoniens leur Nomophlaques. Les Romains, sous leurs Rois, eurent leurs Préfets de la Ville; dans le temps de la République, leurs Préteurs, leurs Édiles; & sous les Empereurs, leurs Préfets & leurs Triumvirs nocturnes. Les Gaulois avaient différens Officiers de Police, qui étaient connus sous les noms de Curateurs de la Ville, de Défenseurs des lieux, de Pères du Peuple, &c.

Ce détail suffit pour montrer que, dans les temps les plus reculés, toutes les Nations ont regardé l'établissement d'une Police sage, comme la première source de la félicité publique.

Après avoir donné une idée générale de l'importance des matières qui seront traitées dans le Dictionnaire universel de Police,

Il ne reste plus qu'à expliquer le plan qu'on a suivi pour le rendre tout à la fois curieux, intéressant & utile. Sa nomenclature renfermera tous les mots qui ont des rapports directs ou indirects avec la Police. Ainsi l'on peut dire que ce sera une véritable Encyclopédie de Police, puisqu'on y rassemblera généralement tout ce qu'il est essentiel de connaître, & tout ce qu'il est agréable de savoir sur l'Administration de la Police.

On s'est attaché à donner des définitions claires & exactes, & l'on a mis tout en usage pour que chaque Article forme un Traité séparé qui ne laisse rien à désirer; en évitant cependant, avec la même attention, une trop grande sécheresse & une abondance inutile; l'une comme un défaut qui prive les idées du développement dont elles ont besoin, & l'autre comme un vice qui fait perdre de vue les objets les plus importans en les surchargeant de détails étrangers ou indifférens.

Les Magistrats, les Juges & les Officiers de Police trouveront dans ce Dictionnaire tout ce qui a rapport à leurs Charges & à leurs fonctions. Ils y verront l'origine de leur établissement, les différentes vicissitudes qu'ils ont éprouvées, & leur état actuel. L'on a eu également soin de rappeler les titres des privilèges & des prérogatives dont ils jouissent, & la nature des obligations que les Loix leur imposent.

La prospérité du Commerce étant un des

objets les plus intéressans de l'Administration de la Police, on a rapporté tout ce qui concerne chaque Corps & chaque Communauté d'Arts & Métiers, les règles auxquelles ils sont soumis, leurs droits, leurs prérogatives, leur régime actuel, enfin tout ce qui est relatif à leur discipline intérieure & à leurs obligations envers le Public, conformément aux derniers Statuts qui les gouvernent.

Le Dictionnaire de Police renfermera enfin une multitude d'Articles historiques sur la Police des Nations, tant anciennes que modernes. Tout ce qui a été écrit à cet égard mérite la confiance des Lecteurs, puisqu'il a été tiré des sources les plus respectables. Cette partie doit d'autant plus piquer la curiosité, qu'elle ne contiendra point des Romans; mais l'Histoire véritable, plus ou moins étendue, de la Police de presque tous les Peuples.

Ainsi, avec le secours de ce Dictionnaire, on réunira toutes les connaissances nationales & étrangères, utiles & agréables, qu'on peut désirer sur la Police.

Il n'est pas possible de fixer d'une manière précise le nombre des volumes dont cet Ouvrage sera composé: on croit cependant qu'il n'excédera pas celui de dix volumes in-4°. de 80 feuilles, en caractère de cicéro, à deux colonnes. Il paraîtra un volume tous les six mois, avec la régularité la plus scrupuleuse. Le premier a paru en Avril 1786;

le second paraîtra dans le courant de Septembre, & ainsi de suite (\*).

Chaque volume fera de 10 liv. en feuilles, & de 12 liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit.

On souscrit pour cet Ouvrage, chez MOUTARD, Imprimeur - Libraire de la REINE, rue des Mathurins, Hôtel de Chuni; l'on n'exige d'autre avance des Souscripteurs, que celle de 10 liv., qui seront imputées sur le dernier volume, lequel sera délivré *gratis*. La Souscription ne sera ouverte que jusqu'au premier Septembre 1786.

(\* ) Ce n'est point ici une de ces entreprises littéraires qu'on annonce dans le moment même où elle vient d'être imaginée, & dont le plan est à peine fixé; ce n'est point un simple projet, mais un Ouvrage dont les matériaux, puisés dans les premières sources, ont été recueillis pendant dix années, mis en ordre & employés sous les yeux même des Administrateurs les plus éclairés: ce n'est point enfin un Livre qu'on se propose de faire, mais un Livre fait, qu'on imprime, & qui n'éprouvera, pour paraître, que les retards indispensables qu'exige le temps nécessaire pour l'impression.



---



---

# A V I S.

---

LE CENSEUR UNIVERSEL ANGLAIS ;  
*Ouvrage périodique, dédié & présenté à*  
 MADAME.

SECONDE ANNÉE.

ON dirait qu'il est de la destinée de toutes les entreprises utiles d'éprouver des contradictions. LE CENSEUR UNIVERSEL ANGLAIS, moyen de communication sagement établi entre deux Nations faites pour s'estimer d'autant plus qu'elles se connaîtront mieux, n'a point été exempt de cette espèce de fatalité. A l'époque du CHANGEMENT DE RÉDACTEUR (\*), des engagements difficiles à bien remplir, & pour l'exécution desquels on n'avait pas pris d'abord toutes les précautions nécessaires, les remarques *insidieuses*, ou le silence encore plus perfide de beaucoup de gens intéressés à empêcher notre réussite, & quantité d'autres obstacles dont notre respect pour le Public nous défend de l'entretenir, ont fait douter si cet Ouvrage se soutiendrait. IL S'EST SOUTENU, il a même réussi au delà de nos espérances. Le zèle des

---

(\*). Depuis le mois de Janvier dernier, M. de Saufeuil n'a plus aucune part au Privilège, à la Rédaction, ou à la Composition du Censeur Anglais.

Gens de Lettres qui veulent bien y coopérer, le plaisir des Lecteurs à qui il parvient, l'opinion générale de toutes les personnes capables de le juger, n'ont pas reçu la moindre atteinte d'un concours d'événemens fâcheux, qu'il était impossible de prévenir, mais dont il fallait triompher. Nous avons eu pour garans de notre succès un grand nombre de nouveaux Soufcripteurs; & la bonté, l'utilité des Articles consignés dans nos Feuilles, nous ont été confirmées par l'empressement unanime de la plupart des Journalistes à les adopter, soit qu'ils nous aient rendu la justice de nous citer, soit qu'ils aient cru pouvoir s'en abstenir. Nous ne craignons pas d'être démentis, en osant avancer que, depuis le Cèdre jusqu'à l'Hyssope, depuis le plus considéré des Journaux, jusqu'à la Feuille la plus ignorée, ce que les Rédacteurs de ces ouvrages périodiques ont offert à leurs Abonnés, de plus instructif & de plus piquant, par rapport à l'Angleterre, A ÉTÉ TIRÉ DU CENSEUR UNIVERSEL ANGLAIS. Par-tout on a réimprimé mot à mot, ou avec de légères altérations, nos Extraits d'ouvrages intéressans, nos Articles d'Histoire ou de Morale; nos Traductions de Poésies absolument ignorées en France avant nous, les Anecdotes, les Plaisanteries, dont nous avons fait choix. Loin de nous en plaindre; nous jouissons avec plaisir de cette preuve d'estime de la part de nos Confrères, & si nous en avertissons le Pu-

blic, c'est uniquement pour leur faire honneur de la modestie qui les porte à puiser dans notre ouvrage, tandis que leurs talens & l'étendue de la carrière où il leur est permis de les exercer, leur facilitent l'avantage de ne rien devoir qu'à eux-mêmes.

Mais quoique le champ où nous moissonnons paraisse plus borné que le leur, il a toute l'extension que l'on peut désirer pour l'utile & l'agréable. Non seulement notre Journal consiste dans un résumé fidèle de ce que renferment de meilleur en tout genre, les *Magazines*, les *Reviews* & les *Papiers Nouvelles d'Angleterre*, qui parcourent librement la Littérature de tous les pays, pour l'avancement du goût & des connaissances; il embrasse encore l'Histoire civile; religieuse, locale & naturelle de la Grande-Bretagne, depuis les temps les plus reculés, sa Littérature depuis qu'elle existe, les progrès du *Peuple penseur* dans la Morale, le Commerce, l'Agriculture, la Chimie, &c. &c. Ces divers objets y sont toujours présentés dans un ordre méthodique; au moyen duquel tout Lecteur peut choisir ce qui lui plaît, sans être offusqué de ce qui ne l'intéresserait pas. Pour rendre ceci plus sensible & donner une idée précise du CENSEUR UNIVERSEL ANGLAIS à ceux qui n'en ont pas connaissance, nous joignons ici le tableau des cinq divisions sous lesquelles nos matériaux sont invariablement classés.

La première comprend , sous le titre de **MÉLANGES** , des morceaux d'Histoire , d'Érudition , de Physique , d'Agriculture , de Morale , de Chimie , &c. ; des Épisodes choisis dans les Romans les plus nouveaux ; enfin , l'exposé des Découvertes artistielles ou savantes , dont il nous importe le plus d'être instruits.

La seconde renferme , sous celui de **CRITIQUE** , l'analyse de tous les Livres nouveaux qu'on publie ou qu'on juge à Londres , l'Annonce & l'Extrait de toutes les Traductions d'Ouvrages Anglais , à mesure qu'elles paraissent en France.

La troisième est consacrée à la **POÉSIE**. Elle contient des Traductions ou des Imitations , soit en prose , soit en vers , des morceaux les plus propres à flatter l'imagination ou à émouvoir la sensibilité. Nous avons soin de donner l'original , toutes les fois qu'il n'occupe pas trop d'espace , en vûe de faciliter une utile comparaison ; cette Division renferme aussi la Traduction des morceaux de Poésie , qui ont exercé le talent des Dessinateurs & des Graveurs d'Angleterre.

La quatrième est composée du **JOURNAL DE LONDRES** , c'est-à-dire , de toutes ces Particularités fugitives , qui excitent & satisfont la curiosité du moment , de l'aperçu des Découvertes , de l'Analyse des Pièces nouvelles jouées sur les différens Théâtres de cette Capitale , des Anecdotes qui sont relatives à leur représentation ; de l'Annonce

des Livres nouveaux , & du prix courant des denrées en Angleterre.

La cinquième enfin , qui a pour titre , **VARIÉTÉS**, offre ces plaisanteries à l'Anglais , qui sont caractérisées dans cette Langue par le mot *Humour* , & des Anecdotes de toute espèce.

Rien n'est épargné pour que ce plan soit exécuté dans toutes ses branches. La Correspondance la plus prompte & la mieux établie , la permission que nous avons obtenue de puiser dans la Bibliothèque la plus riche en Livres Anglais , la réunion de plus de quinze Littérateurs , dont la plupart sont avantageusement connus , les secours étrangers que nous recevons journellement & que nous continuerons d'employer avec reconnaissance , nous font commencer avec joie la seconde Année de ce Journal , certains qu'aucun autre ne rassemble une aussi grande variété d'objets , traités avec autant de soins.

Le Censeur Universel Anglais forme 52 cahiers par an , chacun de sept demi-feuilles *in-4<sup>o</sup>* imprimées à deux colonnes.

Le prix de l'Abonnement est de 30 liv. pour Paris , & de 33 liv. pour la Province , rendu franc de port par tout le Royaume.

Le Bureau de la Souscription , Rédaction & Distribution , est ouvert tous les jours , excepté les Fêtes & Dimanches , chez l'Auteur , au Magasin de papiers peints , d'Ar-

Belques & autres de MM. WINDSOR , vis-à-vis la rue-Neuve des Petits-Champs , entre la rue des Petits-Pères & celle de la Feuillade , N<sup>o</sup>. 3 , & chez ROYEZ , Libraire , Quai des Augustins , à Paris. C'est au Bureau , chez MM. WINDSOR , qu'il faut adresser , franc de port , tout ce qui concerne la rédaction de ce Journal , ainsi que les Livres , Estampes , &c. qu'on désirera y faire annoncer.

On souscrit également chez tous les Libraires du Royaume & de l'Etranger , chez MM. les Directeurs des Postes , & aux Bureaux de toutes les Affiches de Province.

On trouve chez MOUTARD , Imprimeur - Libraire de la REINE , rue des Mathurins , les Articles suivans :

L'Histoire générale de la Chine en deux Parties, in-4<sup>o</sup>. br. 12 liv. & 16s. 14.

La première Partie renferme la Description des quinze Provinces de la Chine , de la Tartarie Chinoise , des Peuples tributaires , & des nouveaux pays conquis par l'Empereur actuel en 1774. La seconde contient les Mœurs , la Religion & les Arts.

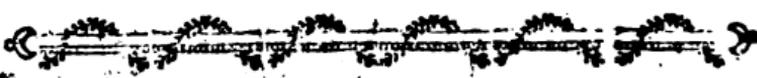
Ce volume peut servir de treizième tome aux Annales de la Chine.

Atlas complet de la Chine , & Figures relatives à cette Histoire , en soixante-cinq planches in-fol. br. 15.

Les Cartes de cet Atlas sont de feu M. Danville , & sont très-utiles pour l'intelligence de l'Histoire de la Chine.

Lu & approuvé DE SAUVIGNY.

Permis d'imprimer & de distribuer. DE CROSNAY



*JOURNAL POLITIQUE*  
DE BRUXELLES.

---

ALLEMAGNE.

*DE HAMBOURG, le 20 Mai.*

Il est aujourd'hui certain que le Grand-Seigneur a retiré l'Hospodariat de Valachie à Draco-Suzo, dont la dignité est accordée à Nicolas Mauroceni, Interprète du Capitan Pacha. Insensiblement toutes les places se remplissent des créatures de ce Grand-Amiral & du nouveau Grand Visir. De ces mutations il peut résulter un changement dans les maximes actuelles & dans la politique de la Porte; mais jusqu'à ce jour, ce changement n'est pas apparent. L'on équipe une escadre, c'est uniquement pour la croisière annuelle dans l'Archipel. Les mêmes lettres de Constantinople assurent qu'un Ottoman ayant eu la criminelle audace de tirer sur M. de Boulogny, Ministre d'Espagne auprès de la Porte, un coup de fusil qui heureusement n'atteignit pas cet Envoié, le cou-

N<sup>o</sup>. 22, 3 Juin 1786.

a

pable a été découvert, arrêté, étranglé en quelques minutes, & son cadavre jetté à la mer.

L'Impératrice de Russie a nommé le Lieutenant Général Comte d'Anhalt, Chef-Commandant de tous les Corps de Chasseurs.

Le nombre des Colléges de Jésuites dans la Russie blanche étoit de 6 l'année dernière, & on y comptoit 172 Religieux. On a fait récemment l'ouverture d'un nouveau Collége dans la ville de Dunebourg.

Dans un discours en Suédois, prononcé à l'Académie des Sciences de Stockholm, par M. *Thunberg*, on distingue le morceau suivant sur le commerce du Japon.

Les Chinois & les Hollandois sont les seules Nations auxquelles il soit permis de commercer au Japon. Les Hollandois y envoient par an deux vaisseaux qui partent de Batavia à la fin de Juin, & reviennent vers la fin de l'année. Les principales marchandises qu'ils exportent du Japon sont les suivantes, savoir : cuivre, camphre, ouvrages de bois vernis, porcelaine, étoffes de soie, riz & saki ou soja. Le cuivre est fin & renferme des particules d'or; il est fondu en barres de la longueur d'un quart d'aune, & de l'épaisseur d'un doigt; un côté est plat & l'autre rond; la couleur en est très-belle & luisante. Ces barres sont mises dans des caisses, dont chacune du poids d'environ cent vingt livres; six à sept mille caisses forment une cargaison. Les marchandises que la Compagnie Hollandoise importe au Japon sont les suivantes, savoir; sucre en

farine, ivoire, bois de teinture, étain & plomb  
 fer en barres, indiennes fines, draps, &c. &c. &c.  
 étoffes de soie, cloux de girole, écaille, quin-  
 quina & *costus arabicus*. Les passagers & Officiers  
 y importent aussi du safran, de la thériaque, jus  
 de réglisse, jones, lunettes, montres, &c. à  
 l'approche du tems de l'arrivée des vaisseaux, le  
 Gouvernement fait poster sur les plus hautes  
 montagnes des sentinelles munies de télescopes,  
 avec ordre d'informer sur-le-champ le Gouver-  
 neur de Nagasaki (seul port pour les vaisseaux  
 hollandois) de l'approche des vaisseaux. Dès-  
 que les vaisseaux sont entrés dans le port, des  
 Officiers du Gouvernement, accompagnés d'in-  
 terpretes, se rendent à leur bord, & se font re-  
 mettre de chaque vaisseau les titres, les rôles de  
 l'équipage, six barils de poudre à canon, autant  
 de balles & boulets, autant de fusils, autant de  
 bayonnettes, autant de sabres. Cette munition  
 de guerre est transportée à terre & gardée jus-  
 qu'au départ des vaisseaux. — Les droites  
 sont inconnus dans le Japon, & on n'en de-  
 mande aucuns; mais pour empêcher l'importa-  
 tion des marchandises prohibées, les vaisseaux  
 sont fouillés très-rigoureusement; il est défen-  
 du, par exemple, d'importer des monnoies; les  
 lettres ne doivent point être cachetées; l'impor-  
 tation de tous les livres de religion, & sur-tout  
 de ceux ornés de figures, est très-dangereuse.  
 La visite sur les vaisseaux empêche bien le com-  
 merce interlope; mais elle n'empêche pas le  
 commerce particulier qui se fait clandestinement  
 & pour de l'argent comptant; les marchandises  
 permises sont vendues à l'enchere, & pour d'au-  
 tres marchandises, jamais pour de l'argent com-  
 pant.

DE BERLIN, le 17 Mai.

Quoique les nouvelles de la santé du Roi soyent plus satisfaisantes, & que la belle saison entretienne les espérances du rétablissement de ce Monarque, il est encore trop foible cependant, & a besoin de trop grands ménagemens, pour conduire en personne les exercices du Printemps. Chaque jour, S. M. ordonnera de Sans-Souci les différentes manœuvres qui seront exécutées sous les ordres du Général de Mollendorf.

Il n'y a pas un mot de vrai à tout ce qui a été dit dans quelques gazettes, au sujet du Médecin anglois M. Baylies; que S. M. auroit consulté sur sa maladie & son état. Ce Docteur vint, il y a nombre d'années, de Dresde à Berlin. Il y fit du bruit par quelques inoculations; ce qui lui valut le titre de Conseiller-Privé, & une pension de 500 écus; mais le Roi ne s'est point servi de lui en aucun tems. Ce Docteur voit tous ses compatriotes anglois qui passent par Berlin ou qui s'y arrêtent; mais il n'est certainement pas vrai qu'il ait eu la moindre part aux relations politiques qui peuvent exister entre la Prusse & l'Angleterre. Le seul Médecin qu'ait vu S. M. est le Docteur Zelle.

On vient d'orner la place du Prince Guillaume d'une quatrième Statue; c'est celle du Feldt-Maréchal Keith qui perdit la vie à la surprise de Hochkirck. Les trois autres statues déjà élevées aux trois coins de la même place, sont celles de Schwerin, de Winterfeldt & de Seidlitz.

L'insecte meurtrier dont nous avons parlé, & qui a tué beaucoup de bestiaux dans quelques districts voisins de Magdebourg, n'attaque ni les chiens, ni les porcs, ni les moutons. Des hommes à pieds nus en ont été piqués, sans avoir ressenti d'autre incommodité qu'une grosse enflure. Après les années pluvieuses de 1770, 1771 & 1772 on remarqua le même insecte dans les mêmes contrées; mais il y fit moins de dégât.

Le Roi vient d'assigner 84,000 rixdalers pour l'établissement d'une écluse aux environs de *Freyenwilde*, dans le dessein de détourner les eaux lors des débordemens de l'Oder.

Le village de *Thalwin* a été réduit en cendres le 18 Avril, à l'exception de 4 maisons. Un feu d'artifice que tira un jeune gentilhomme a occasionné ce malheur.

MM. *Bode & Schuln*, de l'Académie des Sciences, ont observé le 4 de ce mois le passage de Mercure sur le disque du Soleil, & ils ont vu que cette planète n'a quitté le disque qu'à 9 heures & 15 minutes du matin.

*DE VIENNE, le 20 Mai.*

L'Empereur a fait publier dans la Gallicie un pardon général pour ceux qui ont quitté cette Province dans la crainte d'être enrôlés.

*DE FRANCFORT, le 24 Mai.*

On lit dans un journal qui se publie à Berlin, quelques détails curieux sur la fameuse

Société secrète, dont plusieurs papiers publics ont parlé comme réellement existante en Europe, & sur-tout en Allemagne. On porte le nombre des Supérieurs de cette Société à 3,280, dont 3 Généraux, 9 Vice Généraux, 27 Vicaires, 81 Sous Vicaires, 243 Triumvirs, 729 Directeurs, & 2,187 Sous-Directeurs.

Chaque jour voit éclore de nouveaux écrits pour ou contre des sociétés secrètes, auxquelles on suppose en Allemagne des vues aussi étendues que dangereuses. Elle ont mis les meilleurs esprits en fermentation. M. Nicôlaï, Littérateur savant & estimé de Berlin, vient de publier un nouvel ouvrage instructif & curieux sur cette matiere, qu'on a peut être tort de regarder en général trop légèrement.

D'après le dénombrement fait l'année dernière de la population de Berlin, on y a compté 112,943 habitans, au nombre desquels étoient 5,190 François, 1090 Bohémiens, & 3,374 Juifs. La population de cette ville a reçu depuis dix ans un accroissement de 10,000 ames.

*Fin du Précis sur le commerce de Russie.*

Commerce d'Archangel.

*Marchandises d'exportation.*

Ces marchandises sont les mêmes qu'à Pé-

tersbourg, mais sur tout les articles suivans : poix, goudron, graine de lin, bois, bled, & marchandises de Sibérie & de Chine.

*Marchandises d'importation.*

Les mêmes qu'à Pétersbourg, mais particulièrement celles propres au commerce de Sibérie & de Chine.

On ne peut fréquenter ce port que dans les mois d'été.

Il s'y tient annuellement une foire à laquelle se font la plupart des affaires.

*Commerce de Kola en Laponie.*

Ce commerce embrasse principalement la pêche. C'est de ce port que les Russes font leurs expéditions pour la pêche du cabelliau & de la baleine.

Les Anglois avoient commencé à faire ici des entreprises avec du bois, mais il n'y ont pas réussi.

*Commerce de Livonie, des ports de Riga, Revel, Narva, Kernauld, & de l'île d'Oesel.*

*Marchandises d'exportation.*

Bled (1), chanvre, graine de lin, étoupes de chanvre & de lin, voilures, bois de toutes les especes pour mâts, de construction & de chauffage, &c. potasse & vidasse, suif, savon, cire, miel, pelleteries, houblon, nattes.

(1) Les meilleures provinces à bled sont la Livonie, l'Estonie, l'Ingrie, Mohilow, Polork, Novogrod, Archangel, Casan, Astracan, Triovie, Azof. Le lin & le chanvre sont cultivés en abondance dans les provinces de Livonie, d'Estonie, de Mohilow, de Polork, d'Ingrie, de Novogrod, de Jareslan, de Koluga, de Cloers & de Casan. Le chanvre de Riga passe pour être le meilleur.

*Marchandises d'importation.*

Plomb, étain, charbon de terre, fromages, bière, arçons, papier, tabac, vins, eaux-de-vie, fil, épices, drogues, quinquinaire, poisson salé & séché, fer, cuivre, grès, verre, fruits, draps & autres marchandises de fabrique.

*Commerce de Kasimata.*

Les marchandises d'exportation consistent en bois de toute espèce & en pelletterie. Les Russes, les Hollandais & les Japonais font ce commerce.

Celui de Kasimata par les Russes est commencé à commercer avec les Indes des côtes de l'Amérique septentrionale, qui leur vendent de la soie.

La possession de cette péninsule peut devenir par la suite très-utile, non seulement pour la Russie. Elle est dans le voisinage de la Chine, du Japon & de l'Amérique septentrionale; & cette situation avantageuse lui promet un jour un commerce considérable, si toutefois on s'occupe sérieusement à établir une navigation sûre au nord-ouest, pour pouvoir y aller du port d'Archangel.

*Commerce de la mer noire.*

La possession de la Crimée & de Caban ou de la Chersonèse Turque, ouvre à la Russie un nouveau débouché pour son commerce. C'est de la mer noire que les Russes pourront faire le commerce de la Turquie, de Levant, de Malte, de l'Espagne, du Portugal, &c.

## I T A L I E

DE MILAN, le 12 Mai.

Le commerce des grains vient d'être ren-

du entièrement libre dans toute la Lombardie Autrichienne, par un Edit de l'Empereur, en date du 4 Avril. Voici le préambule de ce Décret.

*Joseph II, &c. &c.* Les Edits du 31 Décembre 1771, & du 30 Février 1776, avoient établi dans la police des grains de ces Provinces, différentes modifications qui tendoient à en faciliter le commerce postérieurement; les propriétaires ont été affranchis de l'obligation des *Notifications* annuelles, ainsi que du soin d'approvisionner cette ville; & quoique l'on ait accordé en outre différentes facilités importantes aux Meuniers, aux Marchands & aux Commerçans en grains nationaux avec les Etrangers, néanmoins il restoit encore des entraves qui embarrassoient le débit des menus grains, & retardoient par conséquent le progrès de l'agriculture. Tels étoient différens droits imposés sur la circulation intérieure des grains dans la Lombardie Autrichienne, & la prohibition légale à laquelle l'exportation des grains de cet état étoit sujette, & pour laquelle on étoit obligé d'avoir recours au Département des vivres de Milan, ce qui entraînoit du temps perdu, & une gêne personnelle pour les vendeurs & pour les acheteurs. *S. M. I. & R.* voulant que l'Agriculture nationale soit encouragée de toutes les manières, a crû devoir lever les susdites entraves, & ordonner que, non-seulement le Commerce intérieur des grains dans la Lombardie Autrichienne soit exempt de tous droits, mais encore que l'exportation de cette denrée chez l'Etranger soit permise à tout le monde, au moyen d'un droit modique payable sur les frontieres, tant que les grains ne monteront point à un prix qui exige

d'en limiter la sortie. En conséquence, nous conformant à ses ordres souverains, & abrogeant toutes les Loix jusqu'à présent en vigueur pour la Police des grains, tant dans le Milanéz, que dans le Mantouan, sauf les modifications & les facultés ultérieures que le bien du Commerce, de la chose publique & de l'état pourront demander ; Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit, pour avoir son plein effet, à compter du premier jour du mois de Mai prochain : &c. &c.

On étoit inquiet depuis quelque temps sur le sort d'un Teinturier, logé hors de la ville & trafiquant en soilerie. On ne pouvoit découvrir ce qu'il étoit devenu. La Police fit enfin ouvrir la porte de sa maison ; on la trouva entièrement démembrée, sans savoir comment la chose s'étoit faite. Enfin par hasard, le premier de ce mois, quelques personnes travaillant à la terre, dans une campagne peu éloignée de la ville, apperçurent une main qu'un courant d'eau avoit découverte. En creusant on en tira un cadavre qui fut reconnu quoique défiguré pour celui du malheureux Teinturier. On n'a pu trouver aucune trace des auteurs de ce forfait.

## GRANDE - BRETAGNE.

DE LONDRES, le 23 Mai.

S. M. a élevé Mylord Cambden, Président du Conseil-Privé, à la dignité de

Comte de la Grande-Bretagne, & de Vicomte de Bayham, dont son fils, M. Pratt, a pris le titre.

Le *Houghton* & le *Lord Cambden*, vaisseaux de la Compagnie des Indes, viennent d'arriver à Portsmouth, avec un assez grand nombre de passagers.

On équipe à Deptford trois frégates pour le service du Détroit; on croit qu'elles seront mises en commission sous une huitaine de jours. On travaille toujours dans les Chantiers avec la plus grande activité.

En vertu d'un ordre du Conseil, il doit être dressé un état de tous les vaisseaux en commission au 1<sup>er</sup> Mai, avec leurs différentes stations, & l'on y joindra celui des dernières revues qui en ont été faites.

Le sloop *le Brisk*, en radoub à Portsmouth, a reçu ordre de partir pour Québec, & l'on croit que le Chevalier *Guy Carleton* passera au Canada, à bord de ce bâtiment.

Le Gouvernement fait faire une revue générale des canoniers à Woolwich, & ensuite on tirera de ce Corps les détachemens qui doivent être envoyés au-dehors.

On prétend que le nombre des vaisseaux en commission sera réduit cet Été; il n'y aura plus que 15 vaisseaux de garde. La station de l'Inde ne sera composée que d'un vaisseau de 50, & de trois autres bâtimens, tant frégates que corvettes, & celle de la Méditerranée, d'un vaisseau de 50, de 2 frégates.

d'un cutter. Il n'y aura en station, sur la côte d'Afrique, qu'un vaisseau; dans l'Amérique, qu'un de 50, 3 frégates & 3 sloop; à la Jamaïque, un de 50, 3 frégates & un sloop; aux Isles du Vent, un de 50, 2 frégates & un sloop, & à Terre-Neuve, un de 50, 2 frégates & 2 sloop. Le service de l'intérieur, c'est-à-dire, pour les mers du Nord, la Manche & la station d'Irlande, sera à peu-près le même que les années dernières.

La Séance de la Chambre des Communes, du 12 de ce mois, est aussi remarquable par l'affaire importante qui y a été traitée, que par un rapprochement entre M. Pitt & M. Fox. Ce dernier, après avoir rappelé que la principale objection contre le bill de M. Pitt, pour l'amortissement de la dette publique, dérhoit de la crainte que le nouveau fonds d'amortissement ne fût aliéné en temps de guerre par le Gouvernement, proposa un expédient qui offriroit un avantage égal à celui de l'aliénation du fonds, & qui maintiendroit le crédit de la Commission, chargée de l'administrer. M. Fox exposa ce moyen. Lorsque les Ministres voudront à l'avenir créer de nouveaux emprunts, ils proposeront des taxes suffisantes pour en payer l'intérêt. Dans ce cas, la Commission, chargée de l'amortissement, sera autorisée à souscrire dans le nouvel emprunt pour une somme égale à celle qu'elle se trouvera avoir en especes. Par cette mesure, si l'emprunt est de 6 millions,

& que les Commissaires, avec les fonds du Public, en achètent pour un million, ils feront profiter leur caisse du *bonus* ou douceur accordée aux Souscripteurs ordinaires, & l'Etat n'aura plus à emprunter effectivement que 5 millions.

M. Pitt approuva, dans les termes les plus énergiques, la proposition de M. Fox: Il prouva que les avantages résultans de cette clause étoient encore au-dessus de ceux que M. Fox avoit fait connoître. Le Gouvernement ayant une ressource assurée dans des momens où il aura un besoin pressant d'argent, sera moins dans la dépendance des Financiers, & pourra traiter avec eux plus avantageusement pour la Nation. La motion de M. Fox fut en conséquence agréée, & on inséra dans le bill, que dans le cas où il seroit fait de nouveaux emprunts, les Commissaires, chargés du fonds d'amortissement, seroient autorisés à en prendre au compte du Public pour une somme égale à celle qui seroit entre leurs mains. A la troisième lecture, le bill a été approuvé à l'unanimité de la Chambre, & renvoyé à la Chambre-Haute.

A l'issue de cette Séance, on prétend qu'il a été expédié un courier au Chevalier Harris à la Haye, & en même temps, deux à Paris, un à Pétersbourg & un à Vienne.

Cette rencontre de M. Pitt, avec M. Fox, dans une occasion aussi délicate & aussi im-

pable a été découvert , arrêté , étranglé en quelques minutes , & son cadavre jetté à la mer.

L'Impératrice de Russie a nommé le Lieutenant Général Comte d'Anhalt , Chef-Commandant de tous les Corps de Chasseurs.

Le nombre des Colléges de Jésuites dans la Russie blanche étoit de 6 l'année dernière , & on y comptoit 172 Religieux. On a fait récemment l'ouverture d'un nouveau Collége dans la ville de Danebourg.

Dans un discours en Suédois , prononcé à l'Académie des Sciences de Stockholm , par M. *Thunberg* , on distingue le morceau suivant sur le commerce du Japon.

Les Chinois & les Hollandois sont les seules Nations auxquelles il soit permis de commercer au Japon. Les Hollandois y envoient par an deux vaisseaux qui partent de Batavia à la fin de Juin , & reviennent vers la fin de l'année. Les principales marchandises qu'ils exportent du Japon sont les suivantes , savoir : cuivre , camphre , ouvrages de bois vernis , porcelaine , étoffes de soie , riz & saki ou soja. Le cuivre est fin & renferme des particules d'or ; il est fondu en barres de la longueur d'un quart d'aune , & de l'épaisseur d'un doigt ; un côté est plat & l'autre rond ; la couleur en est très-belle & luisante. Ces barres sont mises dans des caisses , dont chacune du poids d'environ cent vingt livres ; six à sept mille caisses forment une cargaison. Les marchandises que la Compagnie Hollandoise importe au Japon sont les suivantes , savoir ; sucre en

farine, ivoire, bois de teinture, écarlat, ser-  
 fer en barres, indiennes fines, draps, étoffes de  
 soie, cloux de girode, écaille, quinquina & *costus arabicus*. Les passagers & Officiers  
 y importent aussi du saffran, de la thériaque, jus  
 de réglisse, jones, lunettes, manures, &c. A  
 l'approche du tems de l'arrivée des vaisseaux, le  
 Gouvernement fait poster sur les plus hautes  
 montagnes des sentinelles munies de télescopes,  
 avec ordre d'informer sur-le-champ le Gouver-  
 neur de Nagasaki (seul port pour les vaisseaux  
 hollandais) de l'approche des vaisseaux. Lors-  
 que les vaisseaux sont entrés dans le port, ces  
 Officiers du Gouvernement, accompagnés d'in-  
 terpretes, se rendent à leur bord, & se font re-  
 mettre de chaque vaisseau les titres, les rôles de  
 l'équipage, six barils de poudre à canon, autant  
 de balles & boulets, autant de fusils, autant de  
 bayonnettes, autant de sabres. Cette munition  
 de guerre est transportée à terre & gardée jus-  
 qu'au départ des vaisseaux. Les droites  
 sont inconnues dans le Japon, & on n'en de-  
 mande aucuns; mais pour empêcher l'importa-  
 tion des marchandises prohibées, les vaisseaux  
 sont fouillés très-rigoureusement; il est défen-  
 du, par exemple, d'importer des monnoies; les  
 lettres ne doivent point être cachetées; l'importa-  
 tion de tous les livres de religion, & sur-tout  
 de ceux ornés de figures, est très-dangereuse.  
 La visite sur les vaisseaux empêche bien le com-  
 merce interlope; mais elle n'empêche pas le  
 commerce particulier qui se fait clandestinement  
 & pour de l'argent comptant; les marchandises  
 permises sont vendues à l'enchere, & pour d'au-  
 tres marchandises, jamais pour de l'argent com-  
 pant.

DE BERLIN, le 17 Mai.

Quoique les nouvelles de la santé du Roi soyent plus satisfaisantes, & que la belle saison entretienne les espérances du rétablissement de ce Monarque, il est encore trop foible cependant, & a besoin de trop grands ménagemens, pour conduire en personne les exercices du Printemps. Chaque jour, S. M. ordonnera de Sans Souci les différentes manœuvres qui seront exécutées sous les ordres du Général de Mollendorf.

Il n'y a pas un mot de vrai à tout ce qui a été dit dans quelques gazettes, au sujet du Médecin anglois M. Baylies; que S. M. auroit consulté sur sa maladie & son état. Ce Docteur vint, il y a nombre d'années, de Dresde à Berlin. Il y fit du bruit par quelques inoculations; ce qui lui valut le titre de Conseiller-Privé, & une pension de 500 écus; mais le Roi ne s'est point servi de lui en aucun tems. Ce Docteur voit tous ses compatriotes anglois qui passent par Berlin ou qui s'y arrêtent; mais il n'est certainement pas vrai qu'il ait eu la moindre part aux relations politiques qui peuvent exister entre la Prusse & l'Angleterre. Le seul Médecin qu'ait vu S. M. est le Docteur Zelle.

On vient d'orner la place du Prince Guillaume d'une quatrième Statue; c'est celle du Feldt-Maréchal Keith qui perdit la vie à la surprise de Hochkirck. Les trois autres statues déjà élevées aux trois coins de la même place, sont celles de Schwerin, de Winterfeldt & de Seidlitz.

L'insecte meurtrier dont nous avons parlé, & qui a tué beaucoup de bestiaux dans quelques districts voisins de Magdebourg, n'attaque ni les chiens, ni les porcs, ni les moutons. Des hommes à pieds nus en ont été piqués, sans avoir ressenti d'autre incommodité qu'une grosse enflure. Après les années pluvieuses de 1770, 1771 & 1772 on remarqua le même insecte dans les mêmes contrées; mais il y fit moins de dégât.

Le Roi vient d'assigner 84,000 rixdalers pour l'établissement d'une écluse aux environs de *Freyenwælde*, dans le dessein de détourner les eaux lors des débordemens de l'Oder.

Le village de *Thalvin* a été réduit en cendres le 18 Avril, à l'exception de 4 maisons. Un feu d'artifice que tira un jeune gentilhomme a occasionné ce malheur.

MM. *Bode & Schuln*, de l'Académie des Sciences, ont observé le 4 de ce mois le passage de Mercure sur le disque du Soleil, & ils ont vu que cette planète n'a quitté le disque qu'à 9 heures & 15 minutes du matin.

*DE VIENNE, le 20 Mai.*

L'Empereur a fait publier dans la Gallicie un pardon général pour ceux qui ont quitté cette Province dans la crainte d'être enrôlés.

*DE FRANCFORT, le 24 Mai.*

On lit dans un journal qui se publie à Berlin, quelques détails curieux sur la fameuse

Société secrète, dont plusieurs papiers publics ont parlé comme réellement existante en Europe, & sur tout en Allemagne. On porte le nombre des Supérieurs de cette Société à 3,280, dont 3 Généraux, 9 Vice Généraux, 27 Vicaires, 81 Sous Vicaires, 243 Triumvirs, 729 Directeurs, & 2,187 Sous-Directeurs.

\* Chaque jour voit éclore de nouveaux écrits pour ou contre des sociétés secrètes, auxquelles on suppose en Allemagne des vues aussi étendues que dangereuses. Elle ont mis les meilleurs esprits en fermentation. M. Nicolai, Littérateur savant & estimé de Berlin, vient de publier un nouvel ouvrage instructif & curieux sur cette matière, qu'on a peut être tort de regarder en général trop légèrement.

D'après le dénombrement fait l'année dernière de la population de Berlin, on y a compté 112,943 habitans, au nombre desquels étoient 5,190 François, 1090 Bohémiens, & 3,374 Juifs. La population de cette ville a reçu depuis dix ans un accroissement de 10,000 ames.

*Fin du Précis sur le commerce de Russie.*

Commerce d'Archangel.

*Marchandises d'exportation.*

Ces marchandises sont les mêmes qu'à Pé-

tersbourg, mais sur tout les articles suivans : poix, goudron, graine de lin, bois, bled, & marchandises de Sibérie & de Chine.

*Marchandises d'importation.*

Les mêmes qu'à Pétersbourg, mais particulièrement celles propres au commerce de Sibérie & de Chine.

On ne peut fréquenter ce port que dans les mois d'été.

Il s'y-tient annuellement une foire à laquelle se font la plupart des affaires.

*Commerce de Kola en Laponie.*

Ce commerce embrasse principalement la pêche. C'est de ce port que les Russes font leurs expéditions pour la pêche du cabellau & de la baieine.

Les Anglois avoient commencé à faire ici des entreprises avec du bois, mais il n'y ont pas réussi.

*Commerce de Livonie, des ports de Riga, Revel, Nirva, Kernaud, & de l'île d'Oesel.*

*Marchandises d'exportation.*

Bled (1), chanvre, graine de lin, étoupes de chanvre & de lin, voilures, bois de toutes les especes pour mâts, de construction & de chauffage, &c. potasse & vidasse, suif, savon, cire, miel, pellereries, houblon, nattes.

(1) Les meilleures provinces à bled sont la Livonie, l'Estonie, l'Ingrie, Mohilow, Polork, Novogrod, Archangel, Casan, Astracan, Trionie, Azof. Le lin & le chanvre sont cultivés en abondance dans les provinces de Livonie, d'Estonie, de Mohilow, de Polork, d'Ingrie, de Novogrod, de Jareslan, de Koluga, de Cloers & de Casan. Le chanvre de Riga passe pour être le meilleur.

*Marchandises d'importation.*

Plomb, étain, charbon de terre, fromages, bière, harengs, papier, tabac, vins, eaux-de-vie, sel; épicerie, drogues, quincaillerie, poisson salé & séché, fer, cuivre, goudron, verre, fruits, draps & autres marchandises de fabrique.

*Commerce de Kamischatka.*

Les marchandises d'exportation consistent en bois de toute espèce & en pelleterie. Les Russes, les Hollandois & les Japonois font ce commerce.

C'est de Kamischatka que les Russes ont commencé à commercer avec les habitans des côtes de l'Amérique septentrionale, qui leur vendent de la pelleterie.

La possession de cette péninsule peut devenir par la suite très-importante pour la Russie. Elle est dans le voisinage de la Chine, du Japon & de l'Amérique septentrionale; & cette situation avantageuse lui promet un jour un commerce considérable, si toutefois on s'occupe sérieusement à établir une navigation sûre au nord-ouest, pour pouvoir y aller du port d'Archangel.

*Commerce de la mer noire*

La possession de la Crimée & du Cuban ou de la Chersonese Taurique, ouvre à la Russie un nouveau débouché pour son commerce. C'est de la mer noire que les Russes pourront faire le commerce de la Turquie, du Levant, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, &c.

## I T A L I E.

DE MILAN, le 12 Mai.

Le commerce des grains vient d'être ren-

du entièrement libre dans toute la Lombardie Autrichienne, par un Édit de l'Empereur, en date du 4 Avril. Voici le préambule de ce Décret.

*Joseph II, &c. &c.* Les Edits du 31 Décembre 1771, & du 30 Février 1776. avoient établi dans la police des grains de ces Provinces, différentes modifications qui tendoient à en faciliter le commerce postérieurement ; les propriétaires ont été affranchis de l'obligation des *Notifications* annuelles, ainsi que du soin d'approvisionner cette ville ; & quoique l'on ait accordé en outre différentes facilités importantes aux Meuniers, aux Marchands & aux Commerçans en grains nationaux avec les Etrangers, néanmoins il restoit encore des entraves qui embarrassoient le débit des menus grains, & retardoient par conséquent le progrès de l'agriculture. Tels étoient différens droits imposés sur la circulation intérieure des grains dans la Lombardie Autrichienne, & la prohibition légale à laquelle l'exportation des grains de cet état étoit sujette, & pour laquelle on étoit obligé d'avoir recours au Département des vivres de Milan, ce qui entraînoit du temps perdu, & une gêne personnelle pour les vendeurs & pour les acheteurs. S. M. I. & R. voulant que l'Agriculture nationale soit encouragée de toutes les manières, a crû devoir lever les susdites entraves, & ordonner que, non seulement le Commerce intérieur des grains dans la Lombardie Autrichienne soit exempt de tous droits, mais encore que l'exportation de cette denrée chez l'Etranger soit permise à tout le monde, au moyen d'un droit modique payable sur les frontieres, tant que les grains ne monteront point à un prix qui exige

d'en limiter la sortie. En conséquence, nous conformant à ses ordres souverains, & abrogeant toutes les Loix jusqu'à présent en vigueur pour la Police des grains, tant dans le Milanéz, que dans le Mantouan, sauf les modifications & les facultés ultérieures que le bien du Commerce, de la chose publique & de l'état pourront demander : Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit, pour avoir son plein effet, à compter du premier jour du mois de Mai prochain : &c. &c.

On étoit inquiet depuis quelque temps sur le sort d'un Teinturier, logé hors de la ville & trafiquant en roilerie. On ne pouvoit découvrir ce qu'il étoit devenu. La Police fit enfin ouvrir la porte de sa maison ; on la trouva entièrement démembrée, sans savoir comment la chose s'étoit faite. Enfin par hasard, le premier de ce mois, quelques personnes travaillant à la terre, dans une campagne peu éloignée de la ville, aperçurent une main qu'un courant d'eau avoit découverte. En creusant on en tira un cadavre qui fut reconnu quoique défiguré pour celui du malheureux Teinturier. On n'a pu trouver aucune trace des auteurs de ce forfait.

## GRANDE-BRETAGNE.

*DE LONDRES, le 23 Mai.*

S. M. a élevé Mylord Cambden, Président du Conseil-Privé, à la dignité de

Comte de la Grande-Bretagne, & de Vicomte de Bayham, dont son fils, M. Pratt, a pris le titre.

Le *Houghton* & le *Lord Cambden*, vaisseaux de la Compagnie des Indes, viennent d'arriver à Portsmouth, avec un assez grand nombre de passagers.

On équipe à Deptford trois frégates pour le service du Déroit; on croit qu'elles seront mises en commission sous une huitaine de jours. On travaille toujours dans les Chantiers avec la plus grande activité.

En vertu d'un ordre du Conseil, il doit être dressé un état de tous les vaisseaux en commission au 1<sup>er</sup> Mai, avec leurs différentes stations, & l'on y joindra celui des dernières revues qui en ont été faites.

Le sloop le *Brisk*, en radoub à Portsmouth, a reçu ordre de partir pour Québec, & l'on croit que le Chevalier *Guy Carleton* passera au Canada, à bord de ce bâtiment.

Le Gouvernement fait faire une revue générale des canoniers à Woolwich, & ensuite on tirera de ce Corps les détachemens qui doivent être envoyés au-dehors.

On prétend que le nombre des vaisseaux en commission sera réduit cet Été; il n'y aura plus que 15 vaisseaux de garde. La station de l'Inde ne sera composée que d'un vaisseau de 50, & de trois autres bâtimens, tant frégates que corvettes, & celle de la Méditerranée, d'un vaisseau de 50, de 2 frégates,

d'un cutter. Il n'y aura en station, sur la côte d'Afrique, qu'un vaisseau; dans l'Amérique, qu'un de 50, 3 frégates & 3 sloop; à la Jamaïque, un de 50, 3 frégates & un sloop; aux Isles du Vent, un de 50, 2 frégates & un sloop, & à Terre-Neuve, un de 50, 2 frégates & 2 sloop. Le service de l'intérieur, c'est-à-dire, pour les mers du Nord, la Manche & la station d'Irlande, sera à peu-près le même que les années dernières.

La Séance de la Chambre des Communes, du 12 de ce mois, est aussi remarquable par l'affaire importante qui y a été traitée, que par un rapprochement entre M. Pitt & M. Fox. Ce dernier, après avoir rappelé que la principale objection contre le bill de M. Pitt, pour l'amortissement de la dette publique, dérhoit de la crainte que le nouveau fonds d'amortissement ne fût aliéné en temps de guerre par le Gouvernement, proposa un expédient qui offriroit un avantage égal à celui de l'aliénation du fonds, & qui maintien droit le crédit de la Commission, chargée de l'administrer. M. Fox exposa ce moyen. Lorsque les Ministres voudront à l'avenir créer de nouveaux emprunts, ils proposeront des taxes suffisantes pour en payer l'intérêt. Dans ce cas, la Commission, chargée de l'amortissement, sera autorisée à souscrire dans le nouvel emprunt pour une somme égale à celle qu'elle se trouvera avoir en especes. Par cette mesure, si l'emprunt est de 6 millions,

& que les Commissaires, avec les fonds du Public, en achètent pour un million, ils feront profiter leur caisse du *bonus* ou douceur accordée aux Souscripteurs ordinaires, & l'Etat n'aura plus à emprunter effectivement que 5 millions.

M. Pitt approuva, dans les termes les plus énergiques, la proposition de M. Fox: Il prouva que les avantages résultans de cette clause étoient encore au dessus de ceux que M. Fox avoit fait connoître. Le Gouvernement ayant une ressource assurée dans des momens où il aura un besoin pressant d'argent, sera moins dans la dépendance des Financiers, & pourra traiter avec eux plus avantageusement pour la Nation. La motion de M. Fox fut en conséquence agréée, & on inséra dans le bill, que dans le cas où il seroit fait de nouveaux emprunts, les Commissaires, chargés du fonds d'amortissement, seroient autorisés à en prendre au compte du Public pour une somme égale à celle qui se trouveroit entre leurs mains. A la troisième lecture, le bill a été approuvé à l'unanimité de la Chambre, & renvoyé à la Chambre-Haute.

A l'issue de cette Séance, on prétend qu'il a été expédié un courier au Chevalier Harris à la Haye, & en même temps, deux à Paris, un à Pétersbourg & un à Vienne.

Cette rencontre de M. Pitt, avec M. Fox, dans une occasion aussi délicate & aussi im-

portante , a beaucoup détonné les esprits, sur tout ceux de l'Opposition. Elle a été fort piquée de voir un de ses Chefs prêter ses lumières à une opération de Finance proposée par un Ministre , & voici de quelle maniere les Papiers Nouve'les , dévoués à M. Fox, excusent son procédé.

« M. Fox, disent-ils , a profité du peu de tems  
 » qu'il a été en place pour s'instruire à fond de la  
 » situation réelle des finances , & des difficultés  
 » auxquelles le Ministre , d'ailleurs le plus in-  
 » telligent , se trouve exposé dans une matière  
 » aussi épineuse. C'est vraisemblablement d'après  
 » ces connoissances qu'il a secondé M. Pitt pour  
 » faire passer tous les bills de finance.

Cette harmonie n'a pas été longue. Le 17, le Duc de *Richmond* fit représenter à la Chambre , par M. *Pitt* , un nouveau projet de fortifications. Voici le précis des débats qui précédèrent la négative de l'Assemblée.

Le Ministre , après quelques excuses préliminaires sur la liberté qu'il prenoit de remettre sous les yeux de la Chambre une proposition qu'elle avoit déjà rejetée , & sur laquelle même il s'étoit engagé à ne pas revenir , expliqua ses raisons , de présenter un nouveau plan de fortification , sans manquer , ni au respect dû à la Chambre , ni à ses propres engagements. Selon lui , la Chambre , en rejetant le premier plan , n'avoit reproché que l'étendue & la dépense du projet , & non son objet qui est d'une nécessité indispensable. Pour mieux établir cette différence , il entra dans le détail des opérations auxquelles on s'étoit borné dans le nouveau plan. Les anciens ouvrages qu'il falloit ache-

ver, & les nouveaux à construire pour la sûreté des chantiers de Portsmouth & de Plymouth, formoient la division naturelle de ce travail. Le premier objet consiste, 1°. à renfermer le chantier & la ville de Portsmouth, ainsi que le magasin à poudre; 2°. à faire les travaux nécessaires, pour mettre le plutôt possible, le port de Portsmouth dans l'état de défense indispensable à sa sûreté; 3°. à rendre impossible la descente de l'ennemi dans quelqu'un des endroits les plus convenables, pour le débarquement de la grosse artillerie, des munitions, &c. dans le voisinage de Portsmouth. La seconde partie du plan, c'est à dire, la construction de nouveaux ouvrages à Portsmouth, a pour objet, de rendre pareillement le débarquement impraticable dans quelques endroits où les défenses des anciens ouvrages ne seroient pas suffisantes, d'empêcher une descente à Stoke, Baye, & de retrécir l'espace par lequel un ennemi débarqué à une grande distance, pourroit approcher de cette partie de Portsmouth, assez près pour pouvoir bombarder le chantier. Il porta l'estimation totale, nécessaire à l'achevement des anciens ouvrages de Portsmouth, à 129,140 livres, pour lesquelles il proposa d'appliquer, en 1786, une somme de 35,258 livres. L'estimation totale des nouveaux ouvrages est, selon M. Pitt, un objet de 139,270 liv. Il ne demande cette année qu'une somme de 13,000 liv.

Quant aux travaux nécessaires, pour compléter les anciens ouvrages de Plymouth, ils consistent; 1°. à enfermer le chantier de cette place; 2°. à rendre plus sûres les fortifications qui défendent le port d'Hammauze; 3°. à empêcher l'ennemi de débarquer de la grosse artillerie, des munitions, &c. dans le voisinage de

Plimouth. Le tout formera un objet de dépense de 8,522 liv., pour lequel M. Pitt proposa d'attribuer, en 1786, une somme de 4,773 liv. Le seul nouvel ouvrage nécessaire à Plimouth, étoit la construction d'un fort sur la hauteur de Maker, pour protéger les batteries destinées à prévenir une descente dans la baie de Causand; & pour assurer l'Isthme du Mont Edge-cumbé contre un ennemi qui auroit effectué son débarquement à une distance plus éloignée. M. Pitt évalua la dépense totale de ce fort à 119,588 liv. dont il ne seroit payé, en 1786, que 10,000 livres.

M. Fox dit qu'en supposant qu'il fût nécessaire de faire quelques nouvelles fortifications; on devoit se borner aux ouvrages indispensables pour empêcher que les chantiers de la Grande-Bretagne ne fussent surpris par un coup de main; mais qu'il paroïssoit par le discours & les estimations du Ministre, que son projet étoit bien autrement étendu, & qu'il ne différoit pas tellement du premier qu'on l'avoit annoncé, puisque la dépense montoit à environ 400,000 liv. sans compter l'achat des terres dont le prix iroit très-haut, ce qui la rapprocheroit assez de la somme de 700,000 liv. à laquelle le premier plan avoit été évalué. Il se plaignit beaucoup à ce sujet de la présomption insultante par la Chambre, qui avoit enhardi le Duc de Richmond & le Ministre, à présenter ainsi un projet si conforme à celui qui avoit été rejeté avec une réprobation si éclatante. En conséquence il s'opposa à ce que la Chambre se formât en Comité sur cet objet, ainsi que M. Pitt l'avoit demandé.

M. Dandas assura que la meilleure politique étoit de se prémunir pendant la paix contre les dangers de la guerre, que ces précautions prises à

temps étoient d'autant plus sages qu'elles coûtoient infiniment moins , & si quel qu'événement possible renouvelloit la terreur panique qu'avoit éprouvée la Nation lorsque l'armée navale combinée de la France & de l'Espagne menaçoit à chaque instant nos côtes, la Chambre accorderoit alors dix fois plus qu'on ne lui demande actuellement.

M. Pitt insistant toujours pour que la Chambre adoptât au moins celles des estimations qui avoient pour objet des ouvrages indispensables à la sûreté du Royaume, & voyant que la pluralité des Membres s'obstinoit à rejeter la motion sans aucune distinction, demanda que la Chambre présentât une adresse au Roi, pour qu'il lui fût remis une estimation des ouvrages indispensables.

Plusieurs Membres de l'opposition paroissent peu disposés à cet expédient ; mais M. Fox ayant dit que cette *adresse* étoit dans le fond la même chose qu'une négative absolue de la part de la Chambre, & qu'il falloit laisser cette *consolation puerile à la vanité ministérielle*, la motion pour l'adresse passa sans aller aux voix.

L'examen d'un bill proposé par M. *Pulteney*, pour substituer à la Presse une nouvelle méthode de lever les matelots de la Marine Royale, a été remis à la prochaine Session ; celle-ci étant trop avancée, pour qu'on puisse traiter une affaire aussi importante.

On a envoyé des ordres du Bureau de la Trésorerie aux Officiers de la Douane, de former un nouvel état comparatif des importations & exportations de la Grande Bretagne, depuis 1773, jusqu'en 1785, exclusivement.

Le 22, M. Pitt a présenté à la Chambre des Communes le bill pour changer la perception d'une partie des droits sur le vin, & la transporter des douanes à l'Accise. On a fait ensuite la première lecture de ce bill, & il a été ordonné qu'il seroit imprimé. M. Pitt demanda alors qu'il fût lu une seconde fois le 26, & cette motion passa sans aller aux voix, malgré l'opposition de M. Sheridan. Ce dernier prétendoit que cette affaire étoit de la plus grande importance; que la plupart des personnes intéressées dans le commerce des vins préparoient des remontrances à ce sujet, & que l'on devoit laisser à la Chambre le tems convenable pour être instruite de l'état réel de la question, & prononcer avec connoissance de cause sur cet objet. En conséquence, il auroit voulu que cette seconde lecture, au lieu d'être si précipitée, fût remise au 7 du mois prochain.

Le nombre des Chevaliers de la Jarretiere va être augmenté, dit-on, par un Règlement semblable à celui qui a eu lieu dernièrement en France pour l'Ordre du Saint-Esprit. L'intention de Sa Majesté est d'admettre dans son ordre les Ducs de *Dorset* & de *Beaufort*, le Marquis de *Buckingham*, & M. *Pitt*.

Observons bien que ce sont là des arrangements de gazette, ainsi que celui de la nomination de ce même Marquis de *Buckingham* à la Vice-royauté d'Irlande, d'où les Nouvellistes rappellent le Duc de *Rutland*.

Les Directeurs de la compagnie des Indes Orientales ont présenté à la Chambre des Communes un état de dépenses de leurs divers établissemens civils & militaires dans

les Indes, dont voici le détail:

	<i>Liv. Sterl.</i>
Pour l'établissement civil du Bengale,	927,945
<i>Idem.</i> , militaire,	1,078,510
Pour l'établissement civil de Madras,	104,140
<i>Idem.</i> , militaire,	623,605
Pour l'établissement civil de Bombay,	45,719
<i>Idem.</i> , militaire,	226,495
Pour l'établissement civil & militaire de Bencoolen,	25,478
	3,031,892

La récolte de foin sera très-bonne cette année selon les apparences. C'est à cette circonstance que nous devons le prix excessif des denrées dans ce moment-ci, car les troupeaux s'étant trouvés très-diminués par la rigueur de l'hyver dernier, les fermiers ne se pressent pas de fournir les marchés, & s'occupent à repeupler leurs pâturages. Cette disette apparente nous promet cependant une abondance prochaine. De tous les moyens qu'on a tentés jusqu'ici pour diminuer le prix des denrées, le plus efficace peut être, seroit de former toutes les semaines un état des prix des denrées dans toutes les Provinces du Royaume. Cet état mettroit à portée de juger des différences étonnantes qui existent à cet égard. Il y a 15 jours par exemple, que le beurre se vendoit à Malton Mowbray, dans le Comté

de Leicester, 7 deniers sterl. la livre seulement, tandis qu'il valoit à Londres 1 shell, 2 den. Ce bourg n'est cependant qu'à cent milles de Londres, & le port des voitures par terre n'est que d'un demi-denier sterl. par livre. Ce fait prouve la nécessité d'un pareil état.

Le Parlement d'Irlande a été prorogé au 18 Juillet, & le fera probablement à cette époque, jusqu'au mois de Novembre. Dans cette circonstance, le Lord Lieutenant a prononcé le Discours suivant dans la Chambre des Pairs.

Mylords & Messieurs ! « C'est avec la plus grande satisfaction, que j'ai été témoin de l'attention constante, & de l'assiduité peu ordinaire, avec lesquelles vous avez traité les affaires publiques. Je suis en conséquence autorisé, à vous accorder quelque relâche dans vos travaux parlementaires. L'harmonie que vous avez mise dans vos délibérations a donné aux résolutions qui en ont été la suite, un tant d'efficacité que de dignité ; & j'ai la confiance intime que vous porterez les mêmes dispositions pour le bien public, chacun dans les lieux de votre résidence, où votre présence va encourager l'industrie du peuple, où votre exemple & votre influence contribueront à maintenir le bon ordre général & l'obéissance aux Loix. »

Messieurs de la Chambre des Communes. « Je vous remercie au nom de Sa Majesté, pour les subsides abondans que vous lui avez accordés pour le service public, & en général pour le zèle généreux avec lequel vous avez soutenu les intérêts de Sa Majesté. Soyez persuadés que ces sub-

fides seront fidèlement employés pour les objets, auxquels vous les avez destinés. Ce que vous avez décidé, afin de maintenir l'exécution des Loix, concernant la juste répartition & la levée des deniers publics, me donne l'espoir le mieux fondé, que désormais le produit des taxes ne sera point au dessous de l'estimée qu'on en a faite ».

M. Lords & Messieurs. « L'aversion & l'horreur déclamées que vous avez témoignées, pour les tumultes séditieux & autres désordres immodérés, ont déjà fait, sans doute, une impression utile; & les réglemens salutaires ont reçu leur sanction dans le cours de la session actuelle, notamment ceux qui concernent le nouveau système de police, dont des preuves distinguées de votre sagesse, de votre modération & de votre prudence,

Sa Majesté a vu avec la plus haute satisfaction, le zèle & la fidélité de son peuple d'Irlande; & j'ai l'ordre exprès de vous annoncer de sa part, en retour, la promesse la plus sincère de sa faveur royale & affection paternelle.

Quant à ce qui me concerne, c'est un sentiment profondément gravé dans mon cœur, que l'obligation où j'en suis, de vous confirmer mon attachement cordial à ce Royaume. Ce sera l'objet constant de mon administration, & la plus vive impression de mon cœur, de contribuer à l'avancement de ses intérêts, & à l'accroissement de la prospérité de l'Empire ».

FRANCE.  
DE VERSAILLES, le 24 Mai.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Coetmar,

loen, Ordre de Cîteaux, diocèse de Quimper, l'Abbé de Goyon, Vicaire général de Rennes ; à celle du Tronchet, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Dol, l'Abbé de Saint-Sauveur, Vicaire général de Vannes ; à celle de Beaumont, même Ordre, diocèse de Tours, la Dame de Virieu, Abbesse des Colonnes ; & à celle des Colonnes, même Ordre, diocèse de Vienne, la Dame d'Argout, Religieuse professe de l'Abbaye des Hayes, diocèse de Grenoble.

Le Marquis de Gestas & le Marquis de Châteaubrun, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 20 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 21 de ce mois, le contrat de mariage du Comte de Baschy, Mestre-de-camp en second du régiment de Barrois, Infanterie, avec Dame Emilie de Caraman, Chanoinesse du Chapitre noble de Montigny les Dames ; celui du Marquis de Sommery, Officier au régiment des Gardes-Françoises, avec Demoiselle de Caraman ; celui du Vicomte de Balincourt, Capitaine au régiment d'Infanterie de Bourbon, avec Demoiselle Boutin ; celui du Vicomte de Ségur-Montazeau, avec Demoiselle de Portelance-Toury ; celui du Marquis de Pimodan, Brigadier des Armées du Roi, Lieute-

nant général pour Sa Majesté au gouvernement des ville de Toul & pays Tulois, avec Demoiselle de Pons ; & celui du sieur Pinon de Menerville, Président de la Cour des Aides de Paris, avec Demoiselle Fougeret.

La Comtesse de Beuil a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Guerchy.

Le sieur Pierres, Premier Imprimeur du Roi, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la Description d'une nouvelle Presse d'Imprimerie, approuvée par l'Académie royale des Sciences, & imprimée sous son privilège.

*DE PARIS, le 1 Juin.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 6 Avril 1786, qui réduit à quinze sols par muid, mesure rase de Brouage, & les dix sols pour livre en sus, les droits qui sont perçus sur les sels provenant des marais de l'Océan, & exportés à l'étranger.

Autre dit du 7 Avril 1786, qui ordonne que les Extracteurs de mines de fer payeront à l'avenir aux Propriétaires de fonds, deux sols six deniers pour chacun tonneau de mine de cinq cent pesant.

Autre dit du 13 Avril 1786, portant Règlement pour la vente des marchandises provenant du commerce de l'Inde.

Autre dit, même date, portant exemption des droits de Traite, à l'entrée des peaux d'agneaux & de chevreaux, en poil, & fixation des droits de sortie sur les peaux mégillées & sur les gans fabriqués.

Autre dit, du 24 Avril 1786, portant Règlement sur les fonctions & les travaux de la Société Royale de Médecine, relativement aux épidémies.

Autre dit, du 5 Mai 1786, qui révoque le privilège du Livre intitulé *le Triomphe du Nouveau Monde, &c. &c.*

Autre dit, du 10 Mai 1786, portant établissement de Trésoriers payeurs pour le Roi en Hollande, chargés d'acquitter les effets au porteur, des différens emprunts ou Loteries y désignées.

Edict du Roi, portant création de deux Offices de Payeurs des charges assignées sur les Domaines & Bois. Donné à Versailles au mois de Mars 1786, enregistré en la Chambre des Comptes, le 4 Mai suivant. [ La finance de l'un de ces offices est de huit cent mille liv., l'autre de quatre cent mille liv., avec intérêt de cinq pour cent, & un pour cent de taxations sur le montant des dépenses réelles & effectives qui seront allouées dans les comptes des payeurs, &c. ]

La Princesse Anne Charlotte de Lorraine, Abbessé de Remiremont, est morte le

22 de Mai, à la fleur de l'âge, emportant les regrets de sa famille & de tous ceux qui avoient eu l'honneur de l'approcher.

Nous avons donné précédemment un extrait sommaire de la formation du Corps de la Marine, établie par les nouvelles Ordonnances, dont nous avons le plus grand regret de ne pouvoir présenter à nos lecteurs qu'un dépouillement aussi imparfait; mais nous nous prêtons volontiers au désir de plusieurs personnes, en leur offrant l'état actuel des Officiers en activité, & de ceux élevés en grade. Nous commençons par les Chefs des départemens, les Commandans des escadres, des divisions, & en général de l'Etat Major des Ports.

*A Brest.* Le Comte d'Hector, Commandant; le Vicomte de Pontevéz-Gien, Major général; Vidal d'Audiffret, Directeur du Port; le Large, sous-Directeur; Grognard, Directeur des constructions; le Begue, Directeur de l'Artillerie; de Kergariou, Commandant des Gardes du Pavillon; de la Touche, Directeur général des Ports & Arsénaux; de Borda, Inspecteur général des Aspirans constructeurs; de Flotte de Bezidou, Directeur des Elèves du Port.

*Escadre de Brest.* Commandant de la première; M. de Cillard; Major, Bernard de Marigny, Commandant de la deuxième, d'Aymar; Major, de Nillebrune; Commandant de la troisième, Renaud d'Alcins; Major, de la Galissonnière; Commandant de la quatrième, de Bruyère Chabre; Major, de Vaugiraud; Commandant de

la cinquieme , de St. Riveul ; Major , de Grandehain.

*A Toulon.* MM. d'Albert de Romans , Commandant ; de Roux de Bonneval , Major général ; Vidal de Lory , Directeur du Port ; Gaudier , Directeur des constructions ; Texier de Merbec , Directeur de l'Artillerie ; Mery de la Canorgue , Directeur des Elèves du Port.

*Escadres de Toulon.* Commandant de la Compagnie de Castellet ; Major , de Barbazan ; Commandant de la septieme , le Baron de Durfort ; Major , de la Roque.

*A Rochefort.* M. de la Touche Tréville , Commandant ; de Macarty Mactaigne , Major général ; le Dol Tronchin , Directeur du Port.

*Escadres de Rochefort.* Commandant de la huitieme , de Tilly ; Major , de Mazmara ; Commandant de la neuvieme , le Vicomte de Beaumont ; Major , Buor.

Parmi les Capitaines élevés au grade de Chefs de division , il en a été nommé dix-huit au service des neuf Escadres & qui en commanderont les divisions ; MM. Deuthy de Trecesson , de Keroulas , de Flotte , Girardin , de Verdun , de Médine , du Chilleau , d'Entrecasteaux , de Kersaint , de Senneville , Chevalier de Rivière , Chevalier de Village , Beudrans , Chauffe gros de Fornoue , de Ventimille , Kergariousoe Maria

Mardi , 23 Mai , le Parlement a jugé définitivement *Marie-Françoise Victoire Salmon* , condamnée à être brûlée vive , comme empoisonneuse par Sentence du Bailliage de Caën , en date du 18 Avril 1782 ; Sentence

confirmée vingt jours après par le Parlement de Rouen. Les fondemens de ces Arrêts étoient des miettes de Pain béni trouvées dans la jupe de Victoire Salmon, & que des *Experts* déclarerent de l'arsenic. Ces *Experts* avoient aussi découvert dans de la bouillie un *sédiment angulaire* qui, selon eux, ressembloit à de l'arsenic. En conséquence l'infortunée *Salmon* eût péri du supplice du feu, si M. le Garde des Sceaux qui se trouvoit à Rouen, n'eût accordé un sursis, à la requête du Prêtre & de l'Avocat qui avoient assisté l'Accusée. Ce sursis, adressé à Caën au Procureur du Roi, ne suspendit point les apprêts du supplice; il ne fut communiqué à la victime qu'on alloit sacrifier, que peu d'heures avant l'exécution du sacrifice. Depuis, cette fille innocente a baigné quatre ans de ses larmes les murs d'une prison. Enfin le Parlement de Paris a couronné les efforts du généreux Défenseur de cette fille ( M. le Cauchois, Avocat de Rouen ). Non-seulement l'Accusée a été déchargée de l'accusation; il lui est permis de plus, de poursuivre en dommages & réparations ses dénonciateurs. Le Procureur du Roi à Caën sera tenu de les nommer, ou d'en répondre en son nom. La foule étoit immense au Palais lors du Jugement; les Juges eux-mêmes se sont empressés de verser des bienfaits sur cette infortunée. Cet exemple a été suivi des spectateurs & du public, par-tout où Vic-

toire Salmon s'est présentée, & jamais acte de justice n'a été reçu avec des applaudissemens plus universels.

Le 11 de Mai, à une heure d'après midi, le tonnerre occasionna un incendie dans le village de Pozieres en Picardie. Dix-huit maisons, l'Eglise & le Presbytere, ainsi que tous les effets qui y étoient renfermés, furent réduits en cendres. On a seulement sauvé les vases sacrés.

Un second incendie a causé de plus grands désastres encore dans les terres de M. Barentin, Premier Président de la Cour des Aides. Le premier, du Vendredi-Saint, avoit consumé à Hardivilliers, même Province de Picardie, vingt-une maisons, & ses progrès furent arrêtés par les sages mesures de ce Magistrat, alors à la terre. Les secours furent prompts. Tous les momens du reste du séjour de M. & de Madame Barentin en Picardie, furent consacrés à réparer cette calamité, en fournissant à ces malheureux habitans un asyle, du linge, de la nourriture & des travaux. Ils avoient l'espérance de pouvoir à la longue effacer les traces de ces malheurs, quand, le 16 Mai, le feu prit au village de Maisoncelles-Tuileries, autre Paroisse de M. Barentin, & y consuma en moins d'une heure soixante & trois maisons, y compris le presbytere, endommagea beaucoup l'Eglise, & ne laissa à soixante quinze ménages qui les habitoient, ni asyle, ni meubles, ni linge, ni ustensiles, ni grains. Le dernier incendie, dont la perte effective, avec les reconstructions, peut être portée à 200,000 liv. ne laisse à leur Seigneur aucune espérance de rétablir ces malheureux. Ils ont de justes titres à

la pitié & à la charité des ames bienfaisantes , qui sont priées d'adresser leurs secours à M. Boulard , Notaire à Paris , rue S. André-des-Arcs.

M. d'Agay , Intendant de Picardie , informé de ces désâstres , a fait donner les premiers secours aux victimes de cet accident , & leur a fait délivrer du pain.

Un incendie survenu à Piquigny , le 20 de Mai , y a consumé trente-une maisons & une grande quantité de meubles & effets. Le feu a été occasionné par la forge d'un ferrurier. M. d'Agay , Intendant de Picardie , a fait distribuer des secours aux incendiés.

Pour hâter la construction d'une nouvelle Salle de spectacle , projetée au Palais Royal , on a ouvert une souscription de vingt Actions de 15000 liv. chacune , remboursables en vingt ans , ce qui donnera une somme de 300,000 liv. Ces Actions porteront un intérêt de 5 pour cent , & en outre chaque Actionnaire jouira d'un quart de loge pendant 20 ans à ce spectacle , ou de ses entrées à vie à son choix. Le concours des acquéreurs est si considérable , qu'il n'y aura pas d'Actions pour toutes les personnes qui en demandent. On commence à démolir la galerie du Palais Royal , sur le terrain de laquelle la nouvelle Salle fera élevée.

Nous avons publié une Duplique de M. Gardanne à M. Bruilé , Médecin de Brest , sur une question trop importante pour rester indécidée. M. Bruilé a voulu fixer l'opi-

nion, & se disculper des reproches de son adversaire, par la Lettre que voici, & que l'équité nous oblige de mettre au jour; mais nous prévenons que c'est la dernière fois que nous reviendrons à cette discussion.

M E S S I E U R S ,

Après six mois de silence, & dans un moment où sans doute M. Gardanne croyoit que le Public avoit entièrement perdu de vue notre discussion sur la colique des navigateurs, il reparoit pour m'apprendre (ce que je n'avois pas soupçonné) que j'ai *insidieusement attaqué sa réputation*, en l'accusant d'avoir occasionné la mort d'une dame, & des accidens fâcheux à des matelots, par la méthode de traitement qu'il indique.

Voilà, je l'avoue, une inculpation grave; je ne pensois pas avoir dit un mot de tout cela.

Ce Médecin ajoute que l'erreur que je lui reproche est un fantôme, un être de raison, une rêverie; puisqu'il n'a été question, dans son Mémoire & dans ses lettres, que de la colique des Officiers, comparée à celle des Peintres; & qu'il n'a jamais prétendu parler de la colique des matelots. J'ai lieu de croire que cette manière de présenter la question sous un nouveau point de vue, lui a paru plus commode que de défendre sa première opinion, & qu'il a désiré que nous ne pussions pas nous entendre.

Je pourrois demander à M. Gardanne quelle est cette expression générique de colique des navigateurs, pour désigner une maladie dont la classe entière des matelots ne seroit point atteinte? Mais qu'il prenne la peine de relire sa lettre, insérée dans le Journal de Paris, du 17

Octobre dernier. Voici ce qu'il dit positivement :

« Les émanations de la peinture, employée  
 » dans l'intérieur des vaisseaux, infectent les  
 » entre-ponts. »

Quelle est, parmi les gens de mer, l'espèce d'hommes qui habitent les entre-ponts de tous les vaisseaux, qui s'y trouvent exposés aux émanations des molécules saturnines ? Sont-ce les Officiers ?

« C'est ce qui a donné lieu aux appréhensions  
 » des mazelots. »

Quelle est cette terreur qu'on leur suppose d'une maladie qu'ils n'éprouvent pas ?

J'espère que M. Gardanne se rappellera les observations qu'il assure avoir faites, il y a vingt ans, dans deux ports voisins, l'un du Roi, l'autre du Commerce; & qu'il trouvera dans ces observations, sans doute très importantes, le moyen de répondre, d'une manière convenable & honnête, aux deux questions que je prends la liberté de lui faire.

Si l'on suppose avec M. Gardanne, qu'il n'a fait mention que de la coïque des Officiers, comparée à celle des Peintres; je pense que c'est également une erreur de croire que ces premiers y sont aussi fréquemment exposés que M. Gardanne l'annonce.

Sur cette question, Messieurs, je ne crains pas d'en appeler au témoignage des Médecins employés dans les départemens de la Marine; à celui de M. Desperrières, dont le suffrage, sur un sujet qu'il a traité, d'après des recherches aussi savantes qu'elles sont exactes, ne me paroît pas moins respectable qu'à M. Gardanne lui-même. A ces témoignages, je joins le certificat de M. de Marigny, Major de la Marine, qui a été attaqué, en

1775, d'une colique métallique, sur la corvette le *Serin* (1).

Je crois que de pareilles autorités combattent, avec quelque avantage, celle de M. Gardanne, tant que nous ne traiterons pas la question elle-même.

M. Gardanne me fait un crime d'avoir été 3 ans sans répondre à son Mémoire. Peut-être y seroit-il fondé, si la méthode qu'il indique pour le traitement de la colique des navigateurs s'étoit accréditée pendant ce temps; mais les Médecins des différens départemens ne se sont point écartés, d'après son opinion, de leur propre expérience. J'avoue même, que j'ai moins voulu engager une dispute polémique, que faire une réclamation très légitime, sur ce qu'il s'est permis de me citer, sans mon aveu, comme garant de sa doctrine, dans une lettre au Journal de Paris, du 17 Octobre dernier, destinée sans doute à rappeler au Public un Mémoire imprimé depuis 3 ans, & envoyé, il y a 18 mois, dans le département, par ordre du Ministre.

Je me propose, Messieurs, de donner incessamment un Ouvrage sur la colique des navigateurs. En attendant qu'il puisse être rendu public, j'invite les Médecins, que cette question peut intéresser, de lire ma première lettre à M. G..., insérée en entier dans le Journal Encyclopédique, du 1er.

(1) Nous, Capitaine des vaisseaux du Roi, Major de la Marine au port de Brett, certifions que depuis 1754, que nous sommes entrés au service de la Marine, jusqu'en 1775, que nous commandions la corvette le *Serin*, nous ne nous étions point sentis atteints d'aucune colique dans toutes les campagnes que nous avons faites sur mer, & qui avoient précédé celle ci-dessus, dans laquelle, en effet, nous, les Officiers de notre Etat-Major, avons été atteints d'une colique que nous avons attribuée à la peinture trop fraîche, à l'époque où nous avons été forcés d'habiter nos chambres du bord. Signé BERNARD DE MARIGNY.

Janvier dernier , page 95 & suivantes. Je prie M. G... lui même de la lire une seconde fois , avec quelque attention , ainsi que les lettres qu'il a publiées dans les Journaux ; & je ne doute pas qu'il ne s'empresse de rétablir le véritable état de la question , savoir : 1°. Si la colique bilieuse , à laquelle les Officiers , ainsi que les Matelots , sont très-sujets , est produite par les émanations de la peinture , à bord des vaisseaux du Roi. 2°. Si la colique métallique doit être connue , dans les départemens de Marine , sous la dénomination générale de colique des navigateurs , comme elle a été jusqu'ici désignée à la Charité , sous le nom générique de colique des Peintres. 3°. Si la colique des gens de mer , quelqu'en soit la dénomination , doit être traitée , dans le plus grand nombre de cas , par la méthode & les remèdes qu'il indique.

J'ai l'honneur de le prévenir , que je ne répondrai qu'aux lettres qui traiteront de cette question même.

J'ignore absolument à quel titre M. G... m'obéisse que je devois m'occuper de mon état , plutôt que de discussions politiques. Les *Vernes* , les *Borden* , que l'on fait avoir été des guides très-sûrs , dans l'art de guérir , auroient pu me donner ce conseil. Pouvois je m'attendre que M. Gardanne ne dédaignerait d'être mon instituteur , que pour me taxer d'être un Médecin peu expérimenté sur les maladies des gens de mer , lorsque je m'en occupe depuis 15 ans dans les départemens de la Marine & sur les vaisseaux du Roi ; lui qui se flatte d'avoir acquis , dans la Capitale , l'expérience de ces maladies , de celles qui regnent au-delà des Tropiques & spécialement des maladies des Colonies de l'Amérique.

Je ne terminerai pas cette lettre , sans remer-

cier M. G., de ce qu'ayant apperçu dans mon Mémoire des contre-sens, des fautes, des inad-  
 veances, il a eu la générosité de ne pas s'y ar-  
 rêter. Je lui dois, Messieurs, les mêmes égards,  
 & je suis convaincu qu'il les mérite.

J'ai l'honneur d'être, &c.

B R U S L É.

L'Académie Royale des Inscriptions &  
 Belles Lettres tint sa Séance publique d'a-  
 près Pâques, le 25 Avril dernier.

M. Dacier, Secrétaire perpétuel, annonça  
 que le sujet du Prix, propo é pour cette séance,  
 consistoit à *comparer ensemble Zoroastre, Confucius  
 & Muhomet; & les siècles où ils ont vécu.* Ce Prix  
 a été adjugé au Mémoire de M. Paret, que l'A-  
 cadémie s'est associé depuis quelques mois. Ce  
 Mémoire avoit été composé & remis avant l'élec-  
 tion de M. Pastoret.

L'Académie propose pour la Saint-Martin de  
 l'année 1787, de rechercher *quels furent l'origine,  
 les progrès & les effets de la pantomime chez les  
 Anciens.* Le Prix sera une médaille d'or de la va-  
 leur de 500 liv. Elle propose pour Pâques 1788,  
 d'examiner: *Quelles ont été les différentes Peupla-  
 des Barbares transportées par les Empereurs Ro-  
 mains sur les frontières de l'Empire; en quel tems,  
 pourquoi & comment se sont faites ces émigrations,  
 & quelle a été l'influence de ces peuplades sur les loix,  
 les mœurs, le langage des contrées où elles se sont  
 établies?* Le Prix sera une médaille d'or de  
 400 liv. Les Mémoires seront remis, pour le  
 premier, avant le premier Juillet, & pour le  
 second, avant le premier Décembre 1787: ces  
 deux termes sont de rigueur.

M. Dacier fit ensuite l'éloge historique du Pere  
 Paciandi, Théatin, Bibliothécaire de l'Infanc

Duc de Parme , & Affocié-libre-étranger de l'Académie. Cet éloge fut suivi de la lecture d'un Mémoire de Pashoren, sur la législation des Assyriens. M. Hennin lut ensuite le précis des deux premières parties d'un Mémoire sur les Caractères & les Inscriptions Runiques. Après avoir donné une idée des différentes Runes , & cherché à fixer le tems où cette écriture a été connue en Suede , il a conclu qu'elle tiroit son origine de l'Orient , & qu'elle méritoit d'autant plus l'attention des Savans , qu'elle pourroit être de quelques secours pour parvenir à l'explication des plus anciens caractères usités en Asie , & particulièrement de ceux qui se trouvent sur les ruines de Persépolis.

Après la lecture de ce Mémoire , M. Dacier fit l'éloge historique de l'Abbé Arnaud. M. le Roy lut ensuite un Mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur le Vaisseau long des Anciens , sur les voiles latines , & sur les moyens de diminuer les dangers de la navigation.*

Ce Mémoire fut suivi de celui de M. Bailly, sur la Chronologie indienne , où il fait voir que cette Chronologie consignés dans les livres de ces peuples , est conforme à celle des peuples voisins , & confirmée par l'Astronomie indienne. La lecture du troisième Mémoire sur les problèmes d'Aristote au sujet de la Musique , par M. de Chabannon , termina la séance.

L'Académie de Nîmes avoit proposé pour le Prix double de cette année , la Question suivante : *Quelle a été l'influence de Boileau sur son siècle.*

Dans la séance publique du 5 Mai dernier , elle a décoré ce Prix à la Piece n°. 4. portant

pour devise ces mots : *si forte vitum quem*. Virg. Eneid. L. 2. L'Auteur est M. Daunou, de l'Oratoire de la Maison d'Enghien, jadis Montmorency, près Paris. Elle propose pour l'année prochaine 1787, cette autre question : *Quels seroient les moyens de favoriser & d'augmenter le commerce des Vins & des Eaux-de-vie du Bas-Languedoc.*

Ce Prix de 200 liv. sera délivré, & l'Ouvrage qui l'aura mérité sera lu dans la séance publique de 1787. Les paquets seront adressés, francs de port, à M. Razoux, Médecin, Secrétaire Perpétuel de l'Académie : ils ne seront pas reçus après le premier Mars 1787 inclusivement : ce terme est de rigueur.

On a parlé dans le récit du vol fait à MM. Scherret & Finguerlin, des sieurs Ricard nés à Lyon, & demeurant à la Glacière, comme impliqués dans cette affaire. C'est une erreur & une grave injustice. Un autre particulier, de même nom que les sieurs Picard, mais absolument étranger à leur famille, & à Lyon même, est celui que rega de l'accusation.

Un Sergent de la compagnie d'Invalides, en garnison au Fort-Moëse dans la Haute-Alsace, ayant voulu traverser un bras du Rhin, tomba dans le fleuve, très-profond en cet endroit; la rapidité du courant l'entraînoit, & il étoit exposé à un danger évident de péir, lorsque la Servante d'un moulin voisin, nommée Anne Marie Mercklin, s'élança dans l'eau, & eut le bonheur de l'en retirer. Le péril de cet Invalide étoit d'autant plus grand, que, couvert de blet-

fures & ayant une jambe de bois, il étoit absolument hors d'état de se secourir lui-même. L'Intendant de la province, informé de l'action courageuse de cette fille, lui a fait remettre une gratification.

Extrait d'une lettre au Rédacteur.

*A Rouelles, par Langres, le 12 Mai 1786.*

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien annoncer un objet de grande utilité pour la Province de Bourgogne & pour celle de Champagne, c'est le rétablissement de sa Manufacture des glaces coulées, appelées *de Bourgogne*, qui a été établie au château de Rouelles en 1759, & qui y a subsisté jusqu'en 1779, sous la protection de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé & des Etats de Bourgogne, qui ont accordé des encouragemens assez considérables : elle avoit discontinué ses travaux, quoique très lucratifs pour les Actionnaires, parce que vous savez, Monsieur, les bénéfices qui résultent de la fabrication du verre. Le nouveau propriétaire de cette Manufacture a demandé la protection du Gouvernement pour cette affaire ; & M. le Contrôleur-Général, sur les rapports avantageux qui lui en ont été faits, & les visites les plus scrupuleuses, a permis de former des actions. Nous espérons des secours ces bontés du Roi. Nous avons même à ce sujet la ce Lettres ministérielles. Nous avons fabriqué ces glaces fort belles dans la dernière Régie, & qui n'étoient nullement comparables aux premières. Il y en a deux cents vingt qui viennent de Rouilles, & qui ornent le cabinet d'histoire,

naturelle du Jardin du Roi à Paris. Nous recommencerons nos travaux incessamment ; nous réparerons nos bâtimens , nous exploitons nos bois , on travaille à l'extraction de nos soudes : de manière que les curieux pourront voir bientôt notre Fabrique en pleine activité.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

Monsieur,

Votre très-humble & très-

obéissant serviteur,

DE LA HAYE,

Directeur de la Manufacture  
des Glaces de Bourgogne.

Dans la Liste générale du troisieme Tirage de la Loterie Royale, établie par Arrêt du Conseil du Roi, du 4 Octobre 1783, Tirage fait les 24, 25, 26, 27 & 28 Avril dernier, les lots majeurs au-dessus de 2000 l. & les Numéros auxquels ils sont échus sont les suivans :

N°. 2892, 4000 l. ; n°. 4280, 4000 l. ; n°. 20946, 4000 liv. ; n°. 23238, 8000 liv. ; n°. 26535, 4000 l. ; n°. 763, 4000 l. ; n°. 27703, 20000 l. ; n°. 28080, 8000 liv. ; n°. 35231, 80000 liv. ; n°. 37488, 4000 liv. ; n°. 38316, 4000 liv. ; n°. 43140, 4000 liv. ; n°. 44974, 4000 liv. ; n°. 45814, 4000 liv. ; n°. 51793, 4000 liv. ; n°. 59503, 4000 liv. ; n°. 630, 30000 liv.

N. B. La lettre sur une nouvelle forme de cheminées, insérée dans ce journal, le

20 Mai, article de Paris, & signée D. H., nous a été adressée de Versailles. Elle expose, comme on l'a vu, des idées conformes & antérieures à celles de M. M\*\*\* que nous publiâmes au mois d'Avril. Si ce dernier veit quitter l'anonymat, nous nous empresserions également de lui faire connoître M. D. H. A la ligne 20 de cette lettre, *liset procureroit*, au lieu de *prouveroit*.

Denys François, Comte de Mauroy, Lieutenant général des Armées du Roi, est mort le 1<sup>er</sup> de Mai, en son château de Pigny en bas Poitou, âgé de 87 ans & demi.

Charles-Noël Perille de Moleron, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Commissaire des Guerres & du Corps-royal d'Artillerie, est mort à Lille, âgé de 69 ans, dont 52 & plus employés consécutivement & avec distinction au service militaire. Il laisse 7 enfans, reste de 24 qu'il a eus d'une même femme.

Charles-Guillaume-Louis, Marquis de Broglie, Seigneur du Mesnil-Voisin & autres lieux, aîné du nom, est mort le 16 du même mois, en son château du Mesnil.

Joseph-Michel-René, Comte du Dresnay, chef des nom & armes de sa Maison, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Gouverneur des villes de Saint-Pol de Léon & Roscoff en Breragne, est mort ici le 18 du même mois, âgé de 80 ans.

## P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 28 Mai.

Le 15 de ce mois, LL. AA. Royales ont été naturalisées Brabançonnes par les Etats de la Province assemblés. Elles avoient demandé cette naturalisation par une Requête en forme ordinaire, & Madame l'Archiduchesse la remit elle-même au plus ancien Député. On croit que LL. AA. RR. se feront naturaliser dans les autres Provinces des Pays-Bas, comme elles viennent de le faire dans le Brabant.

L'Electeur de Baviere vient d'acheter du Prince de Salm, sa belle terre située au village d'Isck.

Le 16 de ce mois, le Baron de Thulemeyer, Ministre du Roi de Prusse à la Haye, a remis à L. H. P. un Mémoire de la teneur suivante :

Le soussigné Envoyé Extraordinaire de S. M. Prussienne, est chargé de renouveler à Vos Hautes Puissances l'assurance de l'amitié sincère que le Roi son Maître leur conserve invariablement, & de témoigner en même tems le plaisir que ce Monarque ressent des vœux qu'une Puissance amie & alliée de la République vient de lui exprimer, en faveur du rétablissement de la tranquillité intérieure des Provinces-Unies. S. M. applaudit & accède sincèrement à ces vœux ; Elle

apprendra avec la plus grande satisfaction qu'on travaille avec zèle & avec impartialité, à mettre non seulement la véritable Constitution & la Souveraineté de l'Etat, mais aussi les droits & les prérogatives du Stathoudérat Héréditaire, hors de toute atteinte, en les établissant sur une base solide. Le Roi ne prétend pas s'immiscer par ces vœux dans les affaires intérieures des Provinces Unies. La conduite passée de Sa Majesté en fait preuve ; mais en qualité d'ami & de plus proche voisin de la République, & comme tel essentiellement intéressé à son bien-être, Elle emploiera volontiers ses bons offices, ses conseils & son intervention par-tout où cela pourra convenir, pour concourir à assurer à la République son repos intérieur & extérieur.

*A la Haye, le 15 Mai 1786.*

*Signé, DE THULEMEYER.*

Le Stathouder a été invité par les Etats de Zélande à se rendre dans cette Province, & l'on fait à Middelbourg de grands préparatifs pour la réception de S. A. S. & de sa famille. Les mêmes Etats ont autorisé leurs Députés aux Etats Généraux à déclarer à L. H. P. qu'elles ne payeroient leur contingent aux charges de l'Union que jusqu'au 9 Septembre prochain, si leurs griefs, & notamment celui qui a pour objet la nouvelle Direction de la Compagnie Orientale n'étoient pas redressés.

Les Etats de Gueldres assemblés à Arnheim, ont promulgué un ordre de poursui-

vre criminellement quiconque formiera des associations, ou présentera des Requêtes, tendantes à opérer des changemens dans la Constitution établie : les Etats voulant la maintenir invariablement sur le pied où elle existe depuis 1752.

L'Etranger qui a pris le nom d'Annibal Stiepan, Prince d'Albanie, & dont nous avons rapporté les titres & le Mémoire est aujourd'hui au cachot à Amsterdam. Il y avoit été arrêté pour dettes; son Mémoire qu'on a lu, a eu si peu d'effet, que son Arrêt civil a été converti en détention au criminel. Le temps nous apprendra la cause de cette rigueur.

Divers Papiers Allemands ont rapporté dernièrement l'anecdote suivante.

On sait que le Grand Gustave-Adolphe, Roi de Suède, périt à la bataille de Luizen, qu'il gagna le 16 Novembre 1632; mais on ne savoit encore rien de positif sur les circonstances de sa mort. Les uns prétendoient que le Cardinal de Richelieu en étoit l'auteur, d'autres qu'il avoit été assassiné par le Duc Albert de Louenbourg, l'un de ses Généraux; qui fut lui même tué par les Autrichiens. On a trouvé dernièrement dans les archives de Suede une lettre qui explique d'une toute autre maniere ce triste événement. Elle est datée du 29 Janvier 1725, & adressée par M. André Goedging, Prévôt du Chapitre de Wexio en Suede, à M. Nicolas Hawedson Dbal, Secrétaire des archives de ce Royaume. En voici la teneur :

« Lorsque j'étois en Saxe, en 1687, je découvris, par un heureux hasard, les circonstances de la fin déplorable du Roi Gustave-Adolphe. Ce grand Prince étoit sorti, sans autre suite que celle d'un valet, pour alier à la découverte de l'ennemi. Un brouillard épais qu'il faisoit ce jour-là, l'empêcha d'appercevoir un détachement de troupes autrichiennes qui firent feu sur lui, & le blessèrent sans le tuer. Le valet qui aidait le Roi à retourner à son camp, l'acheva d'un coup de pistolet, & s'empara d'une paire de lunettes dont ce Prince, qui avoit la vue fort basse, se servoit constamment. J'achetai ces lunettes du Doyen de Naumbourg, lors de mon séjour en Saxe; le meurtrier du Roi étoit fort vieux & tiroit vers sa fin. Les remords qu'une action aussi atroce devoit nécessairement lui occasionner, ne lui laissoient pas un moment de repos. Il envoya chercher le Doyen dont je viens de parler, & lui fit l'aveu de son crime. J'ai appris ces détails de la bouche même du Doyen, dont j'achetai les lunettes, que j'ai déposées dans les archives de Suede ».

*Paragraphes extraits des Papiers Angl. & autres.*

« Un Fermier Picard travailloit à son champ ;  
 « il envoyoit son fils aux limites de sa piece de ter-  
 « re, pour chasser des pigeons qui s'y étoient re-  
 « posés. L'enfant obéit; mais comme il ne revenoit  
 « pas, son pere est allé le chercher; il le trouve en-  
 « dormi sous un arbre; il lui donne, pour le ré-  
 « veiller, un coup de bâton sur la tête. L'enfant  
 « meurt, frappé à la tempe; le pere le voit expi-  
 « rer; il court à son épouse lui compter son acci-  
 « dent & lui dire qu'il va se jeter dans son puits;  
 « la payfanne, qui allaitoit un enfant le dépose

» sur une table, pour arrêter son mari; elle peut  
 » l'atteindre, le saisir, comme il étoit prêt de se  
 » précipiter; mais il l'entraîne avec lui; ils  
 » tombent & meurent ensemble. L'enfant dé-  
 » posé, ne voyant pas revenir sa mère entre  
 » en convulsion; il se coule & se précipite sur  
 » le pavé de la chaumière ». ( *Gazette des Pays-  
 Bas*, N<sup>o</sup>. 41.)

» Mercredi, entre deux & trois heures du ma-  
 » tin, Sir Sampson Wrigt, MM. Addington &  
 » Bond, & une douzaine d'hommes qui leur  
 » prêtoient main-forte, rendirent une visite  
 » inattendue à une certaine maison dans *Pall-  
 » Mall*, où se tenoit un tripot de pharaon &  
 » autres jeux de hasard. L'une des tenantes se  
 » trouvoit en bas quand on ouvrit la porte à ces  
 » Messieurs. Elle ne manqua pas de donner l'a-  
 » larmie aux joueurs assemblés dans une chambre  
 » haute, & tous fort sérieusement occupés, les  
 » uns avec des dés, les autres avec des cartes,  
 » à courtiser *dame fortune*, qui cependant n'ac-  
 » cordoit ses faveurs qu'au propriétaire de la  
 » maison & consors. Cette honorable fraternité,  
 » étonnés d'une visite aussi brusque, se barricada  
 » du mieux possible, & soutint siège pendant une  
 » heure contre les Magistrats, qui les venoient  
 » troubler si mal-à-propos. Ceux-ci vinrent à  
 » bout cependant de se rendre maîtres de la place  
 » & de tous les joueurs, que l'on trouva cachés,  
 » les uns sous les lits, les autres où ils avoient  
 » pu. L'on s'empara des tables, des dés, des  
 » cartes, des jettons, &c. & l'on en fit un mon-  
 » ceau, qui fut brisé & brûlé publiquement à  
 » onze heures de la même matinée, afin de  
 » servir de *memento* à tous ceux qui contreve-  
 » nant aux loix de l'honneur, de la justice & du

« pays, seroient tentés de persister dans des pratiques si pernicieuses & si funestes ». (*Loid's Evening post*).

Le Lieutenant-Général de Mollendorff, Gouverneur de cette Résidence, qui avoit été demandé près du Roi à Potzdam pour recevoir ses derniers ordres relativement à la revue, en est revenu; & il a notifié avant-hier, a la parade, aux Officiers respectifs de notre garnison, de la part de Sa Majesté, « qu'Elle l'avoit chargé de leur » faite ses très-gracieux complimens, & de leur » dire que, puisqu'Elle ne pouvoit pas assister » cette fois-ci à la revue en personne, Elle s'assuroit que chacun d'entr'eux feroit aussi bien » son devoir que si elle s'y trouvoit présente ». Le Roi faisant venir successivement ses Ministres à Potzdam, le Baron van des Schulembourg s'y s'est rendu ces jours derniers. (*Gazette de Leyde*, n°. 41).

## GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

### CONSEIL DU ROI.

#### *Prébende Préceptoriale.*

Par un article de l'Ordonnance d'Orléans, tous les Chapitres, sans exception, ont été assujettis à réserver, outre la *Prébende Théologale*, une autre *Prébende* ou le *revenu* d'icelle, qui demeureroit destiné à l'entretien d'un *Précepteur*.

---

(1) On souscrit à toute époque pour l'Ouvrage entier, dont le prix est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat au Parlement, rue & hôtel Serpente.

— L'Ordonnance de Blois modifie cette disposition ; elle restreint l'obligation de fournir une *Prébende Préceptoriale* aux Chapitres composés de plus de dix *Prébendes*, outre la principale dignité.

— Quelques Chapitres n'ont exécuté ces loix qu'en partie ; ils n'ont affecté à la place de Précepteur , qu'une portion du revenu d'une *Prébende*. — On demande si on est encore à temps pour les obliger , & si les Chapitres de fondation & collation laïque n'en sont pas exempts ? Cette question vient de se présenter au Conseil du Roi.

— Le Chapitre de *Vaucouleurs* étoit composé de douze *Prébendes*, y compris la principale dignité, lors de la promulgation de l'Ordonnance d'Orléans. On voit par deux Sentences des 17 Février 1567 & 20 Août 1570, que pour éviter l'embarras de fournir annuellement à un Précepteur le revenu effectif d'une *Prébende*, il fit avec celui-ci un abonnement fixé à 120 liv. moyennant lequel une *Prébende* fut supprimée. — Plus de deux siècles après, les habitans de *Vaucouleurs* ont interjeté appel de ces deux Sentences au Parlement de Paris, & ils ont demandé que le Chapitre fut condamné à leur abandonner le revenu effectif d'une des *Prébendes*, pour payer le Recteur de la ville. Par Arrêt du 5 Novembre 1780, les Sentences de 1567 & 1570 ont été infirmées, & il a été ordonné que le revenu d'une *Prébende* du Chapitre de *Vaucouleurs* seroit & demeureroit affecté au paiement des Précepteur & Régent de la ville, tant en gros fruits, qu'en distributions annuelles. — Le Chapitre de *Vaucouleurs* s'est pourvu en cassation contre cet Arrêt, & il a singulièrement excipé, 1°. du laps de deux siècles écoulés depuis les Sentences dont le Parlement avoit reçu l'appel. 2°. De ce qu'il étoit de fondation & collation laïque ; mais ces moyens ont été réfutés avec tant d'avantages par

les habitans de *Vaucouleurs*, que par Arrêt du mois de Juin 1785, le Chapitre a été débouté de sa demande en cassation, avec amende & dépens.

PARLEMENT DE PARIS GRAND'CHAMBRE.

*Cause entre le Marquis de GUERCHY, Seigneur de Nangis. — Et le sieur VAUDREMER, Notaire-Royal à la Résidence de Nangis, & Procureur postulant en la même Justice. — Postulation pour s'exercer sans provisions du Seigneur.*

La postulation est libre dans les Justices Seigneuriales, où le Seigneur n'a point, par ses titres, le droit de créer des Offices de Procureur postulant; & d'ailleurs, le droit d'instituer des Officiers de Justice, n'induit pas celui d'en nommer pour exercer la postulation. La possession même où seroit le Seigneur à cet égard, ne peut suppléer aux titres. C'est ce qui a été jugé dans cette Cause. — Le Comte de *Guerchy*, pere du Marquis de ce nom, Seigneur Haut-Justicier de *Nangis*, avoit incontestablement, par ses titres, le droit de nommer des Officiers de Justice dans sa Terre de *Nangis*; mais ses titres ne font aucune mention de celui d'y nommer des Procureurs postulans. Cependant, il paroît que depuis 1709, ceux qui ont exercé la postulation à *Nangis*, ont voulu la tenir de l'agrément du Seigneur dont ils ont obtenu des provisions. — Le sieur *Vaudremér*, Notaire Royal à la Résidence de *Nangis*, ne trouvant pas cet état suffisant pour se soutenir, & voulant y réunir la postulation, sollicite l'agrément du Seigneur, & obtint des provisions de Procureur postulant, en date du 21 Juillet 1748. Cet Officier peut dire qu'il a mérité, dans l'exercice de ses fonctions, l'estime & la confiance publique

même celle de la Maison de *Guerchy*, puisqu'à la mort du Comte, la dame sa veuve chargea le sieur *Vaudremer* de l'administration de la tutelle du Marquis de *Guerchy* son fils; elle alla même jusqu'à l'engager à prendre la place de Bailli du Marquisat de Nangis. Le sieur *Vaudremer*, qui n'osoit rien refuser à la dame de *Guerchy*, l'accepta, & l'exerça pendant plusieurs années; mais chargé de famille, l'état de sa fortune ne lui permit pas de conserver une place qui n'étoit d'aucun produit, & le privoit de l'exercice & des bénéfices de la postulation; il remercia le Marquis de *Guerchy* de l'Office de Bailli, & reprit les fonctions de Procureur postulant. Il y avoit déjà neuf ans qu'il en avoit recommencé l'exercice sous les yeux de son Seigneur, & sans provisions de lui, lorsque le 8 Juillet 1734, le Marquis de *Guerchy* lui fit signifier un acte de révocation de l'Office de Procureur postulant au Bailliage de Nangis, qui lui avoit été anciennement accordé par des provisions qu'il le somme de remettre, es-mains de l'Hoissier, sauf décharge valable, lui faisant défense de plus à l'avenir postuler audit Bailliage comme ci-devant, à peine de toutes pertes, dépens, dommages & intérêts; pourquoi ledit Seigneur Marquis de *Guerchy* fait toutes réserves de droit, ainsi que pour toutes autres causes & raisons. — Le sieur *Vaudremer* a interjeté appel de cette révocation; il en a demandé la nullité, & à être autorisé à continuer de postuler. — Arrêt du 1er. Avril 1786, qui a mis l'appellation & ce au néant, émettant, à autorisé Me. *Vaudremer* à continuer de postuler en la Justice de Nangis, & a condamné le Marquis de *Guerchy* aux dépens.

---



# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

### TURQUIE.

*DE CONSTANTINOPLE, le 25 Avril.*

**L**E 21, le Capitan-Pacha a mis à la voile avec son escadre : il se rend à Alexandrie pour rétablir l'ordre en Egypte. Il a sous lui 20 bâtimens, dont 5 galeres & 12 frégates.

Le 18, on a décapité le sieur Petracki, dont tous les biens ont été confisqués, & le bourreau a vendu le cadavre à la famille, moyennant 250 piaftres. Il étoit accusé d'avoir volé le Trésor royal, & de mépris pour les ordres du Souverain. L'intrigue paroît avoir eu encore plus de part au sort de l'Infortuné, que ses délits exagérés; du moins, s'il faut ajouter foi à la relation suivante qu'on donne de cette affaire.

Pendant l'espace de quatorze ans qu'il s'est trouvé à la tête de la monnoie, l'accusé avoit amassé des richesses exorbitantes. Il avoit joui de la confiance du dernier Grand-Vifir décapité, & n'étoit en conséquence nullement attaché aux

Intérêts du Capitan-Pacha. Animé par l'ambition, la haine & l'avarice, il a eu l'imprudence de céder aux desirs de plusieurs familles grecques, & de se joindre à elles pour contreminer le plan du Capitan-Pacha & de son Dragoman *Morofini*, que le premier a voulu élever à la dignité de Hospodar de Valachie. Malgré la peine de mort attachée à de telles manœuvres, *Petracki* a osé écrire un mémoire anonyme au Sultan, où le Prince *Morofini* étoit noirci d'une manière odieuse, & le Capitan-Pacha, ainsi que le Grand-Visir actuel non moins mal-traités. Le Grand-Seigneur leur ayant communiqué ce Mémoire, les deux Ministres n'ont rien négligé pour découvrir le coupable, qui a bientôt été reconnu, & qui enfin l'a payé de sa tête. Le Capitan-Pacha pour donner plus d'appareil encore à sa vengeance, a même disposé les choses, de manière qu'au même moment que *Petracki* subissoit son supplice, le Divan revêtoit *Morofini* du Caftan & de la couronne de Prince : de sorte qu'en sortant du Divan le nouvel Hospodar vit son ennemi exposé en public dans cet état humiliant. Le Prince *Selin* qui s'intéressoit à ce malheureux, ainsi que le Ministre de la Cour de Suede, n'ont rien pu obtenir en sa faveur.

## S U È D E.

DE STOGKHOLM, le 9 Mai.

Mier, le Roi, accompagné du Prince Royal, des Ducs de Sudermanie & d'Of-trogothie, du Maréchal, des Chevaliers, & de la Noblesse, se rendit à la Salle d'ac-

semblée des Etats, & ouvrit la Diète par un Discours. Le Secrétaire d'Etat de Schroederheim lut ensuite les propositions que S. M. a trouvé bon de soumettre à la délibération des Etats, & les remit au Maréchal de la Diète. Après cela, les Orateurs des Etats prononcèrent des Discours, & s'étant ensuite approchés du trône, ils baisèrent la main de S. M.

Le même jour, le Comte Goran Gillenstierna, le Prince W. de Hessestein, le Baron Frédéric Sparre, le Comte Gabriel Oxenstierna, le Baron Malte Ramel & le Baron Emmanuel de Geer ont prêté le serment en qualité de Sénateurs du Royaume.

## D A N E M A R C K.

*DE COPENHAGUE, le 13 Mai.*

14 bâtimens chargés de provisions ont fait voile la semaine dernière pour l'Islande.

Le Roi ayant acquis les titres de créance que possédoient les Hollandois sur les habitans des isles de Sainte-Croix, S.-Thomas & S. Jean, a nommé une Commission qui est chargée de payer aux termes convenus le capital & les intérêts.

Le vaisseau neuf de 60 can., que la Compagnie d'Asie a fait construire pour la Marine du Roi, porte le nom de *Mars*.

La Compagnie d'Asie a tenu avant hier une assemblée générale, dans laquelle elle a fixé à 50 rixdalers par action le dividende pour cette année. L'année dernière cette Compagnie a gagné dans son commerce neuf tonnes d'or.

## A L L E M A G N E

DE HAMBOURG, le 27 Mai.

Les bruits répandus depuis un certain temps sur une cession quelconque du Duché de Courlande, ont donné lieu à une démarche singulière de la Cour de Pétersbourg. Son Chargé d'affaires à Mittau, le Conseiller Norbek a remis à la Régence du Duché une Note, par laquelle il est déclaré au Gouvernement & à la Noblesse de Courlande.

» Que S. M. ne pouvoit regarder que  
 » comme contraire à toute vraisemblance le  
 » bruit répandu, comme si le Duc Régnaît  
 » auroit dessein d'abdiquer en faveur du  
 » Prince Louis de Wurtemberg Stuttgard,  
 » Général Major au service de S. M. Prus-  
 » sienne, [ & Frere puîné de Madame la  
 » Grand'Duchesse, marié depuis quelque  
 » temps avec la Princesse Czartoriska ; ]  
 » qu'une pareille démarche de la part du  
 » Duc, quand même elle ne se borneroit  
 » qu'à la simple volonté, sans avoir d'exé-

» eution , devoit non seulement lui attirer  
 » le plus juste déplaisir de la part de S. M. I.  
 » mais qu'elle se verroit aussi obligée de  
 » prendre les mesures les plus efficaces pour  
 » s'y opposer ».

Le lendemain , les Conseillers suprêmes de Régence ont répondu , » Que le Duc lui-même avoit déjà contredit , il y a peu de temps , d'une manière expresse & avec sensibilité, le bruit qu'il alloit résigner ses Etats au Prince Louis de Wurtemberg , & avoit déclaré qu'il le tenoit pour une fiction , contraire à toute vraisemblance.

L'Impératrice de Russie vient de nommer le Comte de Besborodko , employé depuis quelque temps dans le département des Affaires étrangères , à la place de Membre du Conseil Privé.

Pendant l'année dernière , il est arrivé ici 1215 bâtimens de commerce. L'importation annuelle roule sur 38 à 40 millions de marcs de banque. La grande partie des marchandises d'importation vient de France.

La navigation du port de San Andero a occupé l'année dernière 741 bâtimens , dont 597 Espagnols , 83 François , 18 Anglois , 11 Hollandois , 10 Portugais & 5 Prussiens.

*DE VIENNE , le 27 Mai.*

L'Empereur a fait l'acquisition de l'hôtel

de Bathyani ; il y sera établi une manufacture d'armes.

On assure que les revenus de toutes les fondations dans les Etats de la Maison d'Autriche montent à 18 millions de florins, dont 6 sont employés pour l'entretien des individus des Couvens qui ont été supprimés.

On a publié dans la Gallicie, dans la Bohême & l'Autriche, que la jeunesse Juive, qui ne fréquentera pas les Ecoles normales, n'obtiendra jamais la permission de se marier.

La Régence de l'Autriche intérieure a publié le tableau suivant des mariages, naissances & morts dans la Stirie, la Carinthie & la Carniole, pendant l'année dernière.

*Dans la Stirie*, y compris Graz, on a compté 5,781 mariages, 28,035 naissances, dont 14,338 garçons & 13,697 filles, & 26,230 morts, dont 13,295 hommes & 12,935 femmes.

*Dans la Carinthie*, y compris Clagenfurt, on a compté 1,913 mariages, 8,948 naissances, dont 4,631 garçons & 4,317 filles, & 7,556 morts, dont 3,861 hommes & 3,687 femmes.

*Dans la Carniole*, on a compté 2,823 mariages, 15,950 naissances, dont 8,165 garçons & 7,785 filles, & 13,889 morts, dont 7,089 hommes & 6,800 femmes. — Il résulte de ce calcul, que l'Autriche intérieure offre pour l'année 1785, 52,933 naissances, 45,675 morts & 10,517 mariages.

Les sept Hôpitaux que l'Empereur a supprimés à Vienne pour les réunir à l'Hôpital

général , avoient un revenu annuel de 880,000 florins.

Selon le bruit public , il paroîtra incessamment un Edit de l'Empereur , pour admettre les enfans illégitimes au partage de la succession de leurs peres , à moins qu'il n'existe des pactes de familles qui excluent les bâtards de toute succession.

Le 1 de ce mois , on a commencé dans la Hongrie les travaux pour l'établissement de plusieurs nouvelles routes. On conduira un grand chemin depuis Raab jusqu'à Wefprim , & delà à Papa par Heiligwreuz ; un autre sera conduit de Wieselbourg à Oedenbourg par la chaussée du lac de Neusiedel.

Un Ballon que l'on a lancé le 17 Avril dans la Seigneurie de Harrach , ayant crevé dans l'air , est tombé sur une grange , y a mis le feu , & l'a réduite en cendres , ainsi qu'un autre édifice adjacent ; 13 bestiaux ont péri.

Tous les Papiers publics ont parlé des projets de l'Empereur , concernant la réforme de l'ancien système des Finances & des contributions dans le Royaume de Hongrie. Ceux qui voudront apprécier cette réforme projetée seront peut-être bien-aise de trouver ici quelques détails sur la recette , la dépense & le système des finances de ce Royaume. Les voici :

1. Caisse générale des préfectures	54624 flor.	54624
2 Caisse de Caschau	3140	3140

3	Caisse d'Essek	5861		5861
4	Do naine de Gratiska	11903	5643	6260
5	— de Batse	129394	49736	80158
6	— de Kipf	20896	2696	18200
7	— de Pe erwaradin	40335	16412	23924
8	— de Morowa	31128	6792	24336
9	— de Grosvaradin	23671	10725	12946
10	— de Solyomkœ	8158	1457	6701
11	— de Hufzt	4790	3134	1656
12	— de Botska	14653	7024	7629
13	— de Sowar	6064	5865	199
14	— de Raabongyor	51602	19520	32082
15	— de Tokai	27642	17992	9650
16	— de Hradek	22754	7856	14898
17	— de Likar	24004	8632	15372
18	— de P. kteny	3374	2197	1177
19	douanes de Hongrie, d'Esclavonie & de Croatie	647239	55258	591981
20	Gabelles	1753830	408600	1345230
21	commerce de So- var	333236	121928	211308
	Total	3218798	751467	2467331
Le surplus de 2.467,331 florins est employé à faire face aux dépenses suivantes, savoir :				
	appointemens des Officiers de la cou- ronne & de la Chancellerie Hon- groise			flo. 70400
	<i>idem</i> , pour les employés au Gouver- nement			50300
	<i>idem</i> , pour la Chambre de la Cour & des Finances			75600
	<i>idem</i> , pour l'administration des Finances de Kips			13040
	<i>idem</i> , pour la table septemvirale			25500
	<i>idem</i> , pour la table royale			28900
	<i>idem</i> , pour la table des quatre districts			23250

<i>idem</i> , pour des employés dans l'étranger	12410
<i>idem</i> , pour les employés de la quarantaine	11719
pour pensions	68200
pour bourses, aumônes, &c.	33151
intérêts des anticipations	126775
intérêts d'autres dettes	17174
intérêts des hypothèques	6688
intérêts des fonds de fondation	24320
pour gratifications de journées	11325
pour fourniture pour le Conseil de la Cour & du Gouvernement	3961
<i>idem</i> , pour la Chambre des Finances	4794
<i>idem</i> , pour le château de Prybourg	502
fraix de construction	17505
commission de santé	1115
pour hôpitaux	1093
frais de procès à la requête du Procureur fiscal	1836
petites dépenses imprévues	9100
pour le Militaire	3768
pour la trésorerie secrète	300000
pour la Cour	1500000
<b>Total</b>	<b>2,443,812</b>

*Nota.* Les revenus des domaines sont affectés dans le principe, à l'entretien du Roi & de la Cour & à l'administration politique & civile du Royaume. — Les revenus & les dépenses sont augmentés depuis plusieurs années.

En 1765 les revenus de la Hongrie & de la Transylvanie étoient les suivans : flor.

1. Contributions de la Hongrie	3900000
2. Revenus des domaines	4000000
3. Revenus des mines	2000000
4. Contributions & domaines dans le Bannat de Temeswar	1200000
5. Contribution de la transylvanie	1500000

6. Revenus	200000
7. Revenus des Seigneuries de Raïzkere & de Bellic	60000
( Ces Seigneuries viennent d'être ven- dues à l'Archiduchesse Christine pour la somme de 1,900,000 florins.	
8. Revenus des terres de Holitsch ; Saffin , Ovar	250000
9. Revenus de la Milice Croate à la- quelle on a assigné des terres	80000
Total	13,190,000

Aujourd'hui le total des revenus est porté à 15 millions : la dépense monte presque à la même somme, & elle a été considérablement augmentée par les nouveaux arrangemens de l'Empereur. Les Commissaires perpétuels, par exemple, coutent par an 45 mille florins plus que les anciens grands Palatins : la multiplication des Tribunaux a aussi augmenté la dépense, &c. — La population du Royaume de Hongrie est de cinq millions d'ames, & est de 8, en y comprenant l'Esclavonie, la Croatie & la Transylvanie. La contribution du sujet ou paysan de la Hongrie est triple : sçavoir, des fruits en nature, des corvées & de l'argent au Seigneur Foncier ; des corvées & de l'argent au district ou comitat, & de l'argent au Roi.

DE BERLIN, le 26 Mai.

La revue de Potzdam a eu lieu le 17 & le 18, & a été commandée en chef par le Prince Royal. Le 21, la revue générale de Berlin a été également exécutée sous les ordres du Prince Frédéric de Brunswick,

comme plus ancien Lieutenant Général. La santé de S. M. offre peu de variations : cependant, depuis quelques jours, le Roi a admis diverses personnes à sa table, comme elle le faisoit avant sa maladie.

Le fils aîné du Prince Ferdinand de Prusse succède à son Pere dans la Grande-Maîtrise de l'Ordre de S. Jean.

Le Roi a assigné de nouveau 150 mille écus pour l'encouragement des fabriques dans ses Etats, & 200 mille écus pour diverses améliorations à faire dans la Marche Electorale. Outre la construction d'une muraille, qui ceindra une partie de cette Résidence, les autres ouvrages que S. M. a ordonné d'y exécuter durant l'année courante, sont des casernes pour le régiment de Waldeck, un grand Corps-de-Garde pour celui de Lignowski, ce qu'il y avoit à ajouter à l'hôpital de la Charité, un Consistoire pour la Communauté Françoisse, l'hôpital de l'Eglise de Jérusalem, vingt-six maisons particulières pour le compte de Sa Majesté.

Le Duc regnant de Brunswick est nommé par le Roi, pour faire la revue des troupes dans le Magdebourg; le Général d'Églostein fera celle dans la Prusse Occidentale.

Le Major Général de Warnery, connu par ses ouvrages sur l'Art militaire, est mort à Breslau, dans la 67e. année de son âge. Il étoit né à Morges en Suisse, & avoit servi

dans les armées du Roi jusqu'en 1758. A l'avènement au trône du Roi actuel de Pologne, il entra au service de cette République.

*DE FRANCFORT , le 31 Mai.*

On assure que les Réformés du Palatinat, qui depuis long-temps se plaignent d'oppressions, viennent de porter ces plaintes à la Diète de l'Empire, & d'adresser un Mémoire touchant à l'Empereur dont ils réclament la protection.

On a substitué à Vienne, comme nous avons eu l'occasion de le dire plus d'une fois, des peines corporelles, plus légères en apparence, à la peine de mort. Aujourd'hui on attache trois ou quatre criminels à la même chaîne. Chacun porte un collier de fer. Ces trois ou quatre colliers se communiquent par une barre aussi de fer. Dans cet état, les malfaiteurs sont employés en Hongrie au tirage des bateaux. Nuit & jour ces colliers & ces barres sont attachés; il faudroit les limer pour parvenir à les enlever. Si un des quatre enchainés meurt dans la matinée, les trois autres sont obligés de traîner avec eux le cadavre jusqu'à midi. Ce cas ne doit pas être rare, car un témoin oculaire nous certifie, que d'un nombre considérable de criminels envoyés de cette manière en Hongrie l'année dernière, tous sont morts, à l'exception de neuf.

On a appris par des lettres écrites de Zwoornick en Bosnie, & datées du 10 de ce mois, que *Mahmud*, Pacha de Scutari, ayant par une marche rapide & secrète qu'il fit faire à son armée, prévenu celle du Pacha de Bosnie, avoit pris d'emblée & mis au pillage la ville de Preisereno, nommée par les Turcs *Bisrendi*, après avoir fait main-basse sur tous les Musulmans qui s'y trouvoient. En revanche, ajoutent les mêmes lettres, tous les Chrétiens domiciliés dans la ville, qui s'étoient retirés durant l'attaque dans leurs maisons, avoient échappé au fer de l'ennemi, & en avoient même été traités en amis, un grand nombre d'entr'eux avoient pris part dans l'armée des Arnautes. *Mahmud*, après un séjour de 6 jours dans cette ville, & après avoir envoyé plusieurs détachemens pour aller ramasser des vivres & le bétail du plat pays, s'étoit retiré tranquillement en Albanie, emportant un butin immense & emmenant avec lui toute l'artillerie, armes & munitions qu'il avoit trouvées dans Preisereno : C'est une assez grande ville située sur la frontière qui sépare la Servie de l'Albanie, où siege un Evêque ressortissant de l'Archevêché d'Antivaria.

A cette nouvelle fort peu authentique, on joint d'autres détails, vraisemblablement tout aussi fabuleux que les précédens, sur le prétendu Prophète Scheich Mansour, ce Réformateur de l'Alcoran d'après les principes de la Loi Naturelle. Voici la harangue burlesque que les Gazettes mettent sur le compte de ce Musulman, dont l'existence même est encore au moins problématique.

» Ecoutez, ô mortels, l'oracle qui vient d'être  
» prononcé sur le nouvel enfant de la lumière,

le vainqueur des ténèbres, le dompteur de la  
 foudre, l'invincible bras du Tout-puissant,  
 l'illuminé prophète Scheich-Mansour. Ouvrez  
 sans délai vos esprits; desserrez les plus té-  
 nébreux replis de vos cœurs; & une nouvelle  
 lumière pénétrera en eux; & elle y présentera,  
 comme dans autant de miroirs étincelans, la  
 vive image de vos consciences: éveillez-vous,  
 ô mortels! & prêtez une oreille attentive à ma  
 voix.

Les Musulmans ont étrangement abusé des  
 loix qui leur avoient été prescrites, & que tant  
 de prodiges éclatans ont signalées. Malheureux  
 qu'ils sont! ils ont trop dégénéré des maximes  
 de leurs ancêtres, de ces braves Islamites qui  
 ont soutenu mon honneur & mon nom avec  
 tant de zèle. La division regne parmi eux; je  
 ne les regarde plus pour mon peuple choisi; &  
 leurs vœux ne me sont plus agréables. Le Grand  
 Mahomet vient d'être réprouvé dans les siècles  
 éternels, à cause de son fanatisme & de son  
 orgueil d'émérés. Follement enflé de la gloire  
 de son vaste Empire, conservée entière pen-  
 dant tant de siècles, & de la multitude des peu-  
 ples qui suivent son culte & adorent son sépul-  
 cre à la Mecque, il a négligé lâchement le soin  
 du grand héritage que le très-Haut lui a con-  
 fié. Il n'a pris aucun souci de la Chersonese-  
 Taurique, qui est passée sous le joug des infi-  
 dèles; & afin de calmer la conscience des vrais  
 Musulmans, il a eu la foiblesse de permettre,  
 que l'on publiât dans la résidence du Grand-  
 Seigneur, un livre maudit & funeste, qu'on  
 nomme *Encyclopédie*, qui n'est propre qu'à en-  
 durcir les cœurs, & refroidir la foi des mortels.  
 Le corps de ce malheureux Prophète, & celui  
 de son Conseiller, l'enthousiaste moine Sergius,

26 & ceux des trois Docteurs & amis , Omar, Os-  
 27 man, Bbubeken , ont été chassés de la Maison  
 28 céleste , & Mahomet est réduit maintenant à  
 29 servir , en qualité de page , dans le plus profond  
 30 des abîmes , son ennemi Aly ; & il y demeurera  
 31 jusqu'à l'année *auguste & respectable* ; & alors  
 32 il n'en sortira , que pour voir des regrets amers  
 33 & indécisibles , l'extermination totale de sa  
 34 secte. Et vous , infortunés Musulmans ! éclai-  
 35 rés désormais par une lumière supérieure ,  
 36 que les délires intrigués des esprits humains ne  
 37 maîtrisent plus vos âmes ! recevez , dans la sim-  
 38 plicité du cœur , les impulsions de l'influence  
 39 divine ! au lieu de leurs voies sourdes & trom-  
 40 peuses , prenez pour guide la nature , cette mere  
 41 soigneuse de toutes choses !

42 Puisque Mahomet a souffert , que ses secta-  
 43 teurs prêtent l'oreille aux projets séducteurs  
 44 des conquérans d'une secte ennemie , qu'il naisse  
 45 donc de nouveaux peuples ! que la terre pro-  
 46 duise de nouvelles générations , qui fideles &  
 47 obéissantes , comme de timides enfans , ne  
 48 s'éloignent pas du droit sentier de la lumière !  
 49 qu'après tant de révolutions du Courier céleste !  
 50 l'insouciant Mahomet soit réprouvé à jamais ,  
 51 & toi prends sa place , ô illuminé Mansour !  
 52 élève-toi comme le fruit nouveau , qui dans  
 53 la belle saison remplit de joie l'impatient cul-  
 54 tivateur de la terre ! apprends que le Ciel t'a  
 55 destiné à une si grande entreprise ! viens , & je  
 56 te revêtirai d'une vertu supérieure : approche ,  
 57 & je te donnerai un cœur de diamant : tes yeux  
 58 seront deux dards , qui frapperont de mort qui-  
 59 conque osera te contredire : ton bras d'acier  
 60 terrassera les plus furieux ennemis ; tes pieds  
 61 seront plus légers que la foudre : & ta poitrine  
 62 plus impénétrable que le bronze. Leve-toi

» donc, & ne crains rien, puisque semblable à  
 » l'arc céleste, tu annonceras aux mortels des  
 » jours calmes & sereins : écoute, sans tarder,  
 » les decrets vénérables & immortels, qui sont  
 » contenus dans le *Narsip* : tu sais que c'est le  
 » livre sacré de la bonne & mauvaise destinée de  
 » chacun ; qu'il est confié dans la plus sublime  
 » partie de l'Olympe, à la garde de cent esclavés ;  
 » & il sera réservé à toi seul d'y lire ».

D'après le Catalogue des Livres de la foire de Pâques de Leipsic, le nombre de nouveaux ouvrages qui ont paru dans l'année en Allemagne monte à 2423, dont 2192 tant en langue Latine qu'en langue Allemande, 168 en langues Italienne, Françoisise, Angloise, Polonoise & Bohémienne, & 83 ouvrages de Musique.

Un Edit du 29 Mars a défendu jusqu'à nouvel ordre, dans les pays de l'Electorat d'Hanovre la circulation des Ecus de 6 liv. de France, des années 1784 & 1785, & les Louis d'or neufs de 1785 & 1786.

Le Conseiller Mayer a pris le 6 Avril possession du Duché de Sagan, en qualité de Plénipotentiaire du Prince de Hohenlohe.

Les villes du Duché de Meklenbourg viennent d'établir une société d'Assurances pour les incendies.

On a calculé que depuis 1683, la Maison d'Autriche a employé la somme de quatre cents quatre-vingt six millions sept cents trente cinq florins à soutenir différentes guerres pour le Royaume de Hongrie.

## I T A L I E.

*DE NAPLES, le 12 Mai.*

On écrit de Naples que les derniers tremblemens de terre, qui ont eu lieu en Sicile dans la vallée de Demone, ont été assez violens pour renverser de fond en comble le Bury de Saint-Pierre, auprès de Patty, ainsi que l'Eglise de S. Tindare, & plusieurs autres édifices. Les malheureux habitans de ces contrées errent dans la campagne, sans ayle, & sans autre secours que ceux de la charité de leurs voisins.

*DE VENISE, le 9 Mai.*

Les dernières dépêches du Général Chevalier Emo au Sénat sont en date du 6 Avril. Il avoit fait une troisième attaque contre la ville de Sfax; mais l'arrivée imprévue de plusieurs barques Algériennes, & l'impossibilité de faire approcher ses batteries flottantes de la côte, faute de fond, rendirent tous ses efforts inutiles. Plusieurs batteries flottantes ont été perdues, & quelques autres sont en très mauvais état. Enfin le Chevalier Emo a manqué lui-même d'être tué par une bombe de l'ennemi. Malgré cet événement le Général n'a point abandonné son entreprise, & il fait ses dispositions pour

une nouvelle attaque, aussi-tôt qu'il aura reçu le biscuit & l'argent dont il a besoin. On prétend que la plupart des défenseurs de cette place sont Européens.

Une lettre du 28 Mars, écrite à bord de notre escadre, rend en ces termes un compte plus détaillé de cette attaque infructueuse.

Le 26 Février, toute notre flotte fit voile du port de Malte, à la réserve de la *Sirene*, qui resta en croisière dans le canal, pour protéger nos navires marchands & se charger du reste des munitions qu'on amèneroit de Venise. Comme le Chevalier *Emo* ne revele jamais ses desseins qu'à propos, nous louvoyâmes environ 12 jours entre les isles de *Pantalerie* & *Lampaduse*, sans savoir notre destination; nous crûmes devoir nous rendre à Tunis, lorsque tout-à-coup l'ordre fut donné de cingler vers la rade de Sfax, où nous arrivâmes heureusement le 12 Mars. En approchant, nous remarquâmes, que les Barbaresques avoient élevé une nouvelle batterie sur le bord de la mer, & fait plusieurs dispositions qui annonçoient une vigoureuse défense. Nous nous hâtâmes en conséquence de choisir des postes avantageux pour nos batteries flottantes, les chaloupes-canonnières & les bombardes; de sorte que tout étant prêt dès la matinée du 18, on se vit en état de commencer l'attaque; elle fut des plus vives; les assiégés y risquèrent avec un acharnement qui nous étonna. Ils nous envoyèrent chaque fois une décharge générale de toute leur artillerie.

Les ennemis tirèrent un si grand nombre de boulets du côté où le Chevalier donnoit ses ordres en personne, que nous crûmes un moment avoir perdu notre Amiral. Ce danger nous

ayant fait reculer un peu , nos batteries redoublèrent leur feu , soutenues de toutes les chaloupes-canonnières , tandis que nos bombârdes jetterent continuellement des bombes dans la place , où elles causerent pour le moins autant de dégats que nos canons en firent aux ouvrages. Le nombre des ennemis tués & blessés est très-considérable. Le Chevalier *Emo* ayant enfin ordonné la retraite , on l'exécuta sans le moindre désordre , malgré le feu d'enfer que firent sur nous les assiégés. Dès que le tems le permettra nous reviendrons à la charge , elle sera des plus meurtrières ; le Chevalier a fait augmenter le nombre de nos bouches à feu du côté où il se propose de battre la place , nous ferons agir entr'autres une piece formidable qui est un mortier de 200 liv. Les Barbaresques ne sont pas restés oisifs , ils viennent d'élever deux batteries à fleur d'eau où ils ont transporté tous les canons inutiles qu'ils avoient sur les murs.

## GRANDE-BRETAGNE.

*DE LONDRES, le 27 Mai.*

La nomination de Lord *Walsingham* à l'Ambassade d'Espagne , paroît jusqu'ici n'avoir été faite que par les Folliculaires. S. M. ne l'a point encore ratifiée ; le *Morning-Chronicle* l'assure positivement , & nulle Gazette de la Cour n'a annoncé cette nomination. Les mêmes distributeurs des places avoient désigné , les uns , M. *Cumberland* , les autres , M. *Wrascall* , comme Secrétaire de cette Ambassade.

La Chambre-Haute, par-devant laquelle le bill d'amortissement a été porté, ayant demandé aux Communes, malgré l'opposition du Lord *Bathurst*, son Président actuel, communication des piéces qui ont fondé le rapport du Comité, les Communes se sont refusées à cette demande, contraire aux règles qui ne permettent pas à l'une des deux Chambres, d'exiger de l'autre un compte des raisons qui l'ont déterminée à passer un bill quelconque. Sur cette réponse, les Pairs passerent, le 25, à l'examen du rapport. Le Comte de *Stanhope* proposa de substituer au bill de M. *Pitt* un autre projet de sa façon; mais ce projet ne fut pas goûté, & la Chambre s'ajourna, après avoir admis le bill de M. *Pitt*, auquel S. M. a donné avant-hier la Sanction Royale.

Selon l'ordre du jour, les Communes s'occupèrent, le 24, de la troisième lecture du bill de la Judicature de l'Inde. M. *Fox* s'y opposa dans les termes les plus violens.

On n'en pouvoit justifier, observa-t-il, ni le principe ni les clauses. C'étoit une violation monstrueuse de la Jurisprudence. Les effets d'ailleurs ne répondoient point aux vues qu'on s'étoit proposées en le formant, & il faisoit une injustice révoltante aux sujets Anglois établis dans l'Inde, en les privant du privilège d'être jugés par leurs pairs. Pour montrer combien les bases de ce bill étoient absurdes originellement, M. *Fox* cita la clause qui forçoit les Anglois revenus de l'Inde, à donner un état de leur fortune, clause qui avoit été abandonnée,

fans qu'on en eût fait l'expérience. Il conclut en disant qu'il protestoit donc contre cette mesure, - puisqu'il ne pouvoit pas avoir la satisfaction de la voir retirer.

La réponse de M. Dundas fut, que l'honorable membre ayant admis la nécessité d'une autre espèce de judicature que celle pratiquée dans l'Inde, il auroit dû dans l'espace de deux ans, en proposer une autre conforme à ses idées de jurisprudence.

Il soutint que les principes du bill actuel n'étoient point contraires aux libertés & aux privilèges des Anglois résidans dans l'Inde ; & déclara qu'il avoit abandonné la partie du bill relative à la déclaration des fortunes faites dans ce pays-là, non qu'il fût convaincu de son impropriété, mais parce qu'il avoit jeté les plus grandes alarmes dans l'Inde, & que la raison d'état l'avoit emporté sur sa propre conviction.

Ce raisonnement ne parut pas suffire à M. Fox, qui observa qu'il étoit très-étrange de prétendre que les membres qui formoient des objections contre un bill, dussent en proposer un autre à la place ; que quant à lui, il avoit proposé rarement des bills à la Chambre, & que lorsqu'il l'avoit fait, il n'avoit point épargné ses peines pour s'instruire avant de les présenter, quoique ses efforts n'eussent pas toujours été couronnés du succès.

M. Shéridan rappella à M. Dundas, que M. Francis avoit voulu en présenter un sur le même sujet, mais qu'il s'y étoit opposé, en disant que l'intention de l'administration étoit de s'occuper de cette affaire. Il blâma ensuite la précipitation indécente avec laquelle le premier bill avoit été passé, sous prétexte qu'un navire l'attendoit pour partir, quoiqu'il n'eût fait voile que trois semaines après.

Nonobstant ces débats déclamatoires, le bill fut agréé & envoyé à la Chambre des Pairs.

Le 25, l'Alderman *Watson* présenta une Pétition du Corps des Marchands de vin. Ils demandent à être entendus par le Ministère de leurs Conseils sur les dispositions du bill qui les concerne. L'Alderman *Watson* se plaint avec eux de la précipitation que l'on mettoit à faire passer un bill si important.

MM. Fox, Shéridan & Dempster déclarerent que le bill n'ayant été imprimé que le 22, on devoit pour en faire la seconde lecture attendre des informations réellement suffisantes & qui, n'en déplaise aux partisans du Ministre, n'existoient point encore. Mais leur avis pour remettre en conséquence cette lecture au 30 de ce mois, ne prévalut point, & la motion faite à ce sujet par l'Alderman *Watson*, fut rejetée par une majorité de 50 voix. La Chambre cependant reçut la pétition du corps des Marchands de vin, & il fut ordonné que leur conseil seroit entendu sur la disposition du bill lors de la seconde lecture.

Voici la substance de ce bill sur les vins étrangers, importés dans la Grande-Bretagne.

Le bill après avoir rappellé les actes de Georges II & du Roi régnant, concernant le commerce des vins, abolit les droits actuellement existans sur les vins, & en établit de nouveaux dont la perception sera confiée aux Commissaires de l'Accise en Angleterre & en Ecosse. Voici d'ailleurs les principales dispositions du bill. Les vins avariés sont exemptés de tous droits ; les

Commerçans en vins étrangers sont obligés de les déclarer aux Officiers de l'Accise. Les vins qui n'auront point payé les droits seront vendus, & ceux qui auront été débarqués frauduleusement seront saisis. Les Marchands en gros seront tenus de prendre des permissions pour faire ce commerce, & de les renouveler tous les ans. A la réserve des privileges des deux communautés suivantes, sçavoir, la compagnie des Marchands de vin de la cité de Londres, & les Maires & Bourgeois de Saint-Albans, les magasins sont assujettis à différentes regles. Les Marchands de vin feront la déclaration de tous leurs fonds, & les Officiers de l'Accise seront autorisés à visiter les caves de ces Marchands, & à prendre des échantillons de leurs vins. Les Marchands seront tenus de marquer les vaisseaux dans lesquels ils tiendront leurs vins, & de les montrer aux Officiers de l'Accise. Ils ne pourront changer lesdits vaisseaux, ni mettre de vin en bouteilles sans en donner avis à l'Accise. Défense aux Marchands de tenir des vins ou des liqueurs de fabrique Angloise. Les Marchands tiendront registre de leur vente, & en feront le rapport à l'Accise. Enfin tout accroissement de fonds non déclaré sera confisqué.

Les vaisseaux de guerre destinés pour les isles de l'Amérique ont ordre de prendre leur complet d'hommes comme en temps de guerre.

Parmi les vaisseaux qu'on équipe actuellement pour les différentes stations du dehors, il n'y en a pas un destiné pour l'Inde, suivant les Gazetiers qui savent toujours mieux que l'Amirauté même la destination des armemens.

Le Ministre a définitivement réglé le 22, les conditions de la prochaine Loterie Royale. Mrs. Hankey, Banquiers, sont convenus de prendre la totalité des billets, à l'exception de 10,000 qui seront pour la Trésorerie. Le nombre des billets est de 50,000, & Mrs. Hankey se sont engagés à donner la somme exorbitante de 13 liv. 15 s. 6 d. pour chaque billet. La Loterie sera tirée au mois de Février prochain. Le 24, les billets portoient une prime de 15 schellings sur la place.

On se dit à l'oreille, à ce que raconte l'Universal-Register, que la grande affaire dont le cabinet Britannique s'occupe actuellement, est l'adoption d'un plan arrêté par le Marquis de Lansdown, pour peupler la province de la Nouvelle-Ecosse de réfugiés Américains. Les avantages qui résulteront pour ce pays, ajoute la même feuille, d'établir dans les provinces qui nous restent un nombre considérable de nos plus fideles sujets, fortement attachés à l'heureuse constitution Britanique, sont infinis. Ce plan s'étend aussi, dit-on, à la population du Canada, de l'Isle Saint-Jean & du Cap-Breton. Il paroît nécessaire de porter dans le Gouvernement que nous pouvons appeller Amérique Angloise, aussi bien que dans celui de nos dépendances Asiatiques, les usages & la politique des gouvernemens monarchiques, afin de les retenir dans la sujétion où doivent être des colonies éloignées.

Le *Morning-Chronicle* donne l'état suivant des revenus & des dépenses du Prince de Galles.

Il est alloué au Prince annuel-  
lement par le Parlement, . . . 50,000 l. **A**

Les revenus qu'il tire de son  
appanage font d'environ . . . 14,000

Ce qui fait . . . 64,000

Les dépenses annuelles font ,  
pour les traitemens des Officiers  
de sa maison , & son établissement  
domestique , . . . 20,000

Pour sa table , une somme  
fixe, dont le sieur Weltjie, contrô-  
leur de sa bouche, a l'entreprise, 10,000

Pour ses écuries , voitures &  
chevaux , . . . 30,000

Total . . . 60,000

A ce revenu annuel , dit le *Morning-Chronicle* , il faut ajouter les revenus casuels qui proviennent du renouvellement des baux , de la coupe des bois , &c. &c. S. A. R. vient de recevoir 100,000 l. st. sur le renouvellement d'un bail , & environ 30,000 l. st. de la coupe d'un bois dans le Somersetsshire ; mais d'un autre côté , il faut ajouter aux dépenses inévitables , celles que S. A. R. est obligée de faire en habits , en bârisses & en munificence ; après quoi , l'article des menus-plaisirs se trouvera encore au dépourvu.

La même Feuille contient l'extrait suivant  
N<sup>o</sup>. 23, 10 Juin 1786. d

d'une lettre de Gibraltar, en date du 23 Avril dernier.

« Notre brave Gouverneur, non moins actif en tems de paix qu'en tems de guerre, s'occupe sans relâche à rendre cette forteresse de plus en plus imprenable ».

« Je me rendis Dimanche dernier dans l'endroit appelé la *Grotte d'Inch* : cette fortification taillée dans le roc, est une des plus grandes curiosités que j'aie jamais vues ; il y a vingt-une embrasures pour autant de canons, au moyen desquelles on peut causer beaucoup de dommage aux Espagnols sans aucun danger, à moins qu'un boulet n'entrât par une embrasure ; & dans ce cas, tous ceux qui seroient employés au service du canon périroient nécessairement, attendu que dans chaque embrasure il n'y a qu'un petit espace dans lequel le boulet bondiroit en tous sens jusqu'à ce qu'il eût perdu ses forces. Cependant on se propose de les matélasser pour y remédier, quoiqu'il y ait cent contre un à parier qu'un boulet n'y entrera pas ; à l'extrémité de la grotte on trouve une belle salle, dont le plancher est tout de pierre unie ; on y voit un bel escalier tournant, qui conduit à une forte d'entaille dans le roc. On creuse une autre grotte sous la batterie de Willis, qu'on appellera la grotte de la Reine, je n'ai pas encore été la voir ; mais je sais qu'il n'y a encore que deux embrasures de faites ».

## FRANCE.

DE VERSAILLES, le 31 Mai.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont

signé, le 25 de ce mois, le contrat de mariage du Marquis de la Bonniniere de Beaumont, Capitaine au régiment du Roi, Cavalerie, avec Demoiselle de Miroménil.

Monsieur Comte d'Artois est parti, le même jour, pour aller visiter les travaux du port de Cherbourg.

Le Vicomte de Gand, déclaré Grand-Espagnol de la première Classe par Sa Maj. Catholique, a eu l'honneur d'être présenté au Roi & à la Famille Royale en cette qualité.

Dom Contans, Benedictin de l'Abbaye de Saint-Pierre de Lagny, Congrégation de Saint-Maur, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés, à Monsieur & à Monsieur Comte d'Artois, la 1<sup>re</sup> partie de son Œuvre topographique des environs de Paris, jusqu'aux extrémités du diocèse.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 28, le contrat de mariage du Marquis d'Alaigny, Capitaine de Dragons au régiment de Boufflers, avec Demoiselle du Saizay, celui du Comte de Montléart, aussi Capitaine de Dragons au régiment de Boufflers, avec Demoiselle de Saint-Simon; & celui du Comte Auguste de Lambertye, avec demoiselle Chandéon de la Vallette.

Ce jour, la Vicomtesse de Gand a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Gand; & a eu en même temps celui de prendre le tabouret.

La Vicomtesse de Lévis & la Marquise de Pimodan ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Maréchale de Lévis; & la seconde par la Marquise de la Fayette.

Le Comte de Flavigny, Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Infant d'Espagne Duc de Parme, qui étoit de retour par congé, a eu, le même jour, l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour retourner à sa destination, étant présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangères.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Mores, Ordre de Cîteaux, diocèse de Langres, l'Abbé de Juges Brassac, Vicaire général de Chartres; à celle de Lauvaux, même Ordre, diocèse de Vannes, l'Abbé de Corfan, Chanoine de Rennes; & à celle de Notre-Dame de Valence, Ordre de Cîteaux, diocèse de Poitiers, l'Abbé Bouchet, Vicaire général de Lavaur, sur la nomination & présentation de Monseigneur Comte d'Artois, en vertu de son apanage.

*DE PARIS, le 8 Juin.*

Voici la suite de l'Etat de la Marine commencé au Numéro précédent.

Capitaines de vaisseaux, élevés au grade de Chefs de divisions. Dans cette promotion, les rangs ont été assignés en la forme suivante.

MM. Cillard de Surville, de la Pérouse, Comte Lebegue, Casteller, Comte d'Aymar, Gardeur de Tilly, Baron de Duefort, Renaud d'Aleins, de Brayeres, de Saint-Civeul, Vicomte de Beaumont, de Thy, Chevalier de Trécesson, Keroulas, de Cohus, Vidal d'Audiffret, Marquis de Flotte, Verdun de la Crene, Pontevezgien, de Médine, Bernard de Marigny, Marquis de Kergallon, du Chilleau, Chevalier de Borda, d'Entrecasteaux, de Bonneval, de Kersaint, Kergaridou de Locmaria, de Sliedeville, Texier de Norbec, Chevalier de Riviere, Macarty, Mactaigne, Chevalier de Villayes, de Beaudran, Chaussegus, de la Villebranc, de Barbazan, de la Gallisoniere, de Macnemara, de Fornone, de la Bretonniere, & Vidal de Lary.

Capitaines en activité de service. MM. du Bouzet de Belizal, de Saint-Félix, Chevalier de Tanocera, Chevalier de Cuverville, Chevalier de Pujat-Bras, de Hégondes, Lzeillon, Laroque-Doutan, Chevalier de Vaugirand, de la Bouche-tiere, Chevalier de Valleneuve-Cillard, Chevalier de Launoy, Homelin, Baron de Clugni, Ruot, Guinonard, Chevalier de Gallés, le Vassor de la Touche, de Flotte de Beuzidan, de Beaurepaire, de Moncabrier, de Saint-Michel Blacon, de Granchain, d'Ossin, Vicomte de Grasse, Croignard, Letarge de Saint-Ourt, de Langlo, Gautier, Homelin, de la Hune, Rosily, la Canorgue, de Cogolin, Comte Charles Dagout, Gonthier du Breuil, de Tenel, de Foligny, Roquart de Saint-Michel, de Montbas, de Rocheguide, de Suzannet, d'Écusleville, de Hort, de Lamotte-Groux, de Raouffet-Scillons, Jacqui des Tœcres, de Maurville, de Capellis, de la Préalaye, de la Bourdonnaye, Chevalier de Caux, de Kersaint, de Froger, Gaston, Durand du Braye, Pas de

Beauhien, Beaumont, Lemaître, de Costebelle,  
de Moiffac, de Tallevaille, de la Saïlle.

M. De Fourny Médecin, & de la Société  
Royale de Médecine, nous rend compte de  
la manière suivante, d'une maladie épidé-  
mique qui a attaqué plus de six cent person-  
nes dans le village de Cus, à deux lieues de  
Soissons, & dont trois adultes seulement  
sont morts.

Cette maladie, véritablement épidémique, puis-  
qu'elle présentoit presque toujours les mêmes ac-  
cidents chez toutes les personnes qu'elle attaquoit;  
préluoit rarement par un mal-être, / un accable-  
ment & des douleurs vagues. Elle précédoit pour  
l'ordinaire, assez brutalement; un léger frisson, le  
plus souvent accompagné de nausées & de diarré-  
ées, en étoit le premier symptôme; la fièvre suc-  
cédait, elle pouvoit durer dans ses premiers momens  
irrégulière, quelquefois continue; il survénoit une  
sueur grasse, féfide, peu abondante, lorsqu'elle  
n'étoit point excitée par le poids des couvertures,  
dont on surchargeoit les malades, inconvénient  
auquel j'ai cherché à parer dès ma première visite.  
Vers la fin du second jour, quelquefois plus tard,  
il se manifestoit d'abord à la  
face & sur la poitrine, puis sur les bras, & enfin  
sur tout le corps, des exanthèmes d'un rouge  
écarlate, auxquels se mêloient souvent des taches  
pourprées, & quelquefois une éruption miliaire,  
particulière remant chez les femmes nouvellement  
accouchées & les nourrices. (Beaucoup de mala-  
des ont éprouvé aussi des maux de gorge aigus,  
& quelquefois ganglénieux; ils ont été sur tout  
très-communs dans les mois d'Avril & de Mai.)  
J'ai observé que chez ceux qui en ont été attra-  
qués, l'éruption étoit moins considérable, & les

danger plus grand.) L'éruption faite, le poule étoit dans un état peu différent de l'état naturel. Vers le 6e. ou 7e. jour, toute la peau se couvroit d'écaillés farineuses, qui tombent au plus léger frottement. Cette maladie s'est présentée presque toujours dans son principe, avec des symptômes de malignité; des souresauts dans les tendons, des mouvemens convulsifs dans les muscles de la face, de l'assoupissement, un délire tourd; la présence des vers s'est annoncée souvent par des saccades convulsives, des picotemens à la région de l'estomac, & une sueur grasse au toucher, & presque toujours d'une odeur aigre.

Les causes déterminantes de cette maladie étoient des leçons putrides, dont le foyer existoit dans les premières voies, & qui passoient subitement dans les secondes. Les causes éloignées, mais disposantes, ont été toutes celles qui donnent naissance aux épidémies en général. A la sécheresse qui avoit régné pendant tout le printemps & une partie de l'été de 1785, ont succédé des pluies presque continuelles, des brouillards, des temps presque toujours humides, qui ont duré depuis le milieu de l'été jusqu'au commencement de l'hiver. Ce qui a pu contribuer le plus dans ce village à cette maladie, c'est le voisinage des eaux stagnantes, répandues çà & là près des habitations. Ces eaux, dans lesquelles on fait rouir le lin & le chanvre qui servent aux manufactures, de ce village, exhalent des vapeurs putrides & méphitiques, bien propres à donner naissance à de pareilles maladies.

Le diagnostic étoit très-facile. Quant au pronostic, ce qui le rendoit le plus fâcheux dans le principe, c'étoit la frayeur qui saisissoit les malades dès l'invasion de la maladie. Elle en a causé plusieurs dans le court espace de vingt-

quatre heures. Les hommes les plus vigoureux étoient ceux qui, lorsqu'ils étoient attaqués, y succomboient le plus promptement. Les femmes enceintes ou nourrices, les nouvelles accouchées en ont été toutes attaquées & ont couru de grands dangers. La raison en est le caractère particulier de leurs humeurs qui ont plus de tendance à la putridité. Ce qui annonçoit une heureuse terminaison, c'étoit une assiette d'ame tranquille, la régularité du pouls & la consistance des forces.

La méthode curative que j'ai cru devoir adopter ici, étoit la plus simple possible. Elle ne consistoit qu'à remplir les indications que présentoit la nature chez la plupart des sujets attaqués. Elle devoit varier suivant les circonstances, le tems, l'âge, le tempérament; toujours on a secondé les vues de la nature, en dégorgeant, dès l'invasion de la maladie, les premières voies par l'émétique donné en grand lavage. Ce remède avoit le double avantage de vider l'estomac, de procurer des évacuations par bas, & de laisser une disposition à la sueur, en poussant du centre à la circonférence. Mais il étoit essentiel de profiter des premiers momens. Cette précaution prise, les boissons les plus légères suffisoient pendant tout le cours de la maladie. Constamment l'émétique donné de la manière indiquée, a procuré des évacuations abondantes de matieres saburreuses & bilieuses de différentes couleurs, & souvent l'éjection de plusieurs vers lambricans & par haut & par bas. Les antiputrides acides mariés aux plus doux diaphorétiques, aux antihémorrhoidiques, ont été les seuls remèdes qu'on ait donnés dans l'état de la maladie. Tous les remèdes chauds & capables de porter l'incendie dans le

sang, ont été profectés. Le bouillon le plus léger fait avec le veau & des herbes rafraîchissantes, ne se permettoit que de 4 en 4 heures. La saignée a été rarement utile. Elle a été trois fois employée pour prévenir des engorgemens inflammatoires & faciliter l'effet des autres moyens curatifs. Les vésicatoires ont été souvent indiqués & ont eu des avantages marqués, lorsqu'on les a appliqués; quand la fièvre & les autres accidens ont été dissipés, on a eu recours aux purgatifs, on y est revenu plusieurs fois; on a employé alors les cathartiques les plus forts, les toniques, tels que le Kina en poudre allié avec le safran de Mars, &c. Les moyens ont parfaitement réussi, & ont guéri tous ceux qui les ont employés & qui n'ont commis aucune imprudence.

*Autre Lettre écrite au Rédacteur.*

M E S S I E U R S ,

Votre Journal étant consacré depuis long-tems, à annoncer au public tout ce qui peut contribuer à son bien-être, j'ai cru devoir vous faire part d'une découverte très-utile d'un remède dont j'ai éprouvé, & dont j'éprouve encore chaque jour les effets les plus salutaires.

J'étois tourmenté depuis plusieurs années des douleurs de la goutte; cette cruelle ennemie de mon repos étoit enfin parvenue, au commencement de l'été dernier, à s'emparer de tout mon individu: je souffrois. . . . c'est au-dessus de toute expression: un ami vint me voir & me proposa de faire usage d'un spécifique, dont il me fit les plus grands éloges. Dégouté, rebuté même d'avoir déjà pris tant de drogues de toutes les couleurs, sans en avoir reçu le moindre soulagement, je ne pus (mal-

grés mes douleurs ) m'empêcher de rendre le pou-  
 sivement dont mon ami exigeoit son remède ;  
 mais il insista si fort que je consentis à en faire  
 l'essai.

Ce fut au mois d'août 1785, que mon ami  
 m'amena les sieurs Marly & de Guy, posses-  
 seurs de cet antidote, ils m'en donnerent deux  
 prises, & les douleurs cessèrent en essor.

Je crus qu'au renouveau de la lune suivante  
 le mal reviendrait encore avec plus de violen-  
 ce, je frémissais d'avance dans cette fatale an-  
 tante. . . . Elle fut heureusement trompée ; &  
 grace au spécifique de ces Messieurs ; d'impos-  
 sible que j'étois ; me voilà frais & dispos.

J'ai continué ce remède avec d'autant plus  
 de plaisir & de sécurité, qu'outre que ma propre  
 expérience m'en garantissoit l'efficacité, un Mé-  
 decin dont la plus haute fortune a couronné  
 le mérite, m'a dit qu'il connoissoit ce spéci-  
 fique, que je ne risquois rien de m'en servir,  
 & qu'il me conseilloit de le continuer. C'est-là  
 le cas de dire *experto crede Roberto*.

C'est mon amour pour l'humanité, & ma  
 vive compassion pour les malheureux podagres,  
 qui me portent à rendre public le juste té-  
 moignage que je dois aux bons effets du remède  
 de ces Messieurs.

SACCHINI.

» Dans le courant de Mars 1786, un en-  
 » fant de la ville de Soissons, âgé de douze  
 » à treize ans, jouant sur le pont de la ville  
 » d'Aixne avec d'autres jeunes gens de son  
 » âge, s'aperçut qu'un cheval que l'on  
 » conduisoit boire, avoit démonté un  
 » ruculier de la ville & l'avoit jeté dans  
 » l'eau ; aussi-tôt il quitta la partie, & s'em-

» parant de l'argent qui étoit sur jeu, pour  
 » ne rien perdre de ses intérêts en son ab-  
 » sence, il court environ l'espace de cent  
 » cinquante pas, & en présence de plus de  
 » cent personnes qui cherchoient des moyens  
 » pour parvenir à donner du secours au  
 » malheureux qui se noyoit, il se jette à  
 » l'eau tout habillé & le ramène à bord pri-  
 » vé de connoissance. La Ville travaille à  
 » faire un fort à cet enfant. (*Affiches de*  
*Meaux.*)

« Par une suite de la trop mémorable séche-  
 » resse de l'année dernière, une grande partie  
 » des denrées de première nécessité a renchéri. La  
 » livre de viande, qui se vendoit 10 sols, a été  
 » portée à 12 sols dans la semaine de Pâques, à  
 » cause du petit nombre des bestiaux qui ont été  
 » conduits au marché de Poissy, où se fait l'ap-  
 » provisionnement de Paris. Le prix de la livre  
 » de beurre a été porté jusqu'à 40 sols. Les lé-  
 » gumes sont d'une cherté excessive; & ce qu'on  
 » n'a peut-être jamais vu dans cette Capitale, une  
 » botte d'oignons, qui se vendoit communément  
 » 6 liards ou 2 sols, se vend 8 ou 9 sols. On doit  
 » bien imaginer, après cela, que les autres den-  
 » rées, à l'exception du pain, dont le prix a un  
 » peu diminué, & qui se vend actuellement 2 sols  
 » 6 deniers la livre chez le Boulanger, doivent  
 » avoir augmenté en proportion. Les personnes  
 » riches peuvent seules manger de la volaille.

» Telles sont les suites de cette affreuse séche-  
 » resse de l'année dernière; il faut que ses ravages  
 » aient été bien considérables, puisqu'on voit dans  
 » les *Affiches de la Basse-Normandie*, qui est cepen-  
 » dant le pays des herbages, que la viande se vend

» à Caen 9 sols 6 deniers la livre. A Sens, 10 sols  
 » la livre; à Nantes, la livre de la meilleure viande  
 » de bœuf, & celle de mouton, 8 sols 4 den.; de  
 » veau, 9 sols. Il y a eu aussi à Metz, une augmen-  
 » tation dans le prix de la viande; la livre des trois  
 » especes prises ensemble ou séparément, y vaut  
 » actuellement 7 sols. La livre de viande, pre-  
 » miere qualité, se vend à Dijon 7 sols 6 deniers;  
 » inférieure, 7 sols, avec défense d'y mêler les  
 » extrémités. Selon une Ordonnance de Police,  
 » rendue à Troyes en Champagne, la livre de viande  
 » a été taxée à 7 sols 6 deniers; défenses sont  
 » faites aux Bouchers de la vendre à un plus haut  
 » prix, quand même il leur seroit offert, sous peine  
 » d'amende arbitraire, comme aussi d'y compren-  
 » dre aucun morceau, appelé *agrément* ou *réjouif-*  
 » *sance*, aucun os détaché de la chair, même les  
 » têtes ou pieds de veau, sauf à vendre lesdits bas  
 » morceaux à la main, & de gré à gré; défenses  
 » aussi sont faites auxdits Bouchers, d'apporter,  
 » d'étaler dans les boucheries, vendre ni débiter au  
 » poids aucune tête, ni pieds de bœuf ou vache,  
 » sous peine de confiscation & d'amende arbi-  
 » traire, & sous plus grande peine, en cas de  
 » récidive. » ( *Journal général de France.* )

Quelques détails de la Notice que nous  
 avons donnée dans notre dernier N°. tou-  
 chant l'affaire intéressante de la fille *Salmon*,  
 n'étant pas exacts, nous nous empresseons de  
 les rectifier, en publiant la Lettre suivante  
 qu'on nous adresse à ce sujet.

Messieurs,

Je suis obligé de redresser plusieurs méprises  
 qui se sont glissées dans votre *Extrait*, & qui  
 pourroient blesser quelques personnes contre  
 votre intention.

La fille Salmon n'avoit pas été condamnée en conséquence du rapport des Experts, qui avoient pris des miettes de pain béni pour de l'Arfenic. Ces Experts, au contraire, ont fort bien distingué les miettes de pain, de la substance arfenicale; mais on a reconnu, par l'instruction du Procès, que l'Arfenic, déposé au Greffe, trouvé dans les poches de cette fille, & disséminé autour d'elle, y avoit été déposé; introduit & disséminé, par des mains étrangères, pour fournir contre elle une espèce de conviction.

20. En parlant du sursis, obtenu de Sa Majesté; vous dites qu'il fut accordé à la Requête du Prêtre qui avoit confessé la fille Salmon, & de ses Avocats; lorsqu'il n'y a rien au Procès qui ait autorisé cette indiscretion.

30. Vous assurez que le Procureur du Roi, du Bailliage de Caen, est condamné, sur l'Arrêt du Parlement de Paris, à nommer à la fille Salmon ses Dénonciateurs, sinon tenu des dommages & intérêts, en son propre nom, & il n'y a pas un mot de cela dans l'Arrêt, comme vous pouvez, d'ailleurs vous en convaincre aisément, par la lecture de l'imprimé qui se distribue actuellement dans Paris.

40. Enfin, vous ajoutez que cet Arrêt est dû aux généreux efforts de M. le Cauchois, Avocat au Parlement de Rouen.

M. le Cauchois a eu à Rouen, le mérite de prêter les soins les plus généreux à cette pauvre fille.

Mais il a fallu d'autres soins & d'autres efforts, pour arriver à la cassation de l'Arrêt, de plus ample informé in Arfenic, en gardant prison, & il seroit injuste d'enlever ce mérite à M. Turpin, Avocat au Conseil, qui a déployé, à cette occasion, autant de talent que de zèle & de générosité.

Lorsque la fille Salmon eut été ensuite renvoyée au Parlement de Paris, elle a encore eu besoin de Défenseurs nouveaux, & elle a promptement retrouvé, dans le Barreau du Parlement de Paris, les secours généraux que sa situation exigeoit.

Tout Paris a connu l'ouvrage intéressant, publié à ce sujet, par M. Fournel, sous le titre de *CONSULTATION pour une jeune Fille condamnée à être brûlée vive; qu'on regarde comme incapable de sagesse, de force & de solide raisonnement.*

Enfin, Messieurs, on pouvoit abstraire nommer M. Bijou, Procureur au Parlement, comme n'ayant pas été tout-à-fait inutile à la fille Salmon, dans une affaire, où, pour prix de ses soins, il n'a jamais ambitionné que le bonheur de contribuer à son succès.

Un de vos Abonnés.  
5 Jun. 1786.

L'Académie de la Rochelle a tenu le 17 Mai sa Séance publique.

M. De Bauffay, Directeur, en a fait l'ouverture par le précis des événemens intéressans pour l'Académie depuis la dernière séance, & par l'éloge de MM. Guettard, & de Bonami, l'un & l'autre Associés de cette Académie, décédés il y a quelques mois.

M. Delproux a lu une pièce de vers intitulée *Les Illusions Poétiques.*

M. l'Abbé Mouffreau a lu, pour M. l'Abbé de Gasc, Chancelier, les *Observations historiques & littéraires sur le Musée du Capitole.*

M. De Bauffay a rendu compte des différentes pièces admises au concours pour le prix de poésie que l'Académie avoit proposé. Il a donné un exo

trait de celles, qui, au jugement de l'Académie, ont mérité une mention honorable.

M. Alquier a lu une piece intitulée: *De l'influence des Femmes sur les mœurs*, avec cet epi-gramme, *omnia vincit amor & nos cedamus amori*, qui a partagé l'accessit, par M. l'Huillier fils, Conseiller au Châtelet d'Orléans.

M. De Malartic a lu une *Epiire écrite par l'Auteur*, après son retour à la campagne, avec cette epi-gramme, *Ami, la liberté nous attend dans les bois*, qui a également partagé l'accessit, par M. de Boissy d'Anglas, de Nismes.

M. De Bauffay a terminé la séance par la lecture de l'Ode portant pour devise *excelsi montes, excelsior ipse*, sur la mort de J. J. Rousseau, par M. Duvigneau, Avocat au Parlement de Bordeaux, a qui le prix a été adjugé.

Nouvelle Carte Chronologique & très-détaillée de la Généralité d'Auvergne, divisée par Elections, Dressée d'après nombre de Cartes, Plans & Mémoires particuliers. Assujettie aux Observations astronomiques de MM. de l'Académie Royale des Sciences. Dédiée à M. de Chazerat, Intendant de la Province. Prix 1 liv. 5 s.

A Paris chez Dezauche, Successeur des sieurs Delisle & Phil. Bauche, premiers Géographes du Roi & de l'Académie Royale des Sciences. Rue des Noyers.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1 de ce mois, sont: 1, 27, 46, 37, & 29.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 4 Juin.

Il vient d'être rendu ici un Edit de Sa

**Maj. Imp. touchant les Processions & les Jubilés, dont voici la teneur :**

JOSEPH, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, &c., &c. voulant faire cesser les abus des processions & des jubilés, nous avons, de l'avis de notre Conseil privé, Etc. &c.

1<sup>o</sup> Outre les rogations ordinaires, il ne pourra y avoir dans chaque paroisse que deux processions par ans, dont l'une au jour de la Fête-Dieu, & l'autre à quelque autre jour de fête à désigner par l'Ordinaire; notre intention étant, qu'il ne puisse se faire aucune procession le jour de dimanche, pour ne point déranger le service paroissial. 2<sup>o</sup> On ne pourra plus porter des statues ni images que conquises, non plus que des enseignes de métiers, vêtements extraordinaires ou autres bigarres semblables dans les processions, ni les faire accompagner d'aucune musique. 3<sup>o</sup> Nous agréons, qu'outre les processions permises par l'article premier, celles que l'ordinaire pourroit permettre & indiquer dans des circonstances particulières, à l'effet d'implorer l'assistance du Ciel pour la pluie ou le beau tems, pour la conservation de la moisson, ou pour d'autres nécessités publiques, puissent avoir lieu. 4<sup>o</sup> Nous interdisons absolument toute autre espèce de procession, ainsi que tout pèlerinage en troupe, vers quel lieu que ce puisse être, sous peine contre les contrevenans d'être punis d'une amende de cent écus par tête, ou d'une détention de trois mois en cas d'insolvabilité, & même d'une peine plus grieve à l'arbitrage du Juge, selon les circonstances. 5<sup>o</sup> Nous interdisons sous la même peine, & supprimons généralement à perpétuité toute espèce de solemnités, connue sous le nom de Jubilés.

On ignore encore la durée précise du séjour que fera le Stathouder à Midelbourg. Ce Prince est actuellement à Dieren, d'où il reviendra un moment à Loo, avant de partir pour la Zélande.

La Province de Groningue a adhéré par une résolution conforme à celle des Provinces de Gueldres & de Zélande, à la réforme totale des troupes légères, la légion du Rhyngrave de Salm y comprise.

Suivant quelques Feuilles de Hollande, le Stathouder a proposé aux Etats-Généraux, par une Lettre du 11 Avril, d'élever le Prince de Hesse-Darmstadt au rang de Général-Major, ainsi que le Prince Louis de Waldeck, Colonel depuis dix ans au service de la République. Ce n'est pas la Zélande seule qui s'oppose à l'érection d'un cinquième Département de Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, établi dans la Chambre d'Amsterdam. Les Etats de Frise viennent de protester contre cet arrangement.

La Gazette de la Haye, du 26 Mai, contenoit une Lettre vraiment curieuse d'un Baron à un Comte à Paris, sur l'illustre Prince d'Albanie, prisonnier à Amsterdam. Voici les termes magnifiques dans lesquels on parloit de ce *Grand Homme*.

C'est avec le plus grand plaisir que je vous entretiens d'un homme unique, le célèbre Caffriotto, Prince d'Albanie, Capitaine-Général des Monténégrins, Patriarche de l'Eglise Grecque,

Vieux Berger, Magnat de Pologne, Prince du Saint-Empire Romain, Duc de Saint-Saba, Duc de Hertzogovine, Noble Vénitien, Grand d'Espagne de la première classe, Grand-Prieur de Malthe, Grand-Croix de l'ordre de Constantin, & onzième descendant de Scanderberg, &c. &c. Il a voyagé avec distinction en Allemagne, en Italie; en France, en Angleterre; il fait l'italien, l'anglois, le françois, le latin, le grec & l'hébreu; ce qu'il a lu une fois, il le retient toujours. Ce ne fut qu'un jeu pour lui d'apprendre par cœur les ouvrages d'*Homere*, d'*Hésiode*, de *Pindare*, de *Virgile*, d'*Ovide*, d'*Horace*, du *Dante*, du *Tasse*, de *Arioste*, de *Boileau*, de *Racine*, de *Voltaire*, de *Pousséau*. Les grands hommes vivans il les visita tous; les grands hommes morts, il récita des élégies sur leur tombe. Son génie ardent enfanta des merveilles en vers & en prose: lisez son *Alcoran des Princes*, son *Horoscope politique*, son *Histoire de Scanderberg*. Il servit de sa plume & de son épée la Confédération de Bar. Après plusieurs voyages, il a été visiter le Prince de Ligne à Belœil, où il s'est enfermé dix mois, sans sortir de la bibliothèque. Il se rendit ensuite dans un hermitage en Bavière, où il resta neuf mois, par amour pour l'étude. Le voici maintenant pour la cinquième fois en Hollande. Il est venu offrir un corps de vingt mille Monténégrins armés à L. H. P. lors de la guerre qu'Elles craignoient avec l'Empereur.

Pour terminer ses grandes aventures, le onzième descendant de Scanderberg a abrégé sa prison, en se déchirant l'artere du bras gauche avec l'aiguillon de la boucle d'un bandage dont il se servoit. Il est mort immédiatement après cette opération, empor-

tant avec lui les lumières qu'une procédure  
alloit jeter sur le long cours de ses hauts  
faits. Il paroît constant que cet Aventurier  
étoit le Dalmate Zandowich, qui trompa  
les sieurs Chomé & Jordan, Négocians  
d'Amsterdam, qui trompa ensuite la Repu-  
blique elle même, qui la jeta dans une  
querelle opiniâtre avec Venise, qui escroqua  
un jour 5000 florins à un honnête Libraire  
de Francfort sur le Mein, dont il avoit pro-  
mis d'affilier la fille à ses Principautés & à  
son lit, &c.

Dans l'instant, nous recevons la note en-  
tière & authentique présentée par le Minis-  
tre de Russie à l'Administration de la Cour-  
lande, & la Réponse de celle-ci. La Note  
porte :

Le bruit s'étant répandu depuis quelque temps  
que S. A. S. le Duc avoit résolu de se débarrasser  
de la Régence de ces Duchés, pour la céder au  
Prince Louis de Wurtemberg-Suttgard, qui est  
au service de S. M. Prussienne, le Souverain a re-  
çu de S. A. S. le Duc l'ordre de déclarer aux  
Membres de la Régence & à toute la Noblesse de  
Courlande que le projet étoit ne pourroit être  
gardé par S. M. Imp. que comme invraisem-  
blable, parce que toute démarche de cette nature  
faite de la part du Duc, quand même elle ne  
seroit que méditée, non-seulement lui attireroit  
la juste indignation de l'Impératrice, mais déter-  
minerait aussi cette Souveraine à employer contre  
ce projet les mesures les plus efficaces & telles  
que l'exigent sa dignité & le bien-être de son  
Empire. S. M. Impériale espère donc que les

Membres de ladite Régence, ainsi que la Noblesse & les Etats, ne se laisseront aucunement inquiéter par de pareils bruits, mais aussi que de leur côté ils refuseront toute espèce de consentement, & ne témoigneront pas la moindre condescendance, si, contre toute attente, on venoit à faire contre S. M. Impériale quelque tentative de cette nature, soit en faveur du susdit Prince de Wurtemberg, ou de qui que ce puisse être, puisqu'il leur est connu que, comme par leur fermeté ils se rendent dignes de la bienveillance & de la protection de S. M. Impériale, leur condescendance peu réfléchie à des insinuations & intrigues étrangères détermineroit S. M. Imp. à leur témoigner toute son indignation. *Mittau, le 4 Mai 1786. Signé, W. J. NOTTBECK.*

La Réponse étoit de la teneur suivante :

Convaincus que S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, daigne, avec les sentimens les plus précieux & les plus affectionnés, prendre part aux événemens qui intéressent essentiellement la Courlande, les Soussignés ne sauroient que recevoir, avec la reconnoissance la plus respectueuse, le contenu de la note qui leur a été remise le 4 par le Conseiller & Chargé d'affaires de Nottbeck, comme un nouveau témoignage de ses sentimens généreux ; ils ont en même tems l'honneur de notifier à M. le Conseiller & Chargé d'affaires, que S. A. S. le Duc a contredit depuis peu, très formellement & de la manière la plus expresse, le bruit de sa résignation en faveur du Prince Louis de Wurtemberg, & qu'il l'a déclaré par une fiction éloignée de toute vraisemblance, de quoi M. le Ministre Baron de Mestmachter a été provisoirement informé avant son départ pour Pétersbourg. Les Soussignés peuvent

ajoutés, avec toute la vivacité que leur intérêt pour la vérité & la sincérité de leurs sentimens, qu'ils ne cesseront jamais d'employer leurs efforts les plus zélés pour mériter par leur conduite le bonheur des bonnes grâces, de la haute faveur, & de l'ineffable bienveillance de la grande & sage Souveraine de la Russie.

Mittau, le 5 Mai 1786. Signé, KLOPPMANN, Président des Etats. TAUBE, Chancelier. SAES, Grand-Burgrave. ROSCHUL, Maréchal des Etats.

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

« M. Adams, Ministre plénipotentiaire des  
 » Etats-Unis de l'Amérique, à Londres, se ren-  
 » dit lundi dernier au bureau de l'Amirauté à  
 » Whitehall, & fit part d'une manière offi-  
 » cielle au lord Howe, en sa qualité de Chef du  
 » département de la Marine, des plaintes con-  
 » cernant les prises de quelques navires Améri-  
 » cains, qui avoient été conduits dans les ports  
 » des îles Angloises, dans les Indes Occidenta-  
 » les. Les manifestes des Commandans des navi-  
 » res pris, étoient accompagnés de représen-  
 » tations de la part du Congrès, qui demande  
 » une enquête. De là, cet Ambassadeur se ren-  
 » dit officiellement chez M. Pitt, & chez les  
 » deux Secrétaires d'Etat, pour leur faire part  
 » de la démarche officielle qu'il venoit de faire.  
 » ( *Courier de l'Europe*, n<sup>o</sup> 319. ).

« On parle sérieusement d'une révolte qu'il y  
 » auroit eu, à Goa, occasionnée par les troupes;  
 » on ajoute que le Gouverneur, M. de Souza,  
 » auroit été obligé de faire mettre aux arrêts  
 » plusieurs Officiers, entre autres le Maréchal  
 » de Wiga, qui remporta des avantages considé-

Scrables en 1782 & 1783 sur les Indiens: On attend les premières nouvelles qui doivent arriver de ce pays avec impatience. La Cour de Lisbonne, dit-on, n'a reçu aucun détail de cette affaire.

(Gazette d'Amsterdam, n<sup>o</sup>. 43.)

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

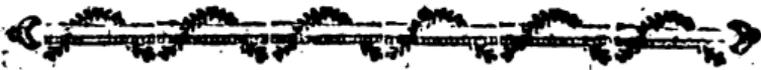
PARLEMENT DE PARIS, GRAND CHAMBRE.

*Cause entre les nommés Sardot & sa femme, anciens domestiques de la Dlle. de Bussueil, — & les Administrateurs des pauvres de la paroisse de St. Sulpice, — & les héritiers de la Dlle. de Bussueil. Legs universel d'un valet fait à des domestiques; confirmé. — Legs universel de nue propriété, fait aux pauvres, révoqué.*

L'incapacité des domestiques de recevoir des Legs universels de leurs maîtres, assez généralement adoptée, n'est pas absolue; elle se réduit à examiner la force du Legs, & la valeur des services dans, la proportion de leur durée. Si le Legs n'est que la juste récompense de leurs peines, la Justice n'hésite pas à les confirmer. — A l'égard des Legs universels faits aux pauvres par des particuliers Laïcs, l'usage d'en prononcer la réduction en faveur des familles entièrement dépourvues, est assez invariable. Ces deux points ont été reconnus dans l'espèce que voici. — La Dlle. de Bussueil, cadette d'une maison distinguée, mais sans fortune, avoit eu l'honneur d'être attachée à sa sœur Madame la Princesse de Conti. Les bienfaits de cette Princesse, la pension qu'elle en avoit reçue, furent long-temps son unique ressource, &

Ils ne suffisoient pas pour la garantir de la gêne ;  
 suite inévitable des dépenses qu'exigeoient son  
 rang, & les compagnies dans lesquelles elle  
 étoit nécessairement répandue. — Un Legs de  
 40000 liv. qui lui fut fait en 1774, par le  
 Comte de Fontenay, lui procura dans les dix  
 dernières années de sa vie, l'aïssance nécessaire  
 à son grand âge. — Elle avoit depuis long-  
 tems à son service deux filles domestiques,  
 Sordot & sa femme, celle-ci depuis 33 ans, le  
 mari depuis 20 ans ; ils s'étoient mariés chez  
 elle ; elle en étoit parfaitement contente ; ces  
 deux serviteurs lui avoient donné, plus d'une  
 fois & dans des tems difficiles, des preuves d'un  
 attachement bien rare dans les gens de leur  
 espèce. Le mari avoit quelquefois fait des avan-  
 ces pour sa maîtresse, sur les gages & profits  
 qu'il avoit amassés dans d'autres maisons ; & la  
 femme avoit souvent suppléé par le travail de  
 ses doigts, à l'insuffisance du revenu de la Dlle.  
 de Buffeuil. — Une fille née du mariage de  
 ces deux domestiques, dans la maison de la Dlle.  
 de Buffeuil, avoit aussi mérité son amitié ;  
 cette jeune fille étoit regardée comme un enfant  
 adoptif, qui répondoit par de vives caresses aux  
 bontés dont elle étoit comblée par la maîtresse &  
 ses pere & mere. — Ce fut cette satisfaction  
 rare d'avoir à son service trois domestiques zélés,  
 qui dicta le Testament de la Dlle. du Buffeuil ;  
 elle connoissoit l'état de sa famille, elle la savoit  
 dans l'opulence, & d'ailleurs elle n'avoit pas at-  
 tendu pour lui donner des preuves de son attâ-  
 chement : elle avoit reçu chez elle le Vicomte  
 de Buffeuil son neveu, avant qu'il fût admis à  
 l'Ecole Militaire ; elle lui avoit fait, lorsqu'il  
 y étoit entré, 1200 liv. de rente, dont il jouit  
 sur les 40000 liv. du legs de M. de Fontenay.

Ses nièces étoient mariées richement en Province; & n'avoient dans leurs voyages de Paris, d'autre maison que la sienne : dans cette position, la Dlle. de Busseuil desirant, dit-elle dans son Testament, « récompenser les longs & fidelles services de ses domestiques Sardot & sa femme, » elle les institue ses légataires universels en usufruit, conjointement avec leur fille, de la jouissance de tous ses biens disponibles, avec clause de reversion sur la dernière des trois têtes. Elle institue ensuite les pauvres de la paroisse de St. Sulpice, ses légataires universels de la nue propriété desdits biens après le décès des trois usufruitiers ». La Testatrice est morte peu de tems après, en Août 1783. — L'inventaire fait après son décès en présence des héritiers & d'un Substitut pour les absens, ne porte toute la succession qu'à 28000 liv. donnant au plus 13 à 1400 liv. de rente. — En Décembre 1783, Sardot & sa femme ont formé leur demande en délivrance contre la Dame de Courcenay & le Vicomte de Busseuil, ensuite contre la Comtesse de Murats, sœur de la Testatrice. Sentence par défaut du 26 Novembre 1784, qui ordonne la délivrance du Legs. Appel de la part des héritiers. — Arrêt du 28 Janvier 1786, qui en ce qui touche l'Appel de la Sentence, relatif au Legs d'usufruit fait aux domestiques, a mis l'appellation au néant, avec amende & dépens. En ce qui touche l'Appel de la Sentence, relatif au Legs de nue propriété, fait aux pauvres de St. Sulpice, a mis l'appellation & ce au néant; émendant & ordonné la réduction de moitié du Legs au profit des héritiers, dépens compensés.



**JOURNAL POLITIQUE**  
**DE BRUXELLES.**

---

**D A N E M A R C K.**

*DE COPENHAGUE, le 23 Mai.*

**L'**Objet principal du voyage maritime du Capitaine *Løwenørn* n'est pas précisément la découverte de l'ancien Groënland. Ses instructions portent d'examiner plus particulièrement l'isle d'Islande, de rectifier les cartes marines des parages de cette isle & des mers voisines, & de subordonner à ces travaux la recherche du Winlande.

Le Prince Royal fait exécuter tous les jours des manœuvres aux Régimens de garnison en cette Capitale.

Le nouveau canal de Holstein, qui dans divers endroits avoit été endommagé, est actuellement réparé, & l'on y navigue depuis le 13 de ce mois.

Cinq bâtimens Danois ont fait naufrage près de Cadix, dans le mois d'Avril.

Le nombre des navires entrés dans le  
N<sup>o</sup>. 24, 17 Juin 1786. e

Sund depuis le 15 jufqu'au 22 de ce mois inclufivement, monte à 756.

Une lettre de Skalhœt en Iflande, datée du 24 Mars, porte que l'année dernière il eft mort dans cet Evêché 911 perfonnes, la plupart de mifere; qu'on n'y a compté que 76 naiffances; que la petite vérole, qui ne s'étoit plus manifeflée dans l'ifle depuis 23 ans, fait des ravages déplorable, & que les commotions fouterraines continuent toujours dans l'Arneffyel.

## ALLEMAGNE.

*DE HAMBOURG, le 3 Juin.*

L'impératrice de Ruffie, accompagnée du Grand Duc & de la Grande-Ducheffe, eft partie de Pétersbourg, le 4 Mai, pour Czarkœ-Selo où elle paftera l'Été.

L'année dernière, il eft entré dans le port de Stettin 1552 bâtimens, c'eft à-dire 40 de moins qu'en 1784 : dans le nombre ci-deffus on a compté 72 navires venant de la Hollande & de la Grande-Bretagne, 72 de France, d'Espagne & de Portugal, 269 du Danemarck & de la Norvege, 397 de la Suede & de Mek'embourg, 49 de la Ruffie & de Dantzik, 30 de Hambourg & de Lubek, 7 d'Italie, 5 d'Emden, & 222 de la Pruffe & de la Poméranie. Le nombre des bâtimens fortis de ce port a été de 1471, dont 61 pour la Hollande & la Grande-Bretagne, 39 pour la France, l'Espagne & le Portugal, 249 pour le Danemarck & la Norvege, 626 pour la

Suede & le Mecklembourg, 70 pour la Russie & Dantzik, 36 pour Hambourg & Lubek, 4 pour Embden, & 143 pour la Prusse & la Poméranie.

Le commerce d'exportation de la Ville d'Elbingue, pendant 1785, a monté à la somme de 3,258,919 rixdalers.

Un Journal qui s'imprime à Berlin, affirme qu'en 1761 on y a compté 6205 maisons, & une population de 98,244 personnes; en 1771 le nombre des maisons étoit de 6414, & la population montoit à 105,761 ames; en 1781 les maisons furent au nombre de 6541, & la population montoit à 110,419 ames, & en 1785 le nombre des maisons a été de 6644, & la population de 112,943 habitans.

Pendant l'année 1785, il est arrivé à Revel 157 bâtimens, & il en est parti 161; dans le nombre des premiers, on a compté 90 Suédois, 20 Danois, 16 Lubekois, 18 Portugais, 3 Italiens, 3 Hollandois; le reste étoit des bâtimens Anglois, Prussiens, &c. Dans le nombre des bâtimens sortis de ce port, il y en avoit 90 pour la Suede, 17 pour Péte-sbourg, 16 pour le Danemarck, 14 pour Lubek, 6 pour le Portugal, le reste pour la Hollande, l'Italie, &c. Les bâtimens arrivés dans ce port en 1779, étoient de 107; en 1780, de 131; en 1782, de 137, & en 1784, de 128.

La recette de la Douane a monté l'année dernière a plus de 182,000 roubles; autrefois elle faisoit un objet de 40 à 80,000 roubles. La cause du progrès rapide de ce commerce est qu'on y paie les droits avec des roubles, & qu'il faut les acquitter à Riga avec des écus d'Albert, que

l'on ne reçoit à la Douane qu'à raison de 125 copeiks pièce, tandis que ces écus valent souvent au-delà de 140 copeiks.

A l'ouverture de la Diète à Stockolm, le Roi de Suede a prononcé le Discours suivant :

Hauts, bien-nés, nobles, vénérables, savans, estimables, sinceres, & bons Seigneurs & hommes Suédois !

C'est avec une affection & une tendresse sans bornes que je vous reçois devant le trône : & les momens les plus doux de ma vie sont ceux-ci, où je peux verser mes sollicitudes paternelles pour leur prospérité dans le sein de mes fideles sujets.

Depuis la dernière assemblée, huit ans se sont écoulés, pendant lesquels la paix & la tranquillité ont été conservées tant au dehors qu'au dedans du Royaume.

L'union & la confiance réciproque ont été affermies entre vous & moi. Cette union, sûreté du Royaume, a été une barbarie pour ceux qui par jalousie auroient voulu la rompre : en effet qui hazarderoit d'inquiéter un peuple uni, où tous sont pour un, & un pour tous, visant chacun au même but ? Cette union, cette confiance ont heureusement subsisté pour l'honneur & la gloire de la patrie.

Mes prédécesseurs vous ont convoqués plusieurs fois, pour venger l'honneur du Royaume, ou assister nos Alliés à les défendre contre la force, soutenir nos freres en religion contre toute oppression, ou pour repousser les ennemis de nos propres limites : Aujourd'hui vous êtes uniquement convoqués pour délibérer avec moi sur le bien-être général.

Ce n'est point pour exiger de nouvelles taxes,

ni imposer de nouvelles charges ; je suis satisfait de ce que vous m'avez donné ; & qui , employé avec prudence , peut suffire aux besoins du Royaume : mais c'est pour vous consulter sur votre propre bien-être , & concerter les moyens de vous garantir d'une famine dangereuse , lorsque le Royaume essuye des années de disette. Tel est le but & le motif de la convocation.

Si mes Etats sont bénis du Ciel par une paix stable & durable , si nous avons joui d'établissement avantageux , si tous les malheurs qui nous menaçoient à la mort de mon pere ont été éloignés , de sorte que je puis parler maintenant à un peuple indépendant & uni , si tout cela , avec la grace de Dieu , est mon ouvrage , il n'en est pas moins vrai que nous avons éprouvé l'inconstance du sort attaché à l'humanité.

Les productions du pays , première source des vraies richesses , nous ont été refusées pour ainsi dire pendant les trois dernières années , & ce malheur n'a pas peu aggravé le poids de notre Couronne : car vos peines , chers sujets , sont les nôtres ; notre honneur & notre félicité sont inséparablement unis.

Les soins propres à éloigner les suites de ces trois dures années augmentant les secours que j'ai taché de procurer à ceux qui en souffroient , vous avez pu les connoître par les opérations & mesures adoptées , & vous pouvez y trouver des preuves de ma tendresse envers vous.

Par l'exposé même dont je vous ferai part , ainsi qu'à vos confreres , vous pouvez juger de l'importance des secours , & combien il est essentiel de concourir avec moi aux mesures que ces soins peuvent exiger dans la suite.

Vous voyez par là que je ne vous ai convoqué que pour votre bien-être , & que ni l'ambition ,

ni l'intérêt, ni aucune autre cause qui ne s'accorderoient point avec le bien du Royaume, n'a motivé ma résolution : car l'Etat jouit de la paix avec ses voisins, & avec tous les anciens amis de la Suede.

J'ai entretenu une tendre confiance, & l'ai rendue respectable auprès des autres Puissances étrangères. par une force militaire capable de défendre le Royaume, & par une marine qui en a protégé le commerce : deux fondemens sur lesquels s'appuyent le repos, l'estime, & la sûreté du pays.

Ces causes ayant donné occasion à la présente Diète, il s'y joint aussi un sentiment aussi cher que tendre, qui est de vous présenter un Enfant, lequel en plusieurs sens peut être regardé comme le vôtre ; & comme ayant été témoins de sa naissance, desirant vous montrer les progrès qu'il fait, & vous laisser juger des espérances qu'il promet.

Je considère comme un bonheur que la première chose qui s'offre à la vue innocente, & fait impression sur ses jeunes années, est l'objet le plus propre à enflammer son cœur des plus hauts sentimens : que dis-je ! ses yeux voyant l'union qui subsiste entre un peuple libre mais soumis aux loix, & un Roi borné par ces mêmes loix, mais puissant, ce grand exemple remplisse son ame de la plus grande vénération pour la forme du Gouvernement, ainsi que d'estime pour la nation : & que tandis que la naissance & le bonheur l'élèvent au dessus de tant d'autres, il apprenne également à connoître, dès sa plus tendre jeunesse, l'estime qu'il doit à un peuple libre ; & qu'enfin s'il est appelé par la providence au trône de la Suede, il n'y est élevé que pour procurer le bonheur de ses sujets.

C'est sur ces fondemens inaltérables qu'il est instruits des actions de ses prédécesseurs les grands Rois de Suede , qui en furent pénétrés : mais lorsqu'il apprendra de plus à connoître la valeur du peuple sur lequel il doit regner en son temps , alors ces grands exemples s'imprimeront vivement dans son cœur , & alors se rempliront mes souhaits & vos espérances.

C'est dans de tels sentimens patriotiques que je vous ai convoqués , & que j'ouvre aujourd'hui cette Diète , pour que ces sentimens que je démontre dans tout mon regne, soient transmis à mes descendans , par votre confiance en moi , votre respect pour les loix , votre union , & par la tranquillité & la concorde qui regnent dans vos délibérations.

Les propositions que je vous ferai communiquer vous mettront à portée de conclure que le tout tend à la prospérité du Royaume & à votre bonheur.

Je vous souhaite la grâce du Très-Haut pour vos délibérations , & vous assure à jamais , en général & en particulier , de mon affection royale.

Le Roi a porté à la Diète quatre Propositions , dont voici la substance :

1°. De convertir la punition de mort pour l'infanticide en une prison perpétuelle , avec la peine du fouet , une fois par an , le jour que le crime aura été commis.

2°. De prévenir le partage des grandes Terres , à cause des nombreux inconvéniens qui en résultent , en les léguant au fils aîné , & donnant aux autres enfans soit une pension annuelle , soit une autre rétribution à fixer en argent.

3°. D'autoriser le Roi à retirer de la Banque

un fonds propre à ériger un magasin à bled dans l'endroit qui sera jugé le plus convenable.

4°. D'autoriser également le Roi à retirer de la Banque un fonds nécessaire pour les frais des diverses mines, notamment celles de cuivre de *Faluz*, qu'il s'agit de débarrasser des eaux qui les obstruent de jour en jour, & les préserver par-là d'une ruine inévitable, en déposant toutefois à la Banque une valeur égale en cuivre.

On prévoit que la première proposition passera sans difficulté; mais qu'il pourra n'en être pas ainsi des trois autres: les sentimens des trois Ordres de l'État étant partagés à cet égard.

Les chevaux & équipages de S. M. partent pour le camp de Scanic, où ils attendront le Roi.

On prétend que M. de Marcoff, Ministre de la Cour de Russie en cette Résidence, sera rappelé dans peu par l'Impératrice, pour être employé au Ministère des affaires étrangères.

### DE VIENNE, le 2 Juin.

Depuis le 15 du mois dernier, S. M. I. est au château de Laxembourg, où elle jouit d'une santé parfaite. Deux fois par semaine, elle assiste aux délibérations de la Chancellerie,

Un Décret de l'Empereur, du 21 Avril permet aux Religieux Dominicains, Récollets, &c. qui seront employés comme Curés ou Chapelains, de disposer librement par

testament des épargnes de leurs bénéfices & des autres acquêts.

Par un autre Décret qui vient d'être publié, la taxe des sucres raffinés est réduite de 5 à 3 pour cent.

Autre Décret, du 19 Mai, qui défend l'importation & la vente dans les Etats héréditaires, des livres imprimés dans ces Etats & contrefaits par l'Etranger.

Le 11 Avril l'Empereur a ordonné que toutes les plaintes relatives aux Ecclésiastiques & affaires Ecclésiastiques, à l'exception de celles dont l'objet est la transgression des loix émanées du Souverain, seront portées immédiatement aux Consistoires respectifs, & qu'elles ne pourront être reçues aux Tribunaux civils, que lorsque les Consistoires se rendront suspects de négligence ou de partialité.

Il est arrivé ici deux Députés de Liege qui sont chargés de recevoir de l'Empereur l'investiture pour les fiefs que le Prince-Evêque tient de l'Empire.

Une Députation plus extraordinaire est celle des Envois du Prince de Georgie, qui doivent se rendre dans cette Capitale. Ils portent de longs caleçons de drap blanc, un manteau de même couleur, & leur tête est coëffée à la maniere des Hongrois.

Le bruit se répand que l'Hospodar de Moldavie a éprouvé le sort du Despote de

Valachie, qu'il est déposé & exilé à l'isle de Rhodes.

Le 11 de ce mois, le feu s'étant manifesté dans la ville de Kaaden, les flammes ont fait des progrès si rapides, qu'en peu de temps 56 édifices ont été entièrement détruits.

*DE FRANCFORT, le 7 Juin.*

Le Roi de Prusse, s'il faut en croire des nouvelles peut-être incertaines de Berlin, garde toujours son appartement où il ne reçoit que fort peu de personnes. Les forces ne reviennent point, & cependant on se flatte que la belle saison apportera quelque soulagement à l'état de S. M. Ces jours derniers le Chirurgien attaché à son service lui représenta, que l'insomnie dont elle se plaignoit céderoit sans doute à un changement de lit. Celui du Roi étoit composé d'un matelas fort vieux & fort dur; ce Monarque consentit à en avoir un meilleur, & passa une très-bonne nuit : le lendemain il appella son Chirurgien, & lui donna une forte gratification en argent.

La revue des troupes à Berlin s'est terminée le 23 Mai, & les Régimens tant d'Infanterie que de Cavalerie sont retournés le 24 à leurs cantonnemens respectifs.

On mande de Bruxelles, que l'Empereur vient de supprimer l'Abbaye de Kandem-

berg, située dans cette ville, & que S. M. I. a donné à l'Abbé 2000 florins d'Allemagne de pension. Chaque Religieux en a une de 425 florins de Brabant; l'Abbaye devoit être évacuée le 1er. Juin, pour être occupée par le nouveau Conseil Royal que l'Empereur va établir dans le Brabant. On attend incessamment de Turin M. Dufour, Prieur mitré de Nicolsbourg en Murairé, chargé par S. M. I. d'exécuter dans les Pays-Bas le plan uniforme d'administration projetée pour tous les Etats de S. M.

Les Etats du cercle du Haut-Rhin ont choisi le Landgrave de Hesse Cassel pour Colonel des troupes du Cercle.

Le Directeur de la Ménagerie de Cassel a fait une collection de bois en forme de Bibliothèque, peut-être unique dans son genre. Cette singulière Librairie est composée de livres de différens bois qui se trouvent dans les forêts de la Hesse, depuis le format in folio, jusqu'en in-seize : le dos de chaque livre présente l'écorce de chaque espèce de bois, les côtés montrent les veines, & les extrémités la moëlle; chaque livre offre un tiroir dans lequel sont renfermées les feuilles, la fleur, le fruit & la semence de l'espèce de bois dont le livre est fait, & on y trouve encore les mousses qui s'attachent sur les diverses écorces, & les insectes qui s'y nourrissent. Cette bibliothèque est composée actuellement de quelques centaines de volumes.

On débite avec approbation de la Censure Impériale, sous le titre d'*Esquisse de Vienne*, une brochure, dont l'Auteur a voulu imiter un peu lourdement le *Tableau de Paris*. On attribue cet Ecrit à M. Pezzl, Lecteur du Prince de Kaunitz.

« Les objets, dit-il, que j'ai particulièrement  
 » en vue sont la peinture des mœurs d'aujourd'hui,  
 » d'hui, la direction des idées dominantes, la  
 » situation de l'esprit national. On a comparé  
 » *Geneve* à un médaillon suspendu à un ruban  
 » couleur de vert-marin. Si nous vivions encore  
 » au tems des paraboles, je comparerois Vienne  
 » à une bague; au milieu un grand brillant, au-  
 » tour de lui un cercle d'émeraudes; le bord ex-  
 » térieur, une suite de pierres de toutes couleurs.  
 » On dit ordinairement que Londres a 120,000  
 » maisons, Paris 50,000, Amsterdam 26,000,  
 » Berlin 10000, Vienne seulement 1500; mais on  
 » compte à Londres dix personnes par maison, à  
 » Paris vingt, à Amsterdam huit, à Berlin quin-  
 » ze, & à Vienne quarante-sept. Cependant le  
 » nombre des maisons dans les fauxbourgs de  
 » Vienne n'est pas encore fixé. (Voici le plan  
 » philosophique de Vienne, tel que le donne  
 » notre Auteur.) Une Ville immense, une popu-  
 » lation de 265,000 ames au moins, une affluence  
 » de toutes les Nations européennes, des embar-  
 » ras continuels d'hommes, de chevaux & de  
 » voitures; une Noblesse nombreuse, riche,  
 » brillante; une Bourgeoisie très-aisée; dix-  
 » huit millions circulent annuellement. C'est la  
 » résidence du premier Monarque de l'Europe, qui  
 » par son activité, se montre digne du Trône  
 » qu'il occupe à la tête de la Nation allemande;  
 » c'est le centre des Etats Autrichiens, d'un Em-

» pire qui doit être rangé parmi les premiers &  
 » les p'us puiffans de la terre. Toutes les classes  
 » d'hommes peuvent y trouver leur comp'e, les  
 » politiques, les foldats, les favans, les artistes,  
 » les négocians, les amateurs de la fuperftition,  
 » ceux qui cherchent à faire fortune; ceux qui  
 » veulent vivre indépendans, les riches, les  
 » pauvres ». Après avoir fait l'apologie des gran-  
 des Villes, l'Auteur paffe au dixieme Chapitre,  
 intitulé, *l'Empereur*. » Celui qui, d'après la  
 » lecture des chroniques de Cour, des Domina-  
 » tions Autrichiennes d'autrefois, croiroit que  
 » l'Empereur Joseph est enterré dans fon palais,  
 » caché à tous les yeux, fe tromperoit groffié-  
 » rement. Il n'y a aucun des Souverains vivans  
 » qui aient vifité fes pays, & encore beaucoup  
 » d'autres Etats, d'une maniere auffi infatiga-  
 » ble depuis Bayonne à Mohilow, depuis Naples  
 » à Pétersbourg.

« L'Auteur cite M. de Lucca, qui a évalué, il  
 y a quelque tems, la population de Vienne de la  
 maniere fuivante; habitans de la Ville, 32053;  
 habitans des fauxbourgs, 156,989; le Clergé,  
 2139; le Militaire, 12530; les Grecs & les  
 Juifs, 3550; les étrangers, 27000. Somme to-  
 tale, 254,261. M. Nicolai, dans fes voyages,  
 prétend que c'est trop; notre Auteur prétend  
 que ce n'est pas affez; il évalue la population de  
 Vienne au moins à 265,000. Vienne a plus de  
 3000 carroffes particuliers, 599 fiacres numé-  
 rées, 300 carroffes de louage, & encore à-peu-  
 près 300 voitures de campagne qui appartienn-  
 ent à des particuliers. Le nombre des chevaux  
 monte à 22000; il en eft qui coûtent 4-5000 fl.;  
 & quelques Princes en ont 80 à 100 dans leurs  
 écuries. Les fiacres font bien meilleurs qu'à  
 Paris (ce qui n'est pas beaucoup dire). Il y a

124,000 chiens. En 1783, on consumma à Vienne 40009 bœufs, 1110 vaches, 63856 veaux, &c.

L'Auteur nous donne une idée des différentes classes des Viennois, loue leur hospitalité, peint leur caractère politique & moral, & les fâts des deux sexes qui s'y trouvent. Il critique la manie du jeu, qui fait beaucoup de mal à Vienne, mais qui diminue un peu depuis la nouvelle époque, & depuis qu'on exécute plus sévèrement les loix contre les jeux de hasard. « La loterie, le plus grand & le plus dangereux de tous les jeux de hasard, y est cependant encore tolérée, & y fait d'autant plus de mal, qu'on le joue continuellement, que toutes les classes du peuple le jouent, & qu'il a plus de charme justement pour la classe la plus pauvre. Elle fut établie à Vienne en 1750, & jusqu'à la fin de 1769 elle a reçu en mises 21 millions. De cette somme, 7 millions ont été rendus à ceux qui ont gagné quelque chose; la cour en a tiré 3,450,000 florins, l'entretien a coûté 2,080,000 florins; les Entrepreneurs & Fermiers ont donc gagné en dix-neuf ans 8,000,000 fl. Si d'après la même proportion, on compte que depuis 1769 les mises montent encore à 20 millions, la recette feroit, en trente-six années, 41 millions, dont les Entrepreneurs auroient profité à-peu-près 16 millions. Si la chose n'étoit pas trop sérieuse, on ne pourroit s'empêcher de rire de toutes les folies des amateurs pour deviner les cinq numéros. Ce qui est le plus triste dans ce jeu de hasard, c'est qu'il entraîne des Caissiers à prendre de l'argent public, les peres de famille à réduire leurs enfans à la mendicité, les domestiques à voler leurs maîtres; & les extraits, les ambes & les ternes qu'ils obtiennent.

» sont la cassation , la prison , la maison de correction ». Après avoir parlé de la manie des titres à Vienne , & de ce qu'on y voit à chaque heure du jour , depuis six heures du matin jusqu'à deux heures après minuit , il parle des Dimanches & des jours de fêtes , du 12 Septembre , auquel on célébra pour la dernière fois , en 1783 , la délivrance de Vienne en 1683 , &c. &c.

On sçait que la Bourgeoisie de la ville d'Aix-la-Chapelle est fort mécontente de l'administration du Magistrat. Il vient de paroître à ce sujet un Mémoire bien détaillé des plaintes de la Bourgeoisie , dans lequel il est dit entre autres choses , que depuis 23 ans les impositions vont toujours en augmentant chaque année , & que depuis 10 ans on n'en a rendu aucun compte.

## P O R T U G A L.

DE LISBONNE, le 12 Mai.

Le cutter Espagnol , commandé par le Cap. Mendoza , expédié du Ferrol à Péniche , pour aider aux transports de la cargaison du *San Pedro de Alcantara* a été jetté par un ouragan , le 28 du mois dernier , sur un rocher où il s'est brisé. 22 hommes & le Capitaine ont péri. Au sujet de cette cargaison du *S. Pedro* , la Gazette de cette ville du 25 Avril nous apprend :

Que le 16 & le 20 de ce mois il est arrivé ici deux remises en especes , retirées de ce navire ; que le 21 les frégates de S. M. Ca-

tholique , l'*Assomption* & le *Colon* ont mis à la voile d'ici pour Cadix , emportant chacune la somme d'un million de piaftres , qui fait partie du capital sauvé. — La même Feuille ajoute , que la perte , dont le naufrage du *S. Pedro* avoit menacé la Place de Cadix , avoit considérablement diminué , par l'effet des soins paternels de S. M. Catholique , des dispositions bien concertées de ses Ministres , & du zele infatigable des personnes employées à sauver le trésor & à le mettre à couvert : enfin que le capital retiré jusqu'au 19 du courant montoit en total à 4,066,585 piaftres.

L'on écrit d'Alger , que la Régence a refusé de se prêter aux avances de deux Députés des Etats Unis , qui s'étoient rendus à Alger , pour convenir d'un accord avec ces Pirates , & procurer aux navires Américains une navigation sûre dans la Méditerranée. Ces Députés ont quitté Alger , & depuis leur départ , le 10 Avril , une frégate Algérienne s'est emparée de la *Philippine* , Cap. *Palmer* , allant de Philadelphie à Ostende.

## I T A L I E.

DE TURIN , le 21 Mai.

Par un Règlement du 30 Avril dernier , le Roi a augmenté de 150 hommes chacun des Régimens Provinciaux. Par cette augmentation & par la levée de deux nouveaux

Corps, sous le nom de Régimens d'*Aix* & de *Suse*, il se trouve actuellement 32 bataillons de troupes provinciales, renforcés de 3600 hommes.

S. M. a défendu à tous les Ecclésiastiques de ses États, d'en sortir pour aller faire leurs études dans l'Étranger.

On écrit de Pavie, qu'il y est mort dernièrement un homme, âgé de 56 ans, & qui, sans exagération, pesoit 300 livres de 28 onces.

*DE LIVOURNE, le 20 Mai.*

Nous recevons par un bâtiment venant de Marseille, des lettres apocryphes de Tunis, en date du 21 Avril. A cette époque, l'escadre Vénitienne étoit toujours à la vue de Stax. Quoiqu'elle n'ait point obtenu de grands avantages sur la place, elle s'est cependant mise en état de faire un second bombardement, & n'attend pour le tenter qu'un vent favorable. La place d'ailleurs reçoit continuellement du secours d'Alger & de Tripoli. On continue à fortifier tous les postes. Le Bey a été faire lui-même la visite des fortifications, & encourager les ouvriers au travail par des distributions d'argent. On fond actuellement dans cette place de nouveaux canons de bronze, sous la direction d'un Fondeur Turc & d'un François.

On mande de Pistoja que le 11 de ce mois,

la femme d'un habitant de Montale , ayant mangé des champignons avec sa sœur & trois de ses enfans , cette femme enceinte fut travaillée pendant la nuit par de violentes douleurs de bas ventre , accompagnées de vomissemens , que l'on regarda comme les effets de sa grossesse. Les enfans moururent dix heures après ; la sœur mourut le samedi , & la femme le Dimanche suivant. A peine eut-elle rendu le dernier soupir , qu'on l'ouvrit pour retirer l'enfant qu'elle portoit ; il fut trouvé mort. Les effets du poison ont été si violens , que toutes les ressources de la Médecine sont devenues inutiles.

## GRANDE - BRETAGNE.

DE LONDRES, le 6 Juin.

Le 2, le Roi tint un Chapitre de l'Ordre de la Jarretiere, où le Prince Edouard, le Prince Auguste Frédéric, le Prince Ernest-Auguste, le Landgrave de Hesse Cassel, le Duc de Beaufort, le Marquis de Buckingham & Lord Cornwallis, furent reçus Chevaliers de l'Ordre. Le Prince Edouard fut représenté par le Prince Adolphe, & Lord Cornwallis par M. Hood, Roi d'Armes. Le Roi fit enregistrer dans le même Chapitre un nouveau Règlement, par lequel tous les fils des Rois d'Angleterre seront admis en qualité de Chevaliers Honoraires ; ainsi, les 25 places de Chevaliers seront remplies uniquement par les Grands du Royaume & par les Princes étrangers.

L'Amirauté a donné ordre de construire à Deptfort un vaisseau de 80 canons, selon la nouvelle construction, c'est-à-dire, à deux ponts seulement, avec les canons d'un plus fort calibre que ceux d'aucun des vaisseaux du troisième rang, actuellement existans. Ce vaisseau sera nommé l'*Osnabruck*, & l'on doit en construire encore 5 autres de même force. L'*Osnabruck* ne sera pas le premier.

Les cutters que l'on équipe actuellement par ordre de l'Amirauté, sont destinés pour la Manche & pour d'autres services qui exigent de la célérité.

L'Amirauté a aussi fait passer à Portsmouth des dépêches pour le Chevalier Richard Hughes, Commandant à la station des îles sous le Vent, avec ordre d'expédier aussi-tôt un sloop de guerre pour les porter aux îles.

Elle a en même temps envoyé ordre au Commandant de Sheerness de faire équiper en toute diligence une frégate, deux sloops & un cutter, que l'on présume être destinés pour le dehors.

L'Ordinaire de la Marine au 31 Mai dernier se trouve être tel qu'il suit, d'après l'état envoyé à l'Amirauté.

*A Plimouth.* 55 vaisseaux; savoir, 32 de ligne de 110 à 64 canons, dont un neuf; 3 de 50, 14 frégates, & 6 sloops.

*A Portsmouth.* 86 vaisseaux; savoir 48 de ligne, 3 de 50, 26 frégates & 9 sloops & cutters.

*A Chatham.* 59 vaisseaux de guerre; savoir, 27 vaisseaux de ligne, 5 de 50, 18 frégates & 10 sloops & cutters.

*A Sherness.* 39 vaisseaux ; savoir , 6 vaisseaux de ligne , 1 de 50 , 12 frégates , & 12 sloop & cutters.

*A Woo'wich.* 39 vaisseaux de guerre ; savoir , un vaisseau de ligne neuf , un de 50 , 28 frégates & 9 sloop & cutters.

*A Deptford.* 21 vaisseaux de guerre ; savoir , 15 frégates , & 6 sloop & cutters.

L'augmentation des vaisseaux en ordinaire ce mois - ci consiste en un vaisseau de ligne lancé dernièrement à Deptford , deux frégates & quatre sloop ou cutters arrivés des stations du dehors.

Le total des vaisseaux en ordinaire au 31 Mai est de 290 , dont 114 de ligne , 13 de 50 , 113 frégates , & 52 sloop ou cutters.

La récolte du foin est achevée dans presque toutes les parties de l'Angleterre. Elle a été excellente , & le foin , en conséquence , a baissé considérablement de prix.

Le 31 du mois dernier , l'Avocat Général présenta à la Chambre des Communes la Pétition d'un certain nombre de Particuliers Ecoissois , unis sous le titre de *Compagnie Ecoissoise* , qui demandent une Charte , en vertu de laquelle ils soient autorisés à appliquer les fonds de leur Société , &c. , à former des villages en certains lieux. Cet établissement a pour objet de rassembler des pêcheurs , épars sur les côtes occidentales de l'Ecosse , & de les réunir en sociétés ; ce qui préviendra leur émigration , excitera l'industrie , favorisera la civilisation & produira une infinité d'autres effets également salutaires. = La Pétition a été admise.

Le même jour , il fut proposé de lever 688,750 liv. par voie de Loterie , pour laquelle on délivreroit 50,000 billets à 13 liv. 15 sols chaque. Cette motion passa , malgré les observations de M. *Huffey* sur tous les malheurs *physiques & moraux* qui résultent de ces opérations.

Dans la Séance du 2 Juin , les Communes s'occupèrent du Procès de M. *Hastings*.

On débuta par la discussion d'une motion de M. *Burke* , portant que le Comité ayant considéré l'article concernant la guerre des *Rohillas* , & entendu les dépositions sur le même objet , pense qu'il existe des raisons suffisantes pour accuser *Waren Hastings* de hauts crimes & prévarications.

M. *Francis* prit alors la parole , & réfuta un des moyens de défense sur lesquels M. *Hastings* s'est le plus appuyé. Selon cet ancien Gouverneur du *Bengale* , les *Rohillas* n'étoient point une Nation : « Quel nom , s'écria M. *Francis* , doit-on donc donner à une société d'hommes qui peut mettre en campagne une armée de soixante mille combattans ? Quel doit être le nombre du Peuple , parmi lequel , indépendamment des femmes , des vieillards , des enfans & de tous les autres individus hors d'état de porter les armes , on trouve encore soixante mille défenseurs de la cause publique ? C'étoit donc une Nation , & une Nation florissante & heureuse , accoutumée aux Arts , habitante d'un sol fertile , & qui , par son industrie , savoit en faire valoir toutes les ressources. Voilà le Peuple que M. *Hastings* s'est engagé à exterminer par les conditions formelles de son traité avec *Sujah Dowlah* , traité conclu

contre les ordres exprès de la Compagnie, & aussi contraire à la politique qu'au droit des gens & à l'équité naturelle.

M. Grenville ne fut point de cet avis, surtout relativement à la politique. Les Rohillas étoient établis sur les frontières des possessions du Visir, & ces possessions étoient la seule barrière de la Grande-Bretagne contre les Marates. Quant à l'autre point, les Rohillas avoient refusé de payer quarante lacs de roupies au Visir notre Allié. Peut-être dans les principes de la stricte équité auroit-on dû se borner à les forcer de remplir leurs engagements; mais, selon M. Grenville, les loix politiques ont une latitude plus étendue que les loix civiles; & les Conquérens (ce sont ses propres expressions) ont des privilèges autorisés, sinon par le droit, au moins par une prescription générale qui en tient lieu. Il cita à cette occasion plusieurs exemples qui prouvent en effet que la raison du plus fort a été de tout tems un argument irrésistible. Quant aux cruautés que l'on reproche à M. Hastings, elles ne sont pas son ouvrage; mais celui de Sujah Dowlah, qui étoit partie principale contre les Rohillas. Après avoir ainsi établi la question, il en conclut, que M. Hastings étoit absolument innocent du chef d'accusation énoncé dans la motion.

M. Young dit qu'il étoit difficile de voter sur la motion dans la forme par laquelle elle avoit été présentée; en conséquence, il y proposa un amendement, en demandant qu'on y ajoutât, & pour que M. Hastings soit décrété sur ce fait ».

M. Fox s'opposa à cet amendement, il dit que c'étoit une proposition insidieuse pour faire perdre de vue la question générale, qui étoit le

décret , en le liant à la question particulière de la justice de la guerre contre les *Rohillas*.

La proposition pour l'amendement passa à la pluralité de 140 voix contre 65.

Ces débats se renouvelèrent le lendemain sur le fond de la motion elle même , & à la pluralité de 119 voix contre 67 , il fut décidé que M. *Hastings* n'avoit point mérité d'être décrété d'*Impéachment* , pour sa conduite dans la guerre des *Rohillas*. Nous donnerons un précis de ces débats l'Ordinaire suivant.

Le 21 Mai , M. *Adams* , Ministre Plénipotentiaire des Etats Unis d'Amérique , a eu une conférence avec Lord *Howe* , à qui il a porté des plaintes , à l'occasion de quelques bâtimens Américains , arrêtés par les Sujets de la Grande-Bretagne , & conduits dans les ports des Isles Angloises en Amérique. Les déclarations des maîtres des navires saisis étoient accompagnées de représentations du Congrès qui demande une Enquête à ce sujet. M. *Adams* s'est rendu ensuite chez M. *Pitt* & chez les deux Secrétaires d'Etat , avec lesquels il eut un entretien , pareillement officiel , sur le même sujet.

Le Président d'une assemblée de Marchands de vins tenue à la Taverne de Londres le 10 Mai , pour empêcher que la perception des droits sur les vins ne fût confiée aux employés de l'Accise , ayant écrit à ce sujet au Bailli d'Ipſwich , en a reçu la réponse suivante , datée du 17 de ce mois.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me priez d'engager les représentans de cette ville à s'opposer au bill qui doit être présenté au Parlement pour changer la forme des droits sur les vins, & pour en confier la perception aux employés de l'Accise, dans la crainte, dites-vous, que ce bill ne soit préjudiciable au commerce en général. Je conviens avec vous, Monsieur, qu'il seroit dangereux de laisser l'Accise s'étendre trop loin; mais je crois qu'en cette occasion, elle ne pourra avoir que de bons effets: elle mettra un frein aux pratiques frauduleuses de la contrebande, & donnera les moyens de fournir au public des vins naturels, bienfaisans & généreux. En conséquence, je crois devoir au contraire recommander aux Représentans de cette ville de seconder le bill proposé.

Je suis, Monsieur, &c.

Signé, CHARLES NORRIS.

La Société d'Agriculture de Jedburgh a fait, au mois de Mars dernier, la distribution des Prix destinés aux plus habiles Laboureurs. Les Médailles représentoient d'un côté une charrue, avec cette devise: *Que Dieu la guide*, & dans l'exergue, le nom du Laboureur à qui elles furent décernées. De l'autre côté de la Médaille est écrit: *Société d'Agriculture de Jedburgh*, & au dessous, la date de la distribution des Prix.

Un papier du soir rapporte l'anecdote suivante comme très-authentique. Un jeune homme fort élégant, d'environ dix-huit ans, prit, il y a quelque temps, un logement à la campagne à quelques milles à l'ouest de Londres. Il étoit accompagné

accompagné d'un valet , & ne recevoit d'autres visites que celles d'un particulier très-connu par ses voyages aériens. Le jeune homme étoit fort adroit à la danse , tiroit également bien des armes , & se plaisoit sur-tout à monter à cheval ; mais malheureusement ayant été renversé de la selle par une jument très-fougueuse , dans le Hyde-Park , il y a quelques jours , il reçut une blessure assez dangereuse dans les côtes. Pendant le traitement du jeune homme supposé , on a découvert son sexe ; & cette personne se trouve être la sœur d'une actrice célèbre. Elle a repris les habits de femme. & est , dit-on , sur le point d'épouser un Officier distingué de la Marine.

« On rapporte dans ce moment-ci une disposition testamentaire d'un particulier du Comté de Leitrim en Irlande, qui contraste parfaitement avec la mode actuelle, de maltraiter les chevaux, & de les crever à force de courir. — Ce particulier institue deux de ses amis exécuteurs testamentaires, à l'effet de disposer d'un clos connu sous le nom du Park Avasa, avec le logement & écurie en dépendans, en faveur de la jument *Loney*, & de son cheval *Sultan*, dont il vouloit récompenser les longs services ; la première l'ayant servi pendant vingt-un ans, & l'autre pendant dix. Il ordonne que tout le produit de ladite ferme soit employé uniquement à leur nourriture. Il laisse l'usage du logement à son ancien domestique Samuel Burne, sa vie durant, & lui donne la permission de monter *Sultan* ; mais quant à la jument, il lui ordonne de la laisser vivre en paix, de l'exempter de tout travail, & même de la déferrer, afin qu'elle jouisse d'un plus parfait repos. Ensuite il menace ceux qui pourroient contrevenir à ses dispositions,

N<sup>o</sup>. 24, 17 Juin 1786.

f

de se venger d'eux s'il en a la puissance dans l'autre monde, & finit son testament par cette sentence bénévole : « Puisse le Ciel accorder la » paix à tous les êtres vivans, de quelque classe, » forme, ou organisation qu'ils soient ! »

L'espace nous ayant manqué jusqu'ici pour présenter l'extrait du bill d'amortissement qui autorise la remise de certaines sommes à des Commissaires, pour être employée chaque quartier à la réduction de la dette nationale, nous saisissons cet instant de disette pour suppléer à cette omission.

Il est dit dans le préambule, « que par divers actes du Parlement, il a été ordonné que tous les fonds qui, à la fin de chaque quartier de l'année, proviendroient des surplus respectifs des différens fonds publics mentionnés dans lesdits actes, seroient appropriés & employés comme fonds d'amortissement pour payer le principal & l'intérêt de la dette nationale ».

« Que faute d'avoir pris des mesures pour l'emploi constant de cet argent, selon le véritable but de ces actes, il n'est résulté aucuns des bons effets qu'on s'étoit proposé ».

« Que par l'accroissement de la dette nationale, il est maintenant devenu nécessaire d'établir un plan permanent pour la réduire ».

« Qu'il soit en conséquence ordonné, qu'à la fin de deux quartiers d'une année, qui finiront le 5 de Juillet & le 5 d'Octobre respectivement dans l'année 1786, & à la fin de chaque quartier d'année, finissant le 5 Janvier, le 5 Avril, le 5 Juillet & le 5 Octobre de chaque année suivante, il sera versé au trésor de l'Echiquier, conformément à la teneur de plusieurs actes, sur les surplus, &c. composant les fonds d'amortissement,

une somme suffisante pour faire face au jour où un tel quartier sera échu, à tous les intérêts, ou annuités payables sur le fonds d'amortissement; & après le paiement de cette somme, il sera tiré en outre du même fonds d'amortissement, une somme de 250.000 liv. ster., ou telle partie de cette somme qu'on pourra former des surplus qui seront alors dans l'Echiquier ».

« Que s'il y a un *deficit* dans le surplus, ce *deficit* sera porté en dette sur les fonds d'amortissement, pour être remplacé tous les 5 de Janvier ».

« Si l'excédant des fonds d'amortissement ne suffit pas pour faire face à ces *deficits*, après le paiement par quartier de 250.000 liv. ster., dans ce cas le *deficit* sera payé à la fin de l'année sur les subsides annuels ».

« Ordonné que les fonds mis ainsi à part à la fin de chaque quartier pour le paiement de la somme de 250,000 liv. ster. seront payés aux Gouverneur & Compagnie de la banque d'Angleterre, & reçus par eux à compte en réduction de la dette nationale ».

« Les Officiers de l'Echiquier ne préleveront aucune somme sur le fonds d'amortissement, jusqu'à ce que les sommes indiquées par l'acte aient été mises à part ».

« Cette partie du principal ou du capital des annuités publiques qui sont rachetables, qui sera rachetée ou payée, sera transférée sur le compte du fonds, duquel elle aura été rachetée ».

« Ordonné que toutes les fois que quelqu'une des annuités publiques viendra à cesser par l'expiration des temps pour lesquels elles étoient respectivement accordées; dans chacun de ces cas, les fonds attribués au paiement de ces an-

nuités, en vertu de quelque acte du Parlement que ce soit, continueront à être levés, de la même manière, & sous les mêmes réglemens respectivement qu'ils étoient levés avant la cessation respective de ces annuités; & du moment de leur cessation, l'argent qui est maintenant payable sur ces sortes de rentes, sera payé entre les mains des Gouverneur & Compagnie de la banque d'Angleterre, & placé au compte desdits Commissaires ».

« Lorsque les Commissaires auront intention d'appliquer quelque partie d'argent que ce soit au rachat de quelque annuité publique au-dessus du pair, ils en donneront avis dans la Gazette, & ils spécifieront dans cette annonce la somme totale qu'ils voudront racheter, & le fonds particulier dans lequel ce rachat doit se faire ».

« Toutes les fois qu'un rachat d'annuités, au-dessus du pair, aura lieu, il sera accordé une portion égale à tous les Actionnaires vendeurs sur le dividende courant ».

« Les Commissaires sont autorisés à racheter toute annuité rachetable au-dessous du pair, s'ils le croient plus avantageux ».

« L'Orateur de la Chambre des Communes, le Chancelier de l'Échiquier de Sa Majesté, le Greffier en chef de la Chancellerie (*Master of the Rolls*), l'Auditeur-Général des comptes de la Cour de la Chancellerie, & le Gouverneur & le Député-Gouverneur de la banque d'Angleterre, pour le temps qu'ils sont en charge respectivement, seront Commissaires pour faire exécuter les résolutions de cet acte ».

« On réglera les comptes qui seront soumis tous les ans à l'inspection du Parlement, aussi bien que les prix payés pour chaque fonds racheté; & des doubles copies du compte seront

présentées aux Commissaires pour en faire l'examen ».

« Ordonné que lorsque la somme totale recevable annuellement par lesdits Commissaires, & y comprenant la somme de 250,000 liv. ster. par quartier, payable comme il a été mentionné ci-dessus sur l'Echiquier, aussi bien que les annuités & dividendes des actions qui seront placés sur le compte desdits Commissaires dans les livres des Gouverneur & Compagnie de la banque d'Angleterre, monteront en tout à quatre millions annuels; les dividendes perçus sur telle partie du capital, qui sera dorénavant liquidé par lesdits Commissaires, de même que les sommes payables sur ces annuités, qui pourront dans la suite cesser d'être dues, ne seront plus payés à la recette de l'Echiquier de Sa Majesté, mais seront regardés comme rachetés par le Parlement, & il en sera disposé de la manière que le Parlement l'ordonnera ».

« Toute falsification de certificats de la banque, ou des Commissaires, sera regardée comme capitale ».

« La Banque donnera caution, selon le bon plaisir des Commissaires, & les Commissaires seront autorisés à payer toutes les dépenses casuelles ».

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 7 Juin.*

La Marquise de la Bourdonnaye a eu, le 14 du mois dernier, l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés par Madame Elisabeth de France, en qualité de Dame pour accompagner cette Princesse.

Le Vicomte Henri de Ségur, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 1er de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 4 de ce mois, jour de la Pentecôte, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, s'étant assemblés vers les onze heures & demie du matin dans le grand Cabinet du Roi, Sa Majesté, devant laquelle marchaient deux Huissiers de la Chambre portant leurs masses, sortit de son appartement pour se rendre à la Chapelle, précédée de Monsieur, de Monseigneur Comte d'Artois, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Prince de Conti, du Duc de Penthièvre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Après la Messe, qui fut chantée par la Musique du Roi, & célébrée par l'Archevêque de Narbonne, Prélat-Commandeur de l'Ordre, le Roi fut reconduit à son appartement, en observant l'ordre dans lequel il en étoit parti. Madame, madame Comtesse d'Artois, & Madame Elisabeth de France, assistèrent dans la Tribune, à la grand'Messe, à laquelle la Marquise de Vances fit la quête. L'après-midi, le Roi & la Famille Royale, après avoir entendu le Sermon prononcé par l'Abbé Baccoffe, assistèrent aux Vêpres chantées par la Musique du Roi, & auxquelles l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la grande Chapelle, officia.

Le même jour, la Comtesse de Montléart a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Ségur.

Ce jour, le Chevalier du Viviers & le Marquis de Sainte Croix, Ministres plénipotentiaires du Roi, le premier près les Princes & Etats du Cercle de la basse Saxe, & le second près le Prince Evêque de Liege, ont eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour retourner à leurs destinations, étant présentés par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangères.

*DE PARIS, le 15 Juin.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 27 Avril 1786, qui accorde un nouveau délai, jusqu'au premier Août prochain, aux Officiers des Bureaux des Finances, pour le paiement du centieme denier.

Autre dit du 21 Mai 1786, portant nomination de Commissaires pour l'examen des plans & projets relatifs aux rivières d'Yvette & de Bievre.

Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que les plans & projets du sieur de Fer, ayant rapport aux rivières d'Yvette & de Bievre, & notamment celui qui a pour objet de conduire les eaux de la dernière, & des ruisseaux aboutissant à ladite rivière, depuis Amblainvilliers jus-

qu'à Paris , seront incessamment remis aux sieurs Bouvard de Fourqueux , Fargès & Dupleix de Bacquencourt , Conseillers d'Etat ; Bertier , Maître des Requêtes , Intendant de la Généralité de Paris ; Thiroux de Crosne , Maître des Requêtes , Lieutenant général de Police de la ville de Paris ; & Chaumont de la Milliere , Maître des Requêtes , Intendant des Ponts & Chaussées , Turcies & Levées , que Sa Majesté a commis & députés , comme & députe , à l'effet d'examiner lesdits plans , projets & cartes y relatives , en présence du sieur de Fer & des Membres de l'Académie des Sciences , au nombre de quatre , que lesdits sieurs Commissaires du Conseil de Sa Majesté pourront s'associer , & dont ils présenteront les noms à Sa Majesté , pouvant appeler aussi les Ouvriers & Gens de l'Art dont ils auront besoin , à l'effet de vérifier avec eux sur les lieux le toisé des distances , les nivellemens , les devis & estimations des ouvrages qui seroient à faire , soit par excavation , fouille & transport de terre , soit en pilotis , écluses , ponts , voûtes , revêtissemens , réservoirs , canaux de distribution , construction de route nature en pierre , maçonnerie & charpente , & donner sur le tout leurs observations & avis : feront aussi lesdits sieurs Commissaires du Conseil l'examen des devis & états qui leur seront remis par ledit sieur de Fer , & la comparaison de ses offres avec les dépenses qu'il sera reconnu qu'exigeroit l'exécution desdits projets dans ladite Ville , & l'établissement des fontaines publiques , ainsi que le prix du poyce ou de la ligne d'eau dans les maisons des particuliers ; ils constateront la solvabilité dudit sieur de Fer & des associés qu'il propose ; ils entendront sur le tout les Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris , & vérifie-

ront en se transportant par-tout où besoin sera , au nombre de trois au moins , si des différens ouvrages qui seroient à faire sur le cours desdites rivières d'Yvette & de Bievres , ainsi que des ruisseaux y aboutissans , il ne résulte ni inconvéniens pour les habitans des campagnes , relativement à l'arrosement de leurs prés , ni la destruction de moulins nécessaires pour l'approvisionnement en farines , soit de la Ville de Paris , soit des Villes & Villages circonvoisins , ni rien de contraire à la sûreté des carrières sur le ciel desquelles lesdits canaux devront passer ; desquels objets lesdits sieurs Commissaires dresseront des procès-verbaux , dont après avoir conféré avec le sieur Baron de Breteuil , Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de Paris , & le sieur de Calonne , Ministre & Contrôleur général des Finances , il sera rendu compte au Roi en son Conseil , à l'effet d'être par Sa Majesté statué ce qu'Elle jugera de plus convenable à l'utilité & à la salubrité de la ville de Paris.

On écrit de Fougères en Bretagne un accident bien terrible , survenu à M. Groignard , Capitaine de vaisseau , & Directeur des constructions à Brest. Cet homme célèbre , si précieux au département de la Marine , se rendoit à Brest. Sur la chaussée de la Perrine le cheval de sa voiture s'étant emporté , le postillon ne put le maîtriser. Le danger de se voir précipiter déterminâ M. Groignard à s'élançer de sa voiture ; il tomba sur le visage , en se cassant plusieurs dents , & une des roues lui fracassa la jambe gauche. Son Secrétaire resta dans la voiture qui alla se briser au bas de la descente , sans

qu'il éprouvât lui-même aucune blessure.

Le 16 Avril 1786, jour de Pâques, Jeanne Truffenay, fille d'un manoeuvre, se rendoit à Neuilly, à une lieue & demie de Dijon, après avoir traversé la riviere d'Ouche sur une planche, près de ce dernier Village, dont elle n'étoit plus éloignée que d'une centaine de pas : elle continua sa route en marchant dans l'eau, qui étoit débordée; mais elle eut le malheur de tomber dans un creux dont elle ne s'étoit point aperçue, & que la riviere avoit formée nouvellement. Dans le même instant cette fille fut entraînée par un courant extrêmement rapide, & alloit périr, sans les secours qui lui furent donnés par Claude Bouchet, né à Chevigny-Saint-Sauveur, âgé de vingt-neuf ans.

Ce jeune homme, obligé de passer la riviere avec une charrette, à vuide, qu'il conduisoit par ordre de son maître, fut arrêté par les cris de quelques enfans qui étoient à la garde du bétail, près de l'endroit où l'accident venoit d'arriver : il porta la vue sur la riviere, & aperçut celle que les eaux avoient déjà emportée bien loin de lui.

Aussi-tôt il ôte son habit; & sans être arrêté par une blessure considérable qu'il s'étoit faite à la jambe, en travaillant sur le grand chemin, ni par le danger auquel il s'exposoit, il se lance à la nage dans la riviere, & atteint Jeanne Truffenay; il la saisit par la coëffe, croyant empoigner en même-tems ses cheveux, mais la coëffe lui resta dans la main, & la fille lui échappa; parce que ses cheveux avoient été coupés.

Il ne se rebute pas, il fait une seconde tentative, redouble d'efforts, s'accroche aux jupes de cette fille, & à force de peine & de travail, il parvient enfin à la tirer hors de l'eau.

L'air étoit vif & piquant, Claude Bouchet en est frappé, ses forces sont presque épuisées, il a besoin d'être secouru lui-même, & d'aller promptement se réchauffer; mais il ne songe qu'à consumer sa bonne œuvre; & quoique Jeanne Truffenay fût sans aucun mouvement, il s'occupe à lui procurer sans relâche, tous les secours propres à la rappeler à la vie, ou plutôt à la lui rendre; il prend le cadavre inanimé de cette fille, le porte jusqu'à l'endroit où il avoit laissé sa charrette sur laquelle il le charge, & l'amène chez son maître où il le dépose.

Rien ne peut exprimer ni la joie du jeune homme, lorsqu'il apperçoit Jeanne Truffenay commençant à donner quelques signes de vie, ni l'empressement de Denise Philibeaux, femme de Claude Bara, à prodiguer à cette malheureuse fille tous les soins qui pouvoient lui être nécessaires; elle a gardé la mala.le pendant trois jours, après lesquels ses parens l'ont ramenée bien portante à Perigny.

M. le Comte de Dracy, Seigneur de Neuilly, instruit de la belle action de Claude Bouchet, ne l'a pas laissée sans récompense.

Feu M. le Comte de Neuilly (pere de M. de Dracy), a fondé à perpétuité, sur les revenus de sa terre, un Prix destiné au travail & à la vertu.

Ce Prix se donne chaque année, pendant les fêtes de la Pentecôte, alternativement à un garçon & à une fille des Seigneuries de Neuilly & Senecey.

Il consiste en une médaille d'argent (avec une couronne de rose & un bouquet pour la fille), (& un chapeau & un bouquet pour le garçon).

Cette année étant le tour des garçons, M. le

Comte de Dracy a désiré que le Prix fût adjugé à Claude Bouchet.

Les habitans de Neuilly & Senecey n'ont fait aucune difficulté de seconder les vues de justice & de bienfaisance dont ils savent que leur Seigneur est animé ; en conséquence , dans leur assemblée , à la suite de la tenue des Jours du Lundi 29 Mai dernier , ils ont décerné unanimement , par acclamation , le Prix à Claude Bouchet , qui , suivant toute apparence , l'auroit également obtenu par la voie du scrutin. (*Affiches de Dijon*).

Les réflexions suivantes sur les secours à donner aux pauvres malades des campagnes , sont le fruit de la lecture d'une Lettre de M. de la Houffaye sur cet objet , & que nous avons rapportée.

» Médecin , dit l'Auteur , & exerçant depuis plusieurs années dans une petite ville , je suis placé avec un confrere , pour donner des secours consolans aux habitans malades de quatre-vingt Paroisses , lorsqu'ils veulent bien nous donner leur confiance «.

» Vingt Chirurgiens s'efforcent de remplir le même but. Ils sortent de fabriques situées à quelques distances ; on leur délivre pour soixante livres & moins , des Patentes semblables probablement à celles que Molière donne à son récipiendaire ».

» Tous se servent de différens apperçus pour avoir de la renommée ; mais un des plus fameux est de connoître les maladies , par l'inspection des urines. Cette espece de sortilège a fait faire fortune à quelques-uns. Leur nom a percé au loin , des étrangers , des habitans voisins de la capitale sont venus consulter ces nouveaux dieux d'Epidaure , quoiqu'à la distance de

trente lieues. Des personnes que leur éducation ; leur état , leurs connoissances , mettent au-dessus du commun , ont pour les Esculapes la plus grande confiance «.

Voici les moyens que je propose , qui ne paroissant que locaux , pourront avec quelques modifications , être adaptés à toutes les parties du Royaume.

» Quatre-vingt Paroisses , en prenant un moyen proportionnel , à 400 habitans chaque , donnent une population de 32,000. Sans entrer dans des calculs que les bornes d'une lettre ne permettent pas de faire , il seroit possible , que pour 88 liv. par chaque année , une Paroisse reçût des secours pour ses pauvres ; d'un Médecin , d'un Chirurgien , quand cela seroit nécessaire , d'une Accoucheuse un peu instruite , &c. «

» Du nombre des pauvres , seroient ceux à qui leur industrie , &c. ne procureroit point un capital équivalent à 4,000 liv. Leur pauvreté seroit attestée par le Curé ou par quelques Notables de la Paroisse «.

» Les Médecins seroient obligés de tenir des journaux exacts des maladies & des maladies qu'ils auroient à traiter. Chaque année la Société Royale de Médecine les recœvroit , les examineroit , & de ces matériaux , pourroit jaillir quelque lumière ; & c'est la seule maniere de connoître les maladies populaires du Royaume «.

» Sur quoi prendre cette somme de 88 liv. ? Sur les gros Décimateurs & sur le Clergé. Cet Ordre de l'Etat ne veut que le bien , & il seroit enchanté de trouver l'occasion de faire connoître son zele «.

Les bornes d'une lettre ne me permettent pas d'entrer dans un plus grand détail ; si je prévoyois que mon travail fût agréable au Gouvernement

& utile au public, j'entreprendrois de faire voir comment on peut avoir des Médecins instruits, des Chirurgiens habiles, des Apothicaires honnêtes, &c. au moins dans une des grandes Provinces du Royaume.

J'ai l'honneur d'être, &c. &c.

MORIN D. M.

*A l'Aigle en Normandie ce 31 Mai 1786.*

M. de M. vient de nous adresser une réponse en ces termes à la lettre de M. D. H. sur un projet de nouvelles cheminées.

M. j'abandonne de grand cœur à MM. D. H. & B. l'avantage de l'antériorité qu'ils réclament dans le Mercure du 20 de ce mois, sur l'invention d'une cheminée économique accommodée à notre luxe, pourvu que le bien se fasse.

Mais je proteste aussi que je n'ai jamais connu la cheminée de M. B., ni rien de ce qu'il a écrit à ce sujet. Alors la singularité dont s'étonne M. D. H. subsisteroit dans son entier, si le merveilleux n'en disparoissoit bientôt, en lisant dans mes observations du 29 Mars dernier: *Des Religieux plus particulièrement dévoués aux économies de la pauvreté &c. & grand nombre d'Allemands, usent du moyen que je propose.*

Voilà donc, Monsieur, ces bons Allemands, & les Capucins, & beaucoup de Bressans tous en droit de réclamer sur M. B., sur M. D. B., & sur moi-même, l'honneur de l'antériorité, & celui d'avoir remarqué l'absurdité de nos cheminées actuelles.

Je dois ajouter, Monsieur, que le premier feu de grand'garde que j'ai vu à nos armées, m'a donné la première idée de la cheminée nouvelle dont vous avez accueilli la description dans votre dix-septième N°. de cette année; & que

J'ai lu cette description à une Compagnie savante il y a plus d'un an.

Sans autre prétention que celle d'être bon à quelque chose , félicitons-nous tous de nous être ainsi rencontrés sur un objet d'utilité publique , ce qui , très-heureusement , n'est point singulier.

Quant à la maniere d'exprimer les mêmes idées , on ne peut juger que sur les deux pieces de comparaison ; & ma piece est publique. —

J'espere de votre honnêteté que vous voudrez bien publier encore ma réponse à M. D. H.

DE M\*\*\*.

Marie-Marguerite de Rollat, épouse de François-Abraham, Comte de Recluse de Lyonne, est morte le 5 Mai dernier, au château de Lyonne, âgée de 48 ans.

Sufanne - Genevieve de Pra Peseuse , épouse de Benoît-Marie, Comte de Nomperre, Capitaine de Cavalerie, est morte le 12 du même mois au château de Champagny en Forès, âgée de 21 ans.

Marie François-Eugene Hermant, Comte d'Hinnisdal, Baron de Fumal, Mestre-de-camp commandant du régiment Royal-Alsace, est mort le 18 Mai, âgé de 37 ans.

Caroline, Comtesse douairiere de Linange, &c. née Rhingrave de Dhaun, Comtesse de Salm, &c. est morte le 26 Mai dans son château à Puttelage, âgée de 80 ans & 5 mois.

Louis Alloneau, âgé de 32 ans, ayant quitté depuis le mois de Décembre 1782, le régiment de la Reine-Dragons, en garnison dans la basse Bretagne; ceux qui pourront

donner quelques nouvelles de ce jeune homme, dont le pere a obtenu le congé absolu, sont très -instamment priés de s'adresser à M. Girard, Notaire royal à S. Maixent en Poitou.

## P A Y S - B A S .

*DE BRUXELLES, le 28 Juin.*

Par une publication du 25 Mai, les Etats d'Utrecht ont annullé toutes les permissions précédentes, dont l'objet avoit été d'armer les habitans du plat-pays.

La mort volontaire de Zannowich est parfaitement confirmée, ainsi que sa véritable naissance & ses principales aventures. Ce prétendu Prince d'Albanie avoit proposé, comme nous l'avons rapporté, un Corps de Monténégrins à la Hollande, & l'on peut juger de l'adresse de ses artifices par le succès qu'il en obtint. Le 18 Décembre 1784, les Etats-Généraux prirent à son sujet la résolution suivante.

« A été entendu le rapport de Mrs. van Haef-ten, & autres Députés de L. H. P. pour les affaires militaires, lesquels, & ensuite, & pour l'exécution de la résolution commissoriale du 17 du courant, & conjointement avec quelques Mrs. Comités du Conseil d'Etat, ayant examiné ce qui avoit été communiqué par M. Sicama, Député de la Province de Staden Land, touchant une lettre qui lui étoit parvenue de la part de M. le Conseiller Fonkens, de Gronin-

gue, du 14 du courant, par où ce Mr. lui en-  
voyoit une lettre du Prince d'Albanie, &c. &c.  
écrite de Ratisbonne, le 30 Novembre passé,  
offrant un corps de troupes de 10 à 20 mille sol-  
dats Monténégrins, à livrer dans ce pays avant  
l'échéance de deux mois, lesquels, sans cela,  
pourroient bien passer au service de l'Empereur;  
laissant lui député, à la délibération de L. H. P.  
l'usage qu'il leur plairoit faire sur cette offre,  
pour le bien de l'Etat ».

« Sur quoi ayant été délibéré & prise les con-  
sidérations, & l'avis très-sage de S. A., il a été  
trouvé bon & résolu de prier le susdit Député de  
répondre au susdit Conseiller Fockens, comme  
quoi L. H. P. verront avec plaisir qu'il marquât  
au Prince d'Albanie, que L. H. P. ne sauroient  
se déterminer pour le présent de prendre à leur  
service les susdites troupes Monténégrines, &  
sur tout un corps si considérable de 10 à 20 mille  
hommes; que peut-être bien elles inclineroient  
dans la suite à entrer en négociation pour un  
petit nombre de ces troupes; mais qu'elles de-  
siteroient être auparavant informées sur quel  
 pied & *capitulation* on seroit porté de céder quel-  
ques-unes de ces troupes à l'Etat; qu'en atten-  
dant L. H. P. sont sensibles à la bienveillance du  
susdit Prince d'Albanie pour cet Etat, & que pro-  
visionnellement il leur sera agréable que S. A.,  
par son influence sur le peuple Monténégrin,  
puisse effectuer qu'il ne s'engage point au ser-  
vice de S. M. I. pendant les mésintelligences avec  
la République, & que L. H. P. ne manqueront  
pas de considérer cette démarche comme un ser-  
vice obligeant; service que, lorsqu'il sera ren-  
du, & qu'elles en auront senti l'effet, L. H. P.  
RECONNOÎTRONT & RECOMPENSERONT avec un  
grand plaisir, & selon l'importance de la chose ».

Signé, D. J. van Heeckeren.

Le corps du Prince d'Albanie a été traîné sur la claie à Amsterdam, transporté aux fourches patibulaires, & jetté dans la fosse des malfaiteurs. C'est la peine du suicide.

On écrit de Cherbourg, que le 28 du mois dernier on y a lancé un cône; la journée étoit très-belle, la mer calme & la rade couverte de plus de 200 voiles; une foule immense bordoit le rivage. Monseigneur Comte d'Artois qui étoit présent a paru très satisfait de ce spectacle; ce Prince a déjeuné sur un des cônes déjà placés, & a visité ensuite tous les travaux & la ville; il a dû repartir de Cherbourg le lendemain.

*Paragraphes extraits des Papiers Angl. & autres.*

L'un des Papiers du matin a rapporté dernièrement l'accident arrivé à une Princesse à Paris, en mangeant un ragoût qui avoit été accommodé dans un vaisseau de cuivre. On cite à cette occasion un fait semblable qui a eu lieu tout récemment dans le Comté d'York : de nouveaux mariés avoient rassemblé leurs amis pour célébrer leurs noces. On servit entr'autres mets une étuvée de carpe qui avoit été préparée dans un vaisseau de cuivre. Tous ceux qui mangerent de ce plat se trouverent mal sur le champ, & la mariée & une des tantes de son époux moururent au bout de quelques heures, dans les douleurs les plus affreuses. Les autres personnes affectées furent heureusement guéries. [ *London Chronicle.* ]

« La fâcheuse nouvelle que le Comte O-Reilly, notre Gouverneur, disent les lettres de Cadix, avoit encouru la disgrâce du Roi, a fait une

grande sensation dans notre Ville. Ce Général a perdu toutes les dignités & les places dont S. M. Catholique l'avoit successivement honoré; & il n'en a conservé que le grade de Lieutenant-Général, avec une modique pension. L'on ne sait à quoi attribuer ce revers inattendu de fortune : l'on n'ignoroit point que les faveurs dont il a été comblé ci-devant, & sa qualité d'étranger lui avoit fait beaucoup de jaloux, d'envieux, & par conséquent d'ennemis : l'on savoit également que ces ennemis lui reprochoient la malheureuse expédition d'Alger en 1775, & quelques autres incidens de son Gouvernement; mais il paroît que de s'événemens d'une date aussi ancienne ne sauroient provoquer une disgrâce après dix ans d'intervalle. Quoi qu'il en soit, nous regrettons beaucoup la perte de ce Gouverneur, qui par son amour pour la justice, son administration exacte & impartiale, son affabilité, & sa conduite amicale envers tous les rangs de citoyens, s'étoit concilié l'attachement de tous les habitans. — Nous attendons ici incessamment Don Antonio Oliver, qui succede à M. d'O-Reilly dans le Gouvernement de Cadix : cet Officier jouit de la meilleure réputation (*Gazette de Leyde*, n<sup>o</sup>. 44);

Avant-hier de grand matin, écrit-on de Venise, nous vîmes arriver un courrier extraordinaire, venant en toute diligence de Constantinople, & qu'on dit être porteur de dépêches très-importantes, de la part de notre Ambassadeur à la Porte. Quoiqu'à la vérité il n'ait rien transpiré jusqu'ici dans le Public du contenu de ces dépêches, on a appris qu'au départ de ce courrier de la capitale Ottomane les esprits y étoient dans la plus grande fermentation, & qu'une émeute générale y faisoit appréhender les suites les plus

fâcheuses. Suivant le rapport du même courrier la destination de la flotte sous les ordres du Capitain Pacha , qui venoit de faire voile pour l'Archipel , après avoir pris à bord un grand nombre de troupes de terre , n'étoit plus un mystère , & qu'on ne tarderoit pas à en être éclairci. [ *Courrier du Bas-Rhin* , N<sup>o</sup>. 44.

« Il se confirme que les Algériens n'observent pas avec candeur les conditions du Traité qu'ils ont conclu avec l'Espagne. Ils y ont fait , entre autres , une infraction criante , par la capture d'un navire Espagnol qui sortoit de Malaga , & qu'ils ont pris sous le canon du Fort d'Estapora. C'est en conséquence de cette nouvelle qu'il est arrivé , le 4 de ce mois , un ordre à Cadix , d'équiper le plus promptement possible , 4 frégates & le vaisseau *la Vera Propheta* , de 50 canons. La destination de cette flottille est d'aller trouver le Dey d'Alger , d'y porter les plaintes de S. M. Catholique , de demander une satisfaction éclatante pour l'insulte faite à son Pavillon ; & en cas de refus , de faire la chasse à tous les navires de ces Infidèles , partout où ils se trouveront. »

« On mande de Munich , du 12 Mai , que le Prince Evêque de Passau a quitté cette Capitale , où il se trouvoit depuis quelque temps , avec l'assurance que ses poursuites pour la Coadjutorerie de Ratisbonne seront appuyées par la Cour Electorale. Les autres Coadjutoreries , qu'on croit réservées pour les Princes cadets de la Maison de Toscane , sont celles de Frefingue , Salzbourg , Augsbourg , &c. & d'autres Evêchés limitrophes de la Bavière. »

**GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1)**

PARLEMENT DE PARIS GRAND'CHAMBRE.

*Cause entre le sieur CHAFFART , Maître Boulanger à Paris. — Et le sieur le ROUGE , le jeune , Receveur de Loteries.*

*Les Receveurs des Loteries peuvent-ils faire crédit aux Actionnaires pour leur mise , & se faire consentir des obligations , billets à ordre ou lettres-de-change ?*

Telle est la question que cette Cause présenteoit à juger. Le sieur *Chaffart* , Maître Boulanger , pere de 8 enfans , avoit commencé à jouer à la Loterie , argent comptant. C'étoit le Bureau du sieur *le Rouge* qu'il avoit adopté pour faire ses mises. Après avoir perdu des sommes considérables , il avoit résolu de ne plus jouer ; mais le Buraliste lui fit entendre qu'il se rebutoit trop promptement ; qu'il quittoit le jeu à l'instant où il avoit le plus d'espérances , & qu'il ne falloit qu'un coup heureux pour réparer ses pertes & l'enrichir à jamais ; il lui offrit des billets à crédit. — *Chaffart* accepta l'offre avec reconnoissance. Il continua de jouer jusqu'à concurrence d'une somme de 1028 liv. pour laquelle le *Rouge* lui fit souscrire un billet à ordre , valeur reçue comptant , pour être employée dans son commerce. Ce billet fut tracé en caracteres presque illisibles. *Chaffart* ne sait ni lire , ni écrire ; il se fit conduire la main. — En vertu de ce titre , le Buraliste fit assigner *Chaffart* au mois de Juillet 1783 ; devant les Juge Consuls de Paris , pour être condamné par corps à lui payer la somme de 764 liv. restante , à payer de celle de 1028 liv. par lui prêtée pour l'employer dans son commerce , suivant la reconnoissance du 1<sup>er</sup>. Juillet précédent. *Chaffart* s'étant présenté à l'Audience des Consuls , a soutenu en présence de *le Rouge* , qu'il ne lui avoit

été fourni aucune valeur réelle pour le montant du billet ; il a sommé le *Buraliste* de déclarer si le billet n'avoit pas pour cause le jeu de la Loterie à crédit. *Le Rouge* a commencé par nier le fait ; mais ensuite, sur l'interpellation qui lui fut faite par les Juges, de déclarer quelle valeur il avoit fournie, il fut forcé de convenir que le billet n'avoit réellement d'autre cause que des billets de Loterie par lui vendus à crédit. D'après cet aveu, les Juges considérant les désordres qu'entraînent de pareils engagements, ont, par leur *Sentence du 27 Août 1783*, déclaré le billet nul, & débouté *le Rouge* de sa demande. — Sur l'appel de la part du *Buraliste*, Arrêt est intervenu le 18 Février 1786, qui a mis l'appellation au néant, avec amen'e & dépens.

CHATELET DE PARIS, PARC CIVIL  
Cause entre les héritiers de *Me. Bois de Maison-Neuve*, Avocat au Parlement, & la demoiselle *Jacquemet*, sa belle-fille. — Demande en nullité des avantages faits par un mari, soit par donation entre-vifs, soit par testament à une fille du premier lit de sa femme. — Interprétation de l'art. 283 de la Coutume de Paris.

L'Arrêt qui a déclaré nul le legs universel fait par la fille de *M. Lalouette* ( la dame *Taibout de Marigny* ) aux enfans du premier lit du sieur *Taibout* son mari, a donné lieu aux héritiers de *Me. Bois de Maison-Neuve* de constater les avantages qu'il avoit faits, soit entre-vifs, soit par testament, à la demoiselle *Jacquemet*, sa belle-fille. Si ces héritiers eussent aperçu la différence qui se trouve entre la cause de *Lalouette* & la leur, ils n'auroient pas risqué d'entreprendre un procès dont l'événement ne pouvoit leur être favorable. Etablissons les faits essentiels de la contestation, *Me. Bois de Maison-Neuve*, ancien Bâtonnier de

L'Ordre des Avocats, Jurisconsulte distingué, avoit épousé, quarante ans avant sa mort, la dame Jacquemet, veuve d'un Maître Chirurgien, qui avoit d'un premier lit une fille alors en bas âge; Me. Bois l'a fait élever dans sa maison; & elle lui a rendu avec usure dans sa vieillesse les soins qu'il avoit pris de son éducation. En effet, la demoiselle Jacquemet avoit renoncé à toute espece d'établissement, pour se consacrer sans réserve aux soins qu'exigeoit la maison de son beau-pere & de la dame sa mere, & elle prodigua à tous deux les secours & les consolations qui seules peuvent rendre les infirmités supportables. Un attachement aussi grand méritoit de la part de Me. Bois, qui n'avoit point d'enfans, ses marques de reconnoissance. La demoiselle Jacquemet n'avoit qu'un revenu de 115 liv. Me. Bois s'est contenté de cette modique somme pour sa pension, jusqu'au moment où il est décédé. — Le 28 Avril 1771, Me. Bois, lors âgé de près de 70 ans, prêta à la demoiselle Jacquemet, une somme de 30,000 l. pour laquelle elle lui constitua 1600 l. de rente viagere, exempte de toute retenue; elle l'a exactement payée, & rapporté les quittances de Me. Bois. — A une autre époque, cet Avocat acheta, conjointement avec sa belle-fille, & sous son nom, trois actions des fermes, moyennant 3000 liv., avec clause de retenue de jouissance pour lui, & qu'après son décès, cette jouissance, ainsi que la propriété, retourneroit à la demoiselle Jacquemet. Enfin, Me. Bois, par son testament, a fait à sa belle-fille trois legs; le premier de 12,000 liv. une fois payées, ou de 1200 liv. de rente viagere, au choix de ses héritiers qui le lui feroient signifier huit jours après son décès; sinon, & à défaut de choix de leur part dans ce délai, a déferé l'option à ladite de-

demoiselle ; le second legs , d'une somme de 1200 l. une fois payée ; le troisieme , de sa montre & de sa tabatiere d'or — Me. Bois est mort le 2 Janvier 1784 , avant la dame Bois son épouse , qui lui a survécu trois mois. Après le décès du testateur , ses héritiers , bien instruits du testament , & des avantages entre-vifs faits à la demoiselle Jacquemet , consentirent l'exécution pure & simple du testament , & firent délivrance à la demoiselle Jacquemet des legs y portés ; ils préférèrent même au service de la rente viagere de 1200 liv. le paiement en argent de 12000 l. —

Cependant lors des opérations du partage de la succession , les héritiers revenant sur leurs pas , attaquèrent , 1°. le placement fait par Me. Bois , de la somme de 30000 liv. pour opérer en sa faveur une rente viagere de 1600 liv. , ainsi que celui de 3000 liv. prix de l'acquisition des trois actions des Fermes , faits en commun par Me. Bois & sa belle-fille , avec clause de retenue de jouissance entiere pour lui , & de réunion de la jouissance à la propriété après sa mort , en faveur de la demoiselle Jacquemet. Ils prétendirent voir dans ces deux actes un avantage indirect d'un mari à sa femme , ou aux enfans de sa femme , défendu par l'article 283 de la Coutume de Paris ; ils en demanderent la nullité , & que le demoiselle Jacquemet fût condamnée à rapporter la somme de 33000 l. ; ils lui demanderent en outre un supplément des pensions qu'elle avoit dû payer chez son beau-pere ; celle de 115 liv. par elle payée chaque année étant insuffisante. —

*Sentence* , dont il n'y a pas eu d'appel , est intervenue le 28 . 1785 , qui a déclaré les héritiers Bois non-recevables & malfondés dans leurs demandes , conformément à l'Arrêt de Règlement de 1587 , & les a condamnés aux dépens.

---

*JOURNAL POLITIQUE*  
*DE BRUXELLES.*

---

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 10 Juin.

LE 19 Mai, est mort ici *Jean Melchior Goetze*, prenier Pasteur de l'Eglise Luthérienne de Sainte Catherine, très fameux en Allemagne par son intolérance, & par son acharnement contre les Catholiques, contre les Calvinistes, contre tous ceux qui ne pensoient pas comme lui. On le nommoit par dérision le Pape *Goetze*. Il ne perdit aucune occasion d'attaquer ceux qui s'intéressoient aux progrès de la vérité, entr'autres le célèbre *Lessing*, avec qui il eut une querelle qui fournit à *Lessing* le sujet d'un excellent ouvrage.

Le 27 Mai, on a célébré à Copenhague le mariage du Prince héréditaire de Holstein-Sunderbourg, avec la Princesse Royale de Danemarck, *Louise-Auguste*.

La crainte que le commerce de *Cherson*  
N°. 25, 24 Juin 1786. g

ne détruit un jour celui de Dantzick s'accroît de jour en jour. Il est arrivé dans le premier de ces ports un bâtiment appelé la *Grande-Catherine*, venant de Marseille avec un chargement de vins & d'autres marchandises du commerce de la Méditerranée : un autre navire, nommé le *Prince Potemkin*, venant de la même mer, est aussi attendu incessamment : jusqu'à présent les pays situés entre la Pologne & la mer Noire avoient tiré des ports de la Baltique les marchandises de la Méditerranée dont ils avoient besoin.

On apprend de Genes, que l'année dernière il y est arrivé 439 bâtimens, dont 31 Suédois, 14 Hollandois, 74 Anglois, 68 François, 36 Impériaux, 48 Vénitiens, 51 Ragusains, 36 de Genes même, 55 Napolitains, 4 du Levant, 9 Espagnols, 1 de Riga, 1 de Russie, 1 bâtiment Grec. — Un Journal d'économie politique porte à 45 millions de rixdalers, ou écus d'Empire, les capitaux dus par les étrangers à l'Etat de Genes en 1780. — Selon le même ouvrage, les Anglois tirent par an du Piémont pour 200,000 liv. sterl. de cire.

D'après la nouvelle Géographie de Suède, publiée par Erik Tuneld, la surface de ce Royaume est de 6900 milles carrés de Suédo, & sa population monte à 2,700,000 ames, dont il faut compter 163,000 pour les villes. On compte actuellement à Stockholm 4137

maisons, & 72,444 habitans. Les revenus annuels de la Couronne montent à environ vingt-cinq millions tournois.

Suivant le dénombrement fait en 1783 dans la Poméranie Suédoise, la population de cette Province est de 101,989 ames, dont 48,973 hommes, & 53,016 femmes. Dans ce nombre on a compté 62,302 individus libres, & 42,436 serfs. Les soldats, leurs femmes & enfans ne sont pas compris dans ce calcul. — La population dans les villes, y compris les femmes & les enfans des soldats, montoit à 34,055 ames, & à la campagne à 70,693.

Pendant l'année dernière il est arrivé à Riga 842 bâtimens; dans ce nombre il s'en est trouvé 17 de Breme, 5 de Dantzick, 107 Danois, 142 Anglois, 14 François, 1 de Genes, 7 de Hambourg, 167 Hollandois, 16 de Lubek, 15 d'Ostende, 38 de Petersbourg, 1 Portugais, 90 Prussiens, 32 de Riga, 2 de Rostok & 187 Suédois. — Les navires partis du même Port ont été au nombre de 833, dont 18 pour Breme, 5 pour Dantzick, 106 pour le Danemarck, 144 pour l'Angleterre, 14 pour la France, 1 pour Genes, 7 pour Hambourg, 165 pour la Hollande, 17 pour Lubek, 15 pour Ostende, 32 pour Peterbourg, 1 pour le Portugal, 88 pour la Prusse, 2 pour Rostok, 188 pour la Suede & 30 de Riga même.

La valeur des importations à été de 1,503,823 roubles & 87 copeiks; on a aussi importé 1,408,665 écus d'Albert & 198,232 ducats; la valeur des exportations s'est élevée à 5,239,484 roubles.

DE VIENNE, le 9 Juin.

Le Gouvernement de l'Autriche intérieure a adressé à tous les Tribunaux du pays une circulaire, qui porte en substance :

Qu'il est constant que, de tout temps, on s'est attaché à mettre des bornes aux excès & aux dépenses extravagantes qui se commettent à l'occasion des premières Messes des Ecclésiastiques, des enterremens, mariages & baptêmes, & à abolir des abus qui offensent autant la religion que les mœurs. Qu'en conséquence, par une circulaire en date du 8 Juin 1785, non seulement le Gouvernement défendit toutes sortes de banquets & de festins à l'occasion des nœces, enterremens, &c. mais même il fut ordonné aux Ministres de la religion de s'occuper des moyens de dissuader le peuple de toutes les coutumes superstitieuses au moyen desquelles on espère procurer un soulagement aux âmes des défunts. Et pareillement par autres Ordonnances précédentes, & particulièrement celles du 27 Janvier 1774 & 25 du même mois 1777, il fut pourvu à la suppression de différens abus semblables, & à abolir la prétention qu'avoient quelques Curés de pouvoir tenir dans leurs Presbytères des banquets & festins pour ces sortes de cérémonies : que cependant la plus grande partie de ces abus n'en ont pas moins subsisté ; que la passion pour la boisson est parvenue dans des occasions aux plus grands excès, & qu'il y a même encore des Pasteurs & des Marguilliers qui veulent encore forcer dans ces occasions de donner de ces sortes de repas chez eux. Pourquoi, attendu que toutes ces coutumes & usages superstitieux, aussi bien que les grands excès

qui se commettent dans ces sortes de repas offensent également les mœurs & la religion, & que pareillement il est indécent que pareils festins se donnent dans les maisons des Curés: en conformité du décret du 20 de ce mois, par lequel il a été reconnu que de pareils abus étoient de nature à ne pouvoir être soufferts & tolérés; par la présente il est particulièrement défendu à tous Ministres de la religion de tenir aucune espèce d'auberge: & attendu qu'il pourroit arriver que dans quelque Paroisse il n'y eût qu'une seule auberge, qu'elle appartint au Curé, & qu'elle fit un de ses principaux revenus, dans ce cas il lui est accordé un délai d'un an pour la vendre ou l'affermier à longues années.

Depuis le 17 du mois dernier, l'Archiduc Ferdinand de Toscane est parti de cette Capitale pour son Régiment, en garnison à Stein dans la Hongrie. S. A. R. est accompagnée des Lieutenants Colonels de Lambertini & de Rolle. Le Maréchal de Laschy est aussi parti pour la Hongrie.

Le séquestre qui avoit été mis par ordre de l'Empereur sur les biens de l'Evêque de Breslau, situés dans la Silésie Autrichienne, vient d'être levé.

Le Chapitre de Victring, dans la Carinthie, est supprimé. L'Abbé reçoit une pension annuelle de 1500 florins, & les autres Ecclésiastiques 300 florins chacun.

On vient de publier l'Ordonnance suivante, rendue par S. M. I., le 3 Mai dernier.

Nous JOSEPH II, &c. &c. ayant donné un

Edits concernant les affaires matrimoniales de nos Sujets Chrétiens, nous le déclarons commun à nos Sujets Juifs quant au contrat civil & ses effets, & ordonnons en outre ce qui suit : 1°. Si des motifs importants exigent la conclusion d'un mariage que nous avons défendu dans ledit Edit à cause de la parenté, le cas sera proposé au Tribunal de la Province qui accordera la dispense nécessaire. 2°. Ce que nous avons prescrit dans ledit Edit aux Curés, Pasteurs & Pâpres, nous le prescrivons par la présente aux proposés des Synagogues & autres écoles ; la Haroille des Juifs sera leur Synagogue & le nom de Juifs sera la même chose que le nom de baptême des Chrétiens. 3°. Si le contrat de mariage est fait conformément à notre Edit il sera valable, & aucune partie ne pourra le casser sans le consentement de l'autre. 4°. Nos Ordonnances précédentes qui sont relatives à ces mariages des Juifs, continueront de sortir leur effet.

DE FRANCFORT, le 14 Juin.

L'arrivée long-temps différée d'un Nonce du Pape à Munich a eu lieu le 20 du mois dernier. Ce jour là, le Prélat *César-Julès Zoglio*, Archevêque d'Athènes, est arrivé en Bavière avec le caractère de Nonce ordinaire & de Légat du S. Siège.

Plusieurs Gazettes ont imprimé dernièrement le paragraphe suivant :

« Le Ministère Autrichien s'occupe encore d'une affaire moins importante par son objet, mais qui pourroit le devenir par la tournure qu'elle semble prendre. Depuis un certain

10. temps, il s'étoit élevé quelques difficultés, entre  
 20. le Canton de Zurich & la Maison d'Autriche ;  
 30. pourrion des limites respectives de ce Canton  
 40. & du Comté de Saggienberg en Suabe, qui ap-  
 50. partient à cette illustre Maison. Les Magistrats  
 60. de Zurich, se voyant pressés par les instances  
 70. de la Cour de Vienne, plus vivement sans doute  
 80. qu'ils ne desiroient, viennent, dit-on, de s'a-  
 90. dresser à S. M. Prussienne, pour lui proposer  
 100. de se rendre arbitre du différend. L'on ajoute  
 110. qu'il faut attribuer en partie à cette démarche,  
 120. la fréquence des derniers Couriers entre Vienne  
 130. & Berlin. Mais l'on ne dit point que le Roi de  
 140. Prusse ait encore accédé à la prière des Zurichois,  
 150. & il paroît plus vraisemblable que ce Prince se  
 160. rendra aux propositions de l'Empereur qui de-  
 170. mande, qu'il soit nommé de part & d'autre  
 180. des Commissaires, qui arrangeront paisible-  
 190. ment ce léger différend sur les lieux mêmes.

Nous sommes autorisés à déclarer que  
 cet article est d'un bout à l'autre dénué de  
 fondement. Ce qui peut y avoir donné  
 lieu, ce sont des différends légers entre la  
 Turgovie & la ville de Constance, au sujet  
 de la navigation du lac de ce nom; différends  
 plusieurs fois renouvelés, & qui ont été ter-  
 minés à l'amiable au commencement de  
 l'année, mais sans que directement ou indi-  
 rectement, le Roi de Prusse soit intervenu  
 dans cette affaire.

Le Hospodar de Moldavie est déposé, &  
 remplacé par le premier Interprète *Monola-*  
*cho Rossetto*. On attribue cette disgrâce &  
 celle de l'Hospodar de Valachie à la défiance

de la Porte & aux intrigues de quelques Grecs, pour supplanter les Hospodars disgraciés.

La ville Impériale d'Augsbourg offre un contraste remarquable avec celles d'Ulm & de Nuremberg. Celles-ci ont un territoire considérable, exigent des tributs onéreux, & sont accablées de dettes. Augsbourg est presque sans territoire, ne supporte que de légers impôts, & ne doit rien. D'où provient cette différence? de celle de l'Administration.

Récemment, un Conseiller de la Régence de Koënigsberg en Prusse fut accusé de corruption. Le Roi fit examiner le cas, les Juges trouvaient l'accusé coupable, & le condamnerent à être enfermé deux ans dans une forteresse. Le Conseiller appella du Jugement, & le Roi l'a condamné à deux ans de travaux publics.

Les manœuvres exécutées le 23 à Berlin ont fait l'admiration de tous les connoisseurs. L'armée, composée de plus de 30,000 hommes, étoit divisée en deux Corps, dont l'un commandé par le Duc Frédéric de Brunswick, & l'autre par le Général de Mollendorf.

Le sieur Woïny, Ecuyer du Roi de Prusse, est parti de Berlin avec plusieurs chevaux superbes, que S. M. envoie au Duc d'Yorck, Evêque d'Osnabruck, qui est actuellement à Hanovre.

Le Prince Charles-Auguste de Bada

Dourlach & Hochberg, Oncle à la mode de Bretagne du Margrave regnant de Bade, Général-Feld-Maréchal, & Général de l'Artillerie de l'Empire & du Cercle de Souabe, est mort à Carlsruhe, le premier de ce mois, âgé de 74 ans.

Le Landgrave de Hesse-Cassel a mis un impôt d'un rixdaler sur chaque chien; ceux de chasse, de berger, de boucher, & de garde, seuls exceptés de cette taxe.

Les Députés des Etats du Cercle de Souabe, assemblés à Ulm, viennent d'arrêter, que les anciens louis d'or & écus de 6 liv. continueront à circuler, conformément au Règlement du 8 Juin 1761; que les louis d'or de 1785 & suivans ne pourront être reçus qu'à raison de 10 florins & 24 kreutzers; que les écus de 6 liv. de 1784 n'auront cours que pour 2 florins & 40 kreutzers; & que dans trois mois, à dater de la publication du présent Règlement, les écus de 3 liv. effacés, du regne précédent, seront mis hors de la circulation.

En 1780, on évaluoit les revenus nets des Pays-Bas Autrichiens à la somme de 7,536.929 florins de Brabant. Aujourd'hui on prétend qu'ils excèdent 8 millions de flor.

Avant la guerre de 7 ans, la population de la Saxe Electorale, dit un Journal Allemand d'Economie politique, montoit à 1,681,756 ames; & depuis la guerre, à 1,663,594; les enfans au-dessous de 2 ans ne sont pas compris dans ce dénombrement. On compte à Dresde 44,000 habitans, & 33,000 à Leipfick. Le nombre des grandes villes, dans la Saxe Electorale, est de 17; celui des petites villes, de 50; celui des bourg., de 243, & celui des villages, de 6,747. On compte

Dans la Saxe a, 373 terres, tant féodales, qu'allo-  
diales. Les impositions réelles ou foncières, dans  
ce pays, montent par an, à 10 millions de liv.  
tournois, la Capitation & l'Industrie, à 3 mil-  
lions, l'Accise, le Timbre, &c., à 7,900,000,  
& les Domaines produisent 5,900,000; ce qui  
fait en tout un revenu de 27,637,612 liv.; la dé-  
pense monte à 27,439,583 liv.; par conséquent,  
le revenu excède la dépense de 198,029 liv. La  
balance du Commerce est en faveur de la Saxe  
pour trois millions.

## I T A L I E.

*DE VENISE, le 30 Mai.*

Un valet de chambre du Baile N. N. Zu-  
liani, expédié de Constantinople, est arrivé  
le 14 de ce mois, au soir, avec des dépê-  
ches qui ont donné lieu à deux assemblées  
d'Etat, & à de longues & sérieuses discus-  
sions dans le Pregadi du 18. Malgré le si-  
lence que l'on observe ici, les politiques les  
plus pénétrants prétendent que, suivant ces  
dépêches, la Porte Ottomane demande une  
déclaration solennelle de la part de la Ré-  
publique, qu'elle n'a fait aucune alliance  
avec les Cours Impériales, & qu'elle ne se  
propose point d'en faire jamais dans telles  
circonstances que ce puisse être : elle exige  
en outre des Vénitiens de terminer leur guer-  
re avec les Tunisiens, en faisant le sacrifice  
d'une somme considérable d'argent, les me-  
naçant, s'ils s'y refusent, de rompre ouver-  
tement avec eux. Si cela est ainsi, il est aisé

( 155 )

de découvrir la mauvaise foi avec laquelle s'est conduit la Porte Ottomane, par rapport aux affaires de la Dalmatie; & il y a lieu de craindre que le Capitan Pacha ne tombe à l'improviste avec son escadre sur la Dalmatie Vénitienne, comme l'ont toujours fait les Turcs dans leurs guerres avec la République; mais toutes ces divinations de la Politique sont fort hasardées.

## P O R T U G A L.

*DE LISBONNE, le 28 Mai.*

L'État du Roi, attaqué depuis quelque temps de vertiges successifs, donnoit les plus sérieuses inquiétudes. Le 15, survint à Sa Majesté un étourdissement qui dura plus d'une heure, & qui fut suivi le 17 d'une rechûte encore plus allarmante. On administra ce Monarque, & l'on porta en procession les Reliques des Saints. Le Jeudi, l'application des sang-sues apporta quelque soulagement; l'enflure aux jambes avoit diminué, lorsque la maladie reprit assez de violence, pour ôter l'espérance de conserver les jours de Sa Majesté. En effet le 25, le Roi est expiré dans la soixante-neuvième année de son âge. Peu de jours auparavant il avoit perdu son premier Ministre M. de *Mello*.

Un Négociant de cette ville a communiqué au Ministère une Lettre qu'il a reçue d'Alger,

où on lui mande que jusqu'à la date du 21 Avril, aucun corsaire n'étoit encore sorti du port, mais qu'il s'en apprêtoit pour le 1er. de Mai; & que M. Landrezet y étoit arrivé; mais que le peuple murmurant hautement contre le Bey, de ce qu'il faisoit la paix avec tant de Puissances, & lui ôtoit par-là le moyen de faire des captures, il étoit vraisemblable qu'on imposeroit au Portugal des conditions trop dures pour être acceptées, & qu'ainsi, M. Landrezet seroit obligé de revenir, sans avoir rien effectué.

## GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 13 Juin.

S. M. vient d'élever à la dignité de Baronnets de la Grande Bretagne différens Particuliers, entre lesquels on distingue M. Macpherson, Chef actuel par *interim* du Conseil Suprême de Bengale, l'Amiral James Douglas, le Major Général Green, Ingénieur en Chef à Gibraltar, l'Amiral Rowley, &c.

Le Commodore Elliot a pris congé le 9 de S. M. pour se rendre à Terre Neuve, dont il commandera l'escadre.

Le Prince Williams Henri s'est embarqué le 4 à Plymouth, sur la frégate le *Pégase*, accompagnée de la *Rose*, commandée par le Capitaine Hervey. Ce jeune Officier du Sang Royal a gagné, pendant son séjour à Plymouth, l'estime & l'attachement de tous les habitans. On apprend qu'il est arrivé le 6 à Guernesey, où il dîna chez le Gouverneur, & selon le bruit public, il fera voile de cette île.

pour Halifax & Terre Neuve avec le Comte modore Elliot.

Samedi dernier, les Ecrivains de l'*Alfred*, venant de la Chine & de la côte de Coromandel, & du *Locko*, venant de la Chine, sont arrivés à l'hôtel de la Compagnie des Indes, avec la nouvelle de l'entrée de ces vaisseaux à Dartmouth. Dimanche, la Compagnie apprit également le retour du navire le *Comte de Chesterfield*, arrivé de la Chine à la hauteur de l'île de Portland, & hier, celui du *Roi George*, venant de Bombay & du Bengale, & entré à la rade de Weymouth. A toute heure, on attend la *Britannia* qui a appareillé de Sainte-Hélène, 5 jours avant le *Roi George*, & le *Francis* qui arrive du Bengale. Quelques jours auparavant, la Compagnie avoit reçu des dépêches de Madras, apportées par le Lieutenant Colonel Stirling. Elles contiennent, à ce qu'on rapporte généralement, la nouvelle de la mort de *Tippoo Saïb* : les lettres particulieres, dit on, ajoutent que ce Prince ayant été défait, blessé & fait prisonnier dans une bataille rangée avec l'un de ses adversaires, contre lequel il avoit commencé les hostilités, le vainqueur ordonna de le pendre au premier arbre; ce qui sur le champ fut mis à exécution.

La défaite de l'Opposition dans l'examen du premier chef d'accusation contre M. Hastings, fait présumer une victoire complète en faveur de celui-ci, dans la suite de cette discussion. Les débats, cependant, relatifs à

la manière dont la Chambre devoit envisager la conduite de l'Ex-Gouverneur Général, pendant la guerre des Rohillas, ont été très-véhémens, très-détaillés, & prolongés durant deux Séances, dont l'une ne se termina qu'à 3 heures du matin. Voici en quels termes M. Burke présenta sa motion.

« Que certains actes, malversations & crimes  
 » graves ayant été commis par Warren Hastings, serviteur de la compagnie des Indes  
 » Angloises, & président de son conseil suprême à Calcutta, dans le mois de Septembre 1773, au mépris de ses devoirs & de la  
 » confiance que l'on avoit en lui, en aidant &  
 » assistant le Nabab Sujah Ul Dowlah à faire  
 » la guerre à la nation des Rohillas, entrant  
 » avec lui dans un traité criminel pour exterminer cette nation, de laquelle la compagnie n'avoit point eu à se plaindre, & cela  
 » contre les ordres & les intentions des directeurs, sous prétexte qu'il étoit dû une somme  
 » d'argent par ces peuples malheureux dont il ne pouvoit pas être payé pour le compte de  
 » la compagnie; laquelle dette étoit désavouée  
 » par les Rohillas, & inconnue aux directeurs: ledit Warren Hastings en conséquence de ce  
 » traité clandestin qu'il avoit fait avec le Nabab; sous la promesse d'une somme de 400  
 » mille liv. st. envoya un corps de troupes Britanniques, pour assister à la destruction & à  
 » l'extermination de ce peuple, ce qui n'auroit pas pu être fait sans son assistance; il donna  
 » les ordres d'attaquer malicieusement & traîtreusement à l'improviste ce malheureux  
 » peuple, sans former la demande de la somme qu'il prétendoit lui être due, & sans aucune

offre d'arranger à l'amiable le prétendu diffé-  
 rend qui s'étoit élevé au sujet de cette dette,  
 refusant de se prêter à aucune des propo-  
 sitions d'arrangement qui lui furent faites par  
 les chefs ; que par suite de cette guerre in-  
 juste & barbare, les habitans d'un canton  
 très-vaste de l'Inde, après avoir été pillés  
 de tous leurs effets furent inhumainement  
 expulsés avec leurs femmes & leurs enfans  
 de leurs demeures & de leurs territoires,  
 sans aucune provision pour leur subsistance ;  
 les chefs étant eux-mêmes réduits ainsi que  
 leurs enfans à la plus grande détresse : que  
 la femme de Hagir Rhamet, l'un d'eux, avoit  
 été traînée de place en place de la manière  
 la plus indigne & la plus outrageante, pen-  
 dant que d'autres chefs de la même nation  
 étoient induits en erreur par des envoyés du  
 Nabab, qui leur promettoient publiquement  
 & sous la foi des traités, la faveur & la  
 protection du gouverneur, comme cela  
 est prouvé par plusieurs lettres. Tous ces  
 chefs furent également traités, & furent  
 compris dans la destruction générale de cette  
 malheureuse nation. Un seul, Fizulla Khan,  
 fut admis à une capitulation dans sa forte-  
 resse par le colonel Champion, commandant  
 en chef de l'armée ; laquelle capitulation  
 fut faite contre la volonté & les instructions  
 dudit Warren Hastings, qui dans une de ses  
 lettres à ce commandant s'exprime ainsi quant  
 à Fizula Khan, *il ne mérite aucune considéra-  
 tion, puisque le petit souverain d'un pays estimé  
 au plus 6 à 8 lacques de roupies ( 60 ou 80  
 mille liv. st. ) ne doit point être un obstacle  
 aux mesures que nous avons prises, ni affecter  
 en aucune manière la confiance de notre con-*

» duite : refusant d'autoriser le commandant de  
 » l'armée à empêcher les effets de ce plan de  
 » destruction , & remettant tout le pays à Sujah  
 » Dowlah , sans stipuler aucune condition en  
 » faveur de ces peuples , ce qui fit du terri-  
 » toire habité par les Robillas , dans lequel il  
 » ne se trouvoit pas un seul pouce de terre  
 » qui ne fût cultivé comme un jardin , un  
 » canton désert & entièrement dépeuplé ; pour  
 » lesquelles offenses , malversations , &c. &c.  
 » ledit Warren Hastings devoit être déclaré  
 » atteint de crimes graves dont la nation devoit  
 » connoître , &c. &c. »

Cette motion fut défendue avec chaleur par M. Burke son auteur , par Mrs. Wilbraham , Francis , Wyndham , &c. Mrs. Powis & Hardinge s'y rangerent également ; mais en mitigant leur avis & en rendant justice aux talens & aux services de M. Hastings. Ce dernier eut pour principaux Avocats , M. Loyd Kenyon , M. W. Grenville , Lord Mornington , Mr. Nichols , le Lord Avocat d'Ecosse , &c. Nous avons rapporté , l'Ordinaire dernier , le sort de la motion , rejetée par 119 voix , contre 67. La discussion de l'affaire de Bénarès est appointée à la semaine prochaine , & si chacune des charges exige autant de longueurs , ce procès ne sera pas terminé pendant la Session actuelle.

L'objet le plus important , traité depuis , dans la Chambre des Communes , est le bill de M. Pitt , sur qui l'on doit régler le commerce des vins , & la soumission des Marchands aux loix de l'Excise. Le Comité a fait à ce bill

plusieurs amendemens , généralement approuvés ; on y a ajouté quelques clauses nécessaires , & la troisième lecture ayant été faite le 9 , le bill a passé sans grands débats , à la majorité de 71 voix , contre 33.

Le même jour , la Chambre en grand comité délibéra sur une Requête de la Compagnie des Indes , dont M. Pitt exposa en ces termes & la nature & les motifs.

Il n'y a personne , dit-il , qui ne doive être convaincu que la situation de la Compagnie des Indes , est actuellement bien différente de ce qu'elle a été jusqu'à présent , ou de ce que l'on pouvoit prévoir qu'elle deviendrait , lorsque l'acte de commutation a été passé. Il est évident d'après l'accroissement considérable de son commerce de thé , qu'il est nécessaire d'augmenter son capital , pour la mettre en état de satisfaire aux demandes , qui dans le cours de l'année dernière , ont été portées plus qu'au double de ce qu'elles avoient jamais été. La consommation annuelle du thé pour l'Angleterre se bornoit précédemment à six millions de livres , elle s'est élevée dans le courant de l'année dernière à quatorze millions. La Compagnie s'est aussi trouvée en état d'envoyer au dehors des thés , qui sans cette circonstance seroient restés éternellement dans ses magasins. Mais si les lettres de change tirées de l'Inde sur la Compagnie , ont monté à une somme beaucoup plus haute qu'on ne s'y attendoit , c'est l'effet des dépenses accidentelles & inévitables de la liquidation des comptes de la guerre ; car même dans ce pays , chacun sait combien il étoit difficile d'évaluer avec une certaine précision le montant des dettes contractées pendant une guerre longue & dispendieuse.

Dans cet état de choses, il est nécessaire de donner à la Compagnie les moyens dont elle a besoin, pour la retirer de l'embarras où elle se trouve actuellement. En conséquence, si le Parlement lui permet de faire usage de son propre crédit pour étendre son capital, je proposerai les Arrêtés que je crois convenables pour remplir cet objet. Le premier est d'autoriser la Compagnie à vendre certaines annuités qui lui sont dues par la nation, & qui montent à une somme de 36,000 liv. Le second, est de l'autoriser pareillement à étendre son capital de 3,400,000 liv. à 4,000,000 liv. excédant donc la réunion produira la somme dont la Compagnie a besoin.

M. Shéridan, répondit à M. Pitt, qu'il accusa de déception dans la manière de présenter les faits, & dans l'époque qu'il choisissoit pour entamer une affaire aussi importante. Selon lui, le but du Ministre, en rejetant cet objet à la fin d'une session, étoit d'avoir un prétexte pour précipiter la conclusion de cette affaire, qui auroit demandé la plus mûre délibération. Il est évident, dit-il, que l'on veut absolument sacrifier la nation à la Compagnie des Indes : le Ministre a commencé par son acte de commutation, à faire abandonner un revenu de 700,000 liv. par an. Il est très-vrai, que la Compagnie a gagné gros à cette opération, mais en récompense, la nation y a beaucoup perdu : s'il faut en croire le rapport insidieux de la Compagnie, on a tout lieu d'espérer qu'il sera fait des remises considérables de Bengale en Chine, pour le payement des cargaisons. Mais le commerce de Bengale en Chine passe rarement 100,000, ou tout au plus 150,000 liv. Ce sont des faits, pour la vérité desquels j'ai

» appelle aux personnes qui connoissent beau-  
 » coup mieux les affaires que moi ».

Après différentes répliques & explications ré-  
 ciproques, les arrêtés de M. Pitt, passeront  
 sans aller aux voix, & il fut ordonné que le rap-  
 port sur cette affaire seroit entendu le 12.

Les fonds ont haussé le 9 d'un pour cent,  
 ce qu'on attribue, fort à l'aventure, à la nou-  
 velle de la prochaine conclusion du Traité  
 de commerce avec la France.

Le Ministre doit passer un contrat avec la  
 Compagnie des Indes, pour que celle ci lui  
 fournisse 4000 tonneaux de salpêtre au delà  
 de la quantité qu'elle a fourni jusqu'ici tous  
 les ans. La charte de ce marché sera passée à  
 Londres à Noël 1789.

L'Amirauté a donné ordre de construire  
 à Deptford, une frégate portant 40 canons  
 sur un pont seulement. Si cette nouvelle  
 construction réussit, on fera construire 12  
 autres frégates sur le même plan.

On lit dans plusieurs Feuilles l'extrait sui-  
 vant d'une lettre de Calcutta, en date du  
 14 Février dernier.

M. Macpherson, Gouverneur général du  
 Bengale, *par intérim*, ayant reçu avis qu'un  
 vaisseau Anglois avoit été jetté à la côte de  
 Siam, envoya aussitôt un bâtiment de la Com-  
 pagnie avec des Pilotes pour porter du secours  
 aux naufragés, & essayer de sauver le vaisseau &  
 sa cargaison. Il s'est trouvé que ce vaisseau n'étoit  
 point Anglois, mais François. Son nom est le  
*Dauphin*, & il paroît qu'il étoit parti de France

au mois d'Avril 1785. Les habitans de la côte ont trouvé parmi les débris du naufrage des lettres dont une est adressée à un M. *Luprin*, & l'autre à un M. *Moffion* ou *Mosie*. Les dates les plus fraîches sont du 26 & du 30 Mars 1785. Le Capitaine François, par le conseil des habitans de *Mergui*, s'est rendu dans un petit bâtiment à *Achem* avec le reste de son équipage, dans l'espérance de trouver dans ce Port plus de facilité pour se rendre à Pondichery.

Les habitans rapportent que 2 heures après avoir touché, le *Dauphin* a coulé bas. Son équipage resta plusieurs jours déshérité de tout secours, n'ayant pu sauver que très-peu de provisions. Les Matelots ayant mangé à terre des fruits qu'ils ne connoissoient pas furent atteints de la dysenterie & des fièvres, qui firent succomber en très-peu de temps une quantité d'entr'eux.

Le bâtiment de la Compagnie qui a apporté ces détails à Calcutta, a appris dans les mêmes parages, qu'un vaisseau Hollandois, revenant de *Batavia*, avait également péri dans les détroits. Mais cette nouvelle mérite confirmation.

Il se répand depuis avant-hier, qu'un paquebot de l'Amérique-septentrionale a apporté la nouvelle que les Américains, mécontents de voir l'article du dernier Traité de paix, concernant la cession de certains forts & territoires aux environs des lacs, éludé par les Anglois, avoient marché au nombre de 7000 hommes contre nos postes, sur les frontières du Canada. Cette démarche, ajoute-t-on, n'a point eu la sanction du Congrès; mais simplement celle de quelques Assemblées provinciales. Un rapport, aussi

extraordinaire, exige sans doute des autorités moins vagues ; on ne tardera pas à favoir la vérité à ce sujet.

Le 8 au matin, il y a eu un duel près de Kensington, entre Mylord *Macartney* & le Major-Général *Stuart*, que ce Lord avoit mis aux arrêts à Madras, pendant qu'il commandoit cet établissement. Le Colonel *Fularton* accompagnoit Lord *Macartney*, le Colonel *Gordon*, le Général *Stuart*. Ces Secons ont envoyé aux Editeurs des Papiers publics le rapport authentique & signé de ce combat. En voici le précis.

» Le lieu & l'heure ayant été choisis,  
 » les combattans arrivèrent au rendez-vous  
 » à quatre heures & demie du matin, &  
 » se placerent chacun à la distance de douze  
 » pas (1), mesurés par les secons, qui dé-  
 » livrerent à chacune des parties un pisto-  
 » let. Le Général *Stuart* interrogea Lord  
 » *Macartney*, en lui demandant si sa vue basse  
 » lui permettoit de voir distinctement son  
 » adversaire ; parfaitement bien, reprit Lord  
 » *Macartney*. Les secons s'étant mis de  
 » côté, le Général *Stuart* fit observer à  
 » Lord *Macartney* que son pistolet n'étoit  
 » pas armé ; Milord lui fit ses remerci-  
 » mens & arma. Quand l'un & l'autre  
 » furent prêts, ils firent feu à quelques se-

(2) C'est-à-dire, à 24 pas de distance absolue ; les deux Champions marchent 12 pas à l'opposite l'un de l'autre.

75. secondes de distance l'un de l'autre. Les  
 76. Seconds appercevant que Milord *Ma-*  
 77. *cartney* étoit blessé, allèrent à lui & dé-  
 78. clarèrent que la chose devoit en rester là.  
 79. *Ce n'est pas là une satisfaction suffisante,*  
 80. dit le Général *Stuart*, en demandant à  
 81. son adversaire s'il étoit hors d'état de ti-  
 82. rer un second coup. Milord répondit  
 83. qu'il y consentoit avec plaisir, & il pressa  
 84. le Colonel *Fullarton* d'y consentir éga-  
 85. lement; mais les seconds déclarèrent qu'ils  
 86. ne le permettoient pas. Là-dessus le Gé-  
 87. néral *Stuart* dit que c'étoit simplement  
 88. partie remise à un autre moment. Sur  
 89. quoi S. S. répondit: Si telle est l'inten-  
 90. tion du Général, il vaut mieux achever  
 91. tout de suite. Je me trouve ici en vertu  
 92. d'un cartel du Général *Stuart* qui me  
 93. demande une satisfaction personnelle  
 94. d'une offense que je lui ai faite en ma  
 95. qualité d'homme public; mais pour prou-  
 96. ver que l'intérêt de ma sûreté ne me  
 97. dicte point la déclaration que je n'avois  
 98. contre lui aucune inimitié, il peut con-  
 99. tinuer comme il le jugera bon. Les Se-  
 100. conds ayant mis fin à cette conversation,  
 101. les parties restèrent sur le terrain jusqu'à  
 102. l'instant où le Général *Stuart*, privé de-  
 103. puis long temps de l'usage d'une jambe,  
 104. fut obligé de s'appuyer contre un arbre.  
 105. MM. *Hunter & Home*, Chirurgiens,  
 106. qu'avoit amenés le Colonel *Fullarton*,  
 107. s'avancèrent, & aidés des deux Colo-

» nels, ils déshabillèrent Lord *Macartney*,  
 » & le firent asseoir. Le Colonel *Gordon*  
 » quitta ensuite le préau avec le Général  
 » *Stuart*, & S. S. fut reconduite chez elle  
 » en voiture.

» Les Seconds ne peuvent trop exprimer  
 » la fermeté & le sang froid des deux com-  
 » battans, & ils se trouvent heureux d'a-  
 » jouter qu'on a extrait la balle qui avoit  
 » percé l'épaule droite de Lord *Macartney*,  
 » sur le rétablissement duquel on a les plus  
 » fortes espérances.

*Signés* W. FULLARTON. A. GORDON.

Depuis l'impression de ce récit, l'état de  
 Lord *Macartney* s'est amélioré de jour en  
 jour, & toute crainte sur son compte est dis-  
 sipée.

Mardi 7 du courant, est mort à sa terre  
 de *Ston*, à l'âge de 74 ans, le Duc de *Northumberland*, Comte de *Percy*, Lord Lieu-  
 tenant & Gouverneur des Comtés de *Middlesex* & de *Northumberland*, Chevalier de  
 l'Ordre de la Jarretière, Président de divers  
 Hôpitaux, & l'un des Gardes du *Musæum*. Il  
 avoit résigné ses places à la Cour en 1781.  
 Peu de Seigneurs en Europe joignoient  
 autant de magnificence à une aussi grande  
 générosité. Ses aumônes, ses secours de tout  
 genre, la noblesse de ses dépenses lui avoient  
 concilié l'estime universelle. Ce Seigneur  
 dont la fortune, l'influence & le crédit of-  
 froient peu de comparaisons en Angleterre

& ailleurs , descendoit du Chevalier Baronet *Hugh-Smithson* dans le Yorckshire. En 1740 il épousa la fille & l'héritiere d'Algeron Duc de Sommerfet, Comte de Northumberland, après la mort duquel ce dernier titre & tous les biens de la maison de Percy passerent au Duc de Northumberland qui vient de mourir. Le Roi George III le créa Duc en 1766 ; antérieurement il avoit été Viceroi d'Irlande , & devint Grand Ecuyer de la Couronne en 1778,

Il laisse deux fils dont l'aîné est le Comte de Percy , Lieutenant-Général , né en 1740 , d'abord marié à *Ladi Anne* troisième fille du Comte de Bute , dont il a été séparé par un divorce. Aujourd'hui il est remarié à Miss Burell. Le cadet est Lord *Algernon Percy*, né en 1750, & marié à Miss Burell, sœur de la Comtesse de Percy. Le premier hérite de 60,000 liv. sterlings, près de 1400,000 tournois de rente en biens de terre ; le second jouira de 10,000 livres sterling par an. L'ordre qui régnoit dans les affaires du feu Duc avoit maintenu & augmenté sa fortune malgré la grandeur de ses dépenses. Peu de Souverains ont des maisons de campagne qui surpassent celles du Duc de Northumberland à *Alnwick* & à *Sion*. En bâtimens & en jardins, il avoit dépensé plus 80,000 liv. sterlings.

Par le Navire le *Waren Hastings*, arrivé de l'Inde dernièrement, un des Nababs a  
 envoyé

envoyé à S. M. un présent de six oiseaux couronnés superbes, & qui coûtent dans l'Inde 600 guinées la paire. Ils font du plus beau bleu, pareil à celui du cou du paon, grands comme des oyes, & ornés par la nature d'une houe de plumes blanches qui ressemblent à une chevelure artistement poudrée.

Le *Lord Cambden*, autre Bâtiment de la Compagnie des Indes, arrivé à Deptford, a aussi apporté une hyene mâle. Cet animal est plus gros qu'un dogue; il est très doux & la peau est marquetée de raies noires sur fond blanc comme celle du zébre.

Cinquante Seigneurs Ecoffois ont déjà souscrit des sommes plus ou moins considérables pour l'établissement des pêcheries & pour la formation des villages sur les côtes d'Ecosse. Cette souscription deviendra générale, à ce qu'on présume, dans toute la Noblesse, vivement intéressée à améliorer le sort de ses Vassaux.

Le Roi a donné aux Officiers Généraux du service de terre un nouvel Uniforme, qui consiste en un habit écarlate doublé de blanc, revers bleu, & orné d'un large galon d'or, mais uni; veste & culotte blanches; les boutons portant une épée & un bâton en fautoir. Les Officiers-Généraux ont paru pour la première fois dans cet Uniforme le jour anniversaire de la naissance du Roi.

Il y a actuellement sept détachemens de  
N<sup>o</sup>. 25, 24 Juin 1786. h

recrues dans les deux Royaumes , occupés à lever des hommes pour le service de la Compagnie des Indes. Ces recrues seront envoyées dans les différens établissemens de la Compagnie.

Le Prince Guillaume Henri, actuellement au service de la Marine Royale, fera créé Pair du Royaume, aussitôt qu'il aura atteint l'âge compétent ; & il en fera de même des autres Fils du Roi. On ne dit pas encore si l'on fera revivre les anciens titres, ou si l'on en créera de nouveaux.

On croit que le ruban bleu du Duc de Northumberland sera donné au Prince Royal de Danemarck.

Selon le *Morning Chronicle*, le dernier concert de l'Abbaye de Westminster, qui se célèbre toutes les années en mémoire d'Handel a été exécuté par 712 Musiciens, Chanteurs & Cantatrices, & a rapporté 13 à 14,000 liv. sterl.

Le nombre des Malfaiteurs condamnés à être transportés augmentant tous les jours, le Ministère a porté son attention sur les moyens de les distribuer également dans les Colonies, telles que le Canada, les Antilles, & la côte d'Afrique. Ceux qu'on envoyoit à ce dernier endroit y étoient ci-devant employés comme soldats. Selon le nouveau projet ils ne seront plus admis dans le service militaire ; on les emploiera au commerce intérieur des Etablissemens.

Lorsqu'il étoit question du plan de fortifications rejeté par le Parlement, on pensoit, dit-on, à y employer les Forçats qui tra-

vailent sur la Tamise. Sur quoi M. Hayley , Poète Anglois de réputation , proposa ce distique , pour servir d'inscription à ces ouvrages.

*To raise those Bulwark of enormous price ,  
The head of Folly us'd the hands of vice.*

» Pour élever ces boulevards d'un prix  
» énorme, la tête de la Folie a employé les  
» mains du Vice.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES , le 14 Juin.*

L'Evêque de Metz, [ M. de Montmorenci-Laval ] que le Roi a nommé à la place de Grand Aumônier de France, a prêté aujourd'hui, entre les mains de Sa Majesté, en cette qualité, le serment, dont la lecture a été faite par le Baron de Breteuil, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de la Maison du Roi : il a en même tems prêté serment en qualité de Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Après avoir eu l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté, le Grand-Aumônier a eu celui de faire ses révérences à la Reine & à la Famille Royale.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Cruas, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Viviers, l'Abbé des Laurents de Beaujeu; à celle de Bonnaigues, Ordre de Cîteaux, diocèse de Limoges, le sieur de la Chastre, Religieux-profès du même Ordre; à celle de Beaulieu, Ordre

de S. Augustin, diocèse du Mans, l'Abbé de Montefquiou, Vicaire général d'Aix, Agent général du Clergé de France, sur la nomination & présentation de Monsieur, en vertu de son apanage.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 11 de ce mois, le contrat de mariage du Marquis d'Audiffret, Capitaine au régiment du Roi, Cavalerie, avec Demoiselle le Sénéchal.

Le Roi est parti le 21 de ce mois, pour aller coucher à Harcourt, d'où Sa Majesté se rendra le lendemain à Cherbourg, pour y visiter les travaux; Sa Majesté, qui séjournera le 23, le 24 & le 25 à Cherbourg, en repartira le 26 pour aller coucher à Caen, d'où elle ira, le 27, coucher au Havre. Sa Majesté, après avoir dîné le lendemain à Rouen, viendra coucher à Gaillon, d'où elle se rendra ici le 29 du même mois.

*DE PARIS, le 22 Juin.*

La semaine dernière, il est mort aux Jacobins de la rue S. Jacques, un vieillard nommé *Joseph Rullier*, âgé de 114 ans. Il avoit servi sous le Prince Eugene, & étoit encore fort & bien portant. La mort de ce Centenaire n'a pas été moins remarquable que sa longévité, car il a été tué par une chute; les Chirurgiens qui ont visité son cadavre, ont trouvé tous les viscères en bon état. Son père mourut encore plus âgé, & de même accidentellement.

Nous avons rapporté que les Etats de Bretagne avoient décerné une Statue au Roi, & qu'elle devoit être placée à Brest. M. Jalliet de Savanet, Architecte, vient de publier un projet pour placer ce monument, de maniere que, sans exiger des dépenses coûteuses en bâtimens, la Statue puisse commander également au port, à la rade, au goulet, & être en vue des deux villes; d'après ce projet aucun bâtiment ne pourra entrer dans la rade, aucun mouvement se faire dans le port, aucun salut se donner, ou se rendre, sans être, pour ainsi dire, présidé par S. M.

La nature elle-même a indiqué cette disposition dans la Cour actuelle du château de Brest, dont les deux aîles sur le pont seroient terminées par deux pavillons. Là, sur les fondemens de la tour de César l'Artiste place la Statue.

En parlant pour la première fois dans ce Journal de l'intéressante victime dont le Parlement de Paris a constaté l'innocence, nous fîmes honneur avec raison à M<sup>e</sup>. *le Cauchois*, Avocat de Rouen, du salut de cette infortunée *Marie Françoise-Victoire Salmon*, qu'il n'a cessé de protéger, de guider, de secourir, depuis l'instant où il la retira de l'échafaud. Comme la Lettre qui a suivi notre première notice, a semblé infirmer ce dévouement généreux de M<sup>e</sup>. *le Cauchois*, sa Cliente elle-même réclame aujourd'hui les droits de son Défenseur; voici ses termes.

M O N S I E U R :

Ce que je viens de lire dans deux de vos livres , sur-tout dans celui , N<sup>o</sup>. 23 , sur le résultat de mon étonnante affaire , me force à rétablir la vérité au gré de la reconnoissance qui est dans mon cœur. C'est à l'égard de M. le Cauchois , qui depuis près de 5 années me sert de défenseur & de pere ; oui , Monsieur , c'est à ce respectable ami de l'humanité , c'est à ce vertueux citoyen que je dois tout ce que je suis aujourd'hui. Les larmes que j'ai versées dans le sein d'une personne décorée & vénérable de cette ville, lorsqu'on cherchoit à me faire croire que je ne pourrois être défendue à Paris par cet Avocat , & la satisfaction que j'ai éprouvée , en lui voyant surmonter tous les obstacles que l'intrigue élevoit à cet égard ; ma reconnoissance enfin , tout m'engage à répéter ici que M. le Cauchois n'a cessé de me secourir à Rouen , au Conseil , à Paris , de ses lumieres & de ses conseils , de ses travaux , de sa bourse ; il a fait plus , il a pris soin de mon ame. Ainsi , que ne lui dois-je pas ? je crois devoir ajouter ici que je suis le cinquième personnage , à qui ce digne défenseur a sauvé l'honneur & la vie. Voilà la vérité. Je la rends ; je le dois , & e vous supplie , Monsieur , de vouloir bien la répéter pour moi. Je suis , &c.

*Paris , ce 13 Juin 1786.*

Marie-Françoise-Victoire S A L M O N.

On a observé à Rouen , comme on a pu le faire à Paris même , une variation au thermometre , de 22 degrés dans le mois de Mai dernier , c'est-à-dire , que le thermometre fut à zéro au commencement de ce mois-là ,

& à 22 degrés au-dessus de zéro , vers sa fin.

Le 28 Décembre 1785 , nous manda Mr. *Auchier* , Maître en Chirurgie à Niort , je fus mandé pour secourir le nommé *Bourolleau* , Maître Boucher , âgé de 53 ans ; je le trouvai à demilieu de la ville , encore sur les bras de ceux qui le portoient. Son accident avoit été causé par une charrette , chargée de 6 tierçons d'eau-de-vie , qui lui avoit passé deux fois sur les cuisses , fracturées , ou plutôt moulues , tant dans leur partie supérieure , qu'inférieure : cette dernière partie de la gauche étoit non-seulement écrasée , mais encore coupée en travers , à la réserve des vaisseaux poplités , qui seuls avoient été respectés. Malgré cela , il y avoit une hémorragie très-considérable. Je renonçai à l'amputation , à cause de la situation des quatre fractures , compliquées & multipliées à l'infini.

Cependant , la vie de ce malheureux étoit en danger ; ses cris , qui annonçoient ses vives douleurs , me perçoient l'ame. Enfin , autant par pitié que par devoir , je résolus de tout tenter pour soulager & pour arracher à la mort cet infortuné. Après que j'eus arrêté l'écoulement du sang , & fait les pansemens indiqués par l'art , je posai les deux cuisses dans des boîtes , en forme de gouttières , dont j'avois eu soin d'échancre la gauche , pour faciliter dans la suite les pansemens nécessaires. Je continuai ces mêmes soins ; il y eut dans les commencemens , des accidens terribles à combattre : mais après l'orage , survint le calme , à la faveur duquel je parvins à étendre ce même membre , au point qu'il est aussi long que l'autre ; & après deux mois de pansemens , les vuides qu'avoient laissé les piéces d'os qui s'étoient séparées par la suppuration , se remplirent par les sucs osseux : en sorte qu'aujourd-

d'hui, le malade est parfaitement guéri, & marche avec fermeté, sans qu'il soit resté dans les parties fracturées que très-peu de difformité. Je raconte cet accident, tel qu'il est; plus de 200 personnes de la ville qui en ont été témoins, pourroient certifier qu'on a vu avec étonnement les heureux succès de mon opération.

J'aurois désiré que les circonstances m'eussent permis de donner au Public un Journal de ce qui s'est passé à chaque pansement, jusqu'à parfaite guérison.

Le 12 de ce mois a été célébré en la Paroisse de S. Martin de la ville de Vendôme, le mariage renouvelé au bout de 50 ans, de M. Godineau de Villemarchais, Avocat au Bailliage de Vendôme, âgé de 81 ans, & de Dame de Renusson son épouse, âgée de 78 ans. A ce mariage a assisté comme frere & comme Parrein du mari, M. Godineau, Procureur du Roi Honoraire, Conseiller-Doyen du Bailliage, à l'âge de 92 ans, pour lequel on célébra la même cérémonie il y a quelques années.

L'ascension de la dix-huitième course aérienne de M. Blanchard s'est faite aujourd'hui à Bruxelles, à dix heures du matin. Elle a été des plus majestueuses. Cet Aéronaute s'est élevé, par le moyen d'un ballon de vingt-deux pieds de diamètre, tenant à la main un autre ballon de douze pieds, auquel étoit attaché un parachute, chargé d'un mouton pesant quarante livres. LL. AA. RR. qui renoient les deux rubans attachés au char, ont vu, avec la plus grande satisfaction, qu'ils se sont échappés de leurs mains par la force de l'ascension, M. Blanchard a tenu la promesse

qu'il avoit faite en partant , de planer dans les airs à la vue d'un Public immense , afin de donner aussi le spectacle de sa descente. En effet , on a successivement joui de celui de la descente du parachûte , qui a été on ne peut pas plus satisfaisante. Il l'a abandonné dans les airs à une demi-lieue du point de son départ ; & lui , est descendu à une heure 45 minutes , à deux lieues , dans un bois appelé *le Ballon*, le vent s'étant toujours soutenu N. O. E. Nous avons chargé ces deux ballons en moins de deux heures , & nous n'avons employé pour ce travail que les bras de quatre Manœuvres. (*Feuilles de Flandres*).

Encore une réclamation ; nous en demandons pardon au Public : mais en vérité , à tel point qu'on pousse la défiance , il est impossible d'imaginer la hardiesse avec laquelle on sollicite la publication d'une foule de charlataneries , de plagiats , de fraudes de toute espece , que leurs Auteurs n'ont pas honte de signer. La lettre suivante en fournit une nouvelle preuve.

J'ignore , Messieurs , quels ont été les motifs de l'Auteur de la Lettre datée de Rouelles , le 12 Mai , & insérée dans le Mercure du 3 Juin ; mais comme Seigneur & propriétaire de la Terre de Rouelles , comme propriétaire du privilège de la Manufacture qui y a été établie , & comme Actionnaire pour un tiers dans cette entreprise , la Lettre insérée dans le Mercure m'en procure plusieurs dans lesquelles on me demande des informations sur la prétendue reprise de cette Manufacture.

Je me crois donc obligé de déclarer , 1°. que la Manufacture qui avoit été établie à Rouelles est

1759 a passé en 1767 entre les mains de ses créanciers ; que ceux-ci l'ont régie pour se payer de leurs créances, qu'en 1778 ils ont cessé la fabrication, parce que, disoient-ils, ils ne pouvoient en espérer des bénéfices qui opérassent leurs paiemens.

En conséquence, ils firent signifier en 1781, l'abandon de cette Manufacture, en demandant le paiement de ce qui leur restoit dû.

Par Arrêt de 1783, tous les effets, marchandises, matieres, matériaux & ustensiles de ladite Manufacture ont été vendus au profit de ces créanciers.

2°. Je déclare & je certifie que depuis le mois de Juillet 1778, il n'y a point eu de feu allumé dans la Manufacture.

3°. Je déclare & je certifie que depuis la vente de tous les effets, marchandises, matieres, matériaux, outils de toute espece, vente qui a été faite en 1783, il n'a été fait à Rouelles, jusqu'à ce jour, aucunes réparations, aucun remplacement, aucun préparatif qui ait le moindre rapport au rétablissement annoncé.

4°. Il est cependant vrai que le sieur de la Haye, qui a signé la Lettre dont est ici question, a osé faire mettre la coupe dans le bois de Rouelles, & qu'en conséquence il a été poursuivi par la justice du lieu ; mais ayant rejeté le délit de cette entreprise sur un particulier qui s'est dit avoir acquis les droits du dernier propriétaire de la Manufacture, mort depuis environ six mois ; le sieur de la Haye & ce particulier ont été assignés devant MM. Collet & le Roy, anciens Avocats au Parlement de Paris, Commissaires nommés par Sa Majesté pour juger toutes les con-

testations relatives à la Manufacture de Rouelles, &c. &c. &c.

Le Baron DE MARIVETZ.

*Du Château Royal de Vincennes, le 9 Mai 1786.*

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 47, 14, 73, 70, & 10.

**P A Y S - B A S.**

**DE BRUXELLES, le 18 Juin.**

Il paroît ici une Déclaration de l'Empereur, en date du 4 Mai, dont voici la substance :

« S. M. ayant reconnu, depuis l'Edit émané le 9 Janvier dernier, concernant les Francs-Maçons, qu'il y auroit de l'inconvénient à autoriser les loges de cette Société dans toutes les Villes capitales des Provinces Belghiques, elle a jugé à propos de concentrer dans la seule Ville de Bruxelles, sous les yeux du Gouvernement-général, toute la Franche-Maçonnerie aux Pays-Bas, & en conséquence elle déclare qu'il ne pourra se tenir ailleurs que dans la seule ville de Bruxelles, aucune loge ou assemblée de Francs-Maçons; permet S. M. d'établir dans cette ville deux ou trois loges. Les listes des Membres devront être remises, conformément à l'Edit du 9 Janvier, directement au Gouvernement-général, sous peine de 300 ducats.

Avant de partir pour la Zélande, le Statouder a fait une promenade au château de Dieren, & de-là à Cleves chez la Baronne

h 6

de *Spaen* née *Nassau*. LL. AA. SS. & leur famille dînèrent chez cette Dame, après avoir visité le tombeau du Prince Maurice, & entendu un *Te Deum* en leur honneur dans l'Eglise Collégiale. Les Compagnies Bourgeoises furent sous les armes pendant le séjour de LL. AA. SS. qui furent reçues & complimentées par les différens Chefs de la Régence & de l'Administration.

Les Etats Généraux ont répondu au Mémoire de l'Ambassadeur de France, présenté le 21 Avril dernier, par une résolution remise le 31 Mai au Marquis de Verac & conçue en ces termes :

Il a été trouvé bon & arrêté qu'en réponse audit mémoire, on fera connoître à M. le Marquis de Verac que L. H. P. ont reçu, avec les sentimens de la plus vive gratitude & de la plus haute considération, des assurances aussi favorables & aussi positives que celles qu'il a plu à S. M. de donner de son attachement invariable à l'Alliance qui subsiste si heureusement entr'Elle & cette République.

Que L. H. P. ne desirerent rien avec plus d'ardeur que de donner réciproquement à S. M. en toute occasion les preuves les plus sinceres de leur adhésion confiante à ladite Alliance, comme aussi du prix qu'elles attachent à son amitié.

Que la déclaration généreuse contenue dans ledit Mémoire leur donne de nouveau un témoignage des plus convaincans de cette amitié, puisque bien loin de vouloir s'immiscer dans la direction des affaires intérieures de la République, S. M. veut bien les assurer qu'Elle sera plutôt disposée à concourir, au besoin, de la maniere la

plus efficace , à toutes les mesures nécessaires ; pour empêcher que ni du dehors , ni du dedans , on ne les gêne dans l'exercice de cette direction .

Que cette déclaration de S. M. T. C. paroît à L. H. P. d'une importance d'autant plus grande , que rien ne leur tient plus à cœur que de conserver leur indépendance , aussi bien que la forme du Gouvernement de cet Etat en général , & des Membres qui le composent en particulier .

Qu'ainsi en retour des sentimens que S. M. daigne exprimer pour le bonheur & la prospérité de la République , L. H. P. croient devoir l'assurer , de leur côté , de la façon la plus expresse , de toute la part qu'elles prennent à la prospérité du regne glorieux de S. M. , & des vœux qu'elles forment du fond de leur cœur , de se voir toujours à même de concourir de tout leur pouvoir à l'avancement des intérêts mutuels des deux Puissances alliées , & de donner à S. M. les preuves les plus fortes de leur disposition à remplir aussi de leur côté toute l'étendue des devoirs d'un ami & d'un allié fidele .

Les vaisseaux partis des différens ports des Provinces-Unies , pour la pêche de la baleine , sont au nombre de 58 ; savoir , 6 de plus que l'année dernière . Ceux qui aiment à consulter des états de comparaison , se rappelleront que , suivant l'affertion de M. *Jenkinson* , pardevant la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne , il existoit 92 vaisseaux Anglois en armement pour cette même pêche , qui autrefois se faisoit presque exclusivement par les Hollandois . Ces derniers auront cette année 174 navires employés à la pêche du hareng .

Stiepan Annibale qui avoit pris les titres de Prince d'Albanie, a avoué lui-même à ses Juges, les Echevins d'Amsterdam, qu'il étoit un aventurier; & son identité avec Stephano Zanolich se constate de plus en plus. Les différens rôles de cet imposteur, si extraordinaire par la nature, par la durée, par le succès de ses impostures, vient d'être mis au jour par le Baron de Cloots qui avoit été fort lié avec lui, qui l'a démasqué, & qui donne sa brochure *comme un supplément au livre des Liaisons dangereuses*. M. de Cloots rapporte lui-même ses propres lettres sur le Faussaire, adressées à différentes personnes à Paris. Entr'autres en voici une à la célèbre Duchesse de K\*\*\*.

« J'ai vu le Prince d'Albanie pour la première fois de ma vie le 9 Février, dans une boutique de Libraire. Nous parlâmes littérature. Je fus étonné des saillies de son esprit & des prodiges de sa mémoire, sans savoir ni son nom, ni ses qualités. Nous nous séparâmes fort satisfaits l'un de l'autre. Il m'envoya le lendemain ses ouvrages, & il vint me voir lui-même. J'apprends, me dit il, que vous êtes Prussien, Auteur & millionnaire... Comme vous demeurez ordinairement à Paris, je comptois vous y trouver, ainsi que Madame la Duchesse de K...; qui obtiendra tout en Russie par mon canal, &c. Il y a deux ans que je suis venu en Hollande avec le Comte d'O..., Grand-Général de Lithuanie, qui me doit cent mille écus, & l'expectative de la Couronne de Pologne. Je viens demander un million aux Etat-Généraux pour les vingt mille hommes que je leur offre contre l'Empereur, mon ennemi personnel.

J'ai logé trois mois chez M. Fokins, Conseiller & Bourguemaître de ma Fabrique, à Gronique, & huit à dix jours au Loo, chez le Prince d'Orange, à qui j'ai parlé vertement. . . »

... « Comme il parloit toujours de ma fortune & de celle de mon oncle & de ma tante, dont je dois hériter, & chez qui je suis logé, j'eus dès les premiers jours la prévoyance de lui dire que j'étois un riche mal-aisé, & que mes dettes à Paris me faisoient croquer le marmot à Amsterdam. Je dois mon salut à cette fausse confiance. Le fait est que je suis venu en Hollande pour recueillir une succession. Il m'en a coûté, il est vrai; mais *la leçon vaut bien un fromage*. Je me trompe; j'ai reçu des présens magnifiques, une pelisse de deux mille ducats que le Prince avoit reçue de Catherine II, un manchon de cent ducats, un autre de 150 florins, une chaîne d'or, des antiques, des étoffes. Malheureusement que les maudits Peile-tiers soutiennent que ces fourures ne valent pas cent florins. Les autres connoisseurs attestent que la chaîne est de cuivre, & qu'enfin tous ces riches présens ne valent pas à beaucoup près les boucles d'or, la canne à pomme d'or, les chemises de toile superfine que j'ai eu la complaisance de remettre à Son Altesse. Notez Madame, que sa dignité de *Prince Souverain* ne lui permettoit pas de recevoir aucun présent d'un particulier; & qu'en recevant mes boucles, il les envoya chez les freres Perrolet, Orsevres, qui les estimerent 379 fl. Je fus même forcé de recevoir deux poignées d'esca'ins à compte. Comme les trente mille ducats de Bolsano, & vos cent mille florins, Madame, tardoient d'arriver, ma pauvre chatouille en a souffert. Tantôt c'étoit quarante ducats, tantôt trente reiders d'or tantôt plus, tantôt moins. Cela s'appelloit pelotter en attendant partie ».

« Le piège le plus terrible & où j'aurois été pris infailliblement, c'étoit la proposition qu'il me fit, & que j'acceptai, de voyager avec lui. Votre tante a de fort beaux diamans : pour peu qu'elle ait d'ambition, elle ne vous les refusera pas, afin de paroître avec plus d'avantage dans les Cours où nous irons. J'ai laissé mes voitures & mes gens & mes malles à Groningue ; car j'aime à voyager à pied ; & si vous êtes de mon avis, nous enverrons nos équipages en avant, & nous ferons la route en nous promenant. Je trouvois cela charmant. Heureusement que le mystère d'iniquité s'est dévoilé à tems ; car je suis certain maintenant que j'aurois été poignardé, volé ou empoisonné en chemin ; & ce qui auroit pu m'arriver de plus heureux, c'eût été de me réveiller un beau matin dans quelque village écarté, avec mon bonnet de nuit pour valise » . . . .

« Cependant Carlovitz dispaçoit. Le Prince se lamente ; personne ne sait mieux composer son extérieur ; je ne connois pas de meilleur comédien. Ah ! le coquin, le scélérat, s'écrioit-il ; c'est la troisième fois qu'il me joue un tour semblable ! Il annonce dans les papiers publics que Carlovitz lui a dérobé entr'autres un collier oriental de trente six rubis de quatre carats : & le Jouaillier Stolting se trouvant un jour chez le Prince, medit que c'étoit un ouvrage d'Amsterdam, & que ces beaux rubis ne valoient pas six sols. Il nia au Jouaillier Losbergen d'avoir jamais reçu aucun bijou de lui ; & les seuls diamans fins que j'aie vus chez le Prince, appartenoient à Losbergen, de l'aveu de Son Altesse. C'est alors qu'il ne me fut plus permis de douter de la collusion entre le Prince & son Secretaire : c'est alors que ce que j'avois regardé comme des chimères se changea en réalités, & que les réalités s'éva-

nouirent en chimères : c'est alors que je donnai l'éveil aux créanciers.

M. de Cloots a également rapporté la lettre suivante au Comte O\*\*\* Grand-Général de Lithuanie ; elle renferme d'aussi curieuses particularités.

Monsieur , » Vous avez sans doute appris la catastrophe du Prince d'Albanie. J'ai vu le paquet que vous lui avez rendu , & qu'il vous a renvoyé . . . . Vous lui annoncez la banqueroute de Britman , à qui vous avançâtes dix-huit mille ducats , à la recommandation de Castriotto , qui en déboursa soi-disant douze mille pour le même objet. Britman s'établit à Cayenne pour faire un commerce étendu selon vos intentions : il équipa trois navires. On tira des lettres-de-change sur lui ; on vous fit un récit magnifique des succès de cet Anglois ; on grava une belle estampe pour vous éblouir davantage. Eh bien , les Négocians François n'ont jamais pu déterrer ce Britman , qui doit même nous avoir annoncé son mariage , & l'acquisition d'une plantation à Cayenne ».

On auroit également cherché long-tems Britman à Cayenne & dans toute l'Amérique. C'étoit un Chapelier , logé à Liege à l'hôtel de Flandres , d'où il écrivoit sous la dictée de Castriotto , des lettres datées de Cayenne , où il étoit question du navire *le Prince d'Albanie* , de cargaisons , de plantations , de lettres-de-change , &c. ; fictions imaginées pour tromper le Grand-Général , en attendant que le onzième descendant du grand Scanderberg le plaçât sur le Trône de Pologne , qu'il ne cessoit de lui promettre. Il faut sans doute être furieusement amoureux des beaux yeux d'une couronne , pour s'aveugler au point de l'attendre d'un homme sans aveu , qui ne possédoit pas un pouce de terrain sur le globe ».

« Il ne fait, continue l'Auteur, ni la langue, ni la géographie des contrées soumises à son sceptre. Ses erreurs géographiques n'ont pas peu contribué à me défiller les yeux. Capitaine-Général de Monténégrins, il divise Monténégro en six Provinces, & la Morlaquie est une de ces Provinces. Or les Morlaques sont à cent lieues des Monténégrins. C'est comme qui diroit que la Guedre est un des treize Cantons Suisses. Le Monténégro contient six cents mille ames, selon lui; & ce pays malheureux n'a qu'à peine dix lieues dans sa plus grande longueur, & trois lieues dans sa plus grande largeur. C'est un sol ingrat, hérissé de rochers, & clair-semé de demi-sauvages. Les Hollandois auroient attendu long-tems les vingt mille Monténégrins que Mgr. le Patriarche offrit trop généreusement à la république ».

Une Lettre de Philadelphie, du 20 Mars, dont on nous affirme l'authenticité, s'exprime comme il suit :

« La disposition du peuple à revêtir le Congrès de pouvoirs plus étendus, augmente journellement à mesure que la nation s'éclaire davantage, & je ne me rappelle pas d'avoir jamais vu dans tout le cours d'une vie déjà longue, plus de marques de bonheur public qu'on n'en voit aujourd'hui dans ce pays. Ces cultivateurs qui font le gros de la nation, ayant eu de bonnes récoltes qu'on leur paye à haut prix & argent comptant. Les adreffans reçoivent aussi de bons gages, & la valeur de toutes les choses venales augmente considérablement. Les Marchands à la vérité se plaignent qu'ils ne font pas assez d'affaires; mais il est évident que ce n'est pas là l'effet du petit nombre d'acheteurs, mais celui du trop grand nombre de vendeurs, car la consommation des

marchandises n'a jamais été plus grande, à en juger par l'habillement, l'ameublement & la manière de vivre de toutes les classes de citoyens ».

*Paragrapbes extraits d. s. Papiers Anglois & autres.*

» La garnison de Potzdam avoit ordre de faire ses exercices très-près de Sans-Souci, & même à une telle proximité, que le Roi pût entendre chaque coup de fusil. Dans un moment qu'il croyoit que l'on faisoit feu par bataillon, il parut très-mécontent des décharges qu'il entendoit, fit venir aussi-tôt le Général de R...., & lui fit part de la cause de son chagrin. Le Général remontra au Roi que le feu qu'il venoit d'entendre, n'étoit point un feu de bataillon, mais de compagnie. Le Roi ne revenant pas de sa première impression, & prétendant toujours avoir entendu un feu très-irrégulier, le Général rapporta au Prince de Prusse la conversation, qu'il venoit d'avoir avec S. M. S. Altesse Royale, pour éviter à l'auguste vieillard un chagrin inutile, ordonna, que pour le lendemain, les décharges ne se feroient plus que par bataillon, & eut en outre la précaution de déclarer que les recrues ne tireroient point. Cette heureuse attention eut le meilleur effet; elle remit le calme dans le cœur du Roi, qui parut plus content que jamais ».

» Le commerce vient de triompher de la Mal-tôte, ce qui par malheur ne se voit pas souvent. Il s'agissoit d'un règlement suivant lequel les marchands, débitans par aune, seroient obligés de délivrer une note contenant leurs profits journaliers, dont la régie devoit retirer un trentième par cent. En outre par un article de ce règlement, on spécifioit que toutes les fois que les données des marchands ne seroient point agréées des

commis de la Ferme, ceux-ci seroient autorisés à faire telles recherches qu'il leur plairoit, dans les magasins des marchands. Déjà le règlement étoit sous presse. Trois marchands résolus furent trouver le Roi à Potsdam. Leur supplique courte & laconique étoit conçue en ces termes ; —  
**VOTRE MAJESTÉ VEUT DONC NOUS RUINER ?**  
 On la leur rendit apostillée de ces mots : — *Je ne le veux pas ; que tout soit annullé* ». FREDERIC.

## GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

### PARLEMENT DE PARIS.

#### *Tournelle Criminelle*

*Jeune fille accusée d'empoisonnement , condamnée à être brûlée vive, RECONNUE INNOCENTE.*

L'intérêt que le Public a montré pour le sort de cette jeune fille vient de s'accroître au dernier degré, par le Jugement qu'on a rendu à son sujet. Voici en peu de mots l'histoire de son procès. — Au mois d'Août 1780. *Marie Salmont*, âgée de vingt ans, arrive à Caen pour se mettre en service : le même jour au soir, on lui procure une maison dans laquelle il y avoit sept Maîtres à servir, parmi lesquels il se trouvoit un vieillard de quatre-vingt six ans. Le cinquième jour, ce vieillard meurt, & le procès-verbal d'ouverture du cadavre laisse croire qu'il a été empoisonné avec de l'arsenic mêlé avec du vin. — Le lendemain, d'autres personnes de la maison se plaignent d'avoir été empoisonnées, & elles indiquent la servante nouvellement à leur service, comme étant l'auteur du crime. Aussitôt le Procureur du Roi au Bailliage de Caen,

la fait conduire en prison & au secret, & la procédure se termine par une Sentence qui la condamne à être attachée à un poteau avec une chaîne de fer, pour être brûlée vive, son corps réduit en cendres, &c. &c. préalablement appliquée à la question. — Le 17 Mai 1782, cette Sentence a été confirmée au Parlement de ROUEN; l'accusée ayant été reconduite à Caen pour y subir l'exécution de l'Arrêt, elle étoit déjà arrivée dans la Chambre de la Torture, & le bûcher préparé, lorsqu'elle arrêta tout par un *déclaration de grossesse*, dernière ressource qui lui avoit été suggérée pour retarder le supplice; car d'ailleurs elle n'étoit pas dans la situation qu'elle supposoit. — Le Juge la fait reconduire en prison, & remet au 29 Juillet 1782, l'exécution de la Sentence, dans le cas où, dans l'intervalle, la grossesse ne se seroit pas manifestée. — Le 29 Juillet s'avançoit, & le défaut de grossesse annonçoit à l'infortunée *Salmon* le terme où son supplice devenoit inévitable. Le 29 arrive, le bûcher est de nouveau préparé; elle est conduite à la Chambre de la Question; c'est dans cet instant que paroît un *Ordre du Roi* qui suspend l'exécution de l'Arrêt. Nous ne pouvons nous refuser au desir de faire connoître à nos Lecteurs la manière noble & touchante avec laquelle toutes ces révolutions sont présentées par M. Fournel dans une *Consultation*. — « La fille *Salmon* arrive à Caen le 26 Mai; déjà le jour de l'exécution est indiqué; le lieu destiné au supplice reçoit les funestes apprêts; la Chambre de la Question va s'ouvrir pour y entendre les gémissemens de la malheureuse *Salmon*; préparatifs illusoires, tout est arrêté par une *déclaration de grossesse*; elle respire donc; elle voit finir cette journée qui devoit la réduire en

» cendres , & n'avoir pour elle d'autre lendemain  
 » que l'éternité ; mais cette journée reviendra le  
 » 29 Juillet. Quelle main bieufaisante en arré-  
 » tera le retour ? Ah ! croyez que la Providence  
 » qui vient de suspendre le sacrifice , saura bien  
 » créer d'autres ressources pour l'antantir : c'est  
 » elle qui fait parvenir jusqu'au Trône la nou-  
 » velle d'une pauvre *Servante* , condamnée à cin-  
 » quante lieues de là , aux tourmens les plus af-  
 » freux , pour un crime invraisemblable , &  
 » d'après une procédure monstrueuse ; & soudain  
 » part de *Verfailles* un ordre de surseoir à l'exé-  
 » cution ». — Les protecteurs de cette  
 pauvre fille profitent de ce premier succès pour  
 obtenir des Lettres de révision , qui sont adressées  
 au Parlement de *Rouen*. Révision faite du procès,  
 le Parlement de *Rouen* rend Arrêt le 12 Mars  
 1785 , par lequel il annulle la Sentence du Bail-  
 liage de *Caen* , & ordonne un plus amplement  
 informé , l'accusée gardant prison ; mais ce nou-  
 vel Arrêt est cassé par *Sa Majesté* , qui renvoie le  
 procès au Parlement de *Paris*. — C'est  
 dans cet état que la fille *Salmon* demanda la nul-  
 lité de la procédure , la décharge des accusations ,  
 & la permission de prendre à Partie les Officiers  
 du Bailliage de *Caen* , qui ont fait l'instruction du  
 procès & rendu la Sentence. — La Con-  
 sultation de M. *Fournel* a pour objet d'établir l'in-  
 nocence de l'accusée sur tous les chefs qui lui  
 étoient imputés , & de justifier les conclusions  
 qu'elle a prises à ce sujet. C'est dans l'Ouvrage  
 même qu'il faut lire les développemens qui con-  
 duisent à cette conséquence. Cet Ouvrage a fait  
 au Palais & dans le public la plus grande sensa-  
 tion ; on y retrouve cette gracieuse facilité de  
 style , ce ton de décence , de sagesse , cette vi-  
 gueur de raisonnement qui font le caractère par-

ticulier des autres Ouvrages de M. Fournel, & qui lui ont assuré sa place parmi les Ecrivains les plus distingués. — Le procès avoit été mis sur le Bureau le Samedi 22 Mai, à sept heures du matin ; Messieurs ne sortirent de la Chambre que vers les deux heures, & le rapport fut continué au Lundi suivant à pareille heure. Le Lundi, le rapport dura depuis sept heures jusqu'à une heure, & fut encore continué au lendemain Mardi matin 25. Le même jour, Messieurs s'occupèrent de l'affaire pendant quatre heures. — Le résultat d'une discussion aussi approfondie, fut l'Arrêt dont nous avons rendu compte il y a quinze jours. — La fille *Salmon*, au sortir de l'interrogatoire qu'elle avoit subi derrière le Barreau, avoit été conduite dans la Chambre de S. Louis, pour y attendre son jugement ; mais aussi-tôt que l'Arrêt d'absolution eut été annoncé, un applaudissement universel manifesta la joie publique. Tout le monde voulut voir cette infortunée, que le destin le plus bizarre sembloit avoir appelé à des événemens aussi singuliers. — Pour soustraire cette fille aux empressemens qui auroient pu lui faire courir un nouveau danger, des personnes prudentes la firent entrer dans l'intérieur du Barreau, où elle se trouva défendue contre l'affluence qui se pressoit autour d'elle, mais dans une situation assez favorable pour n'être point dérobée aux regards du Public. Ce fut alors que la satisfaction générale éclata de nouveau par des applaudissemens continuels & des libéralités abondantes. — C'est un usage usité au Palais, qu'un prisonnier déclaré innocent est reconduit par la grande porte dite *Belle-Porte*, & qui donne sur le grand escalier de la cour du Mai. — Lorsque les gardes qui devoient accompagner la fille *Salmon* se furent

mis en devoir de la conduire, la foule qui se précipita sur sa route rendit sa marche si lente, qu'il fallut plus d'une heure pour arriver au grand escalier, au bas duquel on avoit fait venir un carrosse de place. — L'escalier & toute la Cour du Palais se trouverent en un instant garnis d'une si grande multitude, que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que la fille *Salmon* put parvenir à la voiture : alors la cour du palais offrit un spectacle superbe & d'autant plus touchant qu'il étoit plus nouveau. Une jeune fille d'une figure intéressante & modeste, descendoit lentement les marches du Temple de la Justice, environnée de fusilliers & d'hommes en robe, à travers un cortège nombreux, qui par de grands mouvemens annonçoit une vive impression. — La sérénité de cette jeune fille, les fleurs dont elle étoit parée, l'alégresse publique, éloignoient toute idée d'un événement sinistre ; mais, d'un autre côté, la pompe de cette cérémonie contrarioit avec l'extérieur simple de celle qui en étoit l'objet. Ceux qui n'étoient pas instruits de l'événement, s'empressoient de demander à leurs voisins l'explication de cette énigme, on leur répondoit : « c'est une jeune fille, qui après avoir été » condamnée à être brûlée vive, & avoir été deux » fois au moment d'être exécutée, vient d'être » déclarée innocente par le Parlement de Paris, » auquel le Roi l'avoit renvoyée. Le Parlement » la fait reconduire par la *Porte d'honneur* ; les » gardes que vous voyez ont ordre de l'escorter » jusqu'à ce qu'elle soit en pleine liberté, & ré- » pondent de sa conservation ». — A ces mots les yeux se mouilloient de larmes, & le Parlement étoit comblé de bénédictions. — Depuis ce tems la sensibilité paroît s'accroître de jour en jour sur le sort de cette infortunée, qui devient l'objet de la curiosité générale.











